



Bulletin Municipal Officiel

Directeur de la publication : Grégory DOUCET, Maire

N° 41 - 6^e année – Mars 2023

Publié le 14 mars 2023

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

Conseil municipal du 9 mars 2023 Délibérations

N° 2023/2338 à 2023/2469

Liste des délibérations adoptées

- 2023/2338 Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 30 juillet 2020
- 2023/2339 Conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) – Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal
- 2023/2340 Vote du Budget Primitif 2023 budget principal, budgets annexes du Théâtre des Célestins, de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon, des Halles Paul Bocuse, et états spéciaux d'arrondissement
- 2023/2341 Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour 2023
- 2023/2342 Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 2 452 167 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 22 logements (15 PLUS et 7 PLAI) situés 165-174, route de Vienne à Lyon 8ème
- 2023/2343 Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 437 061 € relatifs à une opération de réhabilitation de 14 logements situés 15, rue Moncey à Lyon 3ème
- 2023/2344 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 308 853 € relatifs à une opération de réhabilitation de 12 logements situés 17, rue Moncey à Lyon 3e
- 2023/2345 Modification de l'inventaire des équipements transférés du 1er arrondissement
- 2023/2346 Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au 1er arrondissement - Inventaire stabilisé (concordance)
- 2023/2347 Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au 1er arrondissement - Inventaire stabilisé (discordance)
- 2023/2348 Modification de la délibération tarification relative aux équipements transférés à la mairie du 1er arrondissement
- 2023/2349 Moyens RH affectés au Cabinet du Maire et des Maires d'arrondissement
- 2023/2350 Approbation de six conventions d'occupation gratuites et temporaires du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or
- 2023/2351 Adhésion de la Ville de Lyon à l'association 27ème Région
- 2023/2352 Adhésion à la centrale d'achat Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)
- 2023/2353 Forfait mobilités durables, évolution des modalités de prise en charge
- 2023/2354 Modification du tableau des effectifs
- 2023/2355 Ratios d'avancement sur les grades de catégorie C
- 2023/2356 Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon, l'ENSBA et le CCAS de Lyon pour le renouvellement du marché des titres restaurant

- 2023/2357 Attribution de subventions et ou compléments de subventions à divers organismes - Exercice 2023 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement
- 2023/2358 Fondation Claude Martin - Présentation du Budget Primitif 2023
- 2023/2359 Attribution d'une subvention de fonctionnement de 100 000 euros à l'association La Ciné Fabrique - Approbation d'une convention d'objectifs triennale entre la Ville de Lyon et l'association La CinéFabrique
- 2023/2360 Attribution d'une subvention d'investissement pour un montant de 1 000 000 d'euros à la SCI la CinéSauvage en 2023 – Approbation de la convention financière correspondante, lancement de l'opération « CinéFabrique - Subvention (SCI La CinéSauvage) » n°09SECINE et affectation d'une partie de l'AP n°2021-1, programme 00005
- 2023/2361 Approbation d'une convention de coproduction d'œuvres sonores entre la Ville de Lyon- Archives municipales et la Société « Capsules », portant sur l'engagement des femmes lyonnaises
- 2023/2362 Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et Grains de Sel dans le cadre de l'exposition RVB (avril – septembre 2023)
- 2023/2363 Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Auditorium-Orchestre national de Lyon, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône pour les Chantiers de la Création Musicale
- 2023/2364 Approbation d'une convention de subvention de fonctionnement d'un montant de 49 000 € entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation de L'AO sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour les années 2022 et 2023
- 2023/2365 Attribution d'une subvention complémentaire de 20 000 euros à l'association Quais du polar pour l'organisation de la 19ème édition du festival "Quais du polar" du 30 mars au 2 avril 2023 - Approbation d'une convention d'application
- 2023/2366 Approbation d'une convention de subvention entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins, la Fondation Cercle des Célestins sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement de projets des Célestins, Théâtre de Lyon en 2022/2023
- 2023/2367 Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Télérama pour l'organisation à Lyon de l'événement Week-End Musées Télérama des 18 et 19 mars 2023
- 2023/2368 Approbation d'une convention de dépôt entre la Ville de Lyon – CHRD et la Ville de Caluire-et-Cuire pour le dépôt de mobilier de la maison du Docteur Dugoujon, collection CHRD – Ville de Lyon au Mémorial Jean Moulin à Caluire-et-Cuire
- 2023/2369 Approbation d'un partenariat tarifaire entre la Ville de Lyon – CHRD et le théâtre des Marronniers

- 2023/2370 Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon-musée d'art contemporain et l'association Quais du polar dans le cadre du festival Quais du polar 2023
- 2023/2371 Approbation de contrats de coproduction et de distribution entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et Digital Music Solutions pour la production et la diffusion d'un enregistrement d'œuvres de Camille Pépin et de l'ONL
- 2023/2372 Adhésion et cotisation à l'observatoire international de la démocratie participative (OIDP), au réseau national des budgets participatifs (RNVBP) et à l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) - Année 2023
- 2023/2373 Approbation d'un avenant - Avenant N° 2 au protocole financier du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional établi avec la Ville de Lyon
- 2023/2374 Approbation d'un tarif spécifique pour les personnes en situation de handicap dans le cadre de la présentation du spectacle « 30 » en LSF les 11 et 12 mars 2023 au CHRD
- 2023/2375 Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association MJC Vieux-Lyon pour l'organisation de la 17ème édition du festival "les Chants de Mars" du 15 au 25 mars 2023 - Approbation d'une convention d'application
- 2023/2376 Attribution de subventions de fonctionnement à 27 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma et de la littérature, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel – FIC, CASINO et Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles - FIMA, pour un montant global de 571 000 € - Approbation de conventions
- 2023/2377 Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 440 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions
- 2023/2378 Approbation d'une convention de subvention entre la Ville de Lyon - Auditorium-Orchestre national de Lyon et la SACEM
- 2023/2379 Approbation d'une convention de dépôt d'une œuvre des collections du Musée des beaux-arts à la Ville de Givors
- 2023/2380 Approbation d'un avenant n° 2 à la convention entre la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts et le Musée national d'Oman concernant l'exposition organisée à Lyon du 12 mai au 10 septembre 2023
- 2023/2381 Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Service archéologique et l'Association ALLIES pour son pôle « culture pour tous » pour 2023 à 2026
- 2023/2382 Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon- musée d'art contemporain et l'Université ouverte Lyon 1 pour des conférences-visites rapprochant art et science en 2023-24
- 2023/2383 Approbation d'un avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Lyon /Auditorium-Orchestre national de Lyon et le conservatoire national de musique et de danse de Lyon (CNSMD) concernant la création d'un master parcours musicien d'orchestre

- 2023/2384 Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Le Grand Nid de Poule pour l'organisation de l'évènement "la Basse-Cour" du 27 avril au 21 juin 2023
- 2023/2385 Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing concernant l'organisation de l'exposition Louis Janmot, le Poème de l'Âme présentée du 12 septembre 2023 au 7 janvier 2024 au Musée d'Orsay, Paris et Approbation d'un contrat concernant le catalogue de l'exposition
- 2023/2386 Approbation des tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2023-2024
- 2023/2387 Approbation d'une convention de dépôt d'une statue de Saint-Sébastien au Musée des beaux-arts de Lyon par l'ordre des avocats au Barreau de Lyon
- 2023/2388 Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes 1ère phase – 2023 »
- 2023/2389 Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit du théâtre de Guignol situé au Palais de Bondy entre la Ville de Lyon et l'association Compagnie M.A. – Mise à disposition provisoire de marionnettes dans le cadre d'activités hors-les-murs
- 2023/2390 Attribution d'une subvention de 30 000 euros au Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole, pour l'organisation de la Fête de la Renaissance du 11 au 14 mai 2023 - Approbation d'une convention
- 2023/2391 Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association "AOA Prod" pour l'organisation du festival de science-fiction "Les Intergalactiques" du 13 au 18 avril 2023
- 2023/2392 Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'association Le Ciel pour l'année 2023
- 2023/2393 Approbation d'une convention-cadre relative au prêt d'œuvres et objets des collections du Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique
- 2023/2394 Approbation d'une convention de dépôt d'œuvres et objets d'art appartenant à l'Etat entre le Fonds National d'Art contemporain et la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts
- 2023/2395 Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux du Salon Ravel de l'Auditorium au bénéfice de l'association Spirito le samedi 25 mars 2023
- 2023/2396 Adhésions et cotisations à des associations et divers organismes œuvrant dans le secteur culturel – Année 2023
- 2023/2397 Attribution d'une subvention de fonctionnement pour une résidence artistique au sein de la Résidence autonomie Seniors Jolivot, située 1 rue Jean Sarrazin à Lyon 8e, pour un montant de 10 000 €
- 2023/2398 Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle à l'italienne du Théâtre des Célestins à l'association Ecrans Mixtes dans le cadre de la masterclass de Christophe Honoré lors du festival Ecrans Mixtes

- 2023/2399 Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon - Musée d'art contemporain et Lyon Parc Auto dans le cadre des expositions 2023
- 2023/2400 Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'association Comité départemental du Rhône - Métropole de Lyon de tennis, pour l'organisation de la 7eme édition du tournoi de tennis "Open Sopra Steria" de Lyon, du 12 au 18 juin 2023
- 2023/2401 Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association Football Club de Lyon pour l'organisation de la 33e édition du tournoi "Top Gones" du 8 au 10 avril 2023 et de la 8e édition du "Tournoi des Fenottes" le 27 mai 2023 au stade du Clos Layat à Lyon 8e - Approbation d'une convention d'application financière
- 2023/2402 Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Sport Passion Développement pour l'organisation de la 2e édition du "Tournoi des Etoiles" le 27 mai 2023 au gymnase Louis Chanfray à Lyon 2e
- 2023/2403 Attribution d'une subvention de 35 000 euros à l'association Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2023, et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 27 au 29 mai 2023 - Approbation d'une convention
- 2023/2404 Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Spirit Academy Cheer & Dance pour l'organisation du Championnat de Lyon 2023 de Cheerleading les 20 et 21 mai 2023 au Palais des Sports de Gerland à Lyon 7e
- 2023/2405 Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association Lyon Echecs Passion 64 pour l'organisation de la 30e édition du "Tournoi Philanthropique des Hôpitaux Echecs et Dames" le 13 mai 2023
- 2023/2406 Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association Les Rebelyons pour l'organisation du tournoi de rugby "Ovalyon 2023" du 7 au 9 avril 2023 à la Plaine des Jeux de Gerland à Lyon 7e
- 2023/2407 Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association Lyon Sprint Evolution pour l'organisation du "Challenge Prévéral" le 8 avril 2023 au vélodrome Georges-Prévéral à Lyon 6e
- 2023/2408 Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Boxing Lyon United pour l'organisation d'une rencontre internationale France-Arménie le 21 avril 2023 au Petit Palais des Sports de Gerland à Lyon 7e
- 2023/2409 Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Office des Sports du 8e arrondissement pour l'organisation de la Fête des Sports du 8e arrondissement les 29 et 30 avril 2023
- 2023/2410 Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Lyon Gym Métropole Chassieu-Lyon pour l'organisation de la compétition régionale de gymnastique fédéral et de trampoline les 1 et 2 avril 2023 à la Halle Diagana à Lyon 9e - Approbation d'une convention d'application financière
- 2023/2411 Participation financière de la Ville de Lyon aux écoles primaires (maternelles et élémentaires) privées sous contrat d'association - Années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025 et approbation du modèle de convention

- 2023/2412 Périmètres scolaires 2023 - Rentrée scolaire 2023
- 2023/2413 Ouverture et dénomination du groupe scolaire Eugénie Brazier à Lyon 2ème - Rentrée scolaire 2023-2024
- 2023/2414 Ouverture et dénomination du groupe scolaire Frida Kahlo à Lyon 7ème - Rentrée scolaire 2023/2024
- 2023/2415 Ouverture et dénomination du groupe scolaire Wangari Maathai à Lyon 7ème - Rentrée scolaire 2023/2024
- 2023/2416 Relocalisation de l'école maternelle Audrey Hepburn dans les locaux neufs situés rue Nérard à la rentrée scolaire 2023 - Fermeture du groupe scolaire provisoire Montel situé dans le parc Montel à Lyon 9ème
- 2023/2417 Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 199 609 euros – Exercice 2023 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadre
- 2023/2418 Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal au profit de l'Association Lyonnaise pour L'Insertion Economique et Sociale (ALLIES) pour l'utilisation d'une salle de formation située au 60-62 rue du Professeur Rochaix - 69003 Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 700 euros au titre de l'année 2023. Approbation et autorisation de signature de conventions
- 2023/2419 Attribution d'une subvention de fonctionnement de 209 000 euros au LOU Rugby SASP - Approbation de la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et le LOU Rugby SASP au titre de la saison 2022-2023
- 2023/2420 Dispositif d'Accompagnement à la Pratique d'Activité Physique (DAPAP) - Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et le DAPAP 69, pour l'animation "d'ateliers Passerelle" par la Ville de Lyon
- 2023/2421 Désaffectation du domaine public scolaire des bâtiments de logements des groupes scolaires Diderot et Champvert Ouest au profit du Plan zéro enfant à la rue - Lyon 5ème
- 2023/2422 Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 11ème édition de l'Ultra Boucle de la Sarra les 12 et 13 mai 2023 - Approbation d'une convention mixte
- 2023/2423 Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Ligue Auvergne Rhône Alpes de Rugby pour l'organisation de l'évènement "AuRA Rugby Tour 2023" les 24 et 25 mars 2023, dans le cadre de la coupe du monde 2023
- 2023/2424 Approbation d'une convention de partenariat avec Santé publique France relative au développement d'EQIS (Etude Qualitative des Impacts sur la Santé) de la qualité de l'air dans et autour des établissements scolaires
- 2023/2425 Plan d'actions "Lyon Ville hospitalière" 2022-2026
- 2023/2426 Demande de subvention de 4 587 879,39 euros TTC au fonds social européen auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif REACT-EU pour l'acquisition d'équipements de protection individuelle lors de la période de crise sanitaire (2020-2021)

- 2023/2427 Lyon 7e - DITEP Marie Dubost - Approbation de la convention d'occupation temporaire au profit de l'association les PEP 69/Métropole de Lyon avec la gratuité partielle d'un tènement bâti situé 13 rue Challemel Lacour - EI 07004
- 2023/2428 Approbation d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon (ALEC), dans le cadre d'une convention cadre, pour l'année 2023
- 2023/2429 Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2023 dans le cadre de l'opération n° 60023842 " Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) "
- 2023/2430 Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 6 040,23 euros HT
- 2023/2431 Adhésion de la Ville de Lyon auprès du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et désignation d'un représentant
- 2023/2432 Opération n° 60021903 "Bâtiments - installations et réseaux thermiques et aérauliques 2023-2026" - Lancement de la deuxième tranche de travaux et affectation d'une partie de l'autorisation du programme 2021-2 programme 20020
- 2023/2433 " Parc Sutter - Mise en sécurité des galeries souterraines " - Opération 01040001 - Lancement et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-4, programme 20012
- 2023/2434 Lyon 3ème – Approbation de la gratuité partielle de la mise à disposition au profit du CCAS de la Ville de Lyon d'un local sis 19 rue Etienne Dolet, dont l'affectation correspond à un tiers lieu alimentaire – EI 03028
- 2023/2435 Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2023, pour un montant de 17 500 euros - exercice 2023 - Approbation d'une convention d'application financière
- 2023/2436 Approbation de la gratuité rétroactive et totale de la redevance de loyer de l'association Le Ciel pour l'occupation temporaire du domaine public portant sur la mise à disposition de locaux dénommés « Théâtre du 8e » – EI 08029
- 2023/2437 "Opéra de Lyon - Remplacement des ascenseurs et escaliers mécaniques" - place de la Comédie, à Lyon 1er - Opération n° 01014076 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2016-1, programme n° 20020
- 2023/2438 "Groupe scolaire Laborde - Extension" - 61 rue des Docks, à Lyon 9ème - Opération n° 09343002 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006
- 2023/2439 "Groupe scolaire Condé - Regroupement des restaurants" - 37 rue de Condé, à Lyon 2ème - Opération n° 02006508 - Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

- 2023/2440 Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour les aménagements de deux équipements publics - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage - Lancement des opérations n° 03418002 "Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire - Aménagement" et n° 09354001 "Espace de vie sociale Louis Loucheur - Création", et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00001, et d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 00002
- 2023/2441 Lyon 9e - Avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon du gymnase de la Duchère sis 358 avenue de Champagne - EI 09347
- 2023/2442 Bron - Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire consentie par la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon à la Ville de Lyon pour l'exploitation d'une activité de tir sportif sur le site de l'aéroport de Lyon-Bron - EI 99058
- 2023/2443 Gymnase Dodille - Réaménagement et rénovation" - 14 rue Mère Élisabeth Rivet, à Lyon 5ème - Opération n° 05090002 - Lancement des études et autres prestations de l'opération, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20004
- 2023/2444 Lyon 7e - Avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif de valorisation des 21 et 23 décembre 2015, portant sur le Parc Blandan, consenti par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon, en vue de la modification de l'assiette foncière dudit bail - EI 07277 - N° inventaires 07277 B 001, 07277 B 002, 07277 C 001, 07277 D 001 et 07277 T 003-01
- 2023/2445 Lyon 1er - ex collège Truffaut - Bail de droit commun à titre gratuit consenti par la SACVL au profit de la Ville de Lyon pour la mise à disposition de locaux situés 4 place Lieutenant Morel - EI 01307
- 2023/2446 "Lyon en transition(s)" Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2022
- 2023/2447 Lyon 8e - Approbation de la convention d'occupation à titre gratuit au profit de la Ville de Lyon par Alliade Habitat d'un terrain aménagé en aire de jeux, situé 4 à 6 rue de Champagneux - EI 08310
- 2023/2448 Programmation financière 2023 au titre du renforcement de la biodiversité urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 78 192 euros
- 2023/2449 Lyon 8e - Cession à titre onéreux à la Métropole de Lyon d'une bande de terrain à détacher de la parcelle du groupe scolaire Louis Pasteur pour la réalisation d'un programme de logements - ZAC Mermoz Sud - EI 08008 - N° inventaire 08008 T 001-02
- 2023/2450 Lyon 3ème – « Requalification de la promenade Moncey » - Autorisation de signature d'un avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole - Augmentation de l'opération n°63009001 et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-2, programme 00012
- 2023/2451 " Ecole élémentaire Louis Pradel - Cours nature " - 83 rue Bossuet à Lyon 6e - Opération n° 06007001 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n° 00006

- 2023/2452 Approbation de la convention de prise en charge des Ivresses Publiques Manifestes 2023
- 2023/2453 Approbation de la convention de participation au financement de l'équipe d'animation du dispositif de veille et d'accompagnement des copropriétés dans le cadre du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) métropolitain (2022-2024)
- 2023/2454 Lyon 9e - La Sauvegarde - Participation financière de la Ville de Lyon - Production logements en BRS - Lancement de l'opération n° 60059014 - Programme 00016 - Autorisation de signature de convention
- 2023/2455 Lyon 9 - Opération d'aménagement « La Sauvegarde » : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de Projet Urbain Partenarial, de l'avenant n° 1 à la Convention tripartite entre la Ville de Lyon, la Société d'Equipement du Rhône et de Lyon (SERL) et la Métropole de Lyon en vue du versement de la participation d'équilibre de la Ville de Lyon au déficit de l'opération dans le cadre du traité de concession et adaptation du montant de l'opération « PUP Duchère - Sauvegarde et participation au déficit de l'opération (ANRU 2) » n°69018001, autorisation de programme n°2015-1, programme 00016
- 2023/2456 Ecole élémentaire Paul Bert - Cours nature – 289 rue Paul Bert à Lyon 3e - Opération n° 03347001 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n° 00006
- 2023/2457 Engagement de la Ville de Lyon dans la labellisation Ville Européenne - Candidature à l'obtention de la plaque Ville Européenne
- 2023/2458 Convention encadrant le programme "Lyon Ville Refuge" en partenariat avec l'association Agir pour les Droits Humains
- 2023/2459 Lancement de l'opération n°60SEECOS "Aide à l'éco-rénovation du parc social de logements construits avant 1948" et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 – Approbation et autorisation de signature de la convention type d'attribution de subvention
- 2023/2460 Requalification du jardin Girard Desargues (jardin archéologique), situé rues des Estrées, Mandelot et de la Bombarde - LYON 5ème - Convention d'étude avec l'Institut d'urbanisme de Lyon
- 2023/2461 Lyon 8e - Lancement de l'opération n° 58049 "Place du Bachut Est Végétalisation" - Affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00012 - Autorisation de signer une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et recette d'une participation financière de la part de la Métropole de Lyon
- 2023/2462 Attribution d'une subvention d'équipement pour un montant de 1 472 000 euros maximum au syndicat intercommunal Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) - Approbation de la convention financière correspondante - Lancement de l'opération n° 07SEPFIA " PFIAL - Subvention d'équipement pour la construction d'un four à reliquaires et travaux crématorium " et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20012
- 2023/2463 Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros à la Maison de l'agriculture urbaine lyonnaise, sise 60 rue Gabriel

- Péri à Villeurbanne pour la coordination des 48 heures de l'agriculture urbaine
- 2023/2464 Lancement de l'opération n° 60022002 " Restauration et numérisation des registres du Service administratif funéraire " et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00012
- 2023/2465 Aide d'urgence suite au séisme en Turquie et en Syrie - Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Alliance Urgences et d'une subvention de 10 000 euros à l'association Soleil Rouge - Roja Sor France
- 2023/2466 Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2023 phase 1
- 2023/2467 Convention de coopération entre la Ville de Lyon et la Ville de Barcelone
2023/2468 Attribution d'une subvention - Approbation et autorisation de signature de la convention cadre 2023-2026 entre le Comité des Œuvres Sociales (COS) et la Ville de Lyon
- 2023/2469 Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2338-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2338

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été
donnée le 30 juillet 2020

Secrétariat général

Direction des Assemblées et de la Vie des Elu-es

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2338 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE LE 30 JUILLET 2020 (SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA VIE DES ELUES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par délibérations n° 2020/59 et 2020/60 du 30 juillet 2020.

Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes ou encore de mises à disposition de locaux.

La liste de ces décisions vous a été envoyée avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte des décisions dont la liste est jointe au rapport.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET

**DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

A/ - AVENANTS - BAUX - CONVENTIONS D'OCCUPATION

Direction centrale de l'immobilier

Conventions d'occupation :

5239 - **15 décembre 2022** - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Solidru pour la mise à disposition d'un appartement sis 54 rue Rochaix à Lyon 3^{ème}, Bâtiment B - 1^{er} étage gauche, jusqu'au 30 juin 2024

5249 - **21 décembre 2022** - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Foyer Notre Dame des Sans Abri (FNDSA) pour la mise à disposition d'un appartement sis 54 rue Rochaix à Lyon 3^{ème}, Bâtiment B - 1^{er} étage face à l'escalier, jusqu'au 30 juin 2024

5264 - **2 janvier 2023** - Conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable du domaine privé à titre onéreux pour la mise à disposition de locaux situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux à Lyon 1^{er} au profit de l'association Raclettes Party pour la période du jeudi 15 au lundi 26 décembre 2022, à 10 h 00

5276 - **2 janvier 2023** - Précision des modalités de règlement du loyer relatif à la mise à disposition au profit du Foyer Notre Dame des Sans Abri (FNDSA) de 2 appartements sis 15 quai Général Sarrail et 134 rue Sully à Lyon 6^{ème}, dans le cadre du dispositif « 0 enfant à la rue »

5277 - **2 janvier 2023** - Prolongation de la mise à disposition au profit du Foyer Notre Dame des Sans Abri (FNDSA) de 6 appartements sis 231 rue Barthélémy Buyer et 25 avenue de Ménival à Lyon 5^{ème} dans le cadre du dispositif « 0 enfant à la rue » et précision des modalités du règlement de la redevance

5279 - **2 janvier 2023** - Convention d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Lyon au profit de la SAS Poulpe domiciliée 113 Grande rue de la Guillotière à Lyon 7^{ème}, relative à la mise à disposition du toit terrasse du pavillon sis 289 rue de Créqui à Lyon 7^{ème}

5268 - **3 janvier 2023** - Convention d'occupation et d'exploitation des locaux à usage de café, bar et petite restauration sur le site de la bibliothèque municipale de la Part Dieu sise 30 boulevard Vivier Merle à Lyon 3^{ème}, consentie par la Ville de Lyon au profit de la société La Petite Syrienne

5309 - **9 janvier 2023** - Convention d'occupation précaire relative à la mise à disposition d'une partie de la parcelle BT76 sise 8-12 rue Croix Barret à Lyon 7^{ème} au profit de la Ville de Lyon, afin de procéder à la construction du gymnase Ginkgo

5341 - **11 janvier 2023** - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux de locaux situés 7 rue des Aqueducs à Lyon 5^{ème}, au profit de l'association Théâtre du Point du Jour

5408 - **20 janvier 2023** - Conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable du domaine privé à titre onéreux pour la mise à disposition d'un local bâti situé 46-48 rue Servient, angle 92 avenue Maréchal de Saxe à Lyon 3^{ème} au profit de la société Fiducial office stores pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Baux :

5211 - **10 novembre 2022** - Bail de droit commun consenti par Grand Lyon Habitat au profit de la Ville de Lyon pour la location de locaux situés 104 avenue Paul Santy à Lyon 8^{ème}

B/- MISES A DISPOSITION - VENTES - DONS ET LEGS

Direction des affaires culturelles

Mises à dispositions - Locations :

5169 - **9 décembre 2022** - Musée des beaux-arts - Mise à disposition d'espaces le 30 novembre 2022 à la SAS Monego

5226 - **3 février 2023** - Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation - Location de l'exposition *Spirou par Emile Bravo, Une enfance sous l'occupation* au profit de la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne

5229 - **3 février 2023** - Musée des beaux-arts - Mise à disposition du Réfectoire Baroque et de l'auditorium Focillon le 14 décembre 2022 à la PME Syntec Ingénierie

5230 - **3 février 2023** - Musée des beaux-arts - Mise à disposition du Réfectoire Baroque le 15 décembre 2022 à la PME VB Congrès Evénement

5231 - **3 février 2023** - Musée des beaux-arts - Mise à disposition de l'auditorium Focillon et du Jardin du musée le 8 juin 2023 à la Fédération Hospitalière Privée Auvergne-Rhône-Alpes

5295 - **3 février 2023** - Auditorium-Orchestre national de Lyon - Mise à disposition de l'Atrium de l'auditorium Maurice Ravel le 25 janvier 2023 à la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

5404 - **3 février 2023** - Musée d'art contemporain - Mise à disposition de la salle de conférence et de la salle pédagogique avec fenêtres - Macroom le 6 avril 2023 à la société Ever Pharma France

Ventes :

5170 - **9 décembre 2022** - Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation
- Vente d'ouvrages en boutique :

Titre	Quantité	Prix
Le crime contre l'humanité Ned - Le crime d'être né - André FROSSARD	5	13,00 €
Zemmour contre l'histoire	20	3,90 €
Résistantes - 1940-1944 - Dominique MISSIKA	5	29,00 €
La collection disparue - Pauline BAER DE PERIGNON (poche)	15	8,90 €
O vous frères humains - Albert COHEN (poche)	15	7,20 €
La nuit - Elie WIESEL	10	5,50 €
Au rendez-vous allemand - Suivi de Poésie et vérité 1942 - Paul ELUARD	10	6,50 €
Cabu, la Rafle du Veld'Hiv - Dessins présentés par Laurent JOLY	10	18,00 €
Rouge Braise - Rolande CAUSSE	5	6,60 €
Le poids des Héros - David SALA	5	24,00 €
Moi René Tardi, prisonnier de guerre au Stallag IIB (l'intégrale) - Jacques TARDI	5	37,00 €
Flon-Flon et Musette - Elzbieta (poche)	10	6,00 €
Madeleine, Résistante - BERTAIL/MORVAN/RIFFAUD	20	23,50 €
Spirou L'espoir malgré tout - Tome 1	10	16,95 €
Le fil de l'histoire raconté par Ariane et Nino - La 2nd guerre mondiale 1939-1945 Coffret en 3 volumes	10	19,20 €
Les enfants de la résistance - Tome 1	20	11,50 €
Les enfants de la résistance - Tome 2	20	11,50 €
Les enfants de la résistance - Tome 3	10	11,50 €
Les enfants de la résistance - Tome 4	10	11,50 €
Les enfants de la résistance - Tome 5	10	11,50 €
Les enfants de la résistance - Tome 6	10	11,50 €
Les enfants de la résistance - Tome 7	10	11,50 €
Les enfants de la résistance - Tome 8	20	11,50 €
La carte postale - Anne BEREST (poche)	5	8,90 €
La liste de Kersten - Un juste parmi les démons - François KERSAUDY	5	8,90 €
La dernière chasse	5	8,40 €
Et tu n'es pas revenu	5	6,30 €
Journal à quatre mains	5	7,90 €
Miarka (poche)	10	7,80 €
Si c'est un homme	5	6,50 €
La fabrique des salauds	5	10,20 €
Quand tu écouteras cette chanson - Lola LAFON	5	19,50 €
Enfant de salaud - Sorj CHALANDON	5	20,90 €
La falsification de l'histoire - Laurent JOLY	2	12,00 €
Dictionnaire historique de la Résistance	1	32,50 €
Eux c'est nous	10	3,00 €
Indignez-vous ! Édition revue et augmentée	10	3,10 €
Jean Moulin - Le politique, le rebel, le résistant	5	11,00 €

Titre	Quantité	Prix
L'homme de Lyon	10	6,10 €
Le silence de la mer et autres récits - VERCORS	5	6,20 €
Ils partiront dans l'ivresse - Lucie AUBRAC	5	7,70 €
L'institutrice d'Izieu - Dominique MISSIKA	5	6,90 €
Le journal d'Anne Frank - Ari FOLMAN, David POLONSKY	5	16,00 €
Un combat contre l'oubli - Beate et Serge KLASFELD - BRESSION/DORANGE	2	25,00 €
Des vivants - Le réseau du musée de l'Hommes, 1940-1942 - MELTZ/MOATY/ROUSSIN	2	29,00 €
Qu'est-ce que résister - Julien BLANC (poche)	5	12,90 €
Mon ami Frédéric	10	4,95 €
Un sac de billes	5	5,90 €
Lucie AUBRAC : Non au nazisme	5	9,90 €
Sophie SCHOLL : Non à la lâcheté	5	9,90 €
Iréna Intégrale : l'ange du ghetto	2	35,00 €
Simone - Tome 1 : obéir c'est trahir, désobéir c'est servir - MORVAN/EVRARD	5	15,50 €
Les grandes grandes vacances - Tome 1 : une drôle de guerre	5	7,20 €
Les grandes grandes vacances - Tome 2 : pris dans la tourmente	5	7,20 €
Les grandes grandes vacances - Tome 3 : l'heure du choix	5	7,20 €
Les grandes grandes vacances - Tome 4 : le vent de la liberté	5	7,20 €
Migrants - Issa WATANABE	5	15,90 €
Orphelins 88 - Sarah COHEN-SCALI	2	15,90 €
Swing à Berlin - Christophe LAMBERT (poche)	5	6,50 €
Un si terrible secret - Evelyne BRISOU-PELLEN (poche)	5	7,40 €
L'histoire des 3 Adolf Intégrale, Tome 1 - Osamu TEZUKA	2	29,90 €
L'histoire des 3 Adolf Intégrale, Tome 2 - Osamu TEZUKA	2	29,90 €
La ferme de l'enfant loup	2	21,90 €
Matin brun	10	2,50 €

5205 - **13 janvier 2023** - Archives municipales - Vente en boutique de différents articles

5228 - **3 février 2023** - Archives municipales - Vente en boutique d'ouvrages de bandes-dessinées

5236 - **3 février 2023** - Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation - Vente d'objets en boutique dans le cadre de l'exposition temporaire *Madeleine Riffaut, Résistante*

Dons et legs :

5232 - **3 janvier 2023** - Archives municipales - Don à titre gracieux de Mme Marguerite RIVET DE LAJUDIE des archives des familles HAMELBERG, BRAVAIS et BONJEAN.

5405 - 7 février 2023 - Archives municipales - Don à titre gracieux de Mme Sylvie MANGAS des archives d'Eugène BERGER (chansonnier, président des martyrs de la Gueule) et de Claudette MANGAS (sténotypiste)

Direction Systèmes d'information et transformation numérique

5265 - 9 janvier 2023 - Aliénation de biens mobiliers - Décision de mise en vente de matériel divers :

Désignation	Fabricant	Immatriculation	Année	Crit 'air	Mise à prix
KANGOO 1,6 L	Renault	446BJQ69	2009	2	1 000 €
KANGOO 105 FE	Renault	BZ-828-FB	2011	1	500 €
KANGOO 1,5 DCI	Renault	CA-435-EV	2012	2	1 000 €
TWINGO 1,2 L	Renault	BC-516-JS	2010	2	1 000 €
TWINGO 1,2 L	Renault	BC-456-JS	2010	2	1 000 €

C/- DECISIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

Direction des affaires culturelles

Demandes de subventions :

5165 - 13 janvier 2023 - Musée des beaux-arts - Demande de subvention de 42 029 euros au titre du Fonds régional d'acquisition des musées à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes

5203 - 13 janvier 2023 - Bibliothèque municipale - Demande de subvention de 60 000 euros auprès de la DRAC dans le cadre du Contrat Territoire Lecture de l'année 2023

Direction Systèmes d'information et transformation numérique

Acquisitions :

5270 - 20 janvier 2023 - Biens mobiliers informatiques - Acquisition à titre gratuit de 12 postes de travail, 1 téléphone cellulaire, 4 commutateurs réseau et divers matériels :

Désignation	N° de série	Date d'acquisition	Compte d'immobilisation	N° inventaire physique	Montant HT
Borne Wifi Cisco	KWC2029032U	01/04/2021	21838	/	264 €
Gbic 100 Base SX	A53133931	01/04/2021	21838	/	84 €
Gbic 100 Base SX	AGS09210HGE	01/04/2021	21838	/	38 €

Désignation	N° de série	Date d'acquisition	Compte d'immobilisation	N° inventaire physique	Montant HT
Gbic GLC-T	AGM161726UR	01/04/2021	21838	/	30 €
Mobile Iphone 5S	359139078450197	01/04/2021	2185	/	50 €
Optiplex 3060	70583U00016	01/04/2021	21838	/	216 €
Optiplex 3060	70583U00022	01/04/2021	21838	/	216 €
ThinkCentre M710 Q	70237U00064	01/04/2021	21838	/	216 €
Commutateur 24 ports 2960 X Séries	FOC1848S1W9	01/04/2021	21838	/	894 €
Commutateur 48 ports 2960 X séries	FCW1945B143	01/04/2021	21838	/	868 €
Gbic GLC SX MMD	AGA1750RKNL	01/04/2021	21838	/	30 €
Gbic GLC SX MMD	AGA1750RKUS	01/04/2021	21838	/	30 €
Commutateur 24 ports Catalyst 2950 Séries	FCZ0914X0U5	01/04/2021	21838	/	60 €
Commutateur 24 ports Catalyst 2960 G séries	FOC1417Z280	01/04/2021	21838	/	20 €
Dell Latitude 5420	88M0ZD3	02/09/2021	21838	123210	769,69 €
Dell Précision 7550	CVPKZD3	02/09/2021	21838	123203	2 187,58 €
Dell Précision 7550	3PZJZD3	02/09/2021	21838	123204	2 187,58 €
Dell Précision 7550	CH5KZD3	02/09/2021	21838	123205	2 187,58 €
Dell Précision 7550	JJKZD3	02/09/2021	21838	123206	2 187,58 €
Dell Précision 7550	5ZBKZD3	02/09/2021	21838	123207	2 187,58 €
Dell Précision 7550	J75KZD3	02/09/2021	21838	123208	2 187,58 €
Dell Précision 7550	2RZJZD3	02/09/2021	21838	123209	2 187,58 €
Dell Précision 7550	696K2F3	02/09/2021	21838	123202	2 187,58 €

Cessions :

5334 - **20 janvier 2023** - Biens mobiliers informatiques - Cession à titre gratuit de 18 PC portables, 55 tablettes, 14 téléphones cellulaires et des périphériques divers au profit d'Emmaüs Connect :

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition	Valeur nette comptable
AUT00000144524	100946	HP Probook 430 G3	5CD61008HR	01/04/2016	0 €
AUT00000144533	101100	Microsoft Surface Dock	1087453612574	29/04/2016	0 €
AUT00000144533	101088	Microsoft Surface Pro 4 256 Go Core I5 Ram 8 Go WIN10P	22628160453	29/04/2016	0 €

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition	Valeur nette comptable
AUT00000144533	354314081 116896	Samsung Galaxy S6	354314081116896	28/10/2016	0 €
AUT00000144533	100963	Samsung Galaxy Tab A 10.5 Pouces 32 Go 4G Black	R52H30PYZLP	06/04/2016	0 €
AUT00000155110	103300	Microsoft Surface Dock	288082717574	14/06/2017	0 €
AUT00000155245	101919	HP Probook 430 G3	5cd6354ymr	09/12/2016	0 €
AUT00000155245	101925	HP Probook 430 G3	5cd6354yn7	09/12/2016	0 €
AUT00000155245	101912	HP Probook 430 G3	5cd6354ynj	09/12/2016	0 €
AUT00000155245	101921	HP Probook 430 G3	5cd6354ynm	09/12/2016	0 €
AUT00000155245	101926	HP Probook 430 G3	5cd6354yny	09/12/2016	0 €
AUT00000155245	101924	HP Probook 430 G3	5cd6354yp4	09/12/2016	0 €
AUT00000155245	101927	HP Probook 430 G3	5cd6354yp5	09/12/2016	0 €
AUT00000155245	101931	HP Probook 430 G3	5cd6354ypm	09/12/2016	0 €
AUT00000155245	101923	HP Probook 430 G3	5cd6354yq0	09/12/2016	0 €
AUT00000155245	103770	HP Probook 430 G3	5CD7315FDM	26/09/2017	0 €
AUT00000155245	103769	HP Probook 430 G3	5CD7315FDR	26/09/2017	0 €
AUT00000155245	103778	HP Probook 430 G3	5CD7315FDX	26/09/2017	0 €
AUT00000155245	103777	HP Probook 430 G3	5CD7315FF3	26/09/2017	0 €
AUT00000155245	103764	HP Probook 430 G3	5CD7315FFK	26/09/2017	0 €
AUT00000155245	103772	HP Probook 430 G3	5CD7315FFN	26/09/2017	0 €
AUT00000155245	103701	HP Probook 430 G3	5CD734C4QZ	25/09/2017	0 €
AUT00000155278	356565071 027793	Crosscall Trekker M1	356565071027793	13/01/2017	0 €
AUT00000155278	102661	Microsoft Surface Dock	116114714574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102646	Microsoft Surface Dock	116222714574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102673	Microsoft Surface Dock	116312714574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102665	Microsoft Surface Dock	116321714574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102649	Microsoft Surface Dock	118065714574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102659	Microsoft Surface Dock	118486714574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102677	Microsoft Surface Dock	118551714574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102680	Microsoft Surface Dock	118846714574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102671	Microsoft Surface Dock	118864714574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102664	Microsoft Surface Dock	118981714574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102674	Microsoft Surface Dock	119003714574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	103910	Microsoft Surface Dock	223806733574	10/10/2017	0 €
AUT00000155278	103915	Microsoft Surface Dock	223876733574	11/10/2017	0 €
AUT00000155278	103907	Microsoft Surface Dock	223914733574	11/10/2017	0 €
AUT00000155278	103911	Microsoft Surface Dock	223932733574	11/10/2017	0 €
AUT00000155278	103914	Microsoft Surface Dock	224184733574	11/10/2017	0 €
AUT00000155278	103853	Microsoft Surface Dock	224303733574	28/09/2017	0 €
AUT00000155278	103854	Microsoft Surface Dock	224535733574	28/09/2017	0 €
AUT00000155278	103855	Microsoft Surface Dock	232284733574	28/09/2017	0 €
AUT00000155278	103929	Microsoft Surface Dock	237801733574	11/10/2017	0 €
AUT00000155278	103338	Microsoft Surface Dock	276677719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103368	Microsoft Surface Dock	389654719574	29/06/2017	0 €

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition	Valeur nette comptable
AUT00000155278	103366	Microsoft Surface Dock	389762719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103359	Microsoft Surface Dock	393526719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103335	Microsoft Surface Dock	393893719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103361	Microsoft Surface Dock	393904719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103340	Microsoft Surface Dock	393931719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103336	Microsoft Surface Dock	394066719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103355	Microsoft Surface Dock	394122719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103356	Microsoft Surface Dock	394131719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103357	Microsoft Surface Dock	394147719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103337	Microsoft Surface Dock	394264719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103339	Microsoft Surface Dock	394291719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103365	Microsoft Surface Dock	394543719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103364	Microsoft Surface Dock	394813719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103343	Microsoft Surface Dock	394865719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103347	Microsoft Surface Dock	395297719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103349	Microsoft Surface Dock	395407719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103345	Microsoft Surface Dock	395551719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103354	Microsoft Surface Dock	395641719574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103363	Microsoft Surface Dock	541065713574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103353	Microsoft Surface Dock	541074713574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	103362	Microsoft Surface Dock	541765713574	29/06/2017	0 €
AUT00000155278	102645	Microsoft Surface Dock	807006712574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102662	Microsoft Surface Dock	816076713574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102650	Microsoft Surface Dock	918647712574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102653	Microsoft Surface Dock	918692712574	04/05/2017	0 €
AUT00000155278	102651	Microsoft Surface Dock	918773712574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102647	Microsoft Surface Dock	918827712574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102652	Microsoft Surface Dock	919466712574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102656	Microsoft Surface Dock	947512651574	04/05/2017	0 €
AUT00000155278	102660	Microsoft Surface Dock	947753651574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102672	Microsoft Surface Dock	969722651574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102639	Microsoft Surface Dock	970435651574	04/05/2017	0 €
AUT00000155278	102670	Microsoft Surface Dock	970462651574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102663	Microsoft Surface Dock	970543651574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102654	Microsoft Surface Dock	972021651574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102667	Microsoft Surface Dock	972136651574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	102679	Microsoft Surface Dock	0812782713574	05/05/2017	0 €
AUT00000155278	103841	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	50270153	28/09/2017	0 €
AUT00000155278	102810	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	6855465253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	103845	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	19272771053	28/09/2017	0 €
AUT00000155278	102808	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	20262265153	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	103924	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	20813771353	10/10/2017	0 €
AUT00000155278	103846	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	20988171057	28/09/2017	0 €
AUT00000155278	103922	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	21254771353	10/10/2017	0 €
AUT00000155278	102870	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	36903765253	10/05/2017	0 €

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition	Valeur nette comptable
AUT00000155278	102868	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	36965665253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102799	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	36976465253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102783	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37084665253	10/05/2017	0 €
AUT00000155278	102784	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37094565253	10/05/2017	0 €
AUT00000155278	102841	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37141565253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102815	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37202765253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102874	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37279765253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102794	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37287165253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102873	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37288765253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102814	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37294365253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102690	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37312565253	09/05/2017	0 €
AUT00000155278	102802	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37427565253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102780	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37429365253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102776	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37431365253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102789	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37440365253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102775	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37442165253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102809	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37443765253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102838	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37467165253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102791	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37469665253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102689	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37503365253	09/05/2017	0 €
AUT00000155278	102859	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37530365253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102823	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37569565253	10/05/2017	0 €
AUT00000155278	102835	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37580565253	10/05/2017	0 €
AUT00000155278	102806	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37601465253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102867	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37630265253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102824	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37658665253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102813	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37681365253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102852	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37684765253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102869	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37725465253	10/05/2017	0 €
AUT00000155278	102833	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37769365253	10/05/2017	0 €
AUT00000155278	102849	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37791165253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102805	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	37829665253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102788	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	39528170653	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102863	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	40148465253	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	103842	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	48277760953	28/09/2017	0 €
AUT00000155278	102821	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	50677370953	10/05/2017	0 €
AUT00000155278	102856	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	57461570953	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102773	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	57486570953	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102832	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	57518270953	10/05/2017	0 €
AUT00000155278	102829	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	57522770953	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	102830	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	57539670953	11/05/2017	0 €
AUT00000155278	352814099 015321	Samsung Galaxy J3 2016	352814099015321	16/11/2017	0 €
AUT00000155278	103759	Samsung Galaxy Tab A 10.5 Pouces 32 Go 4G Black	353316090139133	26/09/2017	0 €

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition	Valeur nette comptable
AUT00000155278	103760	Samsung Galaxy Tab A 10.5 Pouces 32 Go 4G Black	353316090149033	26/09/2017	0 €
AUT00000155278	102635	Samsung Galaxy Tab A 10.5 Pouces 32 Go 4G Black	357812081607753	03/05/2017	0 €
AUT00000160111	358651088 827058	Samsung Galaxy A5 2017	358651088827058	12/07/2017	0 €
AUT00000162642	358952082 591512	Samsung Galaxy J3 2017 (4G / 5" / APN 13 MPX / 16 Go / Quad Core 1,4 GHZ)	358952082591512	11/07/2018	0 €
AUT00000162642	358952082 819764	Samsung Galaxy J3 2017 (4G / 5" / APN 13 MPX / 16 Go / Quad Core 1,4 GHZ)	358952082819764	11/07/2018	0 €
AUT00000162642	358952082 821265	Samsung Galaxy J3 2017 (4G / 5" / APN 13 MPX / 16 Go / Quad Core 1,4 GHZ)	358952082821265	11/07/2018	0 €
AUT00000175702	116919	Microsoft Surface Dock	269281915574	09/09/2019	0 €
AUT00000175755	355730095 573906	Samsung Galaxy J3 2017 (4G / 5" / APN 13 MPX / 16 Go / Quad Core 1,4 GHZ)	355730095573906	12/04/2018	119,04 €
AUT00000175755	357962108 694423	Samsung Galaxy J3 2017 (4G / 5" / APN 13 MPX / 16 Go / Quad Core 1,4 GHZ)	357962108694423	24/09/2019	
AUT00000175755	357090100 623727	Samsung Galaxy J4+	357090100623727	23/05/2019	
AUT00000175755	356457091 796138	Samsung Galaxy S7	356457091796138	17/04/2018	
AUT00000175755	356457093 964395	Samsung Galaxy S7	356457093964395	25/06/2018	
AUT00000175787	107239	Microsoft Clavier Surface Pro	35524290354	03/05/2019	752,13 €
AUT00000175787	107252	Microsoft Surface Dock	71947908574	03/05/2019	
AUT00000175787	353686102 393377	Samsung Galaxy J3 2017 (4G / 5" / APN 13 MPX / 16 Go / Quad Core 1,4 GHZ)	353686102393377	20/03/2019	
AUT00000175787	353686102 443966	Samsung Galaxy J3 2017 (4G / 5" / APN 13 MPX / 16 Go / Quad Core 1,4 GHZ)	353686102443966	04/03/2019	
AUT00000175877	106841	Microsoft Clavier Surface Pro	13130684854	22/03/2019	319,98 €
AUT00000175877	106840	Microsoft Surface Dock	762535851574	22/03/2019	
AUT00000176185	103963	HP Probook 450 G3 I3-6100U	5CD7400R9X	24/10/2017	0 €
AUT00000176188	106223	Microsoft Surface Pro 4 128 Go	14030682453	29/10/2018	0 €
AUT00000176825	117882	Microsoft Surface Dock	271477915574	09/09/2019	287,97 €
AUT00000176825	117879	Microsoft Surface Dock	431411915574	09/09/2019	
AUT00000176846	107497	Microsoft Surface Dock	70707908574	05/06/2019	243,88 €
AUT00000179168	112403	Microsoft Surface Dock	952856019574	09/06/2020	160,15 €
AUT00000179239	111980	Microsoft Surface Dock	953317019574	17/06/2020	546,44 €
AUT00000179239	111985	Microsoft Surface Dock	954665019574	17/06/2020	
AUT00000182725	120268	Microsoft Surface Dock	01566	15/04/2021	326,76 €

Mise à la réforme :

5272 - 31 janvier 2023 - Biens mobiliers informatiques - Mise à la réforme de 271 ordinateurs :

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT00000094426	41317	HP Compaq 4000 Pro	CZC128DFGB	02/08/2011
AUT00000094426	41331	HP Compaq 4000 Pro	CZC128DFFR	02/08/2011
AUT00000096313	42229	HP Compaq 4000 Pro	CZC139993C	20/10/2011
AUT00000096313	42256	HP Compaq 4000 Pro	CZC1399906	20/10/2011
AUT00000096313	42303	HP Compaq 4000 Pro	CZC13998ZP	20/10/2011
AUT00000096313	42316	HP Compaq 4000 Pro	CZC13998YB	20/10/2011
AUT00000096313	42389	HP Compaq 4000 Pro	CZC1399903	20/10/2011
AUT00000096313	42430	HP Compaq 4000 Pro	CZC139991B	20/10/2011
AUT00000107685	46156	Dell Optiplex 3010	HFLJJ5J	11/02/2013
AUT00000107685	46182	Dell Optiplex 3010	2HMJJ5J	11/02/2013
AUT00000107685	46206	Dell Optiplex 3010	5FLJJ5J	11/02/2013
AUT00000107685	46211	Dell Optiplex 3010	7HMJJ5J	11/02/2013
AUT00000107685	46222	Dell Optiplex 3010	JFLJJ5J	11/02/2013
AUT00000107685	46227	Dell Optiplex 3010	7HLJJ5J	11/02/2013
AUT00000107685	46253	Dell Optiplex 3010	HCMJJ5J	23/03/2015
AUT00000107685	46280	Dell Optiplex 3010	2CMJJ5J	11/02/2013
AUT00000107685	46290	Dell Optiplex 3010	JGMJJ5J	11/02/2013
AUT00000107685	46297	Dell Optiplex 3010	8DLJJ5J	11/02/2013
AUT00000107685	46298	Dell Optiplex 3010	BDMJJ5J	11/02/2013
AUT00000107685	46303	Dell Optiplex 3010	32TC6X1	11/02/2013
AUT00000107685	46327	Dell Optiplex 3010	1GMJJ5J	11/02/2013
AUT00000107685	46328	Dell Optiplex 3010	GGMJJ5J	11/02/2013
AUT00000107685	46337	Dell Optiplex 3010	DTSC6X1	11/02/2013
AUT00000107685	46359	Dell Optiplex 3010	CTSC6X1	11/02/2013
AUT00000107685	46366	Dell Optiplex 3010	G6TC6X1	11/02/2013
AUT00000107685	46372	Dell Optiplex 3010	DBLJJ5J	11/02/2013
AUT00000107685	46377	Dell Optiplex 3010	GQSC6X1	11/02/2013
AUT00000107685	46379	Dell Optiplex 3010	C0TC6X1	11/02/2013
AUT00000110299	46890	Dell Optiplex 3010	CH3B5Y1	03/07/2013
AUT00000110299	46892	Dell Optiplex 3010	DN3B5Y1	03/07/2013
AUT00000110299	46904	Dell Optiplex 3010	JN3B5Y1	03/07/2013
AUT00000110299	46916	Dell Optiplex 3010	6S3B5Y1	03/07/2013
AUT00000110299	46933	Dell Optiplex 3010	1S3B5Y1	03/07/2013
AUT00000110299	46964	Dell Optiplex 3010	4S3B5Y1	03/07/2013
AUT00000110299	47029	Dell Optiplex 3010	BKBB5Y1	10/07/2013
AUT00000110299	47031	Dell Optiplex 3010	4J9B5Y1	10/07/2013
AUT00000110299	47052	Dell Optiplex 3010	2GBB5Y1	10/07/2013
AUT00000110299	47053	Dell Optiplex 3010	9QBB5Y1	10/07/2013
AUT00000110299	47062	Dell Optiplex 3010	2RBB5Y1	10/07/2013

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT00000110299	47064	Dell Optiplex 3010	CPBB5Y1	10/07/2013
AUT00000110299	47065	Dell Optiplex 3010	9T9B5Y1	10/07/2013
AUT00000110299	47200	Dell Optiplex 3010	B79B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47211	Dell Optiplex 3010	5C7B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47214	Dell Optiplex 3010	3Y7B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47215	Dell Optiplex 3010	GW8B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47216	Dell Optiplex 3010	5D7B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47218	Dell Optiplex 3010	FC7B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47220	Dell Optiplex 3010	DH7B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47224	Dell Optiplex 3010	3S7B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47226	Dell Optiplex 3010	HX7B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47242	Dell Optiplex 3010	HL7B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47255	Dell Optiplex 3010	GP8B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47266	Dell Optiplex 3010	J09B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47283	Dell Optiplex 3010	839B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47294	Dell Optiplex 3010	849B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47295	Dell Optiplex 3010	269B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47302	Dell Optiplex 3010	D59B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47303	Dell Optiplex 3010	9W7B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47304	Dell Optiplex 3010	2T7B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47305	Dell Optiplex 3010	GW7B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47315	Dell Optiplex 3010	7W8B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47321	Dell Optiplex 3010	8W7B5Y1	25/07/2013
AUT00000116537	66265	Dell Optiplex 7010	1YTKV02	03/04/2014
AUT00000116537	66274	Dell Optiplex 7010	31VKV02	03/04/2014
AUT00000106975	46048	Dell Optiplex 7010	FYL56X1	07/02/2013
AUT00000106975	46068	Dell Optiplex 7010	1VL56X1	07/02/2013
AUT00000107685	46208	Dell Optiplex 3010	6FMJJ5J	11/02/2013
AUT00000107685	46256	Dell Optiplex 3010	5FMJJ5J	11/02/2013
AUT00000107685	46268	Dell Optiplex 3010	FBMJJ5J	11/02/2013
AUT00000107685	46271	Dell Optiplex 3010	8HMJJ5J	11/02/2013
AUT00000107685	46304	Dell Optiplex 3010	7TSC6X1	11/02/2013
AUT00000110299	46880	Dell Optiplex 3010	5R3B5Y1	03/07/2013
AUT00000110299	46881	Dell Optiplex 3010	DP3B5Y1	03/07/2013
AUT00000110299	46883	Dell Optiplex 3010	4R3B5Y1	03/07/2013
AUT00000110299	46885	Dell Optiplex 3010	7P3B5Y1	03/07/2013
AUT00000110299	46917	Dell Optiplex 3010	5J3B5Y1	03/07/2013
AUT00000110299	46961	Dell Optiplex 3010	CN3B5Y1	03/07/2013
AUT00000110299	46963	Dell Optiplex 3010	HP3B5Y1	03/07/2013
AUT00000110299	46965	Dell Optiplex 3010	5S3B5Y1	03/07/2013
AUT00000110299	46975	Dell Optiplex 3010	3R3B5Y1	03/07/2013
AUT00000110299	47016	Dell Optiplex 3010	8BBB5Y1	10/07/2013
AUT00000110299	47017	Dell Optiplex 3010	5S9B5Y1	10/07/2013
AUT00000110299	47019	Dell Optiplex 3010	1SBB5Y1	10/07/2013

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT00000110299	47026	Dell Optiplex 3010	5X9B5Y1	10/07/2013
AUT00000110299	47033	Dell Optiplex 3010	B99B5Y1	10/07/2013
AUT00000110299	47035	Dell Optiplex 3010	3JBB5Y1	10/07/2013
AUT00000110299	47090	Dell Optiplex 3010	HPBB5Y1	10/07/2013
AUT00000110299	47094	Dell Optiplex 3010	7G9B5Y1	10/07/2013
AUT00000110299	47204	Dell Optiplex 3010	BX8B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47280	Dell Optiplex 3010	9Y7B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47318	Dell Optiplex 3010	489B5Y1	25/07/2013
AUT00000110299	47333	Dell Optiplex 3010	FT8B5Y1	25/07/2013
AUT00000113620	47944	Dell Optiplex 7010	2RFJGZ1	05/11/2013
AUT00000113620	47966	Dell Optiplex 7010	8LFJGZ1	05/11/2013
AUT00000120626	66068	Dell Optiplex 3020	H1CDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66086	Dell Optiplex 3020	90BDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66088	Dell Optiplex 3020	2V9DV02	02/04/2014
AUT00000120626	66093	Dell Optiplex 3020	JJCDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66100	Dell Optiplex 3020	64CDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66126	Dell Optiplex 3020	3Z9DV02	02/04/2014
AUT00000120626	66151	Dell Optiplex 3020	5VBDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66212	Dell Optiplex 3020	7B8DV02	03/04/2014
AUT00000116537	66270	Dell Optiplex 7010	DXTKV02	03/04/2014
AUT00000120626	66330	Dell Optiplex 3020	JNFKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66403	Dell Optiplex 3020	6ZFKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66416	Dell Optiplex 3020	11GKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66417	Dell Optiplex 3020	GWFKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66433	Dell Optiplex 3020	CPDKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66446	Dell Optiplex 3020	16049704178	10/04/2014
AUT00000120626	66515	Dell Optiplex 3020	61FKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66520	Dell Optiplex 3020	2KFKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66521	Dell Optiplex 3020	2RDKV02	10/04/2014
AUT00000120628	66829	Dell Optiplex 3020	JT0BB22	06/08/2014
AUT00000120626	66131	Dell Optiplex 3020	H2CDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66150	Dell Optiplex 3020	82CDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66157	Dell Optiplex 3020	24BDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66160	Dell Optiplex 3020	B3CDV02	02/04/2014
AUT00000120626	66220	Dell Optiplex 3020	DY8DV02	03/04/2014
AUT00000120626	66222	Dell Optiplex 3020	2C8DV02	03/04/2014
AUT00000120626	66236	Dell Optiplex 3020	269DV02	03/04/2014
AUT00000120626	66244	Dell Optiplex 3020	4CBDV02	03/04/2014
AUT00000120626	66336	Dell Optiplex 3020	GRCKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66394	Dell Optiplex 3020	9NCKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66434	Dell Optiplex 3020	12GKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66436	Dell Optiplex 3020	JXFKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66453	Dell Optiplex 3020	C5DKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66462	Dell Optiplex 3020	3TF4V02	10/04/2014

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT00000120626	66503	Dell Optiplex 3020	BTFKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66505	Dell Optiplex 3020	72FKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66511	Dell Optiplex 3020	23FKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66518	Dell Optiplex 3020	1TFKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66527	Dell Optiplex 3020	8KDKV02	10/04/2014
AUT00000120628	66826	Dell Optiplex 3020	6T0BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66864	Dell Optiplex 3020	CT0BB22	06/08/2014
AUT00000091708	39587	HP Compaq 4000 Pro	CZC1110005	21/03/2011
AUT00000091708	39604	HP Compaq 4000 Pro	CZC1110032	21/03/2011
AUT00000091708	39611	HP Compaq 4000 Pro	CZC1110054	21/03/2011
AUT00000091708	39613	HP Compaq 4000 Pro	CZC111001R	21/03/2011
AUT00000091708	39624	HP Compaq 4000 Pro	CZC111000R	21/03/2011
AUT00000091708	39670	HP Compaq 4000 Pro	CZC1110051	21/03/2011
AUT00000094426	41194	HP Compaq 4000 Pro	CZC128DFB7	02/08/2011
AUT00000094426	41333	HP Compaq 4000 Pro	CZC128DFE3	02/08/2011
AUT00000096313	42376	HP Compaq 4000 Pro	CZC1399900	20/10/2011
AUT00000096313	42390	HP Compaq 4000 Pro	CZC139990F	20/10/2011
AUT00000096313	42393	HP Compaq 4000 Pro	CZC1399921	20/10/2011
AUT00000096313	42402	HP Compaq 4000 Pro	CZC13998Z4	20/10/2011
AUT00000096313	42442	HP Compaq 4000 Pro	CZC13998Y2	20/10/2011
AUT00000096313	42500	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC1480WVG	05/12/2011
AUT00000096313	42591	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC14931M1	15/12/2011
AUT00000101328	43292	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC207140M	29/02/2012
AUT00000101328	43306	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC20713Y7	29/02/2012
AUT00000101328	43325	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC20713YK	29/02/2012
AUT00000101328	43337	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC20713YQ	29/02/2012
AUT00000101328	43428	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC20713PN	06/03/2012
AUT00000101328	43430	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC20713SH	06/03/2012
AUT00000101328	43544	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC20713V9	19/03/2012
AUT00000101328	43619	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC20713Q3	20/03/2012
AUT00000106812	45253	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC2383BCD	04/10/2012
AUT00000106812	45258	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC2383B91	04/10/2012
AUT00000106812	45306	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC2383BF0	04/10/2012
AUT00000106812	45337	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC2383BFB	04/10/2012
AUT00000106812	45352	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC2383B5C	04/10/2012
AUT00000106812	45359	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC2383BFH	04/10/2012
AUT00000106812	45392	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC2383BGG	04/10/2012
AUT00000106812	45453	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC2383BBG	04/10/2012
AUT00000106812	45502	HP 6200 Pro Intel Pentium	CZC2383B61	04/10/2012
AUT00000122495	67301	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	S4G70171	10/11/2014
AUT00000122495	67338	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G91250	13/11/2014
AUT00000122495	67359	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G91917	13/11/2014
AUT00000122495	67360	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G91912	13/11/2014
AUT00000122495	67368	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G91915	13/11/2014

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT00000122495	67430	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G92094	13/11/2014
AUT00000122495	67433	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G92119	13/11/2014
AUT00000122495	67442	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	S4G91610	13/11/2014
AUT00000122495	67457	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G91441	13/11/2014
AUT00000122495	67482	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G91772	13/11/2014
AUT00000122495	67486	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G90718	13/11/2014
AUT00000122495	74018	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G92182	13/11/2014
AUT00000122495	74049	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G91266	13/11/2014
AUT00000122495	74059	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G90872	13/11/2014
AUT00000122495	74072	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G91506	13/11/2014
AUT00000122495	74081	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G90621	13/11/2014
AUT00000122495	74167	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G91665	13/11/2014
AUT00000122495	74221	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G91895	13/11/2014
AUT00000122495	74245	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	S4G91050	13/11/2014
AUT00000122495	74246	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	S4G91195	13/11/2014
AUT00000128627	78329	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4S1NS00PC03VWB2	13/05/2015
AUT00000128627	78331	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC03VTAK	13/05/2015
AUT00000128627	78377	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC03VWJ5	13/05/2015
AUT00000128627	78379	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC03VWJA	13/05/2015
AUT00000138668	78885	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	S4P01555	21/07/2015
AUT00000138668	78889	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	S4P01561	21/07/2015
AUT00000138668	78897	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	S4P01558	21/07/2015
AUT00000128627	78911	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4S1NS00PC03VWDQ	13/05/2015
AUT00000128627	78919	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4S1NS00PC03VWDK	13/05/2015
AUT00000128627	79752	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4S1NS00PC060DX4	09/09/2015
AUT00000128627	79755	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4S1NS00PC060DXB	09/09/2015
AUT00000128627	79795	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4S1NS00PC060DYZ	09/09/2015
AUT00000128627	79843	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4S1NS00PC060DPY	09/09/2015
AUT00000128627	79918	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4S1NS00PC060DZ2	09/09/2015
AUT00000096313	42231	HP Compaq 4000 Pro	CZC139991N	20/10/2011
AUT00000106812	45478	HP 6200 Pro Intel Pentium	VDLHP89854639	06/09/2012
AUT00000120626	66118	Dell Optiplex 3020	5R9DV02	02/04/2014
AUT00000120626	66156	Dell Optiplex 3020	7Q9DV02	02/04/2014
AUT00000120626	66180	Dell Optiplex 3020	HZ7DV02	02/04/2014
AUT00000120626	66189	Dell Optiplex 3020	HT8DV02	02/04/2014
AUT00000120626	66194	Dell Optiplex 3020	919DV02	02/04/2014
AUT00000120626	66230	Dell Optiplex 3020	6T8DV02	03/04/2014
AUT00000120626	66333	Dell Optiplex 3020	96DKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66376	Dell Optiplex 3020	H1FKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66451	Dell Optiplex 3020	CGDKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66510	Dell Optiplex 3020	75FKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66097	Dell Optiplex 3020	3T9DV02	02/04/2014
AUT00000120626	66115	Dell Optiplex 3020	25BDV02	02/04/2014
AUT00000120739	66125	HP Compaq 4000 Pro	FEBDCHA038790	02/04/2014

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT00000120626	66191	Dell Optiplex 3020	2L8DV02	02/04/2014
AUT00000120626	66306	Dell Optiplex 3020	JSFKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66309	Dell Optiplex 3020	JPFKV02	10/04/2014
AUT00000120626	66314	Dell Optiplex 3020	5YDKV02	10/04/2014
AUT00000120628	66823	Dell Optiplex 3020	981BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66825	Dell Optiplex 3020	FW0BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66827	Dell Optiplex 3020	3S0BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66828	Dell Optiplex 3020	BQ0BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66835	Dell Optiplex 3020	C71BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66836	Dell Optiplex 3020	701BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66837	Dell Optiplex 3020	6P0BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66838	Dell Optiplex 3020	GS0BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66842	Dell Optiplex 3020	J01BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66846	Dell Optiplex 3020	FP0BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66849	Dell Optiplex 3020	6Y0BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66850	Dell Optiplex 3020	481BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66851	Dell Optiplex 3020	9B1BB22	06/08/2014
AUT00000120628	66852	Dell Optiplex 3020	J81BB22	06/08/2014
AUT00000122495	67319	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	S4G90690	13/11/2014
AUT00000122495	67365	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G92086	13/11/2014
AUT00000122495	67489	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G92043	13/11/2014
AUT00000122495	74046	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G91948	13/11/2014
AUT00000122495	74088	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G91672	13/11/2014
AUT00000122495	74091	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G91752	13/11/2014
AUT00000122495	74103	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4A0XFFRS4G91291	13/11/2014
AUT00000122495	74140	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	S4G91492	13/11/2014
AUT00000122495	74144	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	S4G91528	13/11/2014
AUT00000122495	74230	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	S4G91271	13/11/2014
AUT00000122495	74234	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	S4G91180	13/11/2014
AUT00000122495	74265	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	S4G91185	13/11/2014
AUT00000128627	78177	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC03VWC1	13/05/2015
AUT00000128627	78228	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC03VWGU	13/05/2015
AUT00000128627	78337	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC03VWF5	13/05/2015
AUT00000128627	78357	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC03VTLY	13/05/2015
AUT00000128627	78403	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	S4M97441	13/05/2015
AUT00000128627	78425	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC03VTM9	08/06/2015
AUT00000128627	78475	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4S1NS00PC03VWHS	13/05/2015
AUT00000128627	78487	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC03VWJS	13/05/2015
AUT00000128627	78531	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4S1NS00PC03VWF8	13/05/2015
AUT00000128627	78533	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC03VWFH	13/05/2015
AUT00000138668	78899	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	S4P01552	21/07/2015
AUT00000128627	79568	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4S1NS00PC060E0T	09/09/2015
AUT00000128627	79670	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4S1NS00PC060DNA	09/09/2015
AUT00000128627	79686	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC060DXD	09/09/2015

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT00000128627	79710	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC060DTK	09/09/2015
AUT00000128627	79720	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC060DN7	09/09/2015
AUT00000128627	79730	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC060DZ9	09/09/2015
AUT00000128627	79739	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC060DUH	09/09/2015
AUT00000128627	79778	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC060DRD	09/09/2015
AUT00000128627	79819	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC060DR9	09/09/2015
AUT00000128627	79830	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC060E1E	09/09/2015
AUT00000128627	79858	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC060DRY	09/09/2015
AUT00000128627	79866	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC060DQY	09/09/2015
AUT00000128627	79878	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	PC060DTY	09/09/2015
AUT00000128627	79901	Lenovo Thinkcentre M73 SFF	1S10B4S1NS00PC060E25	09/09/2015
AUT00000111400	47583	Dell Optiplex 7010	22TRJY1	05/08/2013

Autres :

5273 - **31 janvier 2023** - Biens mobiliers informatiques - Vol de 27 ordinateurs portables, 1 tablette, 1 téléphone cellulaire, 1 écran :

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT00000179028	114850	Dell Latitude 5400 Sans web cam	2S473Z2	04/02/2020
AUT00000179239	115803	HP Probook 440 G7	5CD012FXRB	13/05/2020
AUT00000179239	115891	HP Probook 450 G7	5CD012G9JS	13/05/2020
AUT00000179239	115848	HP Probook 450 G7	5CD012G9LQ	13/05/2020
AUT00000179239	115851	HP Probook 450 G7	5CD012G9N4	13/05/2020
AUT00000179239	116100	HP Probook 450 G7	5CD012G9P2	13/05/2020
AUT00000179239	109859	HP Probook 440 G7	5CD0154NV9	02/07/2020
AUT00000179239	109721	HP Probook 450 G7	5CD0213GM1	02/07/2020
AUT00000182724	120063	Dell Latitude 5420 130W	5D6J4D3	01/03/2021
AUT00000182724	122920	Dell Latitude 5420 130W	5VRS6D3	15/07/2021
AUT00000179028	115007	Dell Latitude 5400 Sans web cam	7NP53Z2	04/02/2020
AUT00000182724	120009	Dell Latitude 5420 130W	cnnc043	01/03/2021
AUT00000177778	116946	AOC 24P1	GNRK3HA079879	07/08/2019
AUT00000182724	120071	Dell Latitude 5420 130W	JTSL4D3	01/03/2021
AUT00000176825	113740	Lenovo Thinkpad E490 I3-8145U(2.10GHZ, 4MO) 8GB 256GB 3Y 20N9S03T00	PF1PSES1	22/07/2019
AUT00000176825	107797	Lenovo Thinkpad E490 I3-8145U(2.10GHZ, 4MO) 8GB 256GB 3Y 20N9S03T00	PF1PSMN2	26/06/2019
AUT00000176825	113734	Lenovo Thinkpad E490 I3-8145U(2.10GHZ, 4MO) 8GB 256GB 3Y 20N9S03T00	PF1PSVG0	22/07/2019
AUT00000176825	111066	Lenovo Thinkpad E490 I3-8145U(2.10GHZ, 4MO) 8GB 256GB 3Y 20N9S03T00	PF1ZGM1W	05/12/2019
AUT00000176825	111070	Lenovo Thinkpad E490 I3-8145U(2.10GHZ, 4MO) 8GB 256GB 3Y 20N9S03T00	PF1ZGR0F	05/12/2019

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT00000176825	111086	Lenovo Thinkpad E490 I3-8145U(2.10GHZ, 4MO) 8GB 256GB 3Y 20N9S03T00	PF1ZGVLC	05/12/2019
AUT00000176825	110822	Lenovo Thinkpad E490 I3-8145U(2.10GHZ, 4MO) 8GB 256GB 3Y 20N9S03T00	PF1ZH12Y	05/12/2019
AUT00000176825	110998	Lenovo Thinkpad E490 I3-8145U(2.10GHZ, 4MO) 8GB 256GB 3Y 20N9S03T00	PF1ZH902	05/12/2019
AUT00000176825	111090	Lenovo Thinkpad E490 I3-8145U(2.10GHZ, 4MO) 8GB 256GB 3Y 20N9S03T00	PF1ZHJ4	05/12/2019
AUT00000180101	108025	Lenovo Thinkpad I3-10110U 8 GO SSD256	PF2566CD	06/03/2020
AUT00000180101	108068	Lenovo Thinkpad I3-10110U 8 GO SSD256	PF2570GB	06/03/2020
AUT00000179239	112200	Lenovo Thinkpad I3-10110U 8 GO SSD256	PF29V8D0	17/06/2020
AUT00000179239	115051	Lenovo Thinkpad I3-10110U 8 GO SSD256	PF29WQMH	06/10/2020
AUT00000182310	119163	Lenovo Thinkpad I3-10110U 8 GO SSD256	PF2K6HWB	14/12/2020
AUT00000144533	100961	Samsung Galaxy Tab A 10.5 POUCES 32 GO 4G Black	R52H30PZ93J	06/04/2016
AUT00000185468	35192158 9316704	Samsung Xcover 5	R58RB24V93E	01/04/2022

5274 - **31 janvier 2023** - Biens mobiliers informatiques - Vol de 10 ordinateurs portables :

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT00000176447	84904	Dell Latitude 3490 CTO	J8M88T2	18/02/2019
AUT00000176825	111081	Lenovo Thinkpad E490 I3-8145U(2.10GHZ, 4MO) 8GB 256GB 3Y 20N9S03T00	PF1ZHLNE	05/12/2019
AUT00000176825	111067	Lenovo Thinkpad E490 I3-8145U(2.10GHZ, 4MO) 8GB 256GB 3Y 20N9S03T00	PF1ZHJPV	05/12/2019
AUT00000176825	110981	Lenovo Thinkpad E490 I3-8145U(2.10GHZ, 4MO) 8GB 256GB 3Y 20N9S03T00	PF1ZH716	05/12/2019
AUT00000176825	110978	Lenovo Thinkpad E490 I3-8145U(2.10GHZ, 4MO) 8GB 256GB 3Y 20N9S03T00	PF1ZGPFM	05/12/2019
AUT00000176825	110975	Lenovo Thinkpad E490 I3-8145U(2.10GHZ, 4MO) 8GB 256GB 3Y 20N9S03T00	PF1ZHJQ8	05/12/2019
AUT00000180101	108006	Lenovo Thinkpad I3-10110U 8 GO SSD256	PF256D2N	06/03/2020
AUT00000179239	109825	HP Probook 440 G7	5CD0154NW8	02/07/2020
AUT00000179239	109762	HP Probook 450 G7	5CD012G9DN	02/07/2020
AUT00000182724	120675	Dell Latitude 5420 130W	6Z854D3	01/03/2021

D/- ADHESION A DES ASSOCIATIONS

Direction Systèmes d'information et transformation numérique

5278 - **13 janvier 2023** - Association COTER Numérique - Cotisation 2023

E/ - AUTRES

Direction des affaires culturelles

5248 - 9 janvier 2023 - Modification du règlement de mise à disposition de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or pour des expositions

F/ - LISTE DES MARCHES SIGNES DU 1^{er} OCTOBRE 2022 AU 31 JANVIER 2023

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
N4190	Groupe scolaire La Sauvagère - Rénovation phase 2	01/10/22	L'ATELIER ARCHITECTES (T) / BETR (C) / EODD INGENIEURS CONSEILS (C) / CABINET DENIZOU (C) / PHILAE (AGENCE DE LYON) (C) / DPI - DIDIER PIERRON (C) / SEMPER ARCHITECTURE (C)	69009 - LYON / 69200 VENISSIEUX / 34800 CLERMONT L'HERAULT / 69100 VILLEURBANNE / 69002 LYON / 69100 VILLEURBANNE / 69004 LYON	196 500	Services	Appel d'offres ouvert
N4251A	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation architecturale et technique des opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments et abords de la Ville de Lyon	03/10/22	SERL (T) / FLORES (T) / ESPELIA (T) / ONNIX SAS (C) / TERRE ECO (AGENCE DE LYON) (C) / SCET (C)	69003 LYON / 69003 LYON / 75009 PARIS / 69160 TASSIN LA DEMI LUNE / 69326 LYON CEDEX 03 / 75012 PARIS	1 600 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4255A	Accord-cadre relatif aux missions de contrôle technique pour des opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments et abords de la Ville de Lyon	03/10/22	BUREAU ALPES CONTROLES (T) / QUALICONSULT (T) / SOCOTEC CONSTRUCTION (T)	69100 VILLEURBANNE / 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR / 78182 ST QUENTIN EN YVELINES	4 000 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4129A	Diagnostic de la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du public (ERP) prioritaires	04/10/22	ABIOLAB ASPOSAN (T)	38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN	1 376 000	Services	Appel d'offres ouvert

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
N4299	Hôtel social Riboud - Démolition	04/10/22	DESAMIANTAGE FRANCE DEMOLITION (C) / CARDEM (T)	69720 SAINT- LAURENT-DE- MURE / 69007 LYON	383 100,14	Travaux	Appel d'offres ouvert
N4532	Cession du spectacle <i>Le contraire de l'amour</i>	04/10/22	CIE PASSEURS DE MEMOIRES (T)	69004 LYON	6 367,70	Services	Sans mise en concurrence
NTI01	Formation et accompagnement des agents de la ville de Lyon à la gestion et au tri des déchets	05/10/22	SFC (T)	69230 SAINT GENIS LAVAL	7 150	Services	Adaptée restreinte
N3960A	Sensibilisation et formations sur la prévention des risques psychosociaux et la qualité de vie au travail	06/10/22	RISESMART FRANCE (T)	75009 PARIS	200 000	Services	Adaptée ouverte
N4122A	Acquisition d'abonnement de ressources numériques - Lot 1 - Abonnement à des ressources numériques pour les titres de presse Grand Public	06/10/22	CVS (T)	93100 MONTREUIL	360 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4125A	Acquisition d'abonnement de ressources numériques - Lot 4 - Abonnement à des ressources numériques de vidéo à la demande	06/10/22	ARTE FRANCE DEVELOPPEMEN (T)	92785 ISSY LES MOULINEAUX	960 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4282U	Acquisition de 7 véhicules utilitaires GNV	06/10/22	IVECO LVI (T)	69800 SAINT- PRIEST	356 334	Fournitures	Marché subséquent
N4507	Achat du spectacle <i>Beatbox Symphonique</i>	06/10/22	TOM THUM (T)	99999 4306 QLD KARALEE	19 981	Services	Sans mise en concurrence
N4512A	Fourniture de produits sous licence officielle Ville de Lyon par Expendo Organisation	06/10/22	EXPENDO ORGANISATION (T)	18110 PIGNY	15 000	Fournitures	Sans mise en concurrence
N4528U	Acquisition et installation de modules sportifs de plein air au Parc de Gerland à Lyon 7 ^{ème}	06/10/22	KOMPAN (T)	77190 DAMMARIE LES LYS	43 305,23	Fournitures	Marché subséquent

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
N4256A	Missions d'investigation et localisation, détection et géo référencement des réseaux enterrés et des réseaux liés aux installations d'éclairage public de la Ville de Lyon	07/10/22	GEOSAT SELAS (T) / SE2T ENGINEERING(C)	83210 LA FARLEDE / 83210 LA FARDELE	200 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4257A	Missions d'investigation et localisation, détection et géo référencement des réseaux enterrés et des réseaux liés aux installations d'éclairage public de la Ville de Lyon	07/10/22	ADRE RESEAUX (T)	69570 DARDILLY	140 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4117A	Accueils périscolaires dans les écoles publiques - Lot 3 - Ecoles 6 ^{ème} arrondissement	10/10/22	IFAC (ASSOCIATION LOI 1901) (T)	92600 ASNIERES	1 800 000	Services	Adaptée ouverte
N4123A	Acquisition d'abonnement de ressources numériques - Lot 2 - Abonnement à des ressources numériques d'autoformation hors langues étrangères	10/10/22	LEARNORAMA (T)	75008 PARIS	480 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4124A	Acquisition d'abonnement de ressources numériques - Lot 3 - Abonnement à des ressources numériques pour les langues étrangères	10/10/22	LEARNORAMA- T)	75008 PARIS	120 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4138A	Maintenance des équipements motorisés - Lot 1	10/10/22	COPAS SYSTEMES (T)	07500 GUILHERAND- GRANGES	1 040 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4139A	Maintenance des équipements motorisés - Lot 2	10/10/22	COPAS SYSTEMES (T)	07500 GUILHERAND- GRANGES	880 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4191A	Traitement des déchets divers des services municipaux de la Ville de Lyon	10/10/22	BUTY SERVICES (T)	69120 VAULX EN VELIN	1 200 000	Services	Appel d'offres ouvert

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
N4227A	Prestation d'exécution de travaux graphiques pour la communication de la Ville de Lyon	10/10/22	STEPHANE VANTARD (T)	69004 LYON	60 000	Services	Adaptée ouverte
N4285A	Accord-cadre pour une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé niveau 1, 2, 3 pour des opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments et abords de la Ville de Lyon	11/10/22	SOCOTEC CONSTRUCTION (T) / SP2SE (T) / APAVE SUDEUROPE SAS (T)	78182 ST QUENTIN EN YVELINES / 42400 SAINT-CHAMOND / 13322 MARSEILLE	4 000 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4307	Accompagnement dans la démarche « A votre écoute dans les parcs » : Tête d'Or, Blandan, Gerland et Clos Layat	11/10/22	N CLIQUE (T)	94500 CHAMPIGNY SUR MARNE	28 000	Services	Adaptée ouverte
N4539	Construction des Ateliers de la danse - Ilot Kennedy - Avis de chantier concernant l'emploi du pisé porteur	11/10/22	SOCOTEC CONSTRUCTION (T)	78182 ST QUENTIN EN YVELINES	30 000	Services	Sans mise en concurrence
N4079A	Travaux patrimoine 5-9 Rive droite - Lot 3 - Menuiserie	12/10/22	LES METIERS DU BOIS (T)	69210 LENTILLY	10 000 000	Travaux	Appel d'offres ouvert
N4081A	Travaux patrimoine 5-9 Rive droite - Lot 5 - Electricité	12/10/22	EES CLEMESSY (T)	69881 MEYZIEU JONAGE	8 200 000	Travaux	Appel d'offres ouvert
N4082A	Travaux patrimoine 5-9 Rive droite - Lot 6 - Charpente	12/10/22	BOURGEOIS (T)	01700 MIRIBEL	3 000 000	Travaux	Appel d'offres ouvert
N4084A	Travaux patrimoine 5-9 Rive droite - Lot 8 - Vitrerie	12/10/22	DB VERRE SARL (T)	69190 ST FONS	2 250 000	Travaux	Appel d'offres ouvert
N4090A	Travaux patrimoine 5-9 Rive droite - Lot 14 - Courants faibles	12/10/22	SPIE FACILITIES (T)	01700 BEYNOST	3 050 000	Travaux	Appel d'offres ouvert
N4559	Achat du spectacle <i>Rone</i>	12/10/22	DECIBELS PRODUCTIONS (T)	75018 PARIS	40 000	Services	Sans mise en concurrence

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
NEP02	Mise en place d'un éclairage raisonné sur le parc Blandan	13/10/22	ON (T)	75013 PARIS	14 250	Services	Adaptée restreinte
CA22M 6	Organisation de déplacements complexes de délégations Ville de Lyon - Métropole de Lyon en national et à l'international	17/10/22	PROMETOUR EUROPE (T)	75019 PARIS	500 000	Fournitures	Appel d'offres ouvert
N4145A	Formations sécurité au travail pour les agents de la Ville de Lyon et du CCAS - Lot 1 - Habilitations électriques	19/10/22	NEOMIS CONSEIL ET FORMATION (T)	69100 VILLEURBANNE	204 000	Services	Adaptée ouverte
N4146A	Formations sécurité au travail pour les agents de la Ville de Lyon et du CCAS - Lot 2 - Conduite d'engins	19/10/22	CAMIRA (T)	69960 CORBAS	215 000	Services	Adaptée ouverte
N4174A	Evaluation de conformité de la protection des données personnelles (RGPD) à la Ville de Lyon et au CCAS	19/10/22	LG PARTENAIRES (T)	66700 ARGELES SUR MER	400 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4175A	Evaluation de conformité de la protection des données personnelles (RGPD) à la Ville de Lyon et au CCAS	19/10/22	DPO CONSULTING SUD EST (T) / CHABERT ASSOCIES IMPLID LEGAL (C)	69002 LYON / 69006 LYON	200 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4176A	Evaluation de conformité de la protection des données personnelles (RGPD) à la Ville de Lyon et au CCAS - Lot 3 - AIPD et prestations associées	19/10/22	DPO CONSULTING SUD EST (T) / CHABERT ASSOCIES IMPLID LEGAL (C) / FORMIND (C)	69002 LYON / 69006 LYON / 69002 LYON /	220 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4273A	Elimination des déchets toxiques en quantités dispersées municipaux	19/10/22	G2D2 SARL (T)	69730 GENAY	120 000	Services	Adaptée ouverte
N4551A	Prestation de rédaction d'articles et de création de contenus pour la Direction de la Communication externe	19/10/22	CHARLOTTE PETIT (T)	69001 LYON	7 000	Services	Adaptée ouverte

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
N4552U	Fourniture d'électricité C2, C3, C4 (ex VRA)	19/10/22	VOLTERRES (T)	75009 PARIS	6 598 792,34	Fournitures	Marché subséquent
N4409A	Réalisation de photogravure pour les expositions Gadagne Musée des arts de la marionnette et Musée d'Histoire de Lyon	20/10/22	RESOLUTION HD (T)	69002 LYON	10 000	Services	Adaptée ouverte
N4306	Dîner des partenaires Fête des Lumières 2022	21/10/22	PRISME INTERNATIONAL CONSULTING (T)	69002 LYON	66 690,40	Services	Adaptée ouverte
N4359	Théâtre Nouvelle génération - Agrandissement de la cage de scène - Lot 5	21/10/22	COURTADON SAS (T)	69150 DECINES- CHARPIEU	100 790	Travaux	Adaptée ouverte
N4361	Théâtre Nouvelle génération - Agrandissement de la cage de scène - Lot 7	21/10/22	RABY SAS (T)	69270 FONTAINES SUR SAONE	129 945,52	Travaux	Adaptée ouverte
N4365	Théâtre Nouvelle génération - Agrandissement de la cage de scène - Lot 11	21/10/22	ESPACES VERTS DES MONTS D'OR (T)	69380 LISSIEU	17 000	Travaux	Adaptée ouverte
N4364	Théâtre Nouvelle génération - Agrandissement de la cage de scène - Lot 10	24/10/22	SCENETEC (T)	69200 VENISSIEUX	199 802,69	Travaux	Adaptée ouverte
O4152A	Missions d'expertise en ingénierie écologique	24/10/22	NATURALIA ENVIRONNEMENT (T)	69009 LYON	500 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4312A	Acquisition de matériels pour la collecte des biodéchets de la Ville de Lyon et du CCAS	26/10/22	FRANCE COLLECTIVITE HYGIENE (T)	69140 RILLIEUX LA PAPE	800 000	Fournitures	Sans mise en concurrence
N4197	Accompagnement de la Ville de Lyon pour l'élaboration d'un baromètre du bien-être	27/10/22	ELLYX (T)	33150 CENON	65 895	Services	Adaptée ouverte
N4319A	Lumignons du cœur Fête des Lumières 2022	27/10/22	CIERGERIE DU SUD EST(T)	43000 LE PUY- EN-VELAY	30 000	Fournitures	Adaptée ouverte
N4355	Théâtre Nouvelle génération - Agrandissement de la cage de scène - Lot 1	27/10/22	PYRAMID (T)	42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES	89 180	Travaux	Adaptée ouverte
N4360	Théâtre Nouvelle génération - Agrandissement de la cage de scène - Lot 6	27/10/22	PROSED (T)	69380 DOMMARTIN	94 804,94	Travaux	Adaptée ouverte

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
N4362	Théâtre Nouvelle génération - Agrandissement de la cage de scène - Lot 8	27/10/22	SCENETEC (T)	69200 VENISSIEUX	568 750,68	Travaux	Adaptée ouverte
N4711	Cession du spectacle <i>Black march</i>	27/10/22	COMPAGNIE PIPO (T)	77127 LIEUSAIN	45 979,20	Services	Sans mise en concurrence
N4603	Coproduction du spectacle <i>Sommeil sans rêve</i>	31/10/22	COMPAGNIE LA MEUTE (T)	69001 LYON	45 000	Services	Sans mise en concurrence
CA22M5	Plateforme de dématérialisation des marchés publics pour les besoins de la Métropole de Lyon et des adhérents de la centrale d'achat du Grand Lyon	02/11/22	AVENUE WEB SYSTEMES (T)	38100 GRENOBLE	500 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4565U	Prestations de signalétique de communication Fête des Lumières 2022	02/11/22	SITEP (T)	69120 VAULX EN VELIN	50 000	Services	Marché subséquent
N4607	Cession du spectacle <i>Pueblo et Laïka</i>	02/11/22	FESTIVAL DE LIEGE ASBL (T)	99999 24020 LIEGE	34 140,65	Services	Sans mise en concurrence
N4583A	Réalisation d'impressions spécialisées pour les expositions de Gadagne Musée d'Histoire de Lyon	03/11/22	SIMON GRAPHIC (T)	25290 ORNANS	10 000	Services	Adaptée ouverte
N4589	Coréalisation du spectacle <i>Illusions perdues</i>	03/11/22	THEATRE DE LA CROIX ROUSSE (T)	69004 LYON	17 562,71	Services	Sans mise en concurrence
O3973A	Contrôle et maintenance des dispositifs anti-retour (disconnecteurs) de la Ville de Lyon - Lot 3 - Direction Cadre de vie	04/11/22	SOCIETE ROCHE SARL (T)	69330 MEYZIEU	60 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4356	Théâtre Nouvelle génération - Agrandissement de la cage de scène - Lot 2	07/11/22	VALENTIN (T)	69740 GENAS	853 689,38	Travaux	Adaptée ouverte
N4395	Rénovation de la halle et de l'îlot Masset - Mission de programmiste	07/11/22	ALTEREA (T)	44200 NANTES	37 605,50	Services	Adaptée ouverte
N4664	Cession du spectacle <i>Les couleurs de l'air</i>	09/11/22	CICT BOUFFES DU NORD (T)	75010 PARIS	42 228,45	Services	Sans mise en concurrence

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
N4173	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le site internet de la bibliothèque municipale de Lyon	10/11/22	ADIMEO (T)	75019 PARIS	75 075	Services	Adaptée ouverte
N4332A	Réalisation de vidéos reportages et interviews pour l'Auditorium Orchestre national de Lyon saison 2022-2023	10/11/22	UNAGI LYON (T) / LA BRECHE (T) / AGENCE CHEESE NAAN (T) / HIRYA LAB (T)	69006 LYON / 69007 LYON / 69001 LYON / 92140 CLAMART	60 000	Services	Adaptée ouverte
N4584A	Acquisition de forfait Boamp national et européen	10/11/22	DILA (BOAMP) (T)	75015 PARIS	200 000	Fournitures	Sans mise en concurrence
N4609	Cession du spectacle <i>Un</i>	10/11/22	COLLECTIF JESUISNOIRDE MONDE (T)	33310 LORMONT(T)	26 270,40	Services	Sans mise en concurrence
N4188A	Travail temporaire dans les crèches municipales	14/11/22	SELECT TT APPEL MEDICAL (T) / FAST ROAD TT KLIFF PAR RANDSTAD (C) / ADECCO MEDICAL (T) / AILE MEDICALE (T)	93211 SAINT DENIS LA PLAINE / 93211 SAINT DENIS LA PLAINE / 69100 VILLEURBANNE / 75016 PARIS	5 000 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4582	Accompagnement et animation d'ateliers du groupe de travail sport et handicap	14/11/22	SIGNES DE SENS (T)	59000 LILLE	14 370	Services	Adaptée ouverte
N4592	Prestation du Chœur Spirito	14/11/22	SPIRITO CHOEURS ET SOLISTES LYON (T)	69001 LYON	39 305	Services	Sans mise en concurrence
N4166A	Etudes petits travaux piscines	15/11/22	CERENE (T) / COGECI (C)	38080 L'ISLE- D'ABEAU / 69517 VAULX EN VELIN	300 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4429A	Assistance pour le choix du mode de gestion de la fourrière automobile et la passation du contrat	15/11/22	AUREAM (T) / INTERFACE TRANSPORT / AARPI ADALTY AVOCATS (C)	75017 PARIS / 69007 LYON / 69455 LYON	50 000	Services	Adaptée ouverte
N4456	Auditorium Maurice Ravel - Amélioration acoustique de scène	15/11/22	METALOBIL (C) / BC MAINTENANCE EQUIPTS MOBILES (T)	44340 BOUGUENAIS / 94250 GENTILLY	297 177,11	Travaux	Adaptée ouverte
N4085A	Travaux patrimoine 5-9 Rive droite - Lot 9 - Cours VRD	16/11/22	RAZEL BEC (T)	69673 BRON	4 400 000	Travaux	Appel d'offres ouvert

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
N4087A	Travaux patrimoine 5-9 Rive droite - Lot 11 - Carrelage	16/11/22	PAVIMENTUM (T)	69350 LA MULATIERE	4 400 000	Travaux	Appel d'offres ouvert
N4092A	Travaux patrimoine 5-9 Rive droite - Lot 16 - Pierre de taille	16/11/22	MGR-MARBRERIE GENERALE DU RHONE (T)	69004 LYON	1 200 000	Travaux	Appel d'offres ouvert
N4093A	Travaux patrimoine 5-9 Rive droite - Lot 17 - Etanchéité	16/11/22	EXETANCH (T)	69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	6 440 000	Travaux	Appel d'offres ouvert
N4095A	Travaux patrimoine 5-9 Rive droite - Lot 19 - Vidange curage	16/11/22	LTC SAS (T)	69120 VAULX EN VELIN	1 200 000	Travaux	Appel d'offres ouvert
N4098A	Travaux patrimoine 5-9 Rive droite - Lot 22 - Chauffage	16/11/22	SPIE FACILITIES (T)	01700 BEYNOST	1 000 000	Travaux	Appel d'offres ouvert
N4683	Cession du spectacle <i>Coyotte</i>	17/11/22	THEATRE DE NIMES (T)	30000 NIMES	15 376	Services	Sans mise en concurrence
N4381	Conception et mise en scène d'une énigme dans le cadre de l'évènement Re Lyon Nous 2023 - Lot 1 - Rédaction d'une énigme	18/11/22	LA NOUVELLE FABRIQUE (T)	69004 LYON	9 500	Services	Adaptée ouverte
N4382	Conception et mise en scène d'une énigme dans le cadre de l'évènement Re Lyon Nous 2023 - Lot 2 - Mise en scène d'une énigme	18/11/22	LA NOUVELLE FABRIQUE (T)	69004 LYON	14 200	Services	Adaptée ouverte
N4508	Assistance à maîtrise d'ouvrage à l'élaboration du projet de service de la restauration scolaire	18/11/22	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ISERE (T) / TRENTE SEPT(C)	38000 GRENOBLE / 69004 LYON	33 690,42	Services	Adaptée ouverte
N4578A	Conception de la campagne de vœux 2023	18/11/22	THEO SCHULTHESS (T)	69003 LYON	15 000	Services	Adaptée ouverte
N4629	Achat du spectacle <i>Les Nouveaux Caractères</i>	18/11/22	LES NOUVEAUX CARACTERES (T)	69004 LYON	25 000	Services	Sans mise en concurrence

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
N4220A	Animation et accompagnement des Conseils d'arrondissements des enfants - Lot 3 - Prestations d'accompagnement à la création et au suivi des Conseils d'arrondissements des enfants - 4 ^{ème} arrondissement	21/11/22	OXALIS (T)	73100 AIX LES BAINS (T)	30 250	Services	Adaptée ouverte
N4221A	Animation et accompagnement des Conseils d'arrondissements des enfants - Lot 4 - Prestations d'accompagnement à la création et du suivi des Conseils d'arrondissements des enfants - 5 ^{ème} arrondissement	21/11/22	LIGUE ENSEIGNEMENT DU RHONE (ASSOCIATION) (T)	69423 LYON	30 250	Services	Adaptée ouverte
N4222A	Animation et accompagnement des Conseils d'arrondissements des enfants - Lot 5 - Animation et accompagnement des Conseils d'arrondissements des enfants - 7 ^{ème} arrondissement	21/11/22	ROBINS DES VILLES (T)	69007 LYON	31 000	Services	Adaptée ouverte
N4223A	Animation et accompagnement des Conseils d'arrondissements des enfants - Lot 6 - Animation et accompagnement des Conseil d'arrondissement des enfants - 8 ^{ème} arrondissement	21/11/22	OXALIS (T)	73100 AIX LES BAINS	31 000	Services	Adaptée ouverte

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
N4224A	Animation et accompagnement des Conseils d'arrondissements des enfants - Lot 7 - Animation et accompagnement des conseils d'arrondissements des enfants - 9 ^{ème} arrondissement	21/11/22	LES FRANCAS DU RHONE (T)	69007 LYON	31 000	Services	Adaptée ouverte
N4486A	Location et maintenance de fontaines à eau pour le Service archéologie de la Ville de Lyon	21/11/22	AXO ARN (T)	56400 AURAY	6 000	Services	Adaptée ouverte
N4308A	Livrets de famille et accessoires destinés aux mairies	22/11/22	SAS FABREGUE (T)	87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	64 000	Fournitures	Adaptée ouverte
N4309A	Papiers sécurisés personnalisés Ville de Lyon	22/11/22	GROUPE CHEREAU ASSOCIES (T)	92420 VAUCRESSON	120 000	Fournitures	Adaptée ouverte
N4598A	Communication numérique projet Gabriel Péri	22/11/22	RAIZ (T)	75020 PARIS	10 000	Services	Adaptée restreinte
N4261A	Réalisation d'enquêtes écoute habitants dans le cadre de la convention territoriale de Lyon	23/11/22	TRAJECTOIRES REFLEX (T)	69007 LYON	480 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4510A	Signalétique humaine et agents d'accueil Fête des Lumières 2022 - Lot 1 - Signalétique humaine avec signalétique lumineuse	23/11/22	COMHIC (T)	69005 LYON	40 000	Services	Adaptée ouverte
N4537A	Signalétique humaine Fête des Lumières 2022 - Lot 2 - Mise à disposition d'agents d'accueil	23/11/22	CITY ONE EVENTS (T)	69002 LYON	60 000	Services	Adaptée ouverte
N4210A	Maintenance préventive et corrective des groupes froids de la Ville de Lyon et du CCAS	24/11/22	AXIMA CONCEPT LYON (T)	69673 BRON	3 100 000	Services	Appel d'offres ouvert

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
N4339	MJC Duchère - Réorganisation	28/11/22	2 AM ARCHITECTURE (T) / ORFEA (AGENCE LYON) (C) / PR ECO (C) / COGIFLUIDE (C) / INFRAPOLIS (C) / HAXOM (C)	69390 VOURLES / 69009 LYON / 69720 SAINT LAURENT DE MURE / 42400 SAINT- CHAMOND / 69600 OULLINS / 69570 DARDILLY	138 840	Services	Adaptée ouverte
N4393A	Maintenance et acquisition des enregistreurs vidéo et de la suite logicielle Visimax	28/11/22	CASD (CA SYNERGIE DEVELOPPEMEN (T)	38113 VEUREY VOROISE	1 600 000	Services	Sans mise en concurrence
N4605A	Fourniture de produits sous licences officielles Ville de Lyon par Maison Peaux Neuves	28/11/22	PEAUX NEUVES (T)	69009 LYON	15 000	Fournitures	Sans mise en concurrence
N4608A	Rédaction des contenus dédiés aux outils de communication Ville de Lyon pour la Fête des Lumières 2022	28/11/22	AUXIME (T) / EMMANUELLE BABE (C)	69001 LYON / 69004 LYON /	7 000	Services	Adaptée ouverte
N4636A	Fourniture de produits sous licences officielles Ville de Lyon par Maison Polochon	28/11/22	929 POLOCHON ET CIE (T)	69620 VAL D'OINGT	15 000	Fournitures	Sans mise en concurrence
N4038A	Fourniture de pièces détachées, outillage et accessoires pour véhicules et engins de marques Goupil et Mega	29/11/22	JEAN LAIN E-CITY (T)	73420 VOGLANS	214 000	Fournitures	Adaptée ouverte
N4245A	Fourniture, paramétrage et maintenance d'une solution de billetterie et contrôle d'accès, et prestations associées pour les Célestins - Théâtre de Lyon	30/11/22	MAPADO (T)	69004 LYON	210 000	Services	Adaptée ouverte

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
N4560	Conception d'une exposition monographique et frais de production de l'œuvre <i>Matt Dillon</i> pour l'exposition <i>Jesper Just</i> au Musée d'art contemporain	30/11/22	JESPER JUST(T)	99999 1719 V COPENHAGEN	38 600	Services	Sans mise en concurrence
O4700	Achat du spectacle <i>L'Arpeggiata</i>	01/12/22	L'ARPEGGIATA (T)	75012 PARIS	62 000	Services	Sans mise en concurrence
N4378A	Impression du magazine d'information de la Mairie du 3 ^{ème}	02/12/22	COURAND IMPRIMERIE (T)	38230 TIGNIEU JAMEYZIEU	164 000	Services	Adaptée ouverte
N4379A	Distribution du magazine d'information de la Mairie du 3 ^{ème}	02/12/22	MILEE (T)	13592 AIX EN PROVENCE	50 000	Services	Adaptée ouverte
N4091A	Travaux patrimoine 5-9 Rive droite - Lot 15 - Stores - Protection solaire	05/12/22	DUTOUR VOILERIE SAS VILLEURBANAIS E (T)	69100 VILLEURBANNE	2 200 000	Travaux	Appel d'offres ouvert
N4097A	Travaux patrimoine 5-9 Rive droite - Lot 21 - Nettoyage après travaux	05/12/22	GARIC (T)	69150 DECINES CHARPIEU	1 060 000	Travaux	Appel d'offres ouvert
N4383	Marché d'assurances responsabilité civile de la Ville de Lyon	05/12/22	AXA FRANCE IARD (T)	92727 NANTERRE CEDEX	2 237 611,35	Services	Sans mise en concurrence
N4496	Remplacement du classeur rotatif de la Médecine préventive	05/12/22	MAINTENANCE SYSTEME (T)	01700 NEYRON	33 685	Fournitures	Adaptée restreinte
N4529	Captation diffusion des conférences des Archives municipales de Lyon	05/12/22	CASTOR (T)	42800 RIVE-DE- GIER	10 350	Services	Sans mise en concurrence
N4616U	Achat d'éclairages de pupitre	05/12/22	SCENETEC (T)	69200 VENISSIEUX	47 087,28	Fournitures	Marché subséquent
O4171A	Sécurisation des biens immobiliers vacants de la Ville de Lyon	05/12/22	VPSITEX (T)	75017 PARIS	1 200 000	Services	Appel d'offres ouvert

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
N4601	Achat de l'œuvre <i>L'adoration des Bergers</i> de Jacques Stella au Musée des beaux-arts	06/12/22	SAINT HONORE ART CONSULTING (T)	75001 PARIS	210 000	Services	Sans mise en concurrence
N4637A	Campagnes photographiques Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation	06/12/22	PHILIPPE SOMNOLET (T)	69210 SOURCIEUX LES MINES	26 000	Services	Adaptée ouverte
N4709	Cession du spectacle <i>Dark was the night</i>	06/12/22	LE BLOC OPERATOIRE (T)	69007 LYON	47 123,55	Services	Sans mise en concurrence
N4432A	Hébergement, location, assistance, maintenance et prestations associées de la solution de gestion des énergies	07/12/22	AKEA ENERGIES (T)	86130 JAUNAY-MARIGNY	200 000	Services	Sans mise en concurrence
N4630U	Réalisation de la signalétique extérieure des expositions de février 2023 du Musée d'art contemporain	07/12/22	ATC GROUPE (T)	69140 RILLIEUX LA PAPE	1 991	Services	Marché subséquent
N4645	Réalisation d'une œuvre en bois pour l'exposition <i>Nathalie Djurberg et Hans Berg</i> au Musée d'art contemporain	07/12/22	RODOLPHE MONTET (T)	69007 LYON	9 900	Services	Adaptée ouverte
N4136A	Prises de vue pour les musées Gadagne à Lyon - Lot 5 - Prises de vue pour le service Communication	08/12/22	ETIENNE MAURY (C) / BERTRAND GAUDILLERE (C) / ROMAIN ETIENNE (C) / HUGO RIBES (C) / PHILIPPE SOMNOLET (T) / NICOLAS LEBLANC (C)	26110 SAINT SAUVEUR GOUVERNEMENT / 69007 LYON / 69001 LYON / 69001 LYON / 69210 SOURCIEUX LES MINES / 57000 METZ	20 000	Services	Adaptée ouverte
N4474U	Acquisition de 5 poids lourds équipés	08/12/22	IVECO LVI (T)	69800 SAINT-PRIEST	563 999	Fournitures	Marché subséquent
N4610	Dispositif de secours Croix Rouge pour la Fête des Lumières 2022	08/12/22	CROIX ROUGE RHONE (T)	69007 LYON	39 737	Services	Sans mise en concurrence

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
N4638	Intervention pour spectacle jeune public au Musée d'art contemporain	08/12/22	SPIRITO CHOEURS ET SOLISTES LYON (T)	69001 LYON	2 000	Services	Sans mise en concurrence
N4211A	Collecte sélective et revalorisation des déchets papier-carton de la Ville de Lyon - Lot 1 - Prestations de collecte sélective et revalorisation	13/12/22	RECYGO (T) / NOUVELLE ATTITUDE (C)	92100 BOULOGNE BILLANCOURT / 78530 BUC	1 320 000,01	Services	Appel d'offres ouvert
N4213A	Collecte sélective et revalorisation des déchets papier-carton de la Ville de Lyon - Lot 3 - Prestations de collecte sélective et revalorisation réservées aux Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)	13/12/22	NOUVELLE ATTITUDE (T)	78530 BUC	240 000	Services	Appel d'offres ouvert
N4419	Complexe sportif Charlemagne - Travaux de rénovation MOE	13/12/22	THERMI FLUIDES (C) / ICONSTRUCTIS (C) / FLEURENT ARCHITECTES (T) / ALTERECO (C)	01350 CULOZ / 38280 VILLETTE D'ANTHON / 69007 LYON / 69003 LYON	89 880	Services	Adaptée ouverte
N4647	Commande de l'œuvre musicale <i>Gavin Bryars</i>	14/12/22	ZALESKI ENTERPRISES LTD (T)	99999 NG9 8AA NOTTINGHAM	11 000	Services	Sans mise en concurrence
N4143A	Prestations de traiteur avec et sans service élaboré durable - Lot 3 - Prestations de traiteur sans service élaboré et durable	15/12/22	IMMANENCE (T) / RESTAURANT LA CUISINE (T) / JACQUES LAFARGUE TRAITEUR (T) / LARECREATION CAFE COUSU (T) / LA BOUCLE (C)	69001 LYON / 69630 CHAPONOST / 69004 LYON / 69100 VILLEURBANNE	440 000	Services	Adaptée ouverte
N4144A	Prestations de traiteur avec et sans service élaboré durable - Lot 4 - Prestations de traiteur avec service élaboré et durable	15/12/22	DEL FORNO PERE ET FILS (T) / VITAL ET JEAN-PAUL PIGNOL (T) / JACQUES LAFARGUE TRAITEUR (T)	69830 SAINT GEORGES DE RENEINS / 69002 LYON / 69630 CHAPONOST	240 000	Services	Adaptée ouverte

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
N4168A	Prestations de traiteur avec et sans service (marchés réservés) - Lot 1 - Prestations de traiteur sans service réservé - Entreprise du secteur du travail protégé et adapté (STPA)	15/12/22	ASSOCIATION MESSIDOR (T)	38780 PONT EVEQUE	640 000	Services	Adaptée ouverte
N4169A	Prestations de traiteur avec et sans service (marchés réservés) - Lot 2 - Prestations de traiteur avec service réservé - Structure d'insertion par l'activité économique (SIAE)	15/12/22	PRESTAL (T)	69120 VAULX EN VELIN	880 000	Services	Adaptée ouverte
N4398	Crèche Montbrillant - Réaménagement intérieur et changements des menuiseries - Lot 1	15/12/22	CREB (T)	69004 LYON	32 594,90	Travaux	Adaptée ouverte
N4399	Crèche Montbrillant - Réaménagement intérieur et changements des menuiseries - Lot 2	15/12/22	NORBA RHONE ALPES (T)	69120 VAULX EN VELIN	62 368,57	Travaux	Adaptée ouverte
N4400	Crèche Montbrillant - Réaménagement intérieur et changements des menuiseries - Lot 3	15/12/22	RAVALTEX SAS (T)	69120 VAULX EN VELIN	77 672,29	Travaux	Adaptée ouverte
N4401	Crèche Montbrillant - Réaménagement intérieur et changements des menuiseries - Lot 4	15/12/22	LES MENUISIERS DU RHONE SCOP SA (T)	69120 VAULX EN VELIN	115 271,36	Travaux	Adaptée ouverte
N4402	Crèche Montbrillant - Réaménagement intérieur et changements des menuiseries - Lot 5	15/12/22	CMM (CARRELAGE MARBRERIE MIRIBEL) (T)	01700 MIRIBEL	20 859,30	Travaux	Adaptée ouverte
N4403	Crèche Montbrillant - Réaménagement intérieur et changements des menuiseries - Lot 6	15/12/22	COMPTOIR DES REVETEMENTS (T)	69100 VILLEURBANNE	15 428,10	Travaux	Adaptée ouverte

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
N4404	Crèche Montbrillant - Réaménagement intérieur et changements des menuiseries - Lot 7	15/12/22	RABY SAS (T)	69270 FONTAINES SUR SAONE	213 808,19	Travaux	Adaptée ouverte
N4405	Crèche Montbrillant - Réaménagement intérieur et changements des menuiseries - Lot 8	15/12/22	BLEU ELECTRIC (T)	69100 VILLEURBANNE	78 443	Travaux	Adaptée ouverte
N4554	Analyses et recherches de phtalates dans 3 crèches lyonnaises - Projet Exp'Air	15/12/22	CSTB (T)	38400 SAINT MARTIN D'HERES	30 000	Services	Sans mise en concurrence
N4640A	Acquisition d'abonnement de ressources numériques - Lot 5 - Abonnement à la ressource numérique Le Monde	16/12/22	CISION (T)	93200 SAINT DENIS	300 000	Services	Sans mise en concurrence
N4613A	Expertise, animation et éducation artistique et musicale des carillons de la Ville de Lyon	20/12/22	CHARLES DAIRAY (T)	59230 SAINT AMAND LES EAUX	24 000	Services	Sans mise en concurrence
N3816	Construction d'un complexe sportif (piscine, gymnase et locaux annexes) - Ilot Kennedy - Mission de maîtrise d'œuvre	21/12/22	EA2C (C) / TRIBU ENERGIE AGENCE RHONE-ALPES (C) / ETHIS (C) / NOUVELLE ALTO (C) / A+ SAMUELDELMAS ARCHITECTES (T) / LINK ACOUSTIQUE (C) / WABI SABI (C) / B4 DESIGN (C) / SARL TAILLANDIER ARCHITECTES ASSOCIES (C)	38610 GIERES / 69100 VILLEURBANNE / 56100 LORIENT / 75017 PARIS / 75010 PARIS / 69007 LYON / 69009 LYON / 01500 AMBERIEU EN BUGEY / 31300 TOULOUSE	2 468 556,61	Services	Concours restreint
N4372A	Fourniture de bennes amovibles neuves et d'occasion	21/12/22	S4C (T)	45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN	200 000	Fournitures	Adaptée ouverte
O4099A	Location, installation de bâtiments modulaires	21/12/22	ALGECO (T) / LOXAM MODULE (T) / COUGNAUD (T)	69881 MEYZIEU / 92043 PUTEAUX LA DEFENSE / 85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF	4 000 000	Fournitures	Appel d'offres ouvert

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
O4286A	Fourniture de boissons alcoolisées, non alcoolisées et de produits complémentaires issus de l'agriculture biologique ou du circuit court	21/12/22	MURGIER DISTRIBUTION (T)	01120 LA BOISSE	600 000	Fournitures	Appel d'offres ouvert
O4304A	Fourniture, mise en place, hébergement et maintenance d'une solution de gestion de la relation client pour l'Auditorium-Orchestre national de Lyon	21/12/22	TECH4TEAM (ARENAMETRIX) (T)	75019 PARIS	61 875	Services	Adaptée ouverte
N4475A	Télérelève et mise à disposition des données de comptage pour des compteurs d'électricité	22/12/22	GREEN SYSTEMES (T)	76430 SAINT ROMAIN DE COLBOSC	36 000	Services	Adaptée ouverte
O4352A	Fourniture de jeux et jouets pour les crèches de la Ville de Lyon - Lot 1 - Jeux et jouets neufs d'éveil sensoriel et de motricité globale	23/12/22	DEVELAY (T)	69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	180 000	Fournitures	Appel d'offres ouvert
O4353A	Fourniture de jeux et jouets pour les crèches de la Ville de Lyon - Lot 2 - Jeux et jouets neufs pour les crèches hors jeux et jouets d'éveil sensoriel et de motricité globale	23/12/22	DEVELAY (T)	69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	600 000	Fournitures	Appel d'offres ouvert
O4684	Cession du spectacle <i>Iphigénie</i>	27/12/22	CIE LES PRODUCTIONS MERLIN (T)	86000 POITIERS	67 058,55	Services	Sans mise en concurrence
N3962U	Brochure saison 2022-2023 Orchestre National de Lyon	31/12/22	CHIRAT IMPRIMERIE SA (T)	42540 SAINT JUST LA PENDUE	25 400	Services	Marché subséquent
N4579A	Prestations de fleuriste pour les besoins protocolaires	31/12/22	AMARYLICE (T)	69002 LYON	18 000	Services	Adaptée ouverte
O4666	Achat du spectacle <i>Benjamin Biolay</i>	02/01/23	DECIBELS PRODUCTIONS (T)	75018 PARIS	62 000	Services	Sans mise en concurrence

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
O4482	Groupe scolaire Claudius Berthelier - Rénovation toitures et façades	03/01/23	ATP ATELIER TORNIER PHILIPPE (T) / OTEIS AGENCE DE LYON (C)	69005 LYON / 69802 SAINT PRIEST	210 188	Services	Appel d'offres ouvert
O4248A	Assistance à maîtrise d'ouvrage diagnostic faisabilité sur le patrimoine de la Ville de Lyon - Lot 1 - Rive droite	04/01/23	NEPSEN (T) / FLORES (C)	94300 VINCENNES / 69003 LYON	1 800 000	Services	Appel d'offres ouvert
O4249A	Assistance à maîtrise d'ouvrage diagnostic faisabilité sur le patrimoine de la Ville de Lyon - Lot 2 - Rive gauche	04/01/23	SIRADEX (T)	69330 MEYZIEU	1 800 000	Services	Appel d'offres ouvert
O4686	Cession du spectacle <i>Nosztalgia Express</i>	04/01/23	COMEDIE DE VALENCE CDN (T)	26000 VALENCE	41 902,60	Services	Sans mise en concurrence
O4484	Groupe scolaire Kennedy - Désamiantage déconstruction	05/01/23	DESAMIANPAGE FRANCE DEMOLITION (C) / CARDEM (T)	69720 SAINT- LAURENT-DE- MURE / 69007 LYON	440 742,36	Travaux	Appel d'offres ouvert
O4513	Groupe scolaire Antonin Laborde - Extension - Lot 1	05/01/23	ESPACES VERTS DES MONTS D'OR (T)	69380 LISSIEU	128 000	Travaux	Adaptée ouverte
O4514	Groupe scolaire Antonin Laborde - Extension - Lot 2	05/01/23	ENTREPRISE PAILLASSEUR FRERES (T)/ SAS CLIVIO TRAVAUX SPECIAUX (C)	69390 VOURLES / 25690 AVOUDREY	359 961,20	Travaux	Adaptée ouverte
O4518	Groupe scolaire Antonin Laborde - Extension - Lot 6	05/01/23	M2B (T)	69440 TALUYERS	83 755	Travaux	Adaptée ouverte
O4521	Groupe scolaire Antonin Laborde - Extension - Lot 9	05/01/23	FONTAINE (T)	01480 JASSANS RIOTTIER	54 290,39	Travaux	Adaptée ouverte
O4522	Groupe scolaire Antonin Laborde - Extension - Lot 10	05/01/23	RHONIBAT (T)	69530 BRIGNAIS	18 780,02	Travaux	Adaptée ouverte
O4523	Groupe scolaire Antonin Laborde - Extension - Lot 11	05/01/23	EFFISCOP (T)	69230 SAINT GENIS LAVAL	200 051,50	Travaux	Adaptée ouverte
O4526	Groupe scolaire Antonin Laborde - Extension - Lot 14	05/01/23	PARCS ET SPORTS SCOP SA (T)	69684 CHASSIEU	122 911,80	Travaux	Adaptée ouverte

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
O4354A	Fourniture de jeux et jouets pour les crèches de la Ville de Lyon - Lot 3 - Fourniture de jeux et jouets d'occasion pour les crèches de la Ville de Lyon	09/01/23	ENJOUE (T)	69100 VILLEURBANNE	75 000	Fournitures	Adaptée ouverte
O4520	Groupe scolaire Antonin Laborde - Extension - Lot 8	09/01/23	SARL EMINI (T)	69100 VILLEURBANNE	103 621,15	Travaux	Adaptée ouverte
O4519	Groupe scolaire Antonin Laborde - Extension - Lot 7	10/01/23	GIRAUD PIERRE SAS (T)	69380 CIVRIEUX D'AZERGUES	136 712,53	Travaux	Adaptée ouverte
O4321A	Prestations de nettoyage des locaux de la Ville de Lyon - Lot 1 - Nettoyage en série multi sites et vitrerie associée	11/01/23	BATIPROPR (T)	69500 BRON	5 000 000	Services	Appel d'offres ouvert
O4323A	Prestations de nettoyage des locaux de la Ville de Lyon - Lot 3 - Nettoyage multi sites spécialisé et vitrerie associée	11/01/23	CARRARD SERVICES (T)	51500 TAISSY	5 600 000	Services	Appel d'offres ouvert
O4324A	Prestations de nettoyage des locaux de la Ville de Lyon - Lot 4 - Nettoyage de la vitrerie rive droite	11/01/23	GARIC (T)	69150 DECINES CHARPIEU	800 000	Services	Appel d'offres ouvert
O4325A	Prestations de nettoyage des locaux de la Ville de Lyon - Lot 5 - Nettoyage de la vitrerie rive gauche	11/01/23	CARRARD SERVICES (T)	51500 TAISSY	800 000	Services	Appel d'offres ouvert
O4326A	Prestations de nettoyage des locaux de la Ville de Lyon - Lot 6 - Nettoyage de locaux réservé Entreprise du Secteur du travail protégé et adapté (STPA)	11/01/23	L'ORANGERIE (T)	69120 VAULX EN VELIN	600 000	Services	Appel d'offres ouvert
O4327A	Prestations de nettoyage des locaux de la Ville de Lyon - Lot 7 - Nettoyage de locaux réservé Structure d'insertion par l'Activité Economique (SIAE)	11/01/23	ELDIR SERVICES- (T)	69800 SAINT PRIEST(T)	600 000	Services	Appel d'offres ouvert

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
O4693	Coproduction du spectacle <i>Lazzi</i>	11/01/23	CICT BOUFFES DU NORD (T)	75010 PARIS	10 000	Services	Sans mise en concurrence
O3974A	Refonte et maintenance des sites internet et extranet Polville	12/01/23	E-MAGINEURS LYON (T)	69009 LYON	80 000	Services	Adaptée ouverte
O4322A	Prestations de nettoyage des locaux de la Ville de Lyon - Lot 2 - Nettoyage des bibliothèques et vitrerie associée	16/01/23	MJCM PROPLETE (T)	69150 DECINES CHARPIEU	2 700 000	Services	Appel d'offres ouvert
O4463A	Maintenance, acquisition, de licences et prestations associées du logiciel Airs Délib et de ses modules complémentaires	16/01/23	DIGITECH SA (T)	13016 MARSEILLE	400 000	Services	Sans mise en concurrence
O4672U	Mission de recrutement de directeur-ice de la commande publique	18/01/23	TALENTS HUMAINS ASSOCIES (T)	44000 NANTES	15 000	Services	Marché subséquent
O4460A	Cadres pour les œuvres de l'artothèque Bibliothèque municipale de Lyon	19/01/23	ARTS 2000 (T)	69001 LYON	39 600	Fournitures	Adaptée ouverte
O4606A	Maintenance du système de détection de noyade Angeleye au sein des piscines municipales de Lyon	20/01/23	ANGELEYE (T)	39100 BOLZANO BOZEN	125 000	Services	Sans mise en concurrence
O4392A	Maintenance Studio Régie, acquisition et prestations associées	23/01/23	INSTITUT DU TEMPS GERE (T)	75008 PARIS	40 000	Services	Sans mise en concurrence
O4687	Achat de prestations et de places pour le tournoi de tennis féminin Open 6 ^{ème} Sens 2023	23/01/23	GM TENNIS (T)	69300 CALUIRE-ET-CUIRE	84 690,92	Services	Sans mise en concurrence
O4739	Cession du spectacle <i>Sommeil sans rêve</i>	23/01/23	COMPAGNIE LA MEUTE (T)	69001 LYON	58 619,55	Services	Sans mise en concurrence
O4717	Accompagnement à la rédaction du projet d'établissement de l'appel d'offre	24/01/23	LES PERISCOPES (T)	75013 PARIS	7 300	Services	Adaptée ouverte

Numéro	Libellé du marché	Date de signature	Titulaire du marché (T= titulaire, C= cotraitant)	Localité	Montant HT (€)	Type d'opération	Procédure
O4156A	Prestation d'accompagnement de campagnes citoyennes	26/01/23	LES ENFANTS S'ORGANISENT (T)	69100 VILLEURBANNE	144 000	Services	Adaptée ouverte
O4729	Achat du spectacle <i>Concert Gebouw</i>	26/01/23	ROYAL CONCERT GEBOUW ORCHESTRA (T)	99999 1071 EB AMSTERDAM	100 000	Services	Sans mise en concurrence
O4509	Fourniture et installation des équipements de contrôle d'accès et visiophonie de la DGSPS	27/01/23	ARALEC (T)	69005 LYON	130 444,24	Fournitures	Adaptée ouverte
O4740	Cession du spectacle <i>Les règles du savoir- vivre</i>	30/01/23	LA COMEDIE DE CAEN (T)	14203 HEROUVILLE SAINT CLAIR	51 135,40	Services	Sans mise en concurrence

NB : le texte intégral de ces décisions est consultable auprès des services instructeurs



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2339-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2339

Conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) – Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées et de la Vie des Elu-es

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2339 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SAEML) SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION DE LA VILLE DE LYON (SACVL) – REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA VIE DES ELU-ES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

La Société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL) a pour objet de réaliser, dans le respect du principe de l'intérêt général et de la réglementation en vigueur, la construction, l'aménagement, la réhabilitation, les opérations d'entretien et la gestion des immeubles inscrits dans son patrimoine immobilier.

Par ailleurs, elle réalise les services et les équipements communs ou publics desdits immeubles et participe à leur financement partiel ou total. Elle peut également être maître d'ouvrage délégué, procéder à la location ou la vente des ensembles immobiliers, ci-dessus cités.

Enfin, elle est chargée de mettre en valeur les immeubles appartenant à son patrimoine ou ceux confiés en gestion par la Ville de Lyon et participe à toute activité d'intérêt général et à toutes opérations favorisant la mixité fonctionnelle et/ou sociale.

II- Modalités de représentation :

Selon l'article 12 des statuts de la SACVL, son Conseil d'administration comporte au maximum 18 membres, étant entendu que les collectivités territoriales doivent toujours disposer de la majorité.

La Ville de Lyon dispose de 9 représentants titulaires pour siéger au sein du Conseil d'administration de la SACVL.

Aux termes de l'article 12 des statuts de la SACVL, les représentants de la Ville de Lyon peuvent être choisis parmi les membres des conseils d'arrondissement.

Le Conseil municipal a procédé par délibérations n° 2020/38 du 30 juillet 2020, n° 2021/1020 du 30 septembre 2021, n° 2021/1186 du 18 novembre 2021 et n° 2022/1666 du 19 mai 2022 aux désignations suivantes pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de la SACVL : Raphaël MICHAUD, Pauline BRUVIER HAMM, Valérie ROCH, Béatrice GAILLIOUT, Emmanuel GIRAUD, Adrien DRIOLI, Romain BILLARD, Marc AUGOYARD et Marie-Noëlle FRERY.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au remplacement de Madame Marie-Noëlle FRERY, désignée par délibération n° 2022/1666 du 19 mai 2022 au sein du Conseil d'administration de la SACVL.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 1524-5 et L 2121-33 ;

Vu les statuts de la société pris en date du 16 juin 2015 ;

Vu les délibérations n° 2020/38 du 30 juillet 2020, n° 2021/1020 du 30 septembre 2021, n° 2021/1186 du 18 novembre 2021 et n° 2022/1666 du 19 mai 2022 ;

DELIBERE

Madame Sophia POPOFF est désignée en remplacement de madame Marie-Noëlle FRERY pour représenter la Ville de Lyon en qualité de titulaire, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de la SACVL.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2340-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2340

Vote du Budget Primitif 2023 budget principal, budgets annexes du Théâtre des Célestins, de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon, des Halles Paul Bocuse, et états spéciaux d'arrondissement

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2340 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES DU THEATRE DES CELESTINS, DE L'AUDITORIUM - ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, DES HALLES PAUL BOCUSE, ET ETATS SPECIAUX D'ARRONDISSEMENT (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Je soumetts à votre agrément l'ensemble des propositions budgétaires présentées dans les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2023 pour le budget principal (A), le budget annexe du Théâtre des Célestins (B), le budget annexe de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon (C) le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse (D), et les états spéciaux d'arrondissement (E), projets annexés à la présente délibération.

Ces propositions budgétaires vous sont exposées et commentées dans le document intitulé « Rapport sur le Budget primitif 2023 » également annexé à cette délibération.

Vu les projets de budgets primitifs pour 2023 pour le budget principal de la Ville de Lyon, le budget annexe du Théâtre des Célestins, le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon et le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse établis selon les règles prévues par le décret n° 59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1er janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu les projets de budgets primitifs pour 2023 pour les états spéciaux des neuf mairies d'arrondissement ;

Vu le rapport par lequel les documents budgétaires du budget principal, du budget annexe du Théâtre des Célestins, du budget annexe de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon, du budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse et des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2022 vous sont présentés et commentés ;

Vu le décret n° 59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1er janvier 1975 ;

Vu la loi n° 82/1189 du 31 décembre 1982 modifiée portant organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et les décrets d'application ;

Vu la loi du 22 juin 1994 modifiée par la loi du 21 février 1996 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application ;

Vu la délibération du 29 avril 1996 optant pour un vote par nature du budget ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu la délibération n° 2011/4109 du 19 décembre 2011 créant le budget annexe à caractère industriel et commercial des Halles de Lyon Paul Bocuse ;

Vu la délibération n° 2014/615 du 24 novembre 2014 créant le budget annexe de l’Auditorium – Orchestre National de Lyon ;

Vu la délibération n° 2020/376 du 17 décembre 2020 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1 janvier 2021 pour le budget principal, le budget annexe du Théâtre des Célestins, le budget annexe de l’Auditorium – Orchestre National de Lyon et les Etats Spéciaux des d’Arrondissement ;

Vu la délibération n° 2020/407 du 17 décembre 2020 approuvant les règles et durées d’amortissement pour le budget principal et les budgets annexes dans le cadre des nomenclatures comptables M57 et M4 ;

Vu l’arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l’instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l’arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l’instruction budgétaire et comptable M4 appliquée aux services publics industriels et commerciaux du secteur public local ;

Vu les délibérations des 9 Conseils d’arrondissement, arrêtant leurs états spéciaux respectifs pour l’année 2023 ;

Vu la délibération n° 2023/2322 du 19 janvier 2023 relative aux orientations budgétaires pour 2023

Oùï les propositions de la Conférence de programmation des équipements prévue par l’article L2511-36 du code général des collectivités territoriales qui s’est réunie le 10 janvier 2023 ;

Oùï l’avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- Les projets de budgets primitifs 2023 du budget principal, du budget annexe du Théâtre des Célestins, du budget annexe de l’Auditorium - Orchestre National de Lyon, du budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse et des états spéciaux d’arrondissement sont adoptés :

A) Pour le budget principal

Budget Principal		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	935 761 909 €	935 761 909 €
Mouvements d'ordre:	84 162 262 €	84 162 262 €
Total :	1 019 924 171 €	1 019 924 171 €

B) Pour le budget annexe du Théâtre des Célestins

Budget du Théâtre des Célestins		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	8 690 080 €	8 690 080 €
Mouvements d'ordre:	323 100 €	323 100 €
Total :	9 013 180 €	9 013 180 €

C) Pour le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon

Budget de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	17 444 452 €	17 444 452 €
Mouvements d'ordre:	468 200 €	468 200 €
Total :	17 912 652 €	17 912 652 €

D) Pour le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse

Budget des Halles de Lyon Paul Bocuse		
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	2 268 200 €	2 268 200 €
Mouvements d'ordre:	299 837 €	299 837 €
Total :	2 568 037 €	2 568 037 €

E) Pour les Etats spéciaux d'arrondissement

Etats Spéciaux d'arrondissement		
	Dépenses	Recettes
1 ^{er} arrondissement	371 712 €	371 712 €
2 ^{ème} arrondissement	308 720 €	308 720 €
3 ^{ème} arrondissement	841 520 €	841 520 €
4 ^{ème} arrondissement	564 993 €	564 993 €
5 ^{ème} arrondissement	647 451 €	647 451 €
6 ^{ème} arrondissement	449 812 €	449 812 €
7 ^{ème} arrondissement	696 809 €	696 809 €
8 ^{ème} arrondissement	825 227 €	825 227 €
9 ^{ème} arrondissement	652 499 €	652 499 €

- 2- M. Le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, sur les budgets relevant de la nomenclature M57 (budget principal, budgets annexes des Célestins et de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon, états spéciaux des Mairies d'arrondissement).

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2341-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2341

Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour 2023

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2341 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE FISCALITE DIRECTE
LOCALE POUR 2023 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En application de l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril, les décisions relatives soit aux taux soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit pour permettre leur recouvrement dans l'année.

Depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Ville de Lyon est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties, parts communales et métropolitaines réunies ;
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
- et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il est précisé qu'à partir de 2023 et après trois années de gel sur son niveau de 2019, le taux de taxe d'habitation, qui s'applique désormais aux seules résidences secondaires peut de nouveau varier. Cette variation ne peut être supérieure à la variation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

La présente délibération soumet à votre approbation le vote des taux de trois taxes précitées.

Le produit des rôles généraux nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2023 est estimé à **349 644 126 €**.

Compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles établies par les services de la Ville de Lyon pour 2023, il apparaît nécessaire de recourir à une hausse de taux pour parvenir à ce niveau de produit fiscal.

Il est précisé que ce produit prévisionnel n'inclut pas :

- le produit du coefficient correcteur mis en place à l'occasion de la suppression de la taxe d'habitation ;
- les effets du lissage induits par la révision des locaux commerciaux de 2017 ;
- la majoration de 60% sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'augmentation du taux de taxe foncière de 9 % ainsi que sur le maintien des taux de taxes foncières non bâtie et taxe d'habitation sur les résidences secondaires sur leur niveau de 2022 soit :

Fiscalité directe locale - ville de Lyon	bases estimées 2023	taux proposés 2023	Produit fiscal attendu 2023
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	1 056 892 284	31,89%	337 042 949
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	1 792 563	19,97%	357 975
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	55 274 049	22,15%	12 243 202
		TOTAL	349 644 126

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- L'application de la progression du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 9 % en le portant de 29,26 % à 31,89 % pour 2023 est actée.
- 2- Les taux de fiscalité directe pour 2023 sont adoptés :
 - pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,89 % ;
 - pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,97 % ;
 - pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 22,15 %.
- 3- Cette décision doit être communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2023

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2342-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2342

Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 2 452 167 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 22 logements (15 PLUS et 7 PLAI) situés 165-174, route de Vienne à Lyon 8ème.

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2342 - GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15% PAR LA SAHLM ALLIADE HABITAT POUR LA SOUSCRIPTION DE SIX EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 2 452 167 € RELATIFS A UNE OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 22 LOGEMENTS (15 PLUS ET 7 PLAI) SITUES 165-174, ROUTE DE VIENNE A LYON 8EME. (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier en date du 26 août 2022, la SAHLM Alliade Habitat sise 173 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème} a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 2 452 167 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition en VEFA de 22 logements (15 PLUS et 7 PLAI) situés 165-174 route de Vienne à Lyon 8^{ème}.

La SAHLM Alliade Habitat a été autorisée à contracter ces prêts au cours de la séance de son Conseil d'administration du 10 octobre 2019.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Alliade Habitat s'engage à réserver à la Ville de Lyon 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie soit un maximum de 60 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 1377,2 m².

La SAHLM Alliade Habitat bénéficie à ce jour de 35 804 894.32 € d'autorisations de garanties d'emprunts.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu la séance du Conseil d'administration du 10 octobre 2019 de la SAHLM Alliade Habitat;

Vu le contrat de prêt N° 138454 en annexe signé entre la SAHLM Alliade Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

1- La Ville de Lyon accorde sa garantie à la SAHLM Alliade Habitat pour le remboursement à hauteur de 15% de six emprunts d'un montant total de 2 452 167 € souscrits par la SAHLM Alliade Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 138454 constitué de six lignes de prêt.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition en VEFA de 22 logements (15 PLUS et 7 PLAI) situés 165-174, route de Vienne à Lyon 8^{ème}.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2- Les caractéristiques de ces prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Identifiant de la Ligne du Prêt	5499986	5499985	5499988	5499987
Montant de la Ligne du Prêt	274 719 €	332 911 €	508 370 €	808 167 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Durée	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,2 %	0,37 %	0,6 %	0,37 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance et intérêts prioritaires	Échéance et intérêts prioritaires	Échéance et intérêts prioritaires	Échéance et intérêts prioritaires
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR

Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

Caractéristiques de la Ligne du Prêt	Booster	PHB	
		Phase 1	Phase 2
Enveloppe	BEI Taux fixe -Soutien à la production	2.0 tranche 2019	
Identifiant de la Ligne du Prêt	5499984	5499989	
Montant de la Ligne du Prêt	330 000 €	198 000 €	
Commission d'instruction	0 €	110 €	
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	
Durée totale	40 ans	40 ans	
Durée du différé d'amortissement	-	240 mois	-
Durée de la phase	-	20 ans	20 ans
Index	Taux fixe	Taux fixe	Livret A
Marge fixe sur index	-	-	0,6 %
Taux d'intérêt	2,76 %	0 %	Livret A + 0,6 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Amortissement prioritaire	Amortissement prioritaire
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité de Rupture du Taux Fixe	Sans Indemnité	Sans Indemnité
Modalité de révision	Sans objet	Sans objet	SR

Caractéristiques de la Ligne du Prêt	Booster	PHB	
		Phase 1	Phase 2
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360

- 3- La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- 4- La Ville de Lyon s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- 5- M. le Maire de Lyon ou Mme la 1ère Adjointe déléguée aux Finances, à la commande publique et aux grands événements est autorisé(e) à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt souscrit par la SAHLM Alliade Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il ou elle est également habilité (e) à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.
- 6- Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de la SAHLM Alliade Habitat. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de la SAHLM Alliade Habitat.
- 7- La SAHLM Alliade Habitat s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2343-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023



VILLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2343

Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 437 061 € relatifs à une opération de réhabilitation de 14 logements situés 15, rue Moncey à Lyon 3ème

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2343 - GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15% PAR LA SAHLM IMMOBILIERE RHONE-ALPES POUR LA SOUSCRIPTION DE DEUX EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 437 061 € RELATIFS A UNE OPERATION DE REHABILITATION DE 14 LOGEMENTS SITUES 15, RUE MONCEY A LYON 3EME (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier en date du 12 décembre 2022, la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes sise 9 bis rue Anna Marly à Lyon 7ème a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 437 061 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération de réhabilitation de 14 logements situés 15 rue Moncey à Lyon 3^{ème}.

La SAHLM Immobilière Rhône-Alpes a été autorisée à contracter ces prêts au cours de la séance de son Conseil d'administration du 15 avril 2022.

Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 914m².

La SAHLM Immobilière Rhône-Alpes, bénéficie à ce jour de 21 453 083,15 € d'autorisations de garanties d'emprunts.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales ; Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu la séance du Conseil d'administration du 15 avril 2022 de la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes ;

Vu le contrat de prêt N° 141625 en annexe signé entre la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- La Ville de Lyon accorde sa garantie à la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour le remboursement à hauteur de 15% de deux emprunts d'un montant total de 437 061 € souscrits par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 141625 constitué de deux lignes de prêt.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération de réhabilitation de 14 logements situés 15 rue Moncey à Lyon 3^{ème}.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- 2- Les caractéristiques de ces prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PAM	PAM
Enveloppe	-	Eco-prêt
Identifiant de la Ligne du Prêt	5493460	5493459
Montant de la Ligne du Prêt	262 061 €	175 000 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Durée	25 ans	25 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %	- 0,25 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DL	DL
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360

- 3- La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- 4- La Ville de Lyon s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- 5- M. le Maire de Lyon ou Mme la 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, à la commande publique et aux grands événements est autorisé(e) à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt souscrit par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il ou elle est également habilité (e) à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.
- 6- Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes.
- 7- La SAHLM Immobilière Rhône-Alpes s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2344-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2344

Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 308 853 € relatifs à une opération de réhabilitation de 12 logements situés 17, rue Moncey à Lyon 3e

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2344 - GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15 % PAR LA SAHLM IMMOBILIERE RHONE-ALPES POUR LA SOUSCRIPTION DE DEUX EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 308 853 € RELATIFS A UNE OPERATION DE REHABILITATION DE 12 LOGEMENTS SITUES 17, RUE MONCEY A LYON 3E (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier en date du 12 décembre 2022, la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes sise 9 bis rue Anna Marly à Lyon 7ème a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15% pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 308 853 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération de réhabilitation de 12 logements situés 17 rue Moncey à Lyon 3^{ème}.

La SAHLM Immobilière Rhône-Alpes a été autorisée à contracter ces prêts au cours de la séance de son Conseil d'administration du 15 avril 2022.

Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 581 m².

La SAHLM Immobilière Rhône-Alpes bénéficie à ce jour de 21 453 083,15 € d'autorisations de garanties d'emprunts.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu la séance du Conseil d'administration du 15 avril 2022 de la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes ;

Vu le contrat de prêt N° 141588 en annexe signé entre la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations.

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- La Ville de Lyon accorde sa garantie à la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour le remboursement à hauteur de 15% de deux emprunts d'un montant total de 308 853,00 € souscrits par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°141588 constitué de deux lignes de prêt.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération de réhabilitation de 12 logements situés 17 rue Moncey à Lyon 3^{ème}.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- 2- Les caractéristiques de ces prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PAM	PAM
Enveloppe	-	Eco-prêt
Identifiant de la Ligne du Prêt	5493462	5493461
Montant de la Ligne du Prêt	146 853 €	162 000 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Durée	25 ans	25 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %	- 0,25 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DL	DL
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360

- 3- La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et

consignations, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- 4- La Ville de Lyon s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- 5- M. le Maire de Lyon ou Mme 1^{ère} Adjointe déléguée aux Finances, à la commande publique et aux grands événements est autorisé(e) à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt souscrit par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il ou elle est également habilité (e) à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.
- 6- Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes.
- 7- La SAHLM Immobilière Rhône-Alpes s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2345-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2345

Modification de l'inventaire des équipements transférés du 1er arrondissement

Service des Mairies d'Arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2345 - MODIFICATION DE L'INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS
TRANSFERES DU 1ER ARRONDISSEMENT (SERVICE DES
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi de 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale, dite loi PML, dispose que les équipements de proximité sont ceux ayant une « *vocation éducative, sociale, culturelle, sportive, d'information de la vie locale ainsi que les espaces verts dont la superficie est inférieure à un hectare qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou les habitants de plusieurs arrondissements, ou qui n'ont pas une vocation nationale* » (L2511-16 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

A Lyon le projet de mandat 2020-2026 affirme une politique fondée sur la proximité et la subsidiarité consacrant l'arrondissement comme un levier important de la politique publique. Dans cette perspective, l'exécutif s'est appuyé sur l'inventaire des équipements de proximité stabilisé par délibération du Conseil municipal du 21 janvier 2019.

Pour dynamiser sa politique de proximité en arrondissement, une première vague de transfert d'équipements de proximité a eu lieu en mai 2021. Elle s'est concentrée sur la thématique des salles associatives et sur la mise en cohérence des inventaires d'arrondissement. En effet, le « chantier » des équipements de proximité présenté, distinguait deux priorités à court terme : D'une part, un plan d'actions sur les salles associatives, de manière à mieux répondre aux besoins locaux ; et d'autre part, une revue de l'inventaire des équipements de proximité de chacun des 9 arrondissements destinée à solutionner les principaux irritants et à corriger les incohérences soulevées par les maires d'arrondissement.

En conséquence, 49 équipements ont été ajoutés à l'inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été confiée aux mairies d'arrondissement par délibérations concordantes des Conseils d'arrondissement et du Conseil municipal de mai 2021.

Par délibération n° 2022/5370, il vous est proposé de prendre à bail les locaux, dénommés « les salles Plurielles du Collège Truffaut », situés 4 place lieutenant Morel à Lyon 1^{er}.

Dans le cadre du projet mené par la Métropole, la société Linkcity et la SACVL, il a été convenu que ces salles soient partagées et mises à disposition à diverses structures associatives selon les besoins du quartier et du 1^{er} arrondissement.

La Mairie du 1^{er} procédera à la gestion des dites salles au titre des équipements de proximité.

Il est prévu de réévaluer la dotation du 1^{er} arrondissement, notamment à l'appui d'un bilan des dépenses, afin qu'il puisse supporter les coûts de fonctionnement et d'investissement inhérents à la bonne mise en place de ses projets de proximité.

Vu les articles L 2511-16 à L 2511-18 du CGCT ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 83/0167 du 11 juillet 1983 fixant l'inventaire initial des équipements de proximité dont la gestion est assurée par les 9 arrondissements de Lyon ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4491 du 21 janvier 2019 stabilisant l'inventaire des équipements transférés au 1^{er} arrondissement ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 878 du 27 mai 2021 stabilisant l'inventaire des équipements transférés au 1^{er} arrondissement ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/4321 du 7 juillet 2022 consolidant l'inventaire stabilisé des équipements transférés à la gestion du 1^{er} arrondissement au regard des délibérations concordantes ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/5370 du 9 mars 2023 actant la signature du bail de droit commun à titre gratuit consenti par la SACVL au profit de la Ville de Lyon pour la mise à disposition de locaux situés 4 place Lieutenant Morel.

Vu ladite liste ci-annexée ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- La modification d'inventaire des équipements transférés à la gestion du 1^{er} arrondissement dont la liste annexée à la Séance du 9 mars 2023 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2346-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2346

Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au 1er arrondissement -
Inventaire stabilisé (concordance)

Service des Mairies d'Arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2346 - INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE DONT
LA GESTION A ETE TRANSFEREE AU 1ER
ARRONDISSEMENT - INVENTAIRE STABILISE
(CONCORDANCE) (SERVICE DES MAIRIES
D'ARRONDISSEMENT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Cadre juridique :

L'article L 2511-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) définit les équipements de proximité comme « les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale ainsi que les espaces verts dont la superficie est inférieure à un hectare qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou les habitants de plusieurs arrondissements, ou qui n'ont pas une vocation nationale. »

L'article L 2511-18 du CGCT dispose :

« L'inventaire des équipements de proximité est fixé par délibérations concordantes du conseil municipal et du conseil d'arrondissement, et, le cas échéant, modifié dans les mêmes formes.

En cas de désaccord entre le conseil municipal et le conseil d'arrondissement sur l'inscription à l'inventaire d'un équipement de proximité mentionné à l'article L 2511-16, le conseil municipal délibère. »

En application de l'article L 2511-18 précité, si un désaccord est constaté entre l'inventaire des équipements de proximité approuvé par délibération du conseil d'arrondissement et l'inventaire des équipements de proximité approuvé par délibération du conseil municipal, il incombe au conseil municipal de délibérer définitivement sur l'inscription des équipements à l'inventaire.

II- Propositions :

Par une délibération n° MA1-01-23-64 du 1^{er} mars 2023, le Conseil d'arrondissement de Lyon 1^{er} a dressé l'inventaire des équipements de proximité dont il a la charge.

Par une première délibération n° 2023/2345 le Conseil municipal a dressé l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'arrondissement de Lyon 1^{er} a la charge.

La liste de l'inventaire du Conseil municipal et celle du Conseil d'arrondissement de Lyon 1^{er} sont concordantes.

La présente délibération propose donc au Conseil municipal d'approuver l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'arrondissement de Lyon 1^{er} a la charge, selon la liste ci-annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511-16 à L 2511-18 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 83/0167 du 11 juillet 1983 fixant l'inventaire initial des équipements de proximité dont la gestion est assurée par les 9 arrondissements de Lyon ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/878 du 27 mai 2021 consolidant l'inventaire stabilisé des équipements de proximité transféré à la gestion du 1^{er} arrondissement au regard des délibérations concordantes;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023/2345 du 9 mars 2023 et la liste y étant annexée ;

Vu la délibération du Conseil d'arrondissement de Lyon 1^{er} n° MA1-01-23-64 du 1^{er} mars 2023 et la liste y étant annexée ;

Vu ladite liste ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- La concordance entre les équipements de proximité inscrits à l'inventaire approuvé par le Conseil d'arrondissement et ceux inscrits à l'inventaire approuvé par le Conseil municipal est constatée.
- 2- L'inventaire des équipements de proximité, dont le Conseil d'arrondissement de Lyon 1^{er} a la charge, est fixé conformément à la liste annexée.
- 3- Les précédentes délibérations relatives à l'inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de Lyon 1^{er} sont abrogées.
- 4- M. le Maire est autorisé à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET

Conseil municipal du 9 mars 2023

Rapport n° 2023/2347

Inventaire des équipements de proximité dont la gestion a été transférée au 1er arrondissement
- Inventaire stabilisé (discordance)

RETIRÉ



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2348-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2348

Modification de la délibération tarification relative aux équipements transférés à la mairie du
1er arrondissement

Service des Mairies d'Arrondissement

Rapporteur : M. MAES Bertrand

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2348 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION TARIFICATION
RELATIVE AUX EQUIPEMENTS TRANSFERES A LA
MAIRIE DU 1ER ARRONDISSEMENT (SERVICE DES
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La tarification des équipements de proximité et délégués (transférés) relèvent de la compétence du conseil municipal.

A Lyon, la liste de ces équipements a été initialement fixée dans un inventaire par la délibération n° 83/0167 du 11 juillet 1983, et leur gestion est assurée par les neuf arrondissements lyonnais.

Les travaux menés en lien avec la Conférence des Maires d'Arrondissements et au sein des Commissions mixtes d'arrondissement, ont permis d'approfondir la réflexion relative aux règles de gestion des équipements transférés, à la réglementation « Paris-Marseille-Lyon » et au droit commun propre à l'occupation du domaine public et privé des personnes publiques, notamment en vue de tendre vers davantage d'harmonisation de la tarification entre les arrondissements.

S'agissant du cadre réglementaire, en ce qui concerne les biens relevant du domaine public, en vertu de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), la mise à disposition de ces équipements est, par principe, autorisée à titre onéreux et, par exception, à titre gratuit.

Cette gratuité, qui n'est qu'une faculté que le Conseil municipal peut décider de mettre en place, ne peut concerner que les associations à but non lucratif poursuivant une activité d'intérêt général, en application de l'article L 2125-1 du CGPPP. Par conséquent, toutes libéralités envers les partis politiques, les syndicats et les associations culturelles sont interdites.

Pour les équipements délégués au sens de l'article L 2511-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dès lors qu'il convient de préciser expressément les modalités de gestion autorisées par le Conseil municipal, les mairies d'arrondissement veilleront à conclure des conventions d'occupation temporaire.

Depuis le 7 juillet 2022, a été transférée à la mairie du 1^{er} arrondissement, la gestion des garages automobiles au titre des équipements délégués. Afin de poursuivre l'occupation des locataires actuels, il est proposé de délibérer sur les modalités tarifaires à attribuer aux garages lors de la reprise des contrats. Ces tarifs auparavant appliqués par la Direction centrale de l'immobilier sont repris dans cette grille de tarification.

Lors de cette séance, il est proposé de transférer à la mairie du 1^{er} arrondissement, la gestion des salles plurielles du Collège Truffaut situées 4 place Lieutenant Morel au titre des équipements de proximité. Ces salles sont principalement destinées à l'usage associatif selon les besoins du quartier et du 1^{er} arrondissement. Il est également proposé de délibérer sur les tarifs en annexe.

Les tarifs sont fixés en considération des caractéristiques, des spécificités, et/ou des coûts de fonctionnement des équipements concernés, et tiennent compte des avantages de toute nature procurés par leur mise à disposition.

Ces tarifs s'appliquent pour toute mise à disposition des équipements de proximité, hormis les deux cas de gratuité admis pour les services municipaux et les associations à but non lucratif et poursuivant une activité d'intérêt général.

A chaque gratuité, le 1^{er} arrondissement est tenu de valoriser l'utilisation de l'équipement transféré dans la convention conclue avec chaque association, à la hauteur de la grille de tarification fixée pour l'équipement concerné.

Vu l'article L 2511-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 2511-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) ;

Vu l'article L 2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) ;

Vu l'article L 2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) ;

Vu l'article L 2144-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1311-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les dispositions des articles 1^{er}, 2, 19 et 19-2 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat ;

Vu la circulaire du 8 avril 1983 concernant les dispositions applicables à Paris, Marseille, Lyon et aux communes fusionnées prévues par la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la délibération n° 2022/1808 du 7 juillet 2022 concernant la tarification des salles transférés aux arrondissements.

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- La tarification des équipements transférés dont le 1^{er} arrondissement de Lyon a la charge conformément à la liste annexée pour la Séance du 9 mars 2023 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2349-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2349

Moyens RH affectés au Cabinet du Maire et des Maires d'arrondissement

Direction Pilotage financier et juridique RH

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2349 - MOYENS RH AFFECTES AU CABINET DU MAIRE ET DES
MAIRES D'ARRONDISSEMENT (DIRECTION PILOTAGE
FINANCIER ET JURIDIQUE RH)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Rappel du cadre juridique :

Le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales définit les modalités de rémunération et de fixation des effectifs des collaborateurs de cabinet régis par les articles L. 333-1 et suivants du Code général de la fonction publique (CGFP).

L'effectif maximal de collaborateurs de cabinet d'un Maire est fixé en fonction du nombre d'habitants de la commune.

L'article 10 du décret n° 87-1004 précité dispose que « *l'effectif maximum des collaborateurs du cabinet d'un Maire est ainsi fixé :*

- *une personne lorsque la population de la commune est inférieure à 20 000 habitants ;*
- *deux personnes lorsque la population de la commune est comprise entre 20 000 et 40 000 habitants ;*
- *une personne pour chaque tranche supplémentaire de 1 à 45 000 habitants lorsque la population de la commune est comprise entre 40 001 et 400 000 habitants ;*
- *une personne pour chaque tranche supplémentaire de 1 à 80 000 habitants lorsque la population de la commune est supérieure à 400 000 habitants ».*

La Ville de Lyon comptait, lors du dernier recensement de 2020, 528 633 habitants. Par conséquent, aucun changement n'est opéré s'agissant de l'effectif maximum des collaborateurs de cabinet en Mairie centrale.

En outre, l'article L. 333-11 du CGFP prévoit que le Maire de Lyon peut également, sur proposition du Maire d'arrondissement, nommer un ou plusieurs collaborateurs de cabinet auprès de ce dernier.

II- Nombre de postes actuels de collaborateurs-trices de Cabinet du Maire et des Maires d'arrondissement :

La Ville dispose actuellement, en référence à la délibération n° 2021/1316 « Moyens RH affectés au Cabinet du Maire et des Maires d'arrondissement » présentée au Conseil Municipal du 16 décembre 2021, de :

- 12 emplois de collaborateurs-trices de Cabinet du Maire (1 directeur-trice du Cabinet du Maire, 2 directeurs-trices du Cabinet du Maire adjoint-e, 1 chef-fe de Cabinet du Maire, 1 chef-fe de Cabinet du Maire adjoint-e, 1 attaché-e de presse et community manager, 1 conseiller-ère politique, prospective et coopérations et 5 conseillers-ères techniques et politiques) ;

- et de 21 emplois de collaborateurs-trices de Cabinet des Maires d'arrondissement répartis comme suit :
 - o 2 collaborateurs dans les Mairies des 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 9^{ème} arrondissements ;
 - o 3 collaborateurs dans les Mairies des 3^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

III- Actualisation du tableau des effectifs :

Dans le cadre précité, il est proposé de :

- maintenir 12 emplois de collaborateurs de Cabinet du Maire ;
- ainsi que le nombre d'emplois de collaborateurs de Cabinet des Maires d'arrondissement à 21, mais en portant le temps de travail des emplois à temps non complet (17,5/35^{ème}) des conseiller-ères techniques en mairie d'arrondissement en Mairies des 1^{er} et 4^{ème} arrondissements à temps complet.

Les tableaux ci-après présentent les emplois actualisés de collaborateurs-trices de cabinet du Maire et des Maires d'arrondissement :

Emplois de collaborateurs-trices de cabinet du Maire			
Direction	numéro du poste	intitulé de l'emploi	Nouvel intitulé de l'emploi
Collaborateurs de cabinet	2576	Directeur-trice de cabinet du Maire	Directeur-trice de cabinet du Maire
Collaborateurs de cabinet	12792	Directeur-trice de cabinet du Maire adjoint-e	Directeur-trice de cabinet du Maire adjoint-e
Collaborateurs de cabinet	90526	Directeur-trice de cabinet du Maire adjoint-e	Directeur-trice de cabinet du Maire adjoint-e
Collaborateurs de cabinet	10750	Chef-fe de cabinet du Maire	Chef-fe de cabinet du Maire
Collaborateurs de cabinet	1	Chef-fe de Cabinet du Maire adjoint-e	Conseiller-ère communication presse
Collaborateurs de cabinet	3	Attaché-e de presse et community manager	Attaché-e de presse et community manager
Collaborateurs de cabinet	12762	Conseiller-ère technique et politique	Conseiller-ère technique et politique
Collaborateurs de cabinet	1314	Conseiller-ère technique et politique	Conseiller-ère technique et politique
Collaborateurs de cabinet	2	Conseiller-ère technique et politique	Conseiller-ère technique et politique
Collaborateurs de cabinet	22	Conseiller-ère technique et politique	Conseiller-ère technique et politique
Collaborateurs de cabinet	7026	Conseiller-ère technique et politique	Conseiller-ère technique et politique
Collaborateurs de cabinet	2699	Conseiller-ère politique, prospective et coopérations	Conseiller-ère politique, prospective et coopérations

Emplois de collaborateurs-trices de Cabinet des Maires d'arrondissement			
Direction	numéro du poste	intitulé de l'emploi	observations
Cabinet de la Mairie du 1er arrondissement	8181	Directeur-trice de Cabinet en mairie d'arrondissement	
Cabinet de la Mairie du 1er arrondissement	13718	Conseiller-ère technique en mairie d'arrondissement	création d'un emploi à temps complet et suppression du poste n° 13 376 à temps non complet (17,5/35 ème)
Cabinet de la Mairie du 2ème arrondissement	10714	Directeur-trice de Cabinet et communication en mairie d'arrondissement	
Cabinet de la Mairie du 2ème arrondissement	13050	Conseiller-ère technique en mairie d'arrondissement	
Cabinet de la Mairie du 3ème arrondissement	10536	Directeur-trice de Cabinet en mairie d'arrondissement	
Cabinet de la Mairie du 3ème arrondissement	10537	Conseiller-ère technique en mairie d'arrondissement	
Cabinet de la Mairie du 3ème arrondissement	10813	Conseiller-ère technique en mairie d'arrondissement	
Cabinet de la Mairie du 4ème arrondissement	10734	Directeur-trice de Cabinet en mairie d'arrondissement	
Cabinet de la Mairie du 4ème arrondissement	13719	Conseiller-ère technique en mairie d'arrondissement	création d'un emploi à temps complet et suppression du poste n° 13 377 à temps non complet (17,5/35 ème)
Cabinet de la Mairie du 5ème arrondissement	10795	Directeur-trice de Cabinet en mairie d'arrondissement	
Cabinet de la Mairie du 5ème arrondissement	13051	Conseiller-ère technique en mairie d'arrondissement	
Cabinet de la Mairie du 6ème arrondissement	11666	Directeur-trice de Cabinet et communication en mairie d'arrondissement	
Cabinet de la Mairie du 6ème arrondissement	13052	Conseiller-ère technique en mairie d'arrondissement	
Cabinet de la Mairie du 7ème arrondissement	10555	Directeur-trice de Cabinet en mairie d'arrondissement	
Cabinet de la Mairie du 7ème arrondissement	10556	Conseiller-ère technique en mairie d'arrondissement	
Cabinet de la Mairie du 7ème arrondissement	13053	Conseiller-ère technique en mairie d'arrondissement	
Cabinet de la Mairie du 8ème arrondissement	10692	Directeur-trice de Cabinet en mairie d'arrondissement	
Cabinet de la Mairie du 8ème arrondissement	13054	Conseiller-ère technique en mairie d'arrondissement	
Cabinet de la Mairie du 8ème arrondissement	13375	Conseiller-ère technique en mairie d'arrondissement	
Cabinet de la Mairie du 9ème arrondissement	10554	Directeur-trice de Cabinet en mairie d'arrondissement	
Cabinet de la Mairie du 9ème arrondissement	13055	Conseiller-ère technique en mairie d'arrondissement	

IV- Fixation du montant global des crédits affectés au recrutement des collaborateurs-rices de Cabinet du Maire et des Maires d'arrondissement :

Il est rappelé que, conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 précité, le montant des crédits est déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire de chaque collaborateur de cabinet ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant soit à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par un fonctionnaire en activité à la date de la présente délibération, soit à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité ;
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus.

En cas de vacance de l'emploi fonctionnel de référence ou du grade retenu pour déterminer le plafond des rémunérations des emplois de cabinet, en application des dispositions de l'article 7 du décret précité, chaque collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

Il est proposé l'inscription, compte tenu de la revalorisation du point d'indice de 3,5% intervenue en juillet 2022 et du passage à temps complet de deux postes en Mairies d'arrondissement, d'un crédit global annuel de :

- 1 200 000 euros pour permettre le recrutement des 12 collaborateurs-rices de cabinet du Maire ;
- 1 250 000 euros pour permettre celui des 21 collaborateurs-rices de cabinet des Maires d'arrondissement.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L 333-1 et suivants ;

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

Vu délibération n° 2021/1316 du 16 décembre 2021 « Moyens RH affectés au Cabinet du Maire et des Maires d'arrondissement » ;

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- La fixation à 12 de l'effectif des collaborateurs de cabinet en Mairie centrale est approuvée.

- 2- La fixation à 21 du nombre de collaborateurs de cabinet des Maires d'arrondissement selon la répartition suivante :
 - 2 collaborateurs dans les Mairies des 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 9^{ème} arrondissements ;
 - 3 collaborateurs dans les Mairies des 3^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} arrondissements.
- 3- L'inscription d'un crédit annuel global de 1 200 000 euros au titre des rémunérations des 12 emplois de collaborateurs-trices de cabinet du Maire au chapitre 012, fonction 020 du budget principal est approuvée.
- 4- L'inscription d'un crédit annuel global de 1 250 000 euros au titre des rémunérations des 21 emplois de collaborateurs-trices de cabinet des Maires d'arrondissement au chapitre 012, fonction 020 du budget principal est approuvée.
- 5- La délibération n° 2021/1316 du 16 décembre 2021 est abrogée.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2350-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2350

Approbation de six conventions d'occupation gratuites et temporaires du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2350 - APPROBATION DE SIX CONVENTIONS D'OCCUPATION GRATUITES ET TEMPORAIRES DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION D'EXPOSITIONS D'ARTS PLASTIQUES A L'ORANGERIE DU PARC DE LA TÊTE D'OR (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Orangerie du Parc de la Tête d'Or fait partie des éléments majeurs du Parc de la Tête d'Or. Elle est située le long de la voie ferrée, face au jardin botanique. Ses 17 verrières se déploient sur une façade de 66 mètres de long. Sa superficie totale est de 500 m².

Le corps central du bâtiment date de 1820 et a été bâti pour le Jardin des Plantes dans le 1er arrondissement. Il a été transféré pierre à pierre, en 1859, au moment de l'installation du Jardin Botanique dans le Parc de la Tête d'Or. En 1900, elle est agrandie par la construction de deux ailes qui doublent sa superficie.

Ce bâtiment, propriété de la Ville de Lyon, est utilisé depuis sa construction et jusqu'à aujourd'hui par la Direction de la Biodiversité et de la nature en ville et plus particulièrement par son Jardin Botanique pour l'hivernage de certaines collections.

Depuis sa dernière rénovation en 1990, l'Orangerie accueille annuellement, lors des périodes estivales et parallèlement aux éventuelles expositions du Jardin Botanique et d'autres institutions culturelles de la ville de Lyon, des expositions d'arts visuels.

Le choix des expositions se fait selon la capacité des candidat-es à produire une exposition sur l'ensemble de l'espace (nombre et format des œuvres). En second lieu, sont privilégiés les projets d'artistes qui n'ont jamais ou peu exposé à l'Orangerie en donnant priorité aux artistes locaux. Enfin, un équilibre en termes de diversité des techniques et des esthétiques est recherché.

Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser la mise à disposition de la salle de l'Orangerie à six associations portant un projet d'exposition d'arts visuels, d'avril à octobre 2023 :

- La Fondation Hospices Civils de Lyon, du 9 au 30 mai 2023 ;
- L'association les Bricolos, du mercredi 31 mai au vendredi 16 juin 2023, travail de l'artiste Lieske Sophia Smid ;
- L'association Collectif Soir, du lundi 19 juin au lundi 3 juillet 2023 ;
- L'association Photographies Rencontres, du lundi 21 août au lundi 11 septembre 2023 ;
- L'association La Sauce Singulière, dans le cadre de la Biennale Hors Normes du mercredi 13 au mardi 26 septembre 2023 ;

- L'association Traits Symboliques du jeudi 28 septembre au lundi 16 octobre 2023 ;

À titre indicatif, la valeur locative annuelle des lieux s'élève à 42 084 € HT.

Compte tenu de l'intérêt de ces manifestations, la Ville de Lyon propose d'accorder la gratuité de certains de ses espaces, conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Les conventions jointes au présent rapport définissent les conditions de mise à disposition du lieu, plus particulièrement en termes de durée, d'entretien et d'assurance.

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 6^e et 7^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les conventions établies entre la Ville de Lyon et la « Fondation HCL », l'association « Les Bricolos », l'association « Collectif Soir », l'association « Photographies Rencontres », l'association « la sauce singulière » et l'association « Traits Symboliques » relatives à l'occupation temporaire et gratuite de la salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2351-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2351

Adhésion de la Ville de Lyon à l'association 27ème Région

Direction Générale des Services

Secrétariat général

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2351 - ADHESION DE LA VILLE DE LYON A L'ASSOCIATION
27EME REGION (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES -
SECRETARIAT GÉNÉRAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La 27^{ème} Région, association loi 1901, est un laboratoire de transformation publique qui accompagne les Collectivités pour préparer l'avenir et faire évoluer leurs méthodes d'action. Elle propose un espace pluridisciplinaire et expérimental pour construire les futurs souhaitables de l'action publique.

Créée fin 2011 sous l'impulsion de Régions françaises, en lien avec l'Association des Régions de France et avec le soutien de l'Europe, la 27^{ème} Région porte un projet d'intérêt général. Son rôle est de conduire des projets et de produire des connaissances, des enseignements et des propositions destinées à être partagées avec l'ensemble des acteurs publics. Elle explore des méthodes de fabrique des politiques publiques territoriales, innovantes et soutenables, mobilisant les approches issues du design, de l'innovation sociale, de l'interdisciplinarité. Elle porte une attention particulière à la co-conception.

Les partenaires de la 27^{ème} Région sont des Collectivités (Régions, Départements, Communes), des services de l'Etat et des établissements publics. Les objectifs poursuivis sont pluriels : mutualisation de ressources, chantiers communs, programmes de recherche-action, recherche de projets inspirants en France et à l'étranger.

A ce titre, la Ville de Lyon a participé en 2022 au programme de recherche-action « Capacités publiques – Renforcer la résilience de nos administrations face aux crises ». Le programme a notamment permis d'accompagner la mise en œuvre du Projet d'administration et de construire des modules de « form'actions » à destination des managers sur le thème du management de la subsidiarité.

En 2023, cette adhésion à la 27^{ème} Région permettra à la Ville de Lyon de :

- poursuivre sa participation à plusieurs programmes avec d'autres Collectivités françaises, notamment « Capacités publiques » ;
- bénéficier des travaux issus du programme « Les Labonantes », initié par la 27^{ème} Région en partenariat avec le « TiLab » à Rennes et la Direction Interministérielle à la Transformation Publique.

L'adhésion de la Ville de Lyon à « La 27^{ème} Région » lui permettra également de participer à l'Assemblée générale de l'association et aux temps organisés régulièrement (webinaires, rencontres internationales) ; il sera aussi possible de définir, avec d'autres Collectivités, de nouveaux programmes de recherche-action.

Aussi, je vous propose que la Ville de Lyon adhère à l'association 27ème Région pour l'année 2023 pour un montant de 5 000 euros.

En outre, l'Assemblée générale se compose de tous les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter l'adhésion de la Ville de Lyon à l'association nationale 27ème Région, sise 2 rue de la Clôture – 75019 PARIS.
- 2- La dépense correspondante, soit 5 000 euros, sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, ligne de crédit n° 89551, nature 6281, chapitre 011, fonction 020, opération SUPPDGS, opération nature DF DGS.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2352-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2352

Adhésion à la centrale d'achat Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)

Direction Systèmes d'information et transformation numérique

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2352 - ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT RESEAU DES
ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH) (DIRECTION
SYSTEMES D'INFORMATION ET TRANSFORMATION
NUMÉRIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

Le groupement d'intérêt public « Réseau des acheteurs hospitaliers » (RESAH) a pour objectif d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur de la santé, public et privé non lucratif.

Créé en 2007 pour appuyer la mutualisation des achats hospitaliers pour la région Ile-de-France, le RESAH a ouvert, à la demande de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), l'accès à ses marchés au territoire national en 2016.

Aux termes de l'article 2 de sa convention constitutive, le RESAH a constitué une centrale d'achat au sens des articles L2113-2 et suivants du code de la commande publique qui « a pour mission de passer des marchés, de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou services et d'acquérir des fournitures ou services destinés aux pouvoirs adjudicateurs intervenant dans le secteur sanitaire, médico-social ou social dont le siège est situé en France ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne ».

Les entités ayant la qualité de pouvoir adjudicateur et qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans le secteur sanitaire, médico-social ou social peuvent donc bénéficier des activités de service d'achat centralisé du RESAH.

En l'occurrence, les communes sont des pouvoirs adjudicateurs (article L. 1211-1 du code de la commande publique) qui interviennent de manière générale dans le secteur sanitaire. Ainsi, l'article L. 1110-1 du code de la santé publique, dans sa rédaction issue de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dispose « les professionnels et les établissements de santé, les organismes d'assurance maladie ou tous autres organismes ou dispositifs participant à la prévention, aux soins ou à la coordination des soins, et les autorités sanitaires contribuent, avec les collectivités territoriales et leurs groupements, dans le champ de leurs compétences respectives fixées par la loi, et avec les usagers, à développer la prévention, garantir l'égal accès de chaque personne aux soins nécessités par son état de santé et assurer la continuité des soins et la meilleure sécurité sanitaire possible ».

Selon les travaux parlementaires, « cet article permet de reconnaître les territoires comme des contributeurs directs, par leurs actions et dans le champ des compétences qui leur sont attribuées, à un écosystème global de santé. Il ne vise pas à confier de nouvelles responsabilités sanitaires aux collectivités mais bien à consacrer un état de fait quant à l'implication des collectivités territoriales, démontrée encore récemment pour faire face à la crise sanitaire ».

Les communes interviennent donc dans le secteur sanitaire au sens large ce qui leur permet d'adhérer à la centrale d'achat du RESAH.

Les RESAH est ainsi devenu l'un des opérateurs majeurs du secteur. Il collabore avec 700 établissements et collectivités intervenant dans le secteur sanitaire, médico-social et social, publics et privés non lucratifs en France et plus de 600 fournisseurs.

II- Adhésion globale à la centrale d'achat

L'adhésion à la centrale d'achat REASH permet de bénéficier en direct de ses marchés après la mise en place de convention de service d'achat centralisé.

Le recours aux marchés de la centrale implique une exclusivité de commande auprès des fournisseurs des marchés passés par cette dernière.

L'adhésion à la centrale d'achat RESAH fait l'objet d'une cotisation annuelle de 600 euros nets de taxe pour l'année civile 2023. L'adhésion est renouvelée tacitement chaque année.

La Ville de Lyon demeure libre de recourir en opportunité à la centrale d'achat RESAH pour tout ou partie de ses besoins à venir, pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services, considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence. La Ville de Lyon est particulièrement intéressée par l'accord cadre couvrant la mise en œuvre de solutions de cyber sécurité qu'a contracté le RESAH.

Les dispositions prévues par chaque convention de service d'achat centralisé ont pour objet d'organiser les rapports entre la centrale d'achat, la Ville de Lyon et les titulaires de marchés si la Ville décide de solliciter ce nouveau dispositif. Ces conventions sont qualifiées de marchés publics et leur signature relève de la compétence déléguée au Maire par le Conseil municipal.

Vu les articles L 2113-2 et suivants du code de la commande publique ;

Vu le bulletin d'adhésion à la centrale d'achat RESAH ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- Approuver l'adhésion de la Ville de Lyon à la centrale d'achat du GIP Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) et autoriser Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville, le bulletin d'adhésion à la centrale d'achat RESAH ci-joint.

- 2- Autoriser M. le Maire ou toute personne dûment habilitée à signer avec le GIP RESAH la convention de service d'achat centralisé pour l'accord-cadre « Fourniture et intégration de solutions de sécurité et services managés » dans les termes du projet de convention joint en annexe.
- 3- Autoriser M. le Maire au titre de l'adhésion à la centrale d'achat RESAH à régler la cotisation chaque année à la centrale d'achat RESAH dans les termes des documents joints.
- 4- Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les exercices 2023 et suivants de la DSITN sous réserve du vote des crédits aux budgets des exercices concernés.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2353-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2353

Forfait mobilités durables, évolution des modalités de prise en charge

Direction Pilotage financier et juridique RH

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2353 - FORFAIT MOBILITES DURABLES, EVOLUTION DES
MODALITES DE PRISE EN CHARGE (DIRECTION
PILOTAGE FINANCIER ET JURIDIQUE RH)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Eléments généraux :

Par délibération n° 2021/683 du 25 mars 2021, la Ville de Lyon a mis en place le Forfait mobilités durables (FMD) selon les modalités définies par le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique territoriale et l'arrêté du 9 mai 2020.

Le FMD a été versé pour la première fois en 2022 (au titre de l'année 2021).

Le décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 vient modifier les conditions d'octroi et modalités d'attribution du FMD.

II- Evolution du Forfait mobilités durables :

Ainsi, le décret n° 2022-1557 promeut davantage les mobilités douces et le développement d'autres modes de déplacements plus vertueux.

Sont désormais éligibles au versement du FMD les modes de déplacement suivants en plus des cycles ou cycles à pédalage assisté personnels et du covoiturage en tant que conducteur ou passager :

- Les engins de déplacement personnels motorisés tels que les trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard, etc. ;
- Les cyclomoteurs, motocyclettes, cycles ou cycles à pédalage assisté, ou des engins de déplacement motorisés ou non, loués ou mis à disposition en libre-service, étant précisé que lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être non thermiques ;
- Les services d'auto-partage, à condition que les véhicules mis à disposition soient des véhicules à faibles émissions (véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogènes etc.).

Le nombre de jours minimum pour bénéficier du FMD passe de 100 jours à 30 jours et le montant de l'indemnité évolue de 100 € à 300 € de la façon suivante :

Utilisation entre 30 et 59 jours	100 €
Utilisation entre 60 et 99 jours	200 €
Utilisation 100 jours et plus	300 €

Les montants indiqués seront amenés à évoluer en fonction des modifications qui seront apportées à l'arrêté précité du 9 mai 2020.

En outre, au titre de l'année 2022 et des suivantes, le nombre minimal de jours et le montant du forfait ne sont plus modulés en cas d'entrée ou sortie de l'agent pendant la période de référence ou encore lorsqu'il est placé dans une position autre que la position d'activité au cours de cette même période.

Enfin le FMD est désormais cumulable avec la prise en charge des abonnements domicile-travail dans le cadre des dispositions du décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. En revanche, un même abonnement ne peut bénéficier d'une prise en charge au titre du FMD et du décret n° 2010-676 susvisé.

Ainsi que le permettent les dispositions du décret n° 2022-1557, la Ville fait le choix, en cohérence avec sa politique de transition écologique et de soutien aux agents, de mettre en œuvre les nouvelles modalités de façon rétroactive, soit à compter du 1^{er} janvier 2022.

Dans cette perspective, les agents souhaitant bénéficier du FMD au titre de l'exercice 2022 pourront exceptionnellement adresser les pièces justificatives attendues jusqu'au 30 avril 2023. S'agissant des années suivantes, les pièces justificatives devront être transmises jusqu'au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait sera versé.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ;

Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1547 précité ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 décembre 2020 précité ;

Vu la délibération n° 2021-683 du 25 mars 2021 portant modalités d'attribution du forfait mobilités durables à la Ville de Lyon ;

Vu l'avis du comité social territorial du 3 février 2023 ;

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- Le versement d'un forfait mobilités durables en application des dispositions du décret 2020-1547 modifié par le décret n° 2022-1557 à compter du 1^{er} janvier 2022 est approuvé.
- 2- Les modalités de versement telles que prévues dans le présent rapport en application des dispositions du décret susvisé sont approuvées.
- 3- La dépense en résultant sera prélevée sur le chapitre globalisé 012 du budget de l'exercice en cours.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2354-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2354

Modification du tableau des effectifs

Direction Pilotage financier et juridique RH

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2354 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
(DIRECTION PILOTAGE FINANCIER ET JURIDIQUE RH)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

A travers le PGAEC (Plan de gestion des activités, emplois et compétences), l'objectif de la Ville de Lyon est de pouvoir ajuster les effectifs nécessaires et de maîtriser la masse salariale liée aux contraintes budgétaires.

Pour l'année 2023, un certain nombre de créations, d'évolutions et de suppressions identifiées doivent être réalisées. Ces créations ont été validées conformément aux évolutions prévisibles de la masse salariale pour l'exercice en cours.

Un effort particulier sera apporté pour proposer ces postes à des agents municipaux en reclassement ou ayant exprimé un souhait de mobilité professionnelle.

Récapitulatif de la modification du tableau des effectifs :

Nombre de créations de postes	Nombre de suppressions de postes	Solde créations / suppressions	Nombre d'évolutions de postes
72	42	30	44

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) Dans l'EXPOSÉ DES MOTIFS, dans le TABLEAU:

- lire :

Nombre de créations de postes	Nombre de suppressions de postes	Solde créations / suppressions	Nombre d'évolutions de postes
72	42	30	44

- au lieu de :

Nombre de créations de postes	Nombre de suppressions de postes	Solde créations / suppressions	Nombre d'évolutions de postes
71	48	23	44

b) Dans LE DELIBERE, section Délégation Générale Proximité et Relations aux Habitants - Créations d'emplois

- lire :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation Générale Proximité et Relations aux Habitants	Lyon en Direct	-	13707	Directeur d'études et de projets auprès du médiateur	Cadre d'emplois des attachés territoriaux Administrateur Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux Ingénieur en chef	A	En contrepartie d'une suppression à venir.

- au lieu de :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation Générale Proximité et Relations aux Habitants	Lyon en Direct	-	13707	Chargé d'études et de projets auprès du médiateur	Cadre d'emplois des attachés territoriaux Administrateur Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux Ingénieur en chef	A	En contrepartie d'une suppression à venir.

DELIBERE

Délégation Générale Culture, Patrimoine et Evénements :

Créations d'emplois :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres / d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation générale Culture, Patrimoine et Evénements	Direction des affaires culturelles	Ressources humaines	13674	Responsable de pôle	Attaché Attaché principal	A	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Culture, Patrimoine et Evénements	Direction des affaires culturelles	Mission bâtiments et travaux	13675	Conseiller prévention	Ingénieur Ingénieur principal	A	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Culture, Patrimoine et Evénements	Auditorium-ONL	Billetterie	13676	Agent de billetterie	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Culture, Patrimoine et Evénements	Théâtre des Célestins	Communication	13677	Chargé de création graphique et de communication	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.

Evolutions d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation générale Culture, Patrimoine et Evénements	Bibliothèque municipale de Lyon/Bibliothèque Jean Macé	2610	Animateur numérique	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux Cadre d'emplois des assistants de conservation territoriaux	B	Délégation générale Culture, Patrimoine et Evénements	Bibliothèque municipale de Lyon/Bibliothèque Jean Macé	Animateur numérique	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux Cadre d'emplois des assistants de conservation territoriaux	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique (CGFP).
Délégation générale Culture, Patrimoine et Evénements	Bibliothèque municipale de Lyon/Service des Publics	10619	Responsable du service des publics	Cadre d'emplois des attachés territoriaux Administrateur	A	Délégation générale Culture, Patrimoine et Evénements	Bibliothèque municipale de Lyon/Service des Publics	Responsable du service des publics	Cadre d'emplois des attachés territoriaux Administrateur Cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux Cadre d'emplois des assistants de conservation territoriaux	A	Régularisation suite au Comité technique du 20/09/2018 portant sur l'Evolution de l'organisation de l'accueil des publics à la bibliothèque municipale de la Part-Dieu post automatisation.

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service vice)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation générale Culture, Patrimoine et Evénements	Bibliothèque municipale de Lyon/Direction des Moyens généraux	11213	Conseiller en prévention	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux Ingénieur Ingénieur principal	B/A	Délégation générale Culture, Patrimoine et Evénements	Bibliothèque municipale de Lyon/Direction des Moyens généraux	Conseiller en prévention	Ingénieur Ingénieur principal	A	Ouverture du poste sur une seule catégorie.
Délégation générale Culture, Patrimoine et Evénements	Musée d'art contemporain/Exposition	11247	Chargé des expositions et des éditions	Cadre d'emplois des assistants de conservation territoriaux	B	Délégation générale Culture, Patrimoine et Evénements	Musée d'art contemporain/Exposition	Chargé des expositions et des éditions	Cadre d'emplois des assistants de conservation territoriaux Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Ouverture à la filière administrative.
Délégation générale Culture, Patrimoine et Evénements	Opéra/Atelier couture	2147	Décorateur sur costumes	IM 469 Poste dont les fonctions ne sont pas rattachables à un cadre d'emplois	B	Délégation générale Culture, Patrimoine et Evénements	Opéra/Atelier couture	Décorateur sur costumes	IM 503 Poste dont les fonctions ne sont pas rattachables à un cadre d'emplois	B	Changement d'indice.

Suppressions d'emplois :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation générale Culture, Patrimoine et Evénements	Opéra	Machinerie	2105	Chef machiniste	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	C	Après avis du Comité Social Territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. Suppression en contrepartie de la création du poste 13634 au Conseil municipal du 15/12/2022.
Délégation générale Culture, Patrimoine et Evénements	Opéra	Lumière	6361	Chef d'équipe électricien	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	C	Après avis du Comité Social Territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. Suppression en contrepartie de la création du poste 13635 au Conseil municipal du 15/12/2022.
Délégation générale Culture, Patrimoine et Evénements	Opéra	Accessoires	2099	Chef d'équipe accessoiriste	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	C	Après avis du Comité Social Territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. Suppression en contrepartie de la création du poste 13636 au Conseil municipal du 15/12/2022.
Délégation générale Culture, Patrimoine et Evénements	Opéra	Ateliers décors	2101	Chef d'équipe de la construction	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	C	Après avis du Comité Social Territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. Suppression en contrepartie de la création du poste 13637 au Conseil municipal du 15/12/2022.

Délégation Générale aux Ressources :

Créations d'emplois :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres / d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation générale aux Ressources	D.S.I.T.N	Stratégie et projets	13720 13721	Intégrateur	Ingénieur Ingénieur principal	A	Pris en compte au titre du PGAEC 2023. Compte tenu de la spécificité des missions, ces postes seront susceptibles d'être pourvus contractuellement en application de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique (CGFP).
Délégation générale aux Ressources	D.S.I.T.N	Opérations	13722	Responsable d'applications	Ingénieur Ingénieur principal	A	Pris en compte au titre du PGAEC 2023. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique (CGFP).
Délégation générale aux Ressources	D.S.I.T.N	Opérations	13723	Ingénieur poste de travail	Ingénieur Ingénieur principal	A	Pris en compte au titre du PGAEC 2023. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique (CGFP).
Délégation générale aux Ressources	Ressources	SRH Transverse	13724	Gestionnaire formation	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale aux Ressources	Ressources	SRH Transverse	13729	Agent de gestion RH	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale aux Ressources	Moyens généraux	Logistique urbaine et festivités	13726	Gestionnaire de stocks	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.

Evolutions d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/ service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation générale aux Ressources	Finances/ Pilotage PPI	11313	Coordinateur budgétaire	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Délégation générale aux Ressources	Finances/ Pilotage PPI	Coordinateur budgétaire	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article L332-8-2° (CGFP).
Délégation générale aux Ressources	Commande publique	1974	Directeur de la commande publique	Cadre d'emplois des attachés territoriaux Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux Cadre d'emplois des ingénieurs en chefs territoriaux	A	Délégation générale aux Ressources	Commande publique	Directeur de la commande publique	Cadre d'emplois des attachés territoriaux Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux Cadre d'emplois des ingénieurs en chefs territoriaux	A	Régularisation, ouverture au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux.

Secrétariat Général :

Créations d'emplois :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Secrétariat Général	Mission protection des données	-	13725	Juriste-Protection des données personnelles et propriété intellectuelle	Attaché Attaché principal	A	Pris en compte au titre du PGAEC 2023. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article L332-8-2° (CGFP).

Délégation Générale aux Ressources Humaines et Dialogue Social

Créations d'emplois :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation Générale aux Ressources Humaines et Dialogue Social	Emploi et compétences	Formation insertion professionnelle	13710	Conseiller formation insertion	Attaché Attaché principal	A	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation Générale aux Ressources Humaines et Dialogue Social	Emploi et compétences	Formation insertion professionnelle	13711	Assistant formation	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation Générale aux Ressources Humaines et Dialogue Social	Emploi et compétences	Emploi parcours professionnel	13712	Responsable de l'école de la transition professionnelle	Attaché Attaché principal	A	Pris en compte au titre du PGAEC 2023. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique (CGFP).
Délégation Générale aux Ressources Humaines et Dialogue Social	Emploi et compétences	Emploi parcours professionnel	13713	Assistant de la publication	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation Générale aux Ressources Humaines et Dialogue Social	Administration du personnel	Conseil gestion administrative	13730	Agent de gestion RH	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.

Suppressions d'emplois :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation Générale aux Ressources Humaines et Dialogue Social	Administration du personnel	Rémunération	13344	Gestionnaire rh	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Après avis du Comité social territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. En contrepartie de la création du poste 13617 Chargé de projets temps de travail et absences, au Conseil municipal du 15/12/2022.

Contrat de projet :

Délégation / Direction	Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Délégation Générale aux Ressources Humaines et Dialogue Social/ Emploi et compétences.	3 ans à partir de la prise de poste, au plus tôt avril 2023	1	Gestionnaire formation Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Sur la période 2023-2025, planification des sessions de sensibilisation à la transition écologique ; lien avec le prestataire retenu dans le cadre du marché et avec les directions ; gestion administrative, comptable et logistique des sessions.	Temps complet

Les candidats devront justifier d'un diplôme de niveau 4.

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et au régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2021/1306 du 16 décembre 2021.

Pris en compte au titre du PGAEC 2023.

Contrat de projet :

Délégation / Direction	Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Délégation Générale aux Ressources Humaines et Dialogue Social/ Emploi et compétences.	3 ans à partir de la prise de poste, au plus tôt avril 2023	1	Gestionnaire formation Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Sur la période 2023-2025, mise en place du learning management system dans le cadre du projet de digitalisation de la formation ; lien avec le prestataire retenu ; animation et gestion des formations internes ; maintenance technique de la plateforme.	Temps complet

Les candidats devront justifier d'un diplôme de niveau 4.

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et au régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2021/1306 du 16 décembre 2021.

Pris en compte au titre du PGAEC 2023.

Délégation Générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion

Créations d'emplois :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Sports	Gestion partenariats et relations associations	13703	Gestionnaire administratif subventions	Cadre d'emplois de rédacteurs territoriaux	B	Pris en compte au titre du PGAEC 2023. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article L332-8-2° (CGFP).
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Sports	Gestion administrative et financière	13704	Gestionnaire administratif PPI	Cadre d'emplois de rédacteurs territoriaux	B	Pris en compte au titre du PGAEC 2023. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article L332-8-2° (CGFP).
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Sports	Exploitation stades	13705	Gardien d'équipement sportif spécialisé	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Sports	Exploitation 2/7	13706	Gardien d'équipement sportif	Cadre d'emplois des adjoints techniques	C	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Territoire 2	13708	Responsable de restaurant scolaire volant	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	En contrepartie de la suppression à venir du poste 10088.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Ecole Ginkgo	13709	Gardien d'établissement scolaire	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Service aux publics	13732	Référent SAV réglementation ALAE	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Service aux publics	13733	Sous régisseur municipal polyvalent	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Territoire 2	13734	Coordonnateur éducatif territorial	Attaché principal	A	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Service aux publics	13735	Agent de gestion administrative scolaire	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Service aux publics	13736	Agent de gestion administrative de l'unité ressource	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Service aux publics	13746	Référent SAV expertise réglementation ALAE	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance	Santé	13716	Diététicien TNC 80%	Cadre d'emplois des pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux	A	Création d'un poste à temps non complet 80% en contrepartie de la suppression à venir du poste 13111 à temps non complet 50%. Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance	Ressources	13731	Agent de maintenance	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Mission égalité et hospitalité	-	13737	Chargé de mission égalité et hospitalité	Attaché Attaché principal	A	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.

Suppressions/Créations d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois /grades ou indice de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/ service)	Nv num. poste	Nouvel emploi	Nouveaux cadres d'emploi / grades ou indice de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Quivogne	925	Directeur d'eaie	Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants territoriaux Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux Cadre d'emplois des cadres de santé territoriaux	A	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Confluence	13686	Directeur d'eaie	Cadre d'emplois de jeunes enfants territoriaux Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux Cadre d'emplois des cadres de santé territoriaux	A	Après avis du Comité social territorial du 16/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation des EAJE : fermeture des crèches Perrache et Quivogne, ouverture de la crèche Confluence. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article l332-8-2° du CGFP. Pris en compte au titre du PGAEC 2022.

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois /grades ou indice de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/ service)	Nv num. poste	Nouvel emploi	Nouveaux cadres d'emploi / grades ou indice de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Quivogne	7384	EJE en continuité de direction	Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants territoriaux	A	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Confluence	13687	EJE en continuité de direction	Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants territoriaux	A	Après avis du Comité social territorial du 16/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation des EAJE : fermeture des crèches Perrache et Quivogne, ouverture de la crèche Confluence. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article I332-8-2° du CGFP. Pris en compte au titre du PGAEC 2022.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Perrache	4170	EJE en continuité de direction	Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants territoriaux	A	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Confluence	13688	Référent pédagogique	Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants territoriaux	A	Après avis du Comité social territorial du 16/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation des EAJE : fermeture des crèches Perrache et Quivogne, ouverture de la crèche Confluence. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article I332-8-2° du CGFP. Pris en compte au titre du PGAEC 2022.

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois /grades ou indice de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/ service)	Nv num. poste	Nouvel emploi	Nouveaux cadres d'emploi / grades ou indice de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Perrache	6396	Référent pédagogique	Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants territoriaux	A	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Confluence	13689	Référent pédagogique	Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants territoriaux	A	Après avis du Comité social territorial du 16/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation des EAJE : fermeture des crèches Perrache et Quivogne, ouverture de la crèche Confluence. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article I332-8-2° du CGFP. Pris en compte au titre du PGAEC 2022.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Quivogne	5901	Auxiliaire de puériculture	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux	B	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Confluence	13690	Auxiliaire de puériculture	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux	B	Après avis du Comité social territorial du 16/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation des EAJE : fermeture des crèches Perrache et Quivogne, ouverture de la crèche Confluence. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article I332-8-2° du CGFP. Pris en compte au titre du PGAEC 2022.

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois /grades ou indice de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/ service)	Nv num. poste	Nouvel emploi	Nouveaux cadres d'emploi / grades ou indice de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Quivogne	7295	Auxiliaire de puériculture	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriales	B	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Confluence	13691	Auxiliaire de puériculture	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriales	B	Après avis du Comité social territorial du 16/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation des EAJE : fermeture des crèches Perrache et Quivogne, ouverture de la crèche Confluence. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article I332-8-2° du CGFP. Pris en compte au titre du PGAEC 2022.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Quivogne	7307	Auxiliaire de puériculture	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriales	B	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Confluence	13692	Auxiliaire de puériculture	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriales	B	Après avis du Comité social territorial du 16/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation des EAJE : fermeture des crèches Perrache et Quivogne, ouverture de la crèche Confluence. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article I332-8-2° du CGFP. Pris en compte au titre du PGAEC 2022.

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois /grades ou indice de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/ service)	Nv num. poste	Nouvel emploi	Nouveaux cadres d'emploi / grades ou indice de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Quivogne	9269	Auxiliaire de puériculture	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriales	B	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Confluence	13693	Auxiliaire de puériculture	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriales	B	Après avis du Comité social territorial du 16/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation des EAJE : fermeture des crèches Perrache et Quivogne, ouverture de la crèche Confluence. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article I332-8-2° du CGFP. Pris en compte au titre du PGAEC 2022.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Perrache	102	Auxiliaire de puériculture	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriales	B	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Confluence	13694	Auxiliaire de puériculture	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriales	B	Après avis du Comité social territorial du 16/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation des EAJE : fermeture des crèches Perrache et Quivogne, ouverture de la crèche Confluence. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article I332-8-2° du CGFP. Pris en compte au titre du PGAEC 2022.

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois /grades ou indice de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/ service)	Nv num. poste	Nouvel emploi	Nouveaux cadres d'emploi / grades ou indice de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Perrache	3037	Auxiliaire de puériculture	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriales	B	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Confluence	13695	Auxiliaire de puériculture	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriales	B	Après avis du Comité social territorial du 16/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation des EAJE : fermeture des crèches Perrache et Quivogne, ouverture de la crèche Confluence. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article I332-8-2° du CGFP. Pris en compte au titre du PGAEC 2022.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Perrache	6543	Auxiliaire de puériculture	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriales	B	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Confluence	13696	Auxiliaire de puériculture	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriales	B	Après avis du Comité social territorial du 16/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation des EAJE : fermeture des crèches Perrache et Quivogne, ouverture de la crèche Confluence. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article I332-8-2° du CGFP. Pris en compte au titre du PGAEC 2022.

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois /grades ou indice de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/ service)	Nv num. poste	Nouvel emploi	Nouveaux cadres d'emploi / grades ou indice de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Quivogne	207	Agent de cuisine et d'accompagnement de l'enfant	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux	C	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Confluence	13697	Agent de production culinaire	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Après avis du Comité social territorial du 16/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation des EAJE : fermeture des crèches Perrache et Quivogne, ouverture de la crèche Confluence. Pris en compte au titre du PGAEC 2022.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Quivogne	4332	Agent petite enfance	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux	C	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Confluence	13698	Agent petite enfance	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Après avis du Comité social territorial du 16/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation des EAJE : fermeture des crèches Perrache et Quivogne, ouverture de la crèche Confluence. Pris en compte au titre du PGAEC 2022.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Perrache	7919	Agent petite enfance	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux	C	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Confluence	13699	Agent petite enfance	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Après avis du Comité social territorial du 16/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation des EAJE : fermeture des crèches Perrache et Quivogne, ouverture de la crèche Confluence. Pris en compte au titre du PGAEC 2022.

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois /grades ou indice de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/ service)	Nv num. poste	Nouvel emploi	Nouveaux cadres d'emploi / grades ou indice de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Perrache	7393	Agent petite enfance	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux	C	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Confluence	13700	Agent petite enfance	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Après avis du Comité social territorial du 16/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation des EAJE : fermeture des crèches Perrache et Quivogne, ouverture de la crèche Confluence. Pris en compte au titre du PGAEC 2022.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Perrache	6549	Agent petite enfance	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux	C	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Confluence	13701	Agent petite enfance	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Après avis du Comité social territorial du 16/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation des EAJE : fermeture des crèches Perrache et Quivogne, ouverture de la crèche Confluence. Pris en compte au titre du PGAEC 2022.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Perrache	9042	Agent petite enfance	Adjoint technique territorial	C	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Crèche Confluence	13702	Agent d'entretien	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Après avis du Comité social territorial du 16/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation des EAJE : fermeture des crèches Perrache et Quivogne, ouverture de la crèche Confluence. Pris en compte au titre du PGAEC 2022.

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois /grades ou indice de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/ service)	Nv num. poste	Nouvel emploi	Nouveaux cadres d'emploi / grades ou indice de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Sports	5684	Jardinier/ Entretien des terrains	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Dation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Sports/ Exploitation des salles et stades	13671	Gardien d'équipement sportif	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Après avis du Comité Social Territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs.

Evolutions d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations	
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education/ Secteur R	11835	Responsable de secteur	Attaché principal Cadre d'emplois des cadres de santé territoriaux	A	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education/ Secteur R	Coordinateur éducatif territorial	Attaché principal Cadre d'emplois des cadres de santé territoriaux	A	Mise à jour du libellé du poste.	
				Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des APS	B				Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des APS	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article L332-8-2° (CGFP).	
	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education / Territoires 1/2/3	11558 11823 11816 11556 12907 11563 11560 11554 11564 11555 11817 11559 11812 11557 11810 11815 11820 11561 11562 11822 11818 13046	Responsable de proximité scolaire	Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des APS	B	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education / Territoires 1/2/3	Responsable de proximité scolaire	Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des APS	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article L332-8-2° (CGFP).
					Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B				Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	
					Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B				Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	
					Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B				Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education / Ressources aux écoles	12435	Technicien en sécurité	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education / Ressources aux écoles	Technicien en sécurité	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article L332-8-2° (CGFP).
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education / Service des ressources humaines	13405	Responsable prévention et conditions de travail	Cadre d'emplois des attachés territoriaux Administrateur Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux Ingénieur en chef	A	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education / Service des ressources humaines	Responsable prévention et conditions de travail	Cadre d'emplois des attachés territoriaux Administrateur Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux Ingénieur en chef	A	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article L332-8-2° (CGFP).
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education / école Ginkgo	13548	Agent spécialisé des écoles primaires - surveillant de bâtiment	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education / école Ginkgo	Agent spécialisé des écoles primaires	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Modification du libellé du poste.

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Santé	3287	Médecin responsable santé	Cadre d'emplois des médecins territoriaux	A	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / Santé	Médecin responsable santé	Cadre d'emplois des médecins territoriaux	A	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article L332-8-2° (CGFP).
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / crèche Chevreur	2919	EJE en continuité de direction	Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants	A	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance / crèche Chevreur	Référent pédagogique	Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants	A	Mise en conformité du libellé du poste avec les missions exercées.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Sports/Animation sportive	TP6	Emploi de transition professionnelle	Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Délégation Générale aux Ressources Humaines et Dialogue Social	Emploi et Compétences	Emploi de transition professionnelle	Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux Cadre d'emplois des animateurs territoriaux Cadre d'emplois des assistants de conservation territoriaux	B	Ouverture à d'autres cadres d'emplois et changement d'affectation

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Sports	11045	Encadrant-technique d'activités d'insertion balnéaires	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	C	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Développement territorial	Encadrant technique d'insertion	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	C	Activité transférée
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	SG DGJEEI	13181	Chargé de mission DGA DGJEEI	Cadre d'emplois des attachés territoriaux Administrateur	A	Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	SG DGJEEI	Chargé de mission DGA DGJEEI	Cadre d'emplois des attachés territoriaux Administrateur	A	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article L332-8-2° (CGFP).

Suppressions d'emplois :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Petite Enfance	Crèche Quivogne	4161	Directeur d'eaje	Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants territoriaux Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux Cadre d'emplois des cadres de santé territoriaux	A	Après avis du Comité social territorial du 16/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation des EAJE : fermeture des crèches Perrache et Quivogne, ouverture de la crèche Confluence. Pris en compte au titre du PGAEC 2022.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Ecole Louis Pergaud	13482 TNC 35%	Directeur adjoint d'accueils de loisirs	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	Après avis du Comité social territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Ecole Alain Fournier	13493 TNC 72%	Directeur adjoint d'accueils de loisirs	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	Après avis du Comité social territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Ecole Alain Fournier	13494 TNC 10%	Animateur	Cadre d'emplois des adjoints d'animations territoriaux	C	Après avis du Comité social territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Ecole Alain Fournier	13495 TNC 19%	Animateur	Cadre d'emplois des adjoints d'animations territoriaux	C	Après avis du Comité social territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Ecole John Kennedy	13526 TNC 20%	Animateur	Cadre d'emplois des adjoints d'animations territoriaux	C	Après avis du Comité social territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. Pris en compte au titre du PGAEC 2023.

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Ecole John Kennedy	13533 TNC 47%	Animateur	Cadre d'emplois des adjoints d'animations territoriaux	C	Après avis du Comité social territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Ecole Louis Pergaud	13562 TNC 53%	Animateur	Cadre d'emplois des adjoints d'animations territoriaux	C	Après avis du Comité social territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Territoire 2	13558 TNC 26%	Directeur délégué 8ème arrondissement	Cadre d'emplois des attachés territoriaux Attaché hors classe	A	Après avis du Comité social territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Ressources Humaines	13641 TNC 26%	Assistant rh	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Après avis du Comité social territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Ressources Humaines	13640	Agent de gestion rh carrière et rémunération	Cadre d'emplois des adjoints administratif territoriaux	C	Après avis du Comité social territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. Pris en compte au titre du PGAEC 2023.

Contrat de projet :

Délégation / Direction	Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
DGJEEI	21 mois à compter de la date de recrutement	1	Chef de projet Worldskills Catégorie A Cadre d'emplois des attachés territoriaux	La France accueille à Lyon en septembre 2024 la compétition mondiale Worldskills. Le chef de projet devra coordonner la mise en œuvre d'un plan d'action visant à valoriser les métiers manuels de l'artisanat, de l'industrie et des services à la personne, dans le sillage des compétitions Worldskills. Ce plan d'action comporte notamment l'organisation d'événements, des actions renforcées en matière d'insertion professionnelle, l'accompagnement du déploiement d'actions éducatives autour des métiers manuels dans les écoles lyonnaises.	Temps complet

Les candidats devront justifier d'un diplôme de niveau diplôme 6/7 et d'une expérience de 5 à 10 ans.

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux et au régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2021/1306 du 16 décembre 2021.

Pris en compte au titre du PGAEC 2023.

Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité

Suppressions/Créations d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois /grades ou indice de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nv num. poste	Nouvel emploi	Nouveaux cadres d'emploi / grades ou indice de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité	Sécurité Tranquillité Sûreté/ Groupe opérationnel mobile	8582	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique territorial	C	Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité	Sécurité Tranquillité Sûreté/ Groupe opérationnel mobile	13679	Agent d'entretien des locaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Après avis du Comité Social Territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. Modification de quotité de travail, de 0.54 ETP à 100%.

Evolutions d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité	Secrétariat Général/ Logistique	11940	Responsable d'unité logistique	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité	Secrétariat Général/ Logistique	Responsable d'unité logistique	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article L332-8-2° (CGFP).
Délégation Générale au Service au Public et Sécurité	Sécurité et Prévention/ Prévention de la délinquance	11236	Responsable de service prévention de la délinquance	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux Ingénieur en chef	A	Délégation Générale au Service au Public et Sécurité	Sécurité et Prévention/ Prévention de la délinquance	Responsable de service prévention de la délinquance	Cadre d'emplois des attachés territoriaux Administrateur territorial Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux Ingénieur en chef	A	Ouverture au cadre d'emplois des attachés territoriaux et au grade d'administrateur territorial.

Délégation Générale Proximité et Relations aux Habitants :

Créations d'emplois :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres / d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation Générale Proximité et Relations aux Habitants	Lyon en Direct	-	13707	Directeur d'études et de projets auprès du médiateur	Cadre d'emplois des attachés territoriaux Administrateur Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux Ingénieur en chef	A	En contrepartie d'une suppression à venir.
Délégation Générale Proximité et Relations aux Habitants	Lyon en Direct	Animation support technique et information	13747	Correspondant applicatif	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	En contrepartie de la suppression à venir du poste 12450.

Suppressions/Créations d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois /grades ou indice de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/ service)	Nv num. poste	Nouvel emploi	Nouveaux cadres d'emploi / grades ou indice de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation Générale Proximité et Relations aux Habitants	Lyon en Direct	12460	Référent du centre de contact	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	Délégation Générale Proximité et Relations aux Habitants	Lyon en Direct	13672	Téléconseiller	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	Après avis du Comité social territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs.
Délégation Générale Proximité et Relations aux Habitants	Lyon en Direct	74	Préposé courrier	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Délégation Générale Proximité et Relations aux Habitants	Lyon en Direct	13673	Téléconseiller	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	Après avis du Comité social territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs.

Evolutions d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation Générale Proximité et Relations aux Habitants	Mairie du 8 ^{ème} arrondissement	7942	Agent d'entretien des locaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Délégation Générale Proximité et Relations aux Habitants	Mairie du 8 ^{ème} arrondissement	Gardien de bâtiment	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Modification du libellé de poste. Mise en conformité de l'intitulé avec les missions du poste.

Cabinet du Maire et services rattachés :

Créations d'emplois :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Cabinet du Maire et services rattachés	Mairie du 7 ^{ème} arrondissement	-	13717	Chargé de communication	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.

Suppressions d'emplois :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Cabinet du Maire et services rattachés	Protocole	-	11240	Chef d'équipe technique	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	C	Après avis du Comité Social Territorial du 27/01/2023 portant sur l'évolution de l'organisation du service du Protocole. Suppression en contrepartie de la création du poste 13659 au Conseil municipal du 19/01/2023.

Délégation générale à l’urbanisme, l’immobilier et aux travaux

Erratum : Dans la délibération 2023/2066 du 19 janvier 2023, il convient de lire le numéro de poste 13445 au lieu et place 13455.

Créations d’emplois :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation générale à l’Urbanisme, l’Immobilier et aux Travaux	Aménagement Urbain	Habitat	13738	Chargé de mission Parcours résidentiels	Attaché principal Ingénieur Ingénieur principal	A	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale à l’Urbanisme, l’Immobilier et aux Travaux	Construction	Etudes et Réalisation	13739	Chef de projet – Bureau d’études électriques	Cadre d’emplois des techniciens territoriaux	B	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale à l’Urbanisme, l’Immobilier et aux Travaux	Centrale de l’Immobilier	Action Foncière	13740	Gestionnaire Immobilier Foncier	Cadre d’emplois des rédacteurs territoriaux	B	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale à l’Urbanisme, l’Immobilier et aux Travaux	Gestion Technique des Bâtiments	Travaux et Maintenance	13741 13742	Techniciens Projeteurs	Cadre d’emplois des techniciens territoriaux	B	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale à l’Urbanisme, l’Immobilier et aux Travaux	Biodiversité et nature en ville	Ressources	13743	Correspondant Ressources Humaines	Cadre d’emplois des rédacteurs territoriaux	B	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale à l’Urbanisme, l’Immobilier et aux Travaux	Biodiversité et nature en ville	Aménagements et paysages	13744	Technicien Chef de projets paysagers	Cadre d’emplois des techniciens territoriaux	B	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux	Mission Transition Ecologique	-	13745	DATA Manager	Ingénieur Ingénieur principal	A	Pris en compte au titre du PGAEC 2023.
Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux	Gestion Technique des Bâtiments	-	13748 13749	Technicien Chargé d'opérations - Accessibilité des bâtiments	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	Pris en compte au titre du PGAEC 2023. Compte tenu de la spécificité des missions, ces postes seront susceptibles d'être pourvus contractuellement en application de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique (CGFP).
Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux	Gestion Technique des Bâtiments	-	13750 13751	Ingénieur Chargé d'opérations - Accessibilité des bâtiments	Ingénieur Ingénieur principal	A	Pris en compte au titre du PGAEC 2023. Compte tenu de la spécificité des missions, ces postes seront susceptibles d'être pourvus contractuellement en application de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique (CGFP).

Suppressions/Créations d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois /grades ou indice de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nv num. poste	Nouvel emploi	Nouveaux cadres d'emploi / grades ou indice de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux	Centrale de l'immobilier/ Cellule pollution	9167	Gestionnaire technique	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	C	Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux	DGTB/Maintenance spécialisée en bâtiments	13667	Technicien d'études – dépollution de sols	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	Après avis du Comité Social Territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs.
Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux	Eclairage Urbain/Méthodes	13433	Chargé de télégestion en éclairage urbain	Adjoint technique principal 1 ^{er} classe Cadre d'emplois des agents de maîtrise	C	Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux	Eclairage Urbain/Méthodes	13668	Technicien Administrateur de la télégestion	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	Après avis du Comité Social Territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs.
Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux	Construction/ Electrique	4556	Technicien études bâtiment	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux	Construction/ Etudes et réalisation	13669	Chef de projet principal – Bureau d'études électriques	Ingénieur Ingénieur principal	A	Après avis du Comité Social Territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs.

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois /grades ou indice de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nv num. poste	Nouvel emploi	Nouveaux cadres d'emploi / grades ou indice de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux	Mobilité Urbaine/ Mobilité et réglementation	12636	Chargé de secteur déplacements	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux	Mobilité Urbaine/ Mobilité et réglementation	13670	Chef de projet Rue des enfants	Ingénieur Ingénieur principal	A	Après avis du Comité Social Territorial du 03/02/2023 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs.

Evolutions d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/ service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux	Espaces verts / Bâtiment	12367	Responsable du Pôle Bâtiment	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux	Biodiversité et nature en ville / Bâtiment	Responsable du Pôle Bâtiment	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article L332-8-2° (CGFP).
Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux	Direction centrale de l'immobilier/ Ressources	12095	Chargé-e d'études référentiel immobilier	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux	Direction centrale de l'immobilier / Ressources	Gestionnaire d'application immobilière	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	Ouverture à la filière technique
Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux	Construction/ Etudes et réalisation	12589	Dessinateur projecteur bâtiment	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux	Construction/ Etudes et réalisation	Chef de projet Bureau d'études architecture/Dessinateur-projeteur	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	Modification du libellé de poste.

Contrat de projet :

Délégation / Direction	Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux/DCI	3 ans 2023-2025	1	Chargé d'études stratégiques immobilières Catégorie A Attaché Ingénieur	Réalisation d'études stratégiques immobilières Etudes de faisabilité Pilotage d'appels à projets	Temps complet

Les candidats devront justifier d'un diplôme de niveau diplôme 6/7 et d'une expérience de 5 à 10 ans.

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2021/1306 du 16 décembre 2021.

Pris en compte au titre du PGAEC 2023.

Délégation / Direction	Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux/Mission transition écologique	3 ans 2023-2025	1	Chargé de projets transversaux Catégorie A Ingénieur Attaché	Pilotage et conduite de projets transversaux Animation d'un collectif de projets.	Temps complet

Les candidats devront justifier d'un diplôme de niveau diplôme 6/7 et d'une expérience de 5 à 10 ans.

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou du cadre d'emplois des attachés territoriaux et au régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2021/1306 du 16 décembre 2021.

Pris en compte au titre du PGAEC 2023.

Délégation / Direction	Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Délégation générale à l'Urbanisme, l'Immobilier et aux Travaux/ Mobilité urbaine	3 ans 2023-2025	1	Chef de projet Evolution de la politique de stationnement Catégorie A Ingénieur	Montage et pilotage général du projet d'évolution de la politique de stationnement depuis son initialisation jusqu'à sa mise en œuvre. Mise en place et animation des ateliers de conception et d'impacts organisationnels Définition des besoins métier et validation des solutions informatiques retenues.	Temps complet

Les candidats devront justifier d'un diplôme de niveau diplôme 6/7 et d'une expérience de 5 à 10 ans.

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et au régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2021/1306 du 16 décembre 2021.

Pris en compte au titre du PGAEC 2023.

2 - Les dépenses seront imputées sur le chapitre globalisé 012 de l'exercice en cours et suivants.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2355-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2355

Ratios d'avancement sur les grades de catégorie C

Direction Pilotage financier et juridique RH

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2355 - RATIOS D'AVANCEMENT SUR LES GRADES DE
CATEGORIE C (DIRECTION PILOTAGE FINANCIER ET
JURIDIQUE RH)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2018/3745 du 26 mars 2018, n° 2018/4227 du 19 novembre 2018 et n° 2019/4705 du 20 mai 2019, la Ville de Lyon a fixé les ratios d'avancement des cadres d'emplois de catégorie C.

La refonte des grilles indiciaires de catégorie C du 1^{er} janvier 2022 a revalorisé les échelles de rémunération de la catégorie C et s'est accompagnée de mesures permettant une progression de carrière plus rapide.

En parallèle, l'amélioration des déroulés de carrière des agent-es de catégorie C est un des axes du pacte social de la Ville de Lyon, délibéré en conseil municipal du 27 mai 2021, afin de s'assurer que tous les agent-es municipaux puissent bénéficier d'un déroulement de carrière complet dans leur cadre d'emplois. Cet objectif implique de poursuivre les actions en ce sens en permettant un avancement de grade plus régulier, qui se traduira par une augmentation du traitement indiciaire et permettra aux agents-es de bénéficier à court terme, d'une meilleure rémunération et, par la suite d'une meilleure retraite à la fin de leur carrière.

Dans cette perspective, il est proposé une évolution des ratios d'avancement sur les grades de catégorie C votés précédemment, dans le respect des principes suivants :

- valoriser la réussite aux examens professionnels ;
- harmoniser les ratios toutes filières confondues,;
- prendre en compte les critères réglementaires, dont les modalités d'application sont prévues par les Lignes Directrices de Gestion établies par arrêté du Maire de Lyon en date du 29 décembre 2020 :
 - o la valeur professionnelle ;
 - o le parcours professionnel.

1) L'avancement dans un grade situé en échelle C2

Les agents-es relevant d'un grade classé en échelle C1 peuvent avancer dans un grade situé en échelle C2 selon des conditions d'ancienneté ou de réussite à un examen professionnel.

Sont concernés les grades d'avancement ci-après :

- adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;
- adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe ;
- adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ;
- opérateur qualifié des Activités physiques et sportives ;
- agent social principal de 2^{ème} classe.

La délibération n° 2018/3745 du 26 mars 2018 a fixé un ratio de 30% des agents-es remplissant les conditions à l'ancienneté et de 100 % des agents-es ayant réussi l'examen professionnel (avec une valeur professionnelle satisfaisante ou très satisfaisante).

⇒ **Proposition de ratio**

Il est proposé d'affecter un ratio :

- **de 50 % des agents-es remplissant les conditions à l'ancienneté pour l'année 2023 ;**
- **de 65% en 2024 ;**
- **de 75% à partir de 2025 et pour les années suivantes ;**
- **et de maintenir un ratio de 100 % des agents-es ayant réussi l'examen professionnel (avec une valeur professionnelle satisfaisante ou très satisfaisante).**

2) L'avancement dans un grade situé en échelle C3

Les agents-es relevant d'un grade classé en échelle C2 peuvent avancer dans un grade situé en échelle C3 selon des conditions d'ancienneté.

Sont concernés les grades d'avancement ci-après :

- adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe ;
- adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe ;
- opérateur principal des Activités Physiques et Sportives ;
- agent social principal de 1^{ère} classe ;
- A.T.S.E.M. principal de 1^{ère} classe.

La délibération n° 2019/4705 du 20 mai 2019 a fixé un ratio de 35%.

⇒ **Proposition de ratio**

Il est proposé d'affecter un ratio de :

- **50 % pour l'année 2023 ;**
- **65% en 2024 ;**
- **et de 75% à partir de 2025 et pour les années suivantes.**

3) L'avancement dans le grade d'agent de maîtrise principal

Les agents-es relevant du grade d'agent de maîtrise peuvent avancer dans le grade d'agent de maîtrise principal selon des conditions d'ancienneté.

La délibération n° 2018/4227 du 19 novembre 2018 a fixé un ratio de 20%.

⇒ **Proposition de ratio**

Il est proposé d'affecter un ratio de :

- **30 % pour l'année 2023 ;**
- **40% en 2024 ;**
- **et 50% à partir de 2025 et pour les années suivantes.**

En complément, il est proposé pour l'accès à l'ensemble des grades d'avancement visés ci-dessus de reconduire la règle de l'arrondi suivante : lorsque l'application des ratios tels que définis ci-dessus, conduit à calculer un nombre de possibilités de promotion au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

Ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.522-27 ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/3745 du 26 mars 2018 fixant les ratios d'avancement sur les grades de catégorie C dotés des échelles C2 et C3 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4227 du 19 novembre 2018 fixant le ratio d'avancement sur le grade de catégorie C d'agent de maîtrise principal ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4705 du 20 mai 2019 fixant le ratio d'avancement sur les grades de catégorie C dotés des échelles C3 ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon portant établissement des lignes directrices de gestion en date du 29 décembre 2020 après avis du comité technique ;

Vu l'avis du comité social territorial du 3 février 2023 ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- Les nouveaux ratios d'avancement des grades de catégorie C, tels qu'indiqués dans le tableau récapitulatif joint en annexe sont approuvés.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 3- Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre globalisé 012.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2356-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2356

Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon, l'ENSBA et le CCAS de Lyon pour le renouvellement du marché des titres restaurant

Direction de la Commande Publique

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2356 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
ENTRE LA VILLE DE LYON, L'ENSBA ET LE CCAS DE
LYON POUR LE RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DES
TITRES RESTAURANT (DIRECTION DE LA COMMANDE
PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans un souci de réaliser des économies d'échelle, la Ville de Lyon, l'ENSBA et le CCAS de Lyon ont décidé, en application de l'article L 2113-6 du code de la commande publique, de mutualiser leurs besoins en formant un groupement de commandes dit « d'intégration partielle » pour :

- la réalisation et l'émission matérialisée de titres restaurant ;
- et/ou la réalisation et l'émission dématérialisée de titres restaurant.

La Ville de Lyon sera le coordonnateur de ce groupement et, conformément aux règles de l'article L 1414-3 du code général des collectivités territoriales, de l'article L 2113-7 du code de la commande publique et à la convention constitutive du groupement de commandes, organisera l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité jusqu'à la fin de l'exécution du contrat passé dans le cadre de ladite convention.

Pour la convention passée en groupement d'intégration partielle, chacun des membres du groupement s'assurera ensuite de la bonne exécution du contrat pour la partie qui le concerne.

La convention constitutive de groupement de commande annexée détermine les règles de fonctionnement de ce groupement et précise le périmètre et la volumétrie du besoin.

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- Le principe de la constitution d'un groupement de commandes dit « d'intégration partielle » avec le CCAS de Lyon et l'ENSBA pour la réalisation et l'émission de titres restaurant.
- 2- La Ville de Lyon sera le coordonnateur de ce groupement de commandes.
- 3- M. le Maire est autorisé, pour la Ville de Lyon, à signer cette convention de groupement.

- 4- M. le Maire est autorisé à signer, pour le compte de ce groupement dit « d'intégration partielle », le contrat passé sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découleront.
- 5- La Ville de Lyon prend en charge tous les frais de publicité.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2357-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2357

Attribution de subventions et ou compléments de subventions à divers organismes - Exercice 2023 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2357 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET OU COMPLEMENTS DE SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES - EXERCICE 2023 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION TYPE AUX CONVENTIONS CADRES POUR LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Conformément à l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leur sont rattachés, l'attribution des subventions doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget. Toutefois pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le Conseil municipal peut décider soit d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire soit d'établir dans un état annexé au budget une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.

Au regard de ces dispositions et dans un souci de lisibilité, la Ville de Lyon a choisi de faire approuver par délibération distincte du budget, l'ensemble des subventions dont le bénéficiaire et le montant sont connus au moment de l'adoption dudit budget, la plupart d'entre elles faisant l'objet de conditions d'octroi.

Pour les associations ayant signé une convention pluriannuelle avec la Ville, je vous propose également d'approuver un modèle général de convention d'application financière aux conventions cadres pluriannuelles pour l'exercice 2023.

Ces conventions s'appliquent uniquement aux subventions de fonctionnement général et devront être signées entre les différentes parties pour autoriser le mandatement de la subvention relative à l'exercice 2023.

Conformément aux dispositions de l'article L 2511-14 du code général des collectivités territoriales, chaque Conseil d'arrondissement a été préalablement consulté sur le montant des subventions que le Conseil municipal se propose d'allouer aux associations dont l'activité s'exerce dans le seul arrondissement ou au profit des seuls habitants de l'arrondissement quel que soit le siège de ces associations.

La Ville de Lyon est amenée à voter son budget 2023 en mars. Aussi l'attribution de plusieurs subventions traditionnellement proposée en parallèle du budget primitif a-t-elle été d'ores et déjà adoptée lors du Conseil municipal de janvier afin d'autoriser le versement des subventions aux associations dès ce début d'année ; cette anticipation est à l'origine des disparités significatives qui pourraient s'observer entre les délibérations d'attribution de subventions individualisées présentées à l'appui des budgets primitifs 2022 et 2023. C'est pourquoi une colonne « CM janvier 2023 » a été ajoutée pour la section de fonctionnement : elle permet une comparaison consolidée des Conseils municipaux de janvier et mars 2023 au Conseil municipal de janvier 2022.

Vu les articles L 2311- 7 et L 2511-14 du code des général des collectivités territoriales ;

Vu les modèles de convention type annexés à la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- Les subventions présentées au Conseil municipal de mars énumérées dans les tableaux ci-dessous sont allouées aux organismes cités, dans le cadre du budget principal, des budgets annexes du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon Paul Bocuse et de l’Auditorium - Orchestre National de Lyon.

Les montants à prendre en compte au titre de la présente délibération figurent :

- dans la colonne BP 2023 pour les subventions d’investissement ;
- dans la colonne Complément CM mars 2023 pour les subventions de fonctionnement.

A°) pour le budget principal :

204181 : Subvention d'équipement aux organismes publics divers : (biens mobiliers, matériels et études)

Direction	Objet	Tiers	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
Affaires Culturelles	Subvention à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts de Lyon pour l'achat d'équipements	Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts de Lyon	100 000 €	75 000 €
	TOTAL		100 000 €	75 000 €

Direction	Objet	Tiers	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
Système d'Information et Transformation Numérique	Subvention au budget annexe de l'Orchestre National de Lyon pour achat équipements informatiques et logiciels	Auditorium-Orchestre National de Lyon	18 000 €	28 000 €
	TOTAL		18 000 €	28 000 €

Total article 204181 :		118 000 €	103 000 €
-------------------------------	--	------------------	------------------

204182 : Subvention d'équipement aux organismes publics divers : (bâtiments et installations)

Directions	Objet	Tiers	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
Gestion Technique des bâtiments et Construction	Subvention au budget annexe de l'Orchestre National de Lyon pour travaux de conservation du patrimoine	Auditorium-Orchestre National de Lyon	96 000 €	50 000 €
	Subvention au budget annexe du Théâtre des Célestins pour travaux de conservation du patrimoine	Théâtre des Célestins	100 000 €	50 000 €
	TOTAL		196 000 €	100 000 €

Direction	Objet	Tiers	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
Affaires Culturelles	Subvention au budget annexe de l'Orchestre National de Lyon pour petits travaux d'aménagement	Auditorium-Orchestre National de Lyon	0 €	59 000 €
	Subvention au budget annexe du Théâtre des Célestins pour petits travaux d'aménagement	Théâtre des Célestins	0 €	20 000 €
	TOTAL		0 €	79 000 €

Total article 204182 :

196 000 €

179 000 €

20415321 : Subvention d'équipement au CCAS (Biens mobiliers, matériel et études)

Direction	Objet	Tiers	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
Système d'Information et Transformation Numérique	Subvention au CCAS pour achat équipements informatiques et logiciels	CCAS	255 000 €	35 500 €
	TOTAL		255 000 €	35 500 €

Total article 20415321:

255 000 €

35 500 €

20415322 : Subvention d'équipement au CCAS (Bâtiments et installations)

Direction	Objet	Tiers	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
Système d'Information et Transformation Numérique	Subvention au CCAS pour travaux de câblage et fibrage	CCAS	192 000 €	216 850 €

Total article 20415322 :		192 000 €	216 850 €
---------------------------------	--	------------------	------------------

2041581 : Subvention d'équipement aux autres groupements et collectivités à statut particulier (Biens mobiliers, matériel et études)

Direction	Objet	Tiers	Pour mémoire BP 2022	BP 2023
Système d'Information et Transformation Numérique	Subvention à la Métropole pour application ravalement	Métropole de Lyon	0 €	50 000 €

Total article 2041581 :		0 €	50 000 €
--------------------------------	--	------------	-----------------

Total article 2041* :		761 000 €	584 350 €
------------------------------	--	------------------	------------------

20421 : Subvention d'équipement aux personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études

Direction	Objet	Tiers	Pour mémoire BP 2022	2023
Affaires Culturelles	Subvention à l'Opéra pour l'achat de petit équipement	Opéra de Lyon	170 000 €	170 000 €
	TOTAL		170 000 €	170 000 €

Total Article 20421		170 000 €	170 000 €
----------------------------	--	------------------	------------------

20422 : Subvention d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations

Direction	Objet	Tiers	Pour mémoire BP 2022	2023
Gestion Technique des Bâtiments	Subvention à ENEDIS pour des travaux d'extension du réseau électrique	ENEDIS	500 000 €	600 000 €
	TOTAL		500 000 €	600 000 €

Total Article 20422	500 000 €	600 000 €
----------------------------	------------------	------------------

Total Article 2042*	670 000 €	770 000 €
----------------------------	------------------	------------------

2324 : Immobilisations incorporelles en cours - Subvention d'équipement versées

Direction	Objet	Tiers	Pour mémoire BP 2022	2023
Action sociale	Subvention au CCAS pour des petits travaux et l'achat d'équipement	CCAS de Lyon	30 000 €	30 000 €
	Subvention au CCAS pour travaux résidences autonomie suite diagnostics énergétiques	CCAS de Lyon	175 000 €	200 000 €
	Subvention au CCAS pour végétalisation des résidences autonomie	CCAS de Lyon	75 000 €	50 000 €
	Subvention au CCAS pour acquisition mobilier EHPAD La Sarraz	CCAS de Lyon	0 €	500 000 €
	TOTAL		280 000 €	780 000 €
Affaires Culturelles	Subvention au Musée Urbain Tony Garnier pour la rénovation des murs peints	Musée Urbain Tony Garnier	5 000 €	5 000 €
	TOTAL		5 000 €	5 000 €

Direction	Objet	Tiers	Pour mémoire BP 2022	2023
Construction	Subvention au budget annexe de l'Orchestre National de Lyon pour étanchéité sous dallage et gradins	Auditorium-Orchestre National de Lyon	43 000 €	30 000 €
	Subvention au budget annexe de l'Orchestre National de Lyon pour travaux de conservation du patrimoine	Auditorium-Orchestre National de Lyon	150 000 €	150 000 €
	Subvention au budget annexe de l'Orchestre National de Lyon pour amélioration de l'acoustique de scène	Auditorium-Orchestre National de Lyon	35 000 €	350 000 €
	Subvention au budget annexe du Théâtre des Célestins pour monte-décors	Théâtre des Célestins	10 000 €	40 000 €
	Subvention au budget annexe du Théâtre des Célestins pour travaux de conservation du patrimoine	Théâtre des Célestins	50 000 €	100 000 €
	TOTAL			288 000 €

Total article 2324 :	573 000 €	1 455 000 €
-----------------------------	------------------	--------------------

Nature 65748 : Subvention de fonctionnement - Associations et autres personnes de droit privé

Direction	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément CM mars 2023
Relations sociales et de la vie au travail	AMITIE COMMUNAUTAIRES ET MUNICIPALES	3 732 €	0 €	3 731 €
	ARLYMET	7 043 €	0 €	7 042 €
	TOTAL RELATIONS SOCIALES ET DE LA VIE AU TRAVAIL	10 775 €	0 €	10 773 €

Direction	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément CM mars 2023
Développement Territorial	ALTM	320 000 €	320 000 €	0 €
	APMMGLL (Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises)	70 000 €	0 €	70 000 €
	CRIJ CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE	97 986 €	0 €	97 986 €
	TOTAL DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	487 986 €	320 000 €	167 986 €

Direction	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément CM mars 2023
Direction centrale de l'immobilier	BOURSE DU TRAVAIL	13 320 €	0 €	13 320 €
	TOTAL DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER	13 320 €	0 €	13 320 €

Direction	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément CM mars 2023
Culture	ARTY FARTY	366 705 €	366 700 €	0 €
	LE CIEL THEATRE 8EME*	150 000 €	0 €	195 000 €
	GRAME	172 000 €	105 000 €	0 €
	INSTITUT LUMIERE	700 000 €	700 000 €	0 €
	LA CINEFABRIQUE	100 000 €	0 €	100 000 €
	LA COMPAGNIE M A	150 000 €	150 000 €	0 €
	LES GRANDS CONCERTS	100 000 €	60 000 €	0 €
	LES NOUVELLES SUBSTANCES	1 390 000 €	1 390 000 €	0 €
	MAISON DE LA DANSE	965 000 €	965 000 €	0 €

	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément CM mars 2023
	MAPRA	50 000 €	0 €	0 €
	ASSOCIATION Marché Gare	100 000 €	100 000 €	13 000 €
	MUSEE URBAIN TONY GARNIER	90 000 €	90 000 €	0 €
	OPERA NATIONAL DE LYON	7 000 000 €	7 000 000 €	0 €
	OPERA NATIONAL DE LYON**	3 000 000 €	3 000 000 €	
	RESEAU LE PERISCOPE	100 000 €	100 000 €	0 €
	THEATRE NOUVELLE GENERATION	613 000 €	613 000 €	0 €
	SOIERIE VIVANTE	40 000 €	40 000 €	0 €
	THEATRE DU POINT DU JOUR	300 000 €	300 000 €	0 €
	THEATRE DE LA CROIX ROUSSE	636 444 €	636 000 €	64 000 €
	TRANSMISSION - Le Transbordeur	89 700 €	89 700 €	0 €
	VILLA GILLET	250 000 €	250 000 €	150 000 €
	SILK IN LYON	35 000 €	25 000 €	0 €
	TOTAL AFFAIRES CULTURELLES	16 397 849 €	15 980 400 €	522 000 €

* Anciennement compagnie les trois huit en 2022

**Versement d'une subvention d'un montant maximum de 3 000 000 € selon les modalités prévues dans la convention de mise à disposition et la convention d'application financière approuvées le 10 novembre 2022 dans le cadre de la mise à disposition des agents titulaires de la Ville de Lyon exerçant les missions de service public confiées à l'Opéra national de Lyon

Direction	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément CM mars 2023
AMENAGEMENT URBAIN	AGENCE URBANISME	210 000 €	0 €	210 000 €
	MAISON DE L'ARCHITECTURE RHONE ALPES	7 500 €	0 €	7 500 €
	RENAISSANCE DU VIEUX LYON*	5 336 €	0 €	0 €
	SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT LYON	1 098 €	0 €	1 100 €

	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément CM mars 2023
	SOLIHA	19 000 €	0 €	19 000 €
	ALPIL - Lieux d'accueil des personnes les plus défavorisées pour la demande de logement social	25 000 €	0 €	25 000 €
	CAUE DU RHONE	5 000 €	0 €	5 000 €
	ARCHITECTURE ET MAITRES D OUVRAGES	0 €	0 €	4 500 €
	TOTAL AMENAGEMENT URBAIN	272 934 €	0 €	272 100 €

*En 2023, la subvention à l'association Renaissance du vieux Lyon n'est pas individualisée et sera présentée au Conseil municipal ultérieurement.

Direction	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément CM mars 2023
Mobilité urbaine	DARLY	1 500 €	0 €	0 €
	LYON METRO TRANSPORTS PUBLICS	1 800 €	0 €	0 €
	LES BOITES A VELO LYON METROPOLE	0 €	0 €	3 000 €
	PREVENTION ROUTIERE COMITE RHONE	4 500 €	0 €	4 500 €
	REAGIR L'ENFANT ET LA RUE	5 335 €	0 €	5 335 €
	TOTAL MOBILITE URBAIN	13 135 €	0 €	12 835 €

Direction	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément CM mars 2023
Espaces verts	FONDATION FOURVIERE	7 500 €	0 €	7 500 €
	JARDINS OUVRIERS COMMUNAUX DE LYON	15 245 €	0 €	15 245 €
	SOCIETE FRANCAISE DES ROSES	4 500 €	0 €	4 500 €

	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément CM mars 2023
	SOCIETE LYONNAISE D'HORTICULTURE	3 050 €	0 €	3 050 €
	TOTAL ESPACES VERTS	30 295 €	0 €	30 295 €

Direction	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément CM mars 2023
Mission transition écologique	AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT *	40 000 €	0 €	0 €
	LA FABRIQUE DES TRANSITIONS	0 €	0 €	30 000 €
	TOTAL MISSION TRANSITION ECOLOGIQUE	40 000 €	0 €	30 000 €

*En 2023, la subvention à l'agence locale de l'énergie et du climat n'est pas individualisée et fait l'objet d'une délibération distincte présentée au Conseil municipal.

Direction	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément CM mars 2023
Mission égalité et hospitalités	ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE LYON	22 500 €	0 €	22 500 €
	TOTAL MISSION EGALITE ET HOSPITALITE	22 500 €	0 €	22 500 €

Direction	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément CM mars 2023
Mission ville des enfants	RESEAU DELICE - Ville des Enfants	13 438 €	0 €	13 438 €
	TOTAL MISSION VILLE DES ENFANTS	13 438 €	0 €	13 438 €

Direction	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément CM mars 2023
Mission démocratie ouverte	UCIL UNION COMITES INTERETS LOCAUX	5 000 €	0 €	5 000 €
	TOTAL MISSION DEMOCRATIE OUVERTE	5 000 €	0 €	5 000 €

Direction	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément CM mars 2023
Direction de la gestion technique des bâtiments	COOPAWATT	0 €	0 €	20 000 €
	TOTAL DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS	0 €	0 €	20 000 €

TOTAL Article : 65748	17 307 232 €	16 300 400 €	1 120 247 €
------------------------------	---------------------	---------------------	--------------------

ARTICLE 6573 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES AUX ORGANISMES PUBLICS

Article 657362 : Subventions de fonctionnement - CCAS

Direction	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément 2023
Action Sociale	CCAS de LYON - Subvention d'équilibre	13 204 300 €	13 204 300 €	2 629 088 €
	CCAS de LYON - Fonds d'Aide aux Jeunes	20 000 €	20 000 €	0 €
	CCAS de LYON - Taxe sur les spectacles	332 356 €	332 356 €	0 €

Total article 657362:	13 556 656 €	13 556 656 €	2 629 088 €
------------------------------	---------------------	---------------------	--------------------

Article 657381 : Subventions de fonctionnement - Autres établissements publics locaux

Direction	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément 2023
Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional - Interventions dans les écoles primaires de Lyon	1 000 000 €	0 €	1 000 000 €

Total article 657381 :	1 000 000 €	0 €	1 000 000 €
-------------------------------	--------------------	------------	--------------------

Total article 6573*:	14 556 656 €	13 556 656 €	3 629 088 €
-----------------------------	---------------------	---------------------	--------------------

B°) pour le budget annexe du Théâtre des Célestins :

Nature 65748 : Subvention de fonctionnement - Associations et autres personnes de droit privé				
Direction	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément CM mars 2023
Relations sociales et de la vie au travail	AMITIE COMMUNAUTAIRES ET MUNICIPAUX	23 €	0 €	22 €
	ARLYMET	44 €	0 €	41 €
	TOTAL	67 €	0 €	63 €

C°) pour le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse :

Nature 6743 : Subvention de fonctionnement - Associations et autres personnes de droit privé				
---	--	--	--	--

Direction	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément CM mars 2023
Relations sociales et de la vie au travail	AMITIE COMMUNAUTAIRES ET MUNICIPAUX	4 €	0 €	4 €
	ARLYMET	8 €	0 €	8 €
	TOTAL	12 €	0 €	12 €

D°) pour le budget annexe Auditorium – Orchestre National de Lyon :

Nature 65748 : Subvention de fonctionnement - Associations et autres personnes de droit privé				
Direction	Tiers	Pour mémoire BP 2022	CM Janvier 2023	Complément CM mars 2023
Relations sociales et de la vie au travail	AMITIE COMMUNAUTAIRES ET MUNICIPAUX	74 €	0 €	77 €
	ARLYMET	140 €	0 €	144 €
	TOTAL	214 €	0 €	221 €

2- Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets 2023 tel que prévu dans les tableaux ci-dessus.

3- La convention d'application type, annexée à la présente délibération est approuvée.

4- Le Maire est autorisé à signer le dit document

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2358-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2358

Fondation Claude Martin - Présentation du Budget Primitif 2023

Direction des Finances

Rapporteur : M. MAES Bertrand

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2358 - FONDATION CLAUDE MARTIN - PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par son legs le Major Martin a chargé la Ville de Lyon de la création d'une institution pour le bien public, aujourd'hui l'Ecole des arts et métiers, dite « La Martinière ».

De ce fait il appartient au Conseil municipal d'examiner les documents budgétaires de la fondation et d'émettre un avis avant leur transmission à Monsieur le Préfet, représentant de l'Etat dans le département.

Le budget primitif 2023 accompagné du rapport et de la délibération sur ce budget primitif 2023, approuvé par la fondation Claude Martin doivent être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Les principales masses budgétaires du budget primitif 2023 se décomposent comme suit :

Budget primitif 2023

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	991 500,00 €	991 500,00 €
	+	+
Reste à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 € (si déficit)	0,00 € (si excédent)
	=	=
Total de la section de fonctionnement	991 500,00 €	991 500,00 €
Crédits d'investissement votés	267 693,40 €	267 693,40 €
	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté (001)	0,00 € (si déficit)	0,00 € (si excédent)
	=	=
Total de la section d'investissement	267 693,40 €	267 693,40 €
Total cumulé	1 259 193,40 €	1 259 193,40 €

Vu le budget primitif pour l'exercice 2023 de la fondation Claude Martin établi suivant l'instruction comptable M57 ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

Le Budget Primitif pour l'exercice 2023 de la fondation Claude Martin est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2359-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2359

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 100 000 euros à l'association La Ciné
Fabrique - Approbation d'une convention d'objectifs triennale entre la Ville de Lyon et
l'association La CinéFabrique

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI,
Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS,
Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme
ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS
BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC,
Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme
DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS,
Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M.
CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme
POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER,
M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M.
SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL),
Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2359 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 100 000 EUROS A L'ASSOCIATION LA CINE FABRIQUE - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LA CINEFABRIQUE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La CinéFabrique, école nationale supérieure de cinéma et de multimédia, a ouvert ses portes en 2015. Depuis septembre 2017, l'école est installée dans l'ancien Lycée Martin Luther King (Lyon 9) et bénéficie de 8000 m² de locaux dont 6000 m² d'espaces pédagogiques. Elle est dirigée par Claude Mouriéras réalisateur, scénariste et metteur en scène.

La CinéFabrique propose un parcours de formation de trois années, à raison de 35 élèves par promotion, dans cinq spécialités des métiers du cinéma : scénario, son, image, production et montage. L'école développe parallèlement une classe d'orientation et de préparation (C.O.P) pour accompagner quinze étudiants boursiers de la région dans la définition de leur projet professionnel.

Ecole d'Art, de formation initiale, gratuite, elle fonde son parti pris pédagogique sur un accueil élargi des étudiants, quel que soit leur âge, leur parcours ou leur niveau de diplôme, ainsi que sur une sélection basée sur la motivation et le projet de l'élève. L'enseignement s'appuie et s'organise autour d'un vivier de partenariats d'excellence avec des professionnels des différents métiers du cinéma et l'Université Lumière - Lyon 2. Le cycle de formation est validé par le diplôme de la CinéFabrique et par un diplôme d'état, la Licence Professionnelle « Techniques du son et de l'image » délivrée dans le cadre de la convention signée entre la CinéFabrique et l'Université Lumière - Lyon 2.

La CinéFabrique place la collaboration et l'expérimentation au cœur de la philosophie de l'école. Ainsi, la gouvernance associe les étudiants et les professionnels aux orientations pédagogiques. Les élèves participent également à l'animation, au quotidien et à la gestion de tâches dans l'école : ils sont par exemple impliqués dans le projet de la cantine collaborative et écoresponsable.

La CinéFabrique est une ressource en matière de transmission, d'éducation à l'image et de pratiques artistiques pour l'ensemble du territoire lyonnais. Elle intègre, dans son offre de formation, l'apprentissage de la médiation autour de l'image et accompagne les démarches de création cinématographique participative. L'école met ainsi en place différentes actions à destination d'un large public issu notamment des établissements scolaires (premier et second degrés) et du champ social. Elle veille tout particulièrement à une action de proximité dans le 9^e arrondissement.

La CinéFabrique est aussi exemple d'engagement citoyen et écologique notamment à travers sa CinéCantine. Elle est au cœur du projet de l'Ecole et elle est révélatrice de son

engagement à fédérer une communauté éducative autour de valeurs citoyennes et durables.

L'Ecole contribue à sensibiliser ses étudiants aux enjeux environnementaux actuels en proposant une démarche alimentaire responsable fondée sur le choix des fournisseurs et des produits, une cuisine collaborative, saisonnière et équilibrée et une lutte contre le gaspillage.

A noter que devant la réussite pédagogique de la CinéFabrique à Lyon, un second site de l'école ouvre à Marseille, d'abord avec une classe d'orientation et de préparation, depuis septembre 2022, proposant comme à Lyon, à 19 étudiants, une initiation aux formes artistiques avant une poursuite d'études dans ces disciplines. Puis, en septembre 2023, la formation initiale ouvrira à Marseille avec 7 parcours (Image, Son, Montage, Scénario, Production, Décors et VFX). Le concours d'admission sera commun avec celui de Lyon.

La Ville de Lyon souhaite renouveler son conventionnement avec CinéFabrique en 2023 pour une aide au fonctionnement de 100 000 euros sur les axes suivants : la formation et l'accompagnement de l'émergence artistique ; la démocratisation des métiers du cinéma et de ses savoir-faire ; la démarche de démocratisation culturelle par la pratique artistique des habitants et le développement de l'éducation à l'image dans tous les temps de la vie. La convention est établie pour un an et sera travaillée et co-construite pour son renouvellement triennal.

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention cadre établie entre l'association CinéFabrique et la Ville de Lyon annexée à la présente délibération.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2360-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2360

Attribution d'une subvention d'investissement pour un montant de 1 000 000 d'euros à la SCI la CinéSavanne en 2023 – Approbation de la convention financière correspondante, lancement de l'opération « CinéFabrique - Subvention (SCI La CinéSavanne) » n°09SECINE et affectation d'une partie de l'AP n°2021-1, programme 00005

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2360 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR UN MONTANT DE 1 000 000 D'EUROS A LA SCI LA CINESAUVAGE EN 2023 – APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE CORRESPONDANTE, LANCEMENT DE L'OPERATION « CINEFABRIQUE - SUBVENTION (SCI LA CINESAUVAGE) » N°09SECINE ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N°2021-1, PROGRAMME 00005 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « CinéFabrique – Subvention d'investissement ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de «Aménagements culturels 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00005.

La CinéFabrique, école nationale supérieure de cinéma et de multimédia, est subventionnée conjointement par L'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et depuis 2021 par la Ville de Lyon. Une attribution de subvention de fonctionnement à l'école d'un montant de 100 000 € en 2023 est soumise à ce même Conseil municipal.

La CinéFabrique est installée dans le quartier de la Sauvagère dans le 9^{ème} arrondissement, dans les locaux d'un ancien lycée technique dont les bâtiments datant des années 70, ne répondent plus aux normes actuelles de l'enseignement, ni aux besoins d'un établissement supérieur du cinéma, avec les enjeux actuels de sobriété énergétique et de développement durable. La SCI CinéSauvage qui gère le projet de travaux de la CinéFabrique a confié une double mission au groupement Vurpas Architectes/Strem fluides/Adis Structure :

- Une mission de maîtrise d'œuvre pour répondre à des besoins pédagogiques «urgents» : une grande salle de projection et 2 plateaux de tournage à l'emplacement des anciens ateliers, un foyer d'hébergement pour les étudiants, les intervenants extérieurs, des salles de travail dans l'ancienne maison Sabran attenante aujourd'hui désaffectée ;
- Une mission de réflexion et d'accompagnement à la définition sur le long terme d'un environnement conforme aux orientations pédagogiques de l'école, aux attentes actuelles des élèves et des équipes, aux enjeux environnementaux et sociaux.

Le budget total du projet est estimé à cette date à 20 M€ à l'horizon 2026. Les quatre financeurs publics de l'école participent au financement. En complément, la SCI CinéSauvage prévoit un emprunt d' 1,8 M€. La première phase, étude et création de boxes pour les étudiants, s'est déroulée en 2022. Elle a été financée par la Métropole de Lyon à hauteur d' 1 M€.

Pour la réalisation de ces travaux, la Ville de Lyon a inscrit une subvention d'investissement d'1 M€ dans la PPI 2021-2026, ce qui correspond à 5% du total des travaux.

La Ville de Lyon contribuera, ainsi, à financer, en 2023, les travaux de rénovation de la Maison Sabran, ainsi que la création de salles de projection, d'un plateau de tournage et d'un nouvel espace de restauration, sur un montant prévisible de dépenses, en 2023, de 4,752 M€.

Dans ces conditions, et compte tenu de l'intérêt culturel et pédagogique que représentent les activités de cette association, je vous propose d'attribuer, à la SCI CinéSauvage, une enveloppe de subvention d'investissement d'un montant total d'1 M€ en 2023.

L'octroi de cette subvention pluriannuelle d'investissement, financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 « Aménagements culturels 2021-2026 », programme 00005, implique la signature d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et la SCI CinéSauvage.

Vu les délibérations n° 2021/584 du Conseil municipal des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'1M€ est allouée à la SCI CinéSauvage pour :
 - la rénovation et la transformation des espaces de la Maison Sabran ;
 - la création de plateaux de tournage et une salle de projection.
- 2- Le lancement de l'opération n°09SECINE « CinéFabrique - Subvention (SCI La CinéSauvage) » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements culturels 2021-2026 » n°2021-1, programme n°00005.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00005, AP n° 2021-1, opération n°09SECINE, et sera imputée sur l'article 204, fonction 311, selon l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation, compte tenu des aléas pouvant survenir : 1 000 000 € en 2023.
- 4- Le projet de convention financière établie entre la Ville de Lyon et la SCI CinéSauvage est approuvé.

5- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2361-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2361

Approbation d'une convention de coproduction d'œuvres sonores entre la Ville de Lyon-
Archives municipales et la Société « Capsules », portant sur l'engagement des femmes
lyonnaises

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2361 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COPRODUCTION D'OEUVRES SONORES ENTRE LA VILLE DE LYON-ARCHIVES MUNICIPALES ET LA SOCIETE CAPSULES, PORTANT SUR L'ENGAGEMENT DES FEMMES LYONNAISES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dépositaires de 17 km linéaires de documents, d'un fonds iconographique de plusieurs centaines de milliers d'images et de documents sonores ou vidéo illustrant l'histoire de Lyon à travers les siècles, les Archives municipales de Lyon sont un lieu de référence pour la collecte, la conservation et la valorisation de la mémoire lyonnaise.

Lieu de diffusion des connaissances, les Archives municipales souhaitent valoriser ses fonds et contribuer à la diffusion des savoirs au plus large public.

La Ville de Lyon à travers ses Archives municipales a été sollicitée par la Société Capsules pour la création de 12 podcasts sur l'engagement des femmes lyonnaises.

La Société Capsules implantée à Lyon 3^{ème}, est spécialisée dans la production de films et documents sonores institutionnels ou publicitaires.

A ce jour, Capsules a déjà réalisé nombre de podcasts diffusés sous l'appellation « Capsules d'Olen ».

Le format est un dialogue avec des personnages qui ont marqué notre histoire. Le réalisateur les interroge sur leur vie, leur époque, et des sujets d'actualité.

Les 12 podcasts seront réalisés par Naguib Boufrahi, auteur – réalisateur et Dirigeant de Capsules.

Chaque épisode durera 20 minutes, soit 240 minutes au total.

Ils seront diffusés sur toutes les plateformes de diffusion audio, telles qu'Apple Podcast, Google Podcast, Deezer, Spotify, Audioblog, Acast, SoundCloud et sur les sites internet du porteur de projet et des Archives Municipales de Lyon.

Ces diffusions participent ainsi à la mise en valeur du patrimoine lyonnais sur les nouveaux médias (réseaux sociaux, blogs, podcasts...).

Aujourd'hui la Société Capsules souhaite s'appuyer sur les richesses des fonds conservés aux Archives Municipales de Lyon, afin de réaliser ces podcasts.

Afin de valoriser le travail et l'expertise des agents des Archives, mais également la qualité des fonds conservés et de mutualiser les savoirs faire et les moyens, il est proposé de réaliser les podcasts en coproduction. Cela permettra aux Archives municipales de Lyon d'avoir un droit de regard sur les œuvres réalisées, d'en être copropriétaire, et d'en percevoir les recettes éventuelles.

Le budget total du projet s'élève à 14 370 euros.

La Société Capsules assure la recherche de financements auprès des diffuseurs et des coproducteurs et la production exécutive des podcasts avec le personnel nécessaire. Cela représente un apport à hauteur de 13 470 euros.

La Ville de Lyon assure la mise à disposition d'un agent des Archives municipales pour effectuer les recherches dans les fonds et proposer une sélection documentaire (3 jours de travail estimés soit 900 euros).

Les recettes, liées à la diffusion de ces 12 podcasts, seront réparties comme suit : 95% pour la société Capsules et 5% pour la Ville de Lyon – Archives Municipales.

La convention jointe au présent rapport définit les termes de cette coproduction.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de coproduction établie entre la Ville de Lyon/Archives municipales et la Société Capsules est adoptée.
- 2- M. le Maire de Lyon est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.
- 3- Les recettes correspondantes seront imputées sur les exercices concernés, Programme SUPPORTAR Opération REVIMAR nature 7088.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2362-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2362

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et Grains de Sel dans le cadre de l'exposition RVB (avril – septembre 2023)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2362 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON-MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET
DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE ET GRAINS DE
SEL DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION RVB (AVRIL-
SEPTEMBRE 2023) (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 7 avril au 3 septembre 2023 le musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique présentera l'exposition « RVB », pour *Rouge, Vert, Bleu*. Il s'agira notamment de montrer la fabrication des couleurs et leurs places historiques et esthétiques dans la société, en écho au travail de trois artistes majeurs : Stephen King, pour le rouge, Véronèse pour le vert et Maggie Nelson pour le bleu, et son livre *Bleuets*.

Cette exposition sera également l'occasion d'échanger avec le musée de l'Imprimerie de Leipzig, qui proposera une exposition « RGB » pour *Röt, Grün, Blau*, à Leipzig de décembre 2023 à mars 2024. Cette programmation croisée permettra de faire dialoguer des œuvres des collections des deux établissements et de présenter le travail d'artistes locaux ou en résidence à Leipzig et à Lyon afin de composer un panorama graphique local et contemporain célébrant l'impression en couleurs d'aujourd'hui.

A travers cette nouvelle exposition, le musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique poursuit son ambition de proposer un musée ouvert au grand public, aux étudiants et aux professionnels mais également d'encourager la venue régulière d'un public plus familial et plus jeune, le tout par une mise en jeu continue de ses espaces et de ses formats culturels.

Afin de soutenir le développement des publics du musée, *Grains de sel*, le mensuel et site de référence pour les parents d'enfants de 3 à 12 ans, a proposé à la Ville de Lyon/Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique de parrainer l'exposition *RVB* selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
<p>GRAINS DE SEL</p>	<p>Annnonce de l'exposition temporaire RVB</p> <ul style="list-style-type: none"> - demi-page dans le numéro d'avril, date de parution jeudi 6 avril ; valorisation : 800€ HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) - parution dans la newsletter spécial bons plans vacances de printemps le 7 avril ; valorisation : 600€ HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) - mise en place de deux jeux concours sur les réseaux sociaux en avril 2023 ; Valorisation : 400€ HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) - demi-page dans le numéro double de juillet - août, date de parution jeudi 6 juillet ; valorisation : 800€ HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) - parution dans la newsletter spécial bons plans vacances d'été le 7 juillet ; valorisation : 600€ HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) - mise en place de deux jeux concours sur les réseaux sociaux en juillet 2023 Valorisation : 400€ HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) 	<p>Dans le cadre de l'exposition RVB</p> <ul style="list-style-type: none"> - mention du logo/nom du parrain sur affiches 120x160cm : 500 exemplaires ; - mention du logo/nom du parrain sur affiches 40x60cm : 500 exemplaires ; - mention du logo/nom du parrain sur flyers de l'exposition : 2500 exemplaires ; - mention du parrain avec hyperlink dans la newsletter du musée du mois d'avril 2023 envoyée à 40 000 destinataires ; <p>Valorisation : 3504 € HT soumis à TVA</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 billets d'entrée individuelle au prix public unitaire de 8 € pour l'exposition au bénéfice des lecteurs et lectrices de Grains de sel (une liste nominative sera adressée par le parrain au musée). <p>Valorisation à 72 € non soumis à TVA</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 places adultes et deux places enfants pour une visite ludique de l'exposition RVB au prix public de 11 €/adulte et 1€/enfant au bénéfice des lecteurs et lectrices de Grains de sel (une liste nominative sera adressée par le parrain au musée). <p>Valorisation à 24 € non soumis à TVA</p>
	<p><u>Valorisation totale de l'apport du parrain : 3600 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p><u>Valorisation totale des contreparties consenties par la ville de Lyon : 3600 € HT (dont 3504 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun, 96€ non soumis à TVA).</u></p>

Le parrainage est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée établie entre la Ville de Lyon/ Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et Grains de sel est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

- 3- Les dépenses correspondantes, soit 3600 € (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) seront imputées au budget 2023, Programme : EXPOMH opération : COULEURS nature 6231, fonction 314.
- 4- Les recettes correspondantes, soit 3600 € (dont 3 504 € soumis à TVA et 96 € nets de TVA) seront imputées au budget 2023 Programme : EXPOMH opération : COULEURS nature 7062,7088 fonction 314.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2363-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2363

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Auditorium-Orchestre national de Lyon, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône pour les Chantiers de la Création Musicale

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2363 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON - AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON ET LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU RHONE POUR LES CHANTIERS DE LA CREATION MUSICALE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens signé entre la Ville de Lyon et l'Education nationale, la Ville de Lyon soutient les actions des projets d'écoles sur le temps scolaire et notamment le projet des Chantiers de la Création Musicale.

Les Chantiers de la Création Musicale sont organisés, à l'initiative de la Ville de Lyon, à travers la direction de l'Education et l'Auditorium-Orchestre national, et de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône.

Dans le cadre des activités culturelles et pédagogiques à destination des jeunes, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose depuis plus de 20 ans un projet artistique à destination des écoles primaires de la Ville de Lyon mêlant la pratique musicale et la découverte d'une institution musicale professionnelle.

Ce projet existe grâce au partenariat historique entre la Ville de Lyon, le Conservatoire à Rayonnement Régional et l'Education Nationale.

La création musicale en relation avec le monde de l'orchestre est le vecteur de ce projet.

Il s'adresse à six classes de cycle 3 issues de trois groupes scolaires.

L'objectif est d'amener les élèves à entrer dans le domaine de l'invention musicale et dans celui de l'interprétation à partir d'un travail avec un compositeur, des musiciens-intervenants du Conservatoire de Lyon et des musiciens de l'Orchestre National de Lyon.

Le compositeur utilise les matériaux fournis par les élèves, avec l'aide des Musiciens-Intervenants du Conservatoire de Lyon, puis écrit une partition qui sera interprétée par les élèves et les musiciens de l'Orchestre National de Lyon.

Les classes sont accueillies en résidence à l'Auditorium de Lyon pendant quatre jours. Les élèves découvrent les coulisses d'un grand orchestre symphonique, les différents métiers de cet établissement, assistent aux répétitions, rencontrent chef et solistes.

Les musiciens intervenants du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon animent des ateliers hebdomadaires dans les classes tout au long de l'année avec des écoutes, des pratiques de création, un travail d'interprétation de la partition et des séances de travail avec les instrumentistes de l'Orchestre National de Lyon.

Les trois réalisations sont présentées en concert, à l'Auditorium de Lyon, par les enfants et les musiciens de l'Orchestre National de Lyon.

Deux concerts gratuits sont programmés : un, réservé au public scolaire, l'autre pour tous publics.

Les modalités d'organisation et d'intervention des différents partenaires de ce projet sont définies dans la convention annexée.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention établie entre la Ville de Lyon, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône pour l'organisation des Chantiers de la Création Musicale pour l'année scolaire 2022-2023 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent et à les exécuter.
- 3- Les dépenses correspondantes sont prévues au budget annexe 07 sur les chapitres 011 et 012, opération ACULTU.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2364-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2364

Approbation d'une convention de subvention de fonctionnement d'un montant de 49 000 € entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation de L'AO sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement des projets de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour les années 2022 et 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2364 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 49 000 € ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LA FONDATION DE L'AO SOUS L'EGIDE DE LA FONDATION BULLUKIAN DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES PROJETS DE L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON POUR LES ANNEES 2022 ET 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 200 000 spectateurs par saison et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon développe une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Au fil des saisons, il fait découvrir au grand public la richesse de son répertoire en proposant des concerts et des projets de médiation culturelle à destination de tous les publics. Des ateliers pédagogiques et des concerts commentés complètent une programmation d'excellence faisant la part belle aux performances musicales de l'Orchestre national de Lyon, mais aussi à des orchestres et des artistes invités tout au long de la saison.

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon a également élaboré un projet associant les acteurs économiques aux saisons musicales de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, à la richesse du répertoire de l'Orchestre national de Lyon et aux différents projets d'actions culturelles.

La Fondation philharmonique, désormais dénommée Fondation de L'AO, sous égide de la Fondation Bullukian, créée le 6 avril 2017 a pour objet de soutenir et d'encourager les activités de l'Auditorium et de l'Orchestre national de Lyon, qui y réside. Sous la présidence de Cédric Brochier, elle soutient les activités artistiques (commandes à des compositeurs, soutien à des interprètes émergents, accueil de grands orchestres étrangers) ; pédagogiques (des projets d'actions culturelles notamment en direction des plus jeunes ou des publics éloignés de la culture), patrimonial (acquisitions d'instruments, publications et enregistrements) ; de rayonnement et de notoriété (captations audio et audiovisuelles, tournées internationales et européennes, présence en région).

A ce titre, la Fondation de L'AO souhaite effectuer au profit de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, une subvention de fonctionnement d'un montant de **49 000 €**, grâce au

soutien d'entreprises et fondations privées, au titre des projets suivants pour les années 2022 et 2023 :

- **Orchestre DEMOS Lyon Métropole : 30 000 €**
 - o Grâce aux dons accordés à la Fondation de L'AO par SEB DEVELOPPEMENT SAS à hauteur de 20 000 € et par la Fondation Solidarités by Crédit Agricole Centre-est à hauteur de 10 000 €
- **Orchestre amateur de la Part-Dieu : 19 000 €**
 - o Grâce aux dons accordés à la Fondation de L'AO par LPA à hauteur de 10 000 € et par le Groupe SETEC à hauteur de 9 000 €
 - A noter que la donation du Groupe SETEC a été réalisé au travers du don des 9 entités suivantes, ayant chacune réalisée un don de 1000 € : SETEC ALS, DIADES, SETEC FERROVIAIRE, SETEC GLI, SETEC INTERNATIONAL, SETECE ITS, LERM, OPENCY, SETEC TPI

Vu ladite convention ;

Vu la délibération n° 2021/921 approuvant la convention entre la Ville de Lyon et la Fondation de L'AO sous l'égide de la Fondation Bullukian ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de subvention susvisée établie entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation de L'AO sous égide de la Fondation Bullukian dans le cadre des projets 2022 et 2023 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon est approuvée.
- 2- La recette correspondante d'un montant de 20 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2022, chapitre 74, programme DEVPUBLI07, opération DEMOS07, opération / nature RFDEMOS, ligne de crédit 4876, nature 74788.
- 3- La recette correspondante d'un montant de 10 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2023, chapitre 74, programme DEVPUBLI07, opération DEMOS07, opération / nature RFDEMOS, ligne de crédit 4876, nature 74788.
- 4- La recette correspondante d'un montant de 19 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2023, chapitre 74, programme DEVPUBLI07, opération ACULTU07, opération / nature RFACULTU, ligne de crédit 8121, nature 74788.

5- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2365-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2365

Attribution d'une subvention complémentaire de 20 000 euros à l'association Quais du polar pour l'organisation de la 19ème édition du festival "Quais du polar" du 30 mars au 2 avril 2023
- Approbation d'une convention d'application

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2365 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE 20 000 EUROS A L'ASSOCIATION QUAIS DU POLAR POUR L'ORGANISATION DE LA 19EME EDITION DU FESTIVAL "QUAIS DU POLAR" DU 30 MARS AU 2 AVRIL 2023 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Quais du Polar, dont le siège social est situé au 14 rue Gorge de Loup à Lyon 9^e, organise la 19^{ème} édition du festival « Quais du Polar », du 30 mars au 2 avril 2023.

L'association créée le 22 décembre 2004, a pour principal objet la promotion et la diffusion auprès du grand public des littératures policières et du cinéma noir ainsi que de toutes les formes artistiques liées au polar à travers l'organisation d'événements culturels dans l'agglomération lyonnaise et la région Auvergne Rhône-Alpes. L'association organise notamment depuis 2005, le festival « Quais du Polar » qui est devenu le rendez-vous incontournable du genre polar, reconnu tant par les professionnels du livre et de l'édition que par le grand public.

Chaque année le festival propose un focus particulier sur un pays ou un continent mis à l'honneur à travers la programmation et l'invitation d'auteurs et d'autrices. Pour cette prochaine édition, Quais du Polar partira à la découverte du Polar Espagnol qui, à l'image du polar français, connaît un nouvel essor depuis le milieu des années 2000, jusqu'à devenir un véritable phénomène éditorial et culturel.

Voici quelques chiffres pour présenter le festival :

- 120 auteurs et autrices de plus de 20 nationalités différentes ;
- 80 000 festivaliers et festivalières lors de l'édition 2022 ;
- près de 70 lieux occupés sur le territoire à Lyon, en Métropole et en Région ;
- plus de 30 journalistes présents pour couvrir l'événement.

Au-delà de son image et sa notoriété, Quais du Polar est un festival qui œuvre pour l'accès à la culture pour toutes et pour tous. L'ensemble des rencontres du Festival et la Grande Enquête Urbaine sont gratuits. L'association mène toute l'année des actions de médiation en direction des publics scolaires en inventant des projets construits avec des auteurs, des traducteurs littéraires, des comédiens ou des journalistes.

Elle développe également des actions pour les publics empêchés, notamment en prisons ou à l'hôpital.

Depuis l'édition 2022, des actions ont été mises en place, visant à améliorer l'accessibilité du festival aux personnes en situation de handicap(s).

Enfin, l'association est sensibilisée depuis plusieurs années aux questions environnementales et œuvre pour réduire l'impact écologique du festival. Depuis 2022, elle fait partie du réseau RACOR (nom provisoire) qui rassemble les acteurs de l'événementiel et de la culture autour de la question de l'écoresponsabilité.

Pour la première fois cette année, l'association travaillera avec le Réseau national Les Libraires Ensemble pour mettre en place "Le Mois du Polar". Elle profitera de la venue des auteurs internationaux à Lyon pour organiser avec les éditeurs et les librairies qui le souhaitent, une tournée de ces auteurs en France. L'idée étant de ne pas faire venir des auteurs internationaux, en avion, pour seulement un week-end.

Les éditeurs et les librairies seront également sollicités pour organiser des animations et des opérations autour du genre polar sur le mois d'avril. Quais du polar animera ce réseau et mettra en avant les opérations autour du polar menées sur l'ensemble du territoire.

Cette opération est amenée à être renouvelée chaque année.

Le festival sera présent dans les lieux habituels tels que l'Hôtel de Ville, le Palais de la Bourse, la Chapelle de la Trinité, l'Amphi-Opéra de Lyon. Le festival sera aussi présent dans plusieurs lieux et institutions associées à Lyon et en Métropole (musées, théâtres, bibliothèques, cinémas, médiathèques, établissements scolaires, ou encore hôpitaux et centres pénitentiaires).

A travers le festival « Quais du Polar », les objectifs de l'association sont de :

- offrir un panorama de la littérature policière actuelle : Quais du Polar propose au public des temps de rencontres privilégiés avec les auteurs et autrices de littérature noire, policière et les œuvres qui font l'actualité ;
- être un festival ouvert aux autres disciplines artistiques : Quais du Polar est l'occasion pour les festivaliers d'appréhender toute la richesse de ce genre au-delà du livre par le cinéma, la série TV, la musique, le théâtre, la photographie... ;
- être un festival inscrit dans son époque : le polar aborde les grands sujets de société, interroge notre époque. Les auteurs et autrices français(es) et internationaux nous soumettent ainsi leur rapport au monde ;
- être un festival militant, gratuit, pour tous : en défendant le polar et les littératures policières, en proposant un accès gratuit à l'ensemble des rencontres et conférences, en s'associant à l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme, en multipliant les actions envers le jeune public et les publics « empêchés » (prisons, hôpitaux...), il s'agit avant tout d'offrir une porte d'entrée vers toutes les littératures et la culture en général ;
- défendre la librairie indépendante : avec plus de 40 000 livres vendus en trois jours, le festival est un réel soutien financier pour les dix libraires indépendants présents chaque année dans la Grande Librairie Polar habituellement installée dans la corbeille du Palais de la Bourse ;
- être un centre de ressources et une porte ouverte pour les rencontres professionnelles : l'association souhaite offrir aux nombreux professionnels du livre présents sur le festival une possibilité de rencontres et de réflexion sur le marché du livre et une ouverture aux médias de l'image ;
- être un lieu de formation pour les professeurs, documentalistes et bibliothécaires;
- être un tremplin pour les jeunes auteurs et autrices de polar français et enfin, ouvrir la voie de l'écriture en remettant chaque année des prix littéraires.

En dehors du festival « Quais du Polar », l'association propose des événements tout au long de l'année : des animations littéraires en partenariat avec les libraires de la Région, de la médiation culturelle en milieu scolaire, carcéral et hospitalier, des avant-premières cinéma en Région et des cercles de lecteurs et lectrices dans des lieux partenaires.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 200 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 755 760 euros.

En 2022, l'association Quais du Polar a reçu une subvention de 160 000 euros de la Ville de Lyon par la délibération n° 2022/1456 du 27 janvier 2022.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de cette association au plan social et culturel et de la contribution de cette manifestation au rayonnement intellectuel et culturel de notre ville, une subvention de 160 000 euros a été allouée à l'association Quais du Polar pour l'organisation de cet événement, par la délibération 2023/2272 du Conseil Municipal du 19 janvier 2023.

Afin de soutenir au mieux l'association pour l'organisation de cet événement, je vous propose de lui allouer une subvention complémentaire de 20 000 euros.

Si cet événement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de cet événement.

Une convention cadre, nécessaire pour fixer les conditions d'attribution ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de la subvention, a été adoptée lors du Conseil Municipal du 19 janvier 2023. Un avenant à cette convention vous est donc proposé en annexe de ce rapport.

Vu la délibération n° 2022/1456 du Conseil Municipal du 27 janvier 2022 ;

Vu la délibération n° 2023/2272 du Conseil Municipal du 19 janvier 2023 ;

Vu la convention ;

Vu le dit avenant à la convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er} et 2^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1 - Une subvention complémentaire de 20 000 euros est allouée à l'association Quais du Polar pour l'organisation de la 19^{ème} édition du festival « Quais du Polar », du 30 mars au 2 avril 2023.
- 2 - L'avenant à la convention cadre, établi entre la Ville de Lyon et l'association Quais du Polar, est approuvé.
- 3 - M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 4 - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2366-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2366

Approbation d'une convention de subvention entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins, la Fondation Cercle des Célestins sous l'égide de la Fondation Bullukian dans le cadre du financement de projets des Célestins, Théâtre de Lyon en 2022/2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2366 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / THEATRE DES CELESTINS, LA FONDATION CERCLE DES CELESTINS SOUS L'EGIDE DE LA FONDATION BULLUKIAN DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE PROJETS DES CELESTINS, THEATRE DE LYON EN 2022/2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat mise en œuvre depuis 2005, les CELESTINS, THEATRE DE LYON structurent leur démarche de mécénat autour de la Fondation du Cercle Célestins sous égide de la Fondation Léa et Napoléon Bullukian et sous la présidence de Monsieur Philippe Delacarte, qui a pour objet de soutenir et d'encourager les projets créatifs, fédérateurs et citoyens du Théâtre selon quatre axes :

- la Vitalité artistique et l'accompagnement de la création ;
- les programmes éducatifs et culturels ;
- les dispositifs solidaires et fédérateurs ;
- les projets patrimoniaux et environnementaux.

Les engagements de la fondation pour la saison 2022/2023:

Sur les dons collectés en 2022, La Fondation du Cercle Célestins s'engage à verser en 2023 aux Célestins, Théâtre de Lyon, une subvention de 10 000 € sur l'axe « Vitalité artistique et accompagnement de la création » autour des projets suivants :

- Création *Trilogie de la Villégiature* de Carlo Goldoni, mis en scène par Claudia Stavisky, en septembre 2022 : 5 000 euros
 - o Ce versement de 5 000 € correspond à un mécénat de projet du Grand Café des Négociants qui a souhaité flécher son don sur cette création des Célestins.
- *Prix Incandescences 2022* : 5 000 euros
 - o Ce versement de 5 000 € correspond à un mécénat de projet de la Fondation de l'Olivier sous l'égide de la Fondation Bullukian qui a souhaité flécher son don sur ce projet d'accompagnement à la création.

Par ailleurs, la Fondation du Cercle Célestins s'engage à verser en 2023 aux Célestins, Théâtre de Lyon, une subvention sur l'axe « programmes éducatifs et culturels » autour du projet suivant :

- *ÔParleurs* 2022/2023 : 45 000 €
 - o Ce don accordé par la Fondation du Cercle Célestins permet de soutenir la 5e édition du projet *ÔParleurs* 2022/2023.
 - o Ce versement de 45 000 € correspond à deux mécénats de projet de Vivendi et du Groupe SEB qui ont souhaité flécher leur don sur ce projet éducatif et culturel.

Les conditions de subvention sont formalisées dans la convention ci-après annexée.

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 ;

Vu la délibération n° 2021/1194 du Conseil municipal du 18/11/2021 approuvant la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon ;

Vu ladite convention de mécénat ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de subvention susvisée, établie entre la VILLE DE LYON / CELESTINS, THEATRE DE LYON et la Fondation du Cercle Célestins sous égide de la Fondation Léa et Napoléon Bullukian dans le cadre de la saison 2022/2023, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout document afférent et à l'exécuter.
- 3- La recette correspondante pour le mécénat de la saison 22/23 sera inscrite au budget annexe 03 comme suit : Programme ANNEXECL – Opération – MECENATC Chapitre 75, article 756.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2367-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2367

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Télérama pour l'organisation à Lyon de l'événement Week-End Musées Télérama des 18 et 19 mars 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2367 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON ET TELERAMA POUR
L'ORGANISATION A LYON DE L'EVENEMENT WEEK-
END MUSEES TELERAMA DES 18 ET 19 MARS 2023
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le magazine culturel hebdomadaire Télérama propose à la Ville de Lyon de participer à deux actions qui contribuent à améliorer la visibilité des propositions artistiques et culturelles des établissements culturels municipaux auprès de ses lecteurs.

Télérama organise, depuis 13 ans, un événement destiné à attirer ses trois millions de lecteurs dans les musées de toutes les régions de France. Avec cet événement, Télérama a souhaité instaurer un rendez-vous avec un très grand nombre de lieux artistiques partout en France, qu'il s'agisse de musées, de centres d'art ou de Fonds Régionaux d'Art Contemporain. Le *Week-end Musées Télérama* en est cette année à sa douzième édition. Après une année 2021, où le week-end Musées avait été décalé au mois de mai, et avait enregistré moins d'entrées que les années avant Covid-19, l'édition 2022 avait eu plus de succès avec un millier d'entrées supplémentaires comptabilisées dans les six musées municipaux de Lyon. Télérama relance le dispositif en mars 2023.

Le projet consiste à réserver aux lecteurs de Télérama, le temps d'un week-end, un double-avantage :

- des entrées gratuites pour les expositions et collections permanentes ;
- une offre particulière, un accueil original et privilégié.

Pour bénéficier de ces avantages, les lecteurs de Télérama se voient offrir, dans les deux éditions du journal précédant la manifestation, un PASS valable pour quatre personnes, dans tous les lieux participants pendant toute la durée du week-end.

Une campagne de promotion (presse, affichage, radio et sites internet) assurée par Télérama accompagne le lancement de cette opération.

Par ailleurs, Télérama met du matériel promotionnel à la disposition des musées, afin de s'assurer que le plus grand nombre d'amateurs d'art, avertis ou novices, curieux et attentifs aient connaissance de l'événement : mise en valeur des musées sur le document de communication édité spécialement pour cet événement ainsi que l'attribution de deux espaces équivalent à 1/8^e de page presse.

Compte tenu du grand succès en France des éditions précédentes de cette opération, Télérama a souhaité que les musées de la Ville de Lyon, le Musée des Beaux-Arts, le musée d'art contemporain, les musées Gadagne, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, le Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique, et le Musée de l'Automobile - Henri Malartre participent, cette année, au *Week-end Musées Télérama* qui aura lieu du 18 au 19 mars 2023.

Un parrainage a donc été établi selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Télérama	<ul style="list-style-type: none"> - annonce de l'événement avec mise en valeur des six musées de Lyon sur le document de communication dans une double-page au sein du magazine Télérama des 08/03/23 et 15/03/23 spécialement édité pour ce week-end valorisé à hauteur de 2 500 euros ; - un cavalier sur couverture à l'effigie de l'opération sera sur chacun de ces magazines ; - une mise en avant spécifique de l'opération sur Télérama Sorties présentant les programmations de tous les musées participants ; - des insertions « print », une campagne sur les réseaux sociaux ; - des bannières web sont également prévues pour soutenir l'opération ainsi que plusieurs articles sur le site telerama.fr. <p><u>Valorisation : 5 000 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>Mise à disposition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 500 entrées gratuites pour le musée des Beaux-Arts ; - 400 entrées pour le musée d'art contemporain - 300 entrées pour les musées Gadagne - 200 entrées pour le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation ; - 200 entrées pour le musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique ; - 100 entrées pour le musée de l'Automobile-Henri Malartre. <p>Soit au total, 1 700 entrées dans le cadre de cet événement « Week-end Musées Télérama » des 18 et 19 mars 2023.</p> <p><u>Valorisation : 5 000 € (non soumis à TVA)</u></p>

Une convention avec la société Télérama, jointe au rapport, définit les obligations respectives des parties.

Vu la délibération n° 2021/1194 du Conseil municipal du 18/11/2021 approuvant la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon,

Vu ladite convention,

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée, établie entre le Ville de Lyon et la société Télérama relative au « Week-end Musées Télérama » 2023 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 5 000 € HT (soumis à TVA) seront prélevées sur les crédits du budget principal de la Direction des Affaires Culturelles, nature 6231.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit 5 000 € (nets de TVA) seront imputées sur les crédits du budget principal de la Direction des Affaires Culturelles, nature 7062.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2368-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2368

Approbation d'une convention de dépôt entre la Ville de Lyon – CHRD et la Ville de Caluire-et-Cuire pour le dépôt de mobilier de la maison du Docteur Dugoujon, collection CHRD – Ville de Lyon au Mémorial Jean Moulin à Caluire-et-Cuire

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2368 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DEPOT ENTRE LA VILLE DE LYON – CHRD ET LA VILLE DE CALUIRE-ET-CUIRE POUR LE DEPOT DE MOBILIER DE LA MAISON DU DOCTEUR DUGOUJON, COLLECTION CHRD – VILLE DE LYON AU MEMORIAL JEAN MOULIN A CALUIRE-ET-CUIRE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En 1966, Frédéric Dugoujon alors maire de Caluire-et-Cuire, fait don au premier musée de la Résistance et de la Déportation de la Ville de Lyon (locaux rue Boileau) du mobilier du salon d'attente où, le 21 juin 1943, furent arrêtés Jean Moulin et ses compagnons. Une reconstitution est proposée dans une des salles jusqu'au déménagement du musée et de ses collections avenue Berthelot pour la création du CHRD en 1992. Depuis, le mobilier, entreposé en réserve, n'a plus été exposé.

En 2010, l'ancienne maison du docteur Dugoujon, inscrite à l'inventaire des Monuments historiques et labellisée Maison des illustres, devient un mémorial. Proposant la découverte de la maison et un espace multimédia, le Mémorial Jean Moulin ne dispose pas de pièces de mobilier ou d'objets qui soient contemporains aux événements de juin 1943.

La célébration, en juin 2023, des 80 ans de la mort de Jean Moulin, l'ouverture au public de ce haut-lieu de la Résistance qu'est le Mémorial conduisent aujourd'hui le CHRD à envisager le dépôt de ce mobilier, pour une période initiale de 5 ans afin qu'il soit présenté dans son cadre d'origine et pour en faire bénéficier les visiteurs de l'ancienne maison du docteur Dugoujon, actuel Mémorial Jean Moulin.

Au terme des 5 ans, la convention pourra être prolongée de manière expresse, par avenant.

Ce mobilier composé de 5 pièces (fauteuils, chaises et banquette) nécessite une restauration que la Ville de Caluire-et-Cuire accepte de prendre en charge.

Le mobilier inventorié à l'inventaire des Musées de France reste propriété de la Ville de Lyon – CHRD.

Les conditions de ce dépôt sont décrites dans la convention ci-jointe.

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de dépôt du mobilier de la maison du Docteur Dugoujeon établie entre la Ville de Lyon – CHRD et la Ville de Caluire-et-Cuire est approuvée.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer la dite convention et tous documents afférents et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2369-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2369

Approbation d'un partenariat tarifaire entre la Ville de Lyon – CHRD et le théâtre des
Marronniers

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2369 - APPROBATION D'UN PARTENARIAT TARIFAIRE ENTRE
LA VILLE DE LYON – CHRD ET LE THEATRE DES
MARRONNIERS (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Du 4 au 8 avril 2023, la Compagnie WACAH CHAN présente « Sororité, l'altra Storia » au théâtre des Marronniers à Lyon.

Sororité, l'altra storia ! est une série théâtrale franco-italienne retraçant les rêves, les ambitions, les doutes, les échecs et les succès de femmes révolutionnaires avant-gardistes.

Dans cet épisode, Berty Albrecht, figure de la Résistance et du mouvement Combat et Franca Rame, monument du matrimoine théâtral italien, vont se rencontrer et mettre en lumière le droit et la liberté de disposer de son corps en tant que femme.

A cette occasion le CHRD et le théâtre des Marronniers ont souhaité proposer aux spectateurs des tarifs particuliers permettant à celles et ceux qui le souhaitent de coupler spectacle au théâtre, et visite commentée au CHRD :

Sur présentation du billet du spectacle, les visites commentées proposées par le CHRD seront gratuites pour le détenteur qui ne paiera que son entrée au Musée :

- visite commentée de l'exposition « *Madeleine Riffaud, Résistante* » le samedi 26 mars 2023 à 15h ;
- visite thématique du parcours permanent « *les femmes durant la Seconde Guerre mondiale* » le dimanche 27 mars 2023 à 15h.

Sur présentation du billet d'une des 2 visites commentées, le détenteur bénéficiera du tarif réduit à 12€ pour le spectacle au théâtre des Marronniers.

Ces offres s'entendent dans la limite des places disponibles.

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Le partenariat tarifaire entre la ville de Lyon – CHRD et le théâtre des Maronniers à l'occasion des représentations du spectacle « Sororité, l'altra Storia » est approuvée.

- 2- L'exonération de la visite commentée de l'exposition « *Madeleine Riffaud, Résistante* » le samedi 26 mars 2023 à 15h et de la Visite thématique du parcours permanent « *les femmes durant la Seconde Guerre mondiale* » le dimanche 27 mars 2023 à 15h au CHRD pour les personnes présentant un billet du spectacle « Sororité, l'altra storia » présenté au théâtre des Marronniers du 4 au 8 avril 2023 est approuvé, par dérogation à la délibération 2022/2039 du 10/11/2022, approuvant la grille tarifaire des musées municipaux.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2370-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2370

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon-musée d'art contemporain et l'association
Quais du polar dans le cadre du festival Quais du polar 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2370 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON-MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET L'ASSOCIATION QUAIS DU POLAR DANS LE CADRE DU FESTIVAL QUAIS DU POLAR 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le festival Quais du Polar de Lyon est un rendez-vous incontournable du genre polar dans le paysage culturel français et européen. Le public qui se déplace aux différents rendez-vous proposés par le festival représente tous les âges, et se déplace avec des amis ou en famille.

En 2023 Quais du polar se tiendra du 31 mars au 2 avril. Au mac Lyon, un.e auteur.rice de roman policier proposera une lecture personnelle des expositions qui se tiendront à cette période : Nathalie Djurberg et Hans Berg, Jesper Just, ou Incarnations, la collection abordée sous l'angle du corps - autant de supports à interprétation offerts à l'auteur.ice de roman policier.

Le public du Festival est non spécialisé en art contemporain, et accède au mac Lyon en majorité pour la première fois grâce au festival. Le musée souhaite encourager cette première visite par un tarif réduit d'entrée individuelle pour cette visite rencontre, dans un festival par ailleurs entièrement gratuit.

Vu ladite convention,

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et l'association Quais du polar est approuvée.
- 2- Dans le cadre de ce partenariat, par dérogation à la délibération tarifaire n° 2022/2039 du 10 novembre 2022 approuvant la grille tarifaire des musées municipaux, la mise en place d'un tarif de 6€ au lieu de 9€ pour l'entrée au musée pour la visite - rencontre avec un auteur ou une autrice du festival au Musée d'art contemporain le vendredi 31 mars 2023, sur inscription préalable, et limité à un groupe de 30 personnes est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer les présentes conventions et tout document afférent et à l'exécuter.

- 4- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget 2023 fonction 314, nature 6288, programme ACPCO, opération PUBLICO et les recettes sur les crédits du budget 2023 fonction 322, nature 7062 programme EXPOCO, opération TEMPOCO.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2371-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2371

Approbation de contrats de coproduction et de distribution entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et Digital Music Solutions pour la production et la diffusion d'un enregistrement d'œuvres de Camille Pépin et de l'ONL

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2371 - APPROBATION DE CONTRATS DE COPRODUCTION ET DE DISTRIBUTION ENTRE LA VILLE DE LYON/AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET DIGITAL MUSIC SOLUTIONS POUR LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION D'UN ENREGISTREMENT D'ŒUVRES DE CAMILLE PEPIN ET DE L'ONL (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 200 000 spectateurs par saison et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon développe une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible. Dans le cadre de cette mission, il peut décider de procéder à l'enregistrement de certaines œuvres de répertoire, afin de diffuser autrement la musique.

A ce titre, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon s'associe à Digital Music Solutions à travers un contrat de coproduction d'une part et de distribution d'autre part concernant l'enregistrement phonographique des œuvres de Camille Pépin par l'Orchestre national de Lyon.

Contrat de coproduction entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et Digital Music Solutions pour la coproduction d'un enregistrement phonographique des œuvres de Camille Pépin par l'Orchestre national de Lyon:

Objet du contrat

Dans le cadre de la programmation de la saison 2022-2023 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, l'Auditorium de Lyon et Digital Music Solutions se sont rapprochés afin de produire conjointement un enregistrement phonographique de cinq pièces de Camille Pépin.

Spécificités telles que mentionnées dans le contrat

Obligations des Parties

Les coproducteurs s'engagent à contribuer de la façon suivante :

- Auditorium - Orchestre national de Lyon : mise à disposition du lieu d'enregistrement (auditorium), du matériel et des instruments, cessions de droits, et rémunérations artistiques ;
- Digital Music Solutions : prestation de l'ingénieur du son, post-production, matériel d'enregistrement, défraiements repas, transport et logement.

Droits et rémunérations des Parties

Les coproducteurs seront copropriétaires indivis des droits corporels et incorporels sur l'Enregistrement, à hauteur de leur investissement respectif, soit :

- Digital Music Solutions : 11 886,05 € ;
- Auditorium - ONL : 44 756,00 €.

Sauf accord contraire, les coproducteurs se partageront l'ensemble des recettes tirées de l'exploitation de l'enregistrement en ce compris les droits perçus des sociétés de perception et de répartition de droits, au prorata de leur quote-part de copropriété sur l'Enregistrement soit :

- Digital Music Solutions : 21 % ;
- Auditorium - ONL : 79 %.

Par dérogation à ce qui précède, il est précisé que s'agissant des recettes d'exploitation de l'enregistrement pour lesquelles Digital Music Solutions est mandatée, les produits d'exploitation seront répartis entre chacun des coproducteurs conformément au contrat de distribution.

Contrat de distribution entre d'une part, la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et Digital Music Solutions, pour définir les conditions de diffusion et distribution de l'enregistrement phonographique des œuvres de Camille Pépin par l'Orchestre national de Lyon :

Objet du contrat

Le contrat a pour objet de définir les conditions de la diffusion et de la distribution par Digital Music Solutions de l'enregistrement phonographique des œuvres de Camille Pépin par l'Orchestre national de Lyon.

Spécificités telles que mentionnées dans le contrat

Les coproducteurs de l'enregistrement concèdent à Digital Music Solutions le droit d'exploiter l'enregistrement à des fins commerciales et/ou promotionnelles sur la plateforme NomadPlay, sur le site internet www.nomadmusic.fr et les sites en ligne du mandataire, autres points de ventes ou plates-formes commerciales de distribution numérique et physique, pour la durée du contrat (douze ans) et ses éventuels renouvellements, dans le monde entier, et ce à titre exclusif.

Le mandataire se voit concéder le droit de reproduire ainsi que d'utiliser et de faire fabriquer en nombre l'enregistrement par tous procédés techniques et sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, actuels ou futurs (en ce compris, par compression, numérisation, stockage, hébergement et/ou téléchargement, etc.) ; de représenter, de rendre accessible, d'exposer, de diffuser ou de communiquer au public en tout lieu tout ou partie de l'enregistrement ainsi que des extraits de ceux-ci par tous procédés de représentation connus ou inconnus, quelles que soient les modalités de cette communication et quels qu'en soient les réseaux et vecteurs.

Le Mandataire prendra en charge : les frais de pressage de l'enregistrement et s'acquittera du paiement des droits de reproduction mécanique des œuvres incluses dans

l'enregistrement dus aux titulaires des droits d'auteur, et les frais liés à la réalisation des pochettes et/ou jaquettes, livrets, traduction en anglais et supports de présentation de l'Enregistrement.

Rémunérations

Les rémunérations sont précisées à l'article 6 du contrat de distribution annexé.

Vu lesdits contrats entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et Digital Music Solutions pour la coproduction et la distribution d'un enregistrement phonographique des œuvres de Camille Pépin par l'Orchestre national de Lyon ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Le contrat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et Digital Music Solutions pour la coproduction d'un enregistrement phonographique des œuvres de Camille Pépin par l'Orchestre national de Lyon est approuvé.
- 2- Le contrat de distribution entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et Digital Music Solutions, pour définir les conditions de diffusion et distribution de l'enregistrement phonographique des œuvres de Camille Pépin par l'Orchestre national de Lyon est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 4- Les recettes seront imputées au chapitre 75 du budget annexe 07, opérations symphonique, décentralisation et les dépenses aux chapitres 011, 012 et 65 opérations symphonique, décentralisation du budget annexe 07.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2372-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2372

Adhésion et cotisation à l'observatoire international de la démocratie participative (OIDP), au réseau national des budgets participatifs (RNVBP) et à l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) - Année 2023

Direction Générale des Services

Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2372 - ADHESION ET COTISATION A L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE (OIDP), AU RESEAU NATIONAL DES BUDGETS PARTICIPATIFS (RNVBP) ET A L'ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES (ANACEJ) - ANNEE 2023 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA PROXIMITÉ ET AUX RELATIONS AUX HABITANTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Notre plan de mandat inscrit parmi les défis que la Ville de Lyon s'engage à relever celui de la transition démocratique au service d'une démocratie continue, plus inclusive et contributive. Respectueux de notre engagement en la matière, la participation citoyenne se déploie et s'inscrit solidement dans nos pratiques.

Les démarches participatives concernent l'ensemble de nos compétences. Elles touchent tous les publics et s'installent durablement dans l'ensemble des neuf arrondissements.

Parmi les nombreuses démarches engagées, citons les initiatives investies par les Lyonnaises et Lyonnais ces derniers mois ; le Budget Participatif, les Universités Citoyennes et rencontres initiées pour les membres des 36 conseils de quartiers, les conseils citoyens, les consultations en ligne sur la plateforme numérique Oyé, le dispositif réinvestir les lieux, l'émergence des conseils d'arrondissement des enfants etc.

Cette forte dynamique nous invite à nous impliquer dans les réseaux de collectivités engagées sur ces sujets. La Ville de Lyon n'est actuellement adhérente d'aucun organisme sur la thématique de participation citoyenne, pourtant devenue essentielle dans la construction de nos politiques publiques.

Il vous est ainsi proposé de décider l'adhésion de la ville de Lyon à 3 structures associatives :

- l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP) ;
- l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) ;
- le Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP).

L'engagement de la Ville de Lyon au sein de ces organismes a pour objectif de nourrir notre réflexion et nos projets participatifs de l'expérience, des innovations et des études partagées en leur sein. Notre implication aux côtés des autres collectivités en France et à l'international contribuera également à faire rayonner les initiatives lyonnaises dans le mouvement de la dynamique de démocratie ouverte. La Ville a déjà été primée deux fois dans le cadre des trophées de la participation et la concertation du réseau national « décider ensemble », dont une fois en 2022 pour son engagement global en faveur de la participation des enfants dans le cadre de l'ambition de construire une ville à hauteur d'enfants.

L'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP)

Créée en 2001, l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP) est un réseau international ouvert à toutes les villes, organisations et centres de recherche

souhaitant connaître, échanger et mettre en œuvre au niveau local des expériences en matière de démocratie participative. Actuellement, l'OIDP compte plus de 1349 membres. Depuis 2006, il travaille en collaboration avec l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), notamment dans l'organisation des rencontres internationales annuelles.

Les objectifs de l'OIDP sont :

- d'agir comme centre de référence mondial dans le domaine de la démocratie participative ;
- de créer des synergies entre les villes, les organisations et les centres de recherche pour réfléchir sur la qualité démocratique à travers le monde ;
- de produire et améliorer les connaissances existantes dans le domaine de la démocratie participative locale ;
- d'échanger des expériences sur les innovations démocratiques entre toutes les régions du monde ;
- de recommander des politiques aux administrations publiques du monde, principalement locales.

La participation financière de la Ville de Lyon à l'OIDP se montera en 2023 à 5000€.

Le Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP).

Initié dès 2019 et formalisé lors des rencontres nationales des budgets participatifs en novembre 2022, le Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP) rassemble les collectivités françaises et les acteurs dédiés au budget participatif.

400 collectivités françaises sont désormais engagées dans une démarche de Budget participatif, dont 8 des 12 plus grandes villes. Elles étaient 92 en 2020. 12 millions de Françaises et Français vivent désormais dans une collectivité à budget participatif, signe du succès rencontré par cette démarche qui renforce le pouvoir d'agir des habitantes et des habitants

L'association vise à :

- valoriser le budget participatif comme une avancée démocratique et favoriser son émergence,
- promouvoir les principes et valeurs communes et partagées ainsi que les grands principes fondateurs de ce Réseau National des Budgets Participatifs au niveau national et international,
- œuvrer pour la reconnaissance institutionnelle de l'outil budget participatif,
- permettre l'échange de bonnes pratiques entre les acteurs (mutualisation de ressources, partage des outils, croisement d'expériences, de groupes de travail et d'ateliers, etc.), au niveau national comme local,
- diffuser une culture commune de la démocratie reliant les différents acteurs d'un même territoire,
- renforcer l'implication des habitantes et habitants dans la démarche,
- constituer une base documentaire commune.

L'adhésion à l'association engage la Ville de Lyon sur les valeurs et principes inscrits dans la charte du RNBP, validée en 2019 à Paris et déjà mis en œuvre dans le cadre de la première édition du budget participatif lyonnais :

- *donner du pouvoir d'agir aux citoyens* : le budget participatif est un processus délibératif permettant aux citoyens de faire des propositions puis d'élire les projets à travers un vote qui engage la collectivité à réaliser les projets lauréats,
- *assurer la continuité et régularité du processus* : les collectivités mettant en œuvre un budget participatif proposent un processus pérenne et régulier,
- *égalité d'accès et inclusion* : le budget participatif est conçu de manière à permettre l'accès du plus grand nombre et prévoit des actions spécifiques à destination des publics qui participent peu,
- *transparence et sincérité* : les collectivités garantissent une information claire et simple à chaque étape de la démarche, notamment sur le montant alloué, les critères d'éligibilité des projets, les motifs de non recevabilité des projets doivent être explicités. Les résultats du vote doivent être publics ainsi que l'avancement de la réalisation des projets.

Il vous est proposé d'approuver :

- l'adhésion de la Ville de Lyon à l'association du Réseau National des Budgets Participatif en qualité de membre actif,
- les termes de la charte des Budgets participatifs tels qu'issue de la déclaration de clôture des rencontres nationales des budgets participatifs des 7 et 8 novembre 2019 à Paris,
- le principe d'une cotisation dont le montant pour l'année 2023 s'élève à 850 €.

L'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ),

L'ANACEJ réunit 542 collectivités et 19 fédérations ou associations de jeunesse et d'éducation populaire. Née en 1991, l'ANACEJ promeut la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local.

L'ANACEJ se propose ainsi :

- d'aider à la mise en place des Conseils d'Enfants ou de Jeunes ou de toute structure de participation de jeunes à la vie locale émanant des collectivités locales, associations ;
- de répondre aux besoins d'information, de documentation et de formation des enfants, des jeunes, des animateurs, des élus et des partenaires ;
- de se doter de moyens de réflexion, de recherche et d'étude visant à l'amélioration de ces structures de représentation ;
- de faire connaître auprès de ses adhérents le résultat de ces travaux par tout moyen d'information approprié : revues, documents, manifestations nationales, régionales, colloques ;
- d'être auprès des pouvoirs publics le représentant des Conseils d'Enfants et de Jeunes et l'un des interlocuteurs de toute démarche de dialogue et de consultation avec la jeunesse ;
- d'être le promoteur d'événements culturels, artistiques, éducatifs, médiatiques sur la place de l'enfant dans notre société ;
- d'être un lieu de promotion et de réflexion des politiques jeunesse sur l'ensemble des territoires tout en assurant la mise en valeur des expériences des collectivités et des mouvements d'éducation populaire. Ces dernières s'appuyant sur la participation des jeunes comme outil principal de la construction des politiques publiques.

L'ANACEJ fédère et accompagne les collectivités à travers des formations, rencontres, et animation d'un réseau dense d'acteurs et collectivités de toute taille. Elle met également à disposition de ses adhérents une ressource documentaire et pédagogique et une veille sur l'actualité des politiques en lien avec la participation des enfants et des jeunes.

La Ville de Lyon s'implique pleinement dans la participation des enfants à la vie et la décision publique, en cohérence avec les droits des enfants à donner librement leur avis sur les sujets qui les concernent, à exprimer une opinion et développer une pensée propre.

La Ville de Lyon a mis en place plusieurs actions pour encourager la participation des enfants :

- en construisant avec les enfants les aménagements et les politiques qui les concernent : projet éducatif territorial, cours nature, rues des enfants, alimentation au sein des restaurants scolaire ;
- en développant l'éducation à la citoyenneté et en favorisant l'engagement au service du collectif, avec notamment le lancement des conseils d'arrondissement des enfants (CAE) et la création à venir d'un conseil municipal des enfants.

Il vous est ainsi proposé d'adhérer à l'ANACEJ et d'adopter le principe d'une cotisation estimée de 5500 € pour 2023.

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

- lire :

« Le principe d'une cotisation dont le montant **pour l'année 2023 s'élève à 850 €** »

- au lieu de :

« Le principe d'une cotisation dont le montant **sera défini par le conseil d'administration de l'association, et pour lequel le Conseil municipal sera sollicité à nouveau ultérieurement.** »

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter l'adhésion de la Ville de Lyon auprès des associations OI DP (Observatoire International de la Démocratie Participative), de l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes) et RNB P (Réseau National des Budgets Participatifs).

- 2- Les dépenses correspondantes au règlement des cotisations annuelles seront prélevées sur les crédits inscrits sur le budget en cours, sur le code service 16010, nature 6281, fonction 020, chapitre 011.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2373-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2373

Approbation d'un avenant - Avenant N° 2 au protocole financier du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional établi avec la Ville de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2373 - APPROBATION D'UN AVENANT - AVENANT N° 2 AU PROTOCOLE FINANCIER DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL ETABLI AVEC LA VILLE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRR) est géré par un syndicat mixte de gestion dont les membres sont la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon. Les membres apportent une contribution obligatoire chaque année afin d'assurer le fonctionnement de l'établissement.

Aux termes de l'article 10.1 des statuts du Conservatoire de Lyon, CRR, intitulé « Détermination des contributions annuelles », les contributions des collectivités membres sont fixées par un protocole financier dans lequel figurent également les modalités de versement de ces contributions. En conformité avec les statuts du CRR, un protocole tripartite, entre le Conservatoire de Lyon et les deux collectivités membres, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, a été validé au Conseil municipal du 16 décembre 2021 pour trois années 2022, 2023 et 2024.

Le protocole financier tripartite a fait l'objet d'un avenant n°1 portant sur la modification du montant de la contribution de la Ville de Lyon, présenté au conseil municipal du 7 juillet 2022. Les contributions fixées par l'avenant n°1 s'élèvent à :

- Ville de Lyon : 7 018 000 €,
- Métropole de Lyon : 1 719 907 €

Compte tenu de l'augmentation des participations des collectivités membres du syndicat mixte à compter de 2023, il est nécessaire de modifier les montants des contributions fixés dans le protocole financier. En complément, afin d'apporter plus de souplesse de trésorerie au syndicat mixte en début d'exercice, les membres du syndicat souhaitent modifier les modalités de versement des contributions prévues au protocole.

Ainsi, l'avenant n° 2, qui vous est présenté, propose de modifier :

- l'article 1 du protocole financier relatif au montant des contributions des collectivités membres pour augmenter la participation de la Ville de Lyon de 150 000€ et celle de la Métropole de 37 093 €. Les nouveaux montants proposés sont les suivants :
 - Ville de Lyon : 7 168 000 € ;
 - Métropole de Lyon : 1 757 000 €.
- L'article 2 relatif aux modalités de versement des contributions pour redéfinir la temporalité et le montant des acomptes mais également pour assouplir les conditions de versement dans le cas où le vote du budget de la Ville de Lyon ne permettrait pas de respecter le calendrier initial de versement.

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 2 au protocole financier pour les années 2022, 2023 et 2024 entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- La dépense correspondante sera imputée sur les crédits 2023 et suivants de la Direction des Affaires Culturelles, programme SOUTIENAC, opération ENSART, fonction 311, nature 6561.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2374-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2374

Approbation d'un tarif spécifique pour les personnes en situation de handicap dans le cadre de la présentation du spectacle « 30 » en LSF les 11 et 12 mars 2023 au CHR D

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAUPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2374 - APPROBATION D'UN TARIF SPECIFIQUE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE CADRE DE LA PRESENTATION DU SPECTACLE « 30 » EN LSF LES 11 ET 12 MARS 2023 AU CHRD (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les 11 et 12 mars 2023, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation présentera un spectacle du collectif Trois Huit intitulé « 30 ».

Création collective mise en scène par Sylvie Mongin Algan, « 30 » est une performance multilingue qui réunit 30 artistes femmes aux parcours singuliers. Elles sont comédiennes, metteuses en scène, chorégraphes, danseuses, plasticiennes, activistes, chercheuses... Elles sont françaises, argentines, chiliennes, uruguayennes, brésiliennes, équatoriennes, espagnoles, mexicaines. Elles parlent et signent.

Elles se réunissent pour porter une voix commune, un « nous » puissant à partir du texte vivant, terrible et dense d'Alicia Kozameh, Esquisse des hauteurs.

Ce spectacle est joué par des comédiennes sourdes et malentendantes. Au même titre que les différentes langues parlées au cours du spectacle, la LSF est utilisées comme moyen d'expression et de communication. Cette mise en scène permet donc une accessibilité totale aux publics sourds et malentendants.

Dans le cadre de la politique des publics du CHRD et en lien avec les axes de la charte de coopération culturelle dont le musée est signataire, une attention particulière est portée aux publics en situation de handicap notamment par des visites en LSF. Ce spectacle est une nouvelle étape dans la volonté d'accessibilité du musée.

En conséquence, et afin d'attirer ce public cible, le CHRD souhaite proposer pour ce public un tarif spécifique spectacle à 4€ (au lieu de 8€) pour 3 séances : le 11 mars 2023 à 15h et 19h et le 12 mars 2023 à 16h.

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

Un tarif spécifique de 4€ pour le spectacle « 30 » présenté au CHRD les 11 et 12 mars 2023 est approuvé pour les personnes présentant un justificatif de leur situation de handicap, par dérogation à la délibération 2022/2039 du 10/11/2022 approuvant la grille tarifaire des musées municipaux.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2375-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2375

Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association MJC Vieux-Lyon pour
l'organisation de la 17ème édition du festival "les Chants de Mars" du 15 au 25 mars 2023 -
Approbation d'une convention d'application

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2375 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS A
L'ASSOCIATION MJC VIEUX-LYON POUR
L'ORGANISATION DE LA 17EME EDITION DU FESTIVAL
"LES CHANTS DE MARS" DU 15 AU 25 MARS 2023 -
APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION
(DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le festival de chanson actuelle « les Chants de Mars » investit chaque année depuis dix-sept ans Lyon et son agglomération, pour un rendez-vous en collaboration avec de nombreux acteurs et actrices de la chanson actuelle d'expression francophone, à rayonnement national et local. Son organisation est aujourd'hui portée par la MJC du Vieux Lyon / salle Léo Ferré et la Maison Pour Tous / salle des Rancy.

Du café-concert aux plus grandes scènes de la ville, « les Chants de Mars » souhaite mettre en valeur les artistes et la diversité des styles entre chanson, pop, hip-hop, folk... Dès ses premières éditions, le festival a impulsé une dynamique fédératrice entre différents publics et pratiques artistiques, en conviant à la fois démarches professionnelles et amateurs au sein du festival, et construisant ainsi un événement en accord avec les valeurs d'accessibilité, de diversité et de citoyenneté portées par la MJC du Vieux Lyon et la MPT des Rancy.

La 17^{ème} édition du festival « les Chants de Mars » aura lieu du 15 au 25 mars 2023. Sa programmation s'inscrit dans la ligne artistique du festival, visant à mettre en lumière la chanson francophone actuelle, principalement émergente, ainsi que la pratique amateur. Elle se centre autour de trois axes : la francophonie, l'émergence et la diversité.

Le festival accompagne les artistes dans leur professionnalisation et leur développement, et s'engage pour l'accès à la culture pour tous, dans une diversité de formes d'actions qui font l'âme d'un grand événement artistique populaire.

Durant une dizaine de jours, le festival produira une vingtaine d'événements (concerts, animations, spectacles jeune public, expositions, rencontres professionnelles, conférences), à Lyon et en métropole : Salle Léo Ferré - MJC du Vieux Lyon, Lyon 5^{ème} - Salle des Rancy, MPT des Rancy, Lyon 3^{ème} - Le Transbordeur, Villeurbanne - L'Epicerie moderne, Feyzin Bizarre!, Vénissieux - Le Jack Jack, Bron - A Thou Bout d'Chant, Lyon 1^{er} - Agend'arts, Lyon 4^{ème} - La Salle Barbara, Lyon 3^{ème} - La Salle Edouard Herriot / Palais de la Mutualité, Lyon 3^{ème} - La Salle Molière / Palais Bondy, Lyon 5^{ème}.

En 2022, le festival avait rassemblé près de 2 500 personnes.

Pour l'édition 2022 des « Chants de mars », une subvention de 14 000 € a été votée par la délibération n° 2022/1455 du Conseil municipal du 27 janvier 2022:

Cette année, l'association sollicite une subvention de 18 000 € allouée à cette manifestation dont le budget prévisionnel s'élève à 88 350 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation (programmation variée et de qualité, soutien à l'émergence, rencontre entre publics et artistes), je vous propose d'accorder une subvention de 10 000 € pour l'organisation de l'édition 2023 de l'événement « Chants de Mars ».

Si cet événement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de cet événement.

Les conditions et les modalités de versement de cette subvention sont formalisées par une convention d'application jointe au rapport.

Vu la délibération n° 2022/1455 du Conseil municipal du 27 janvier 2022;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 4^e et 5^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 10 000 euros est allouée à l'association MJC Vieux Lyon pour l'organisation de la 17^{ème} édition du festival « Chants de Mars », du 15 au 25 mars 2023.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la MJC Vieux Lyon, est approuvée.
- 3- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, sous réserve du vote du budget, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2376-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2376

Attribution de subventions de fonctionnement à 27 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma et de la littérature, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel - FIC, CASINO et Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles - FIMA, pour un montant global de 571 000 € - Approbation de conventions

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2376 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A 27 STRUCTURES CULTURELLES DANS LE DOMAINE DES ARTS VISUELS, DES ARTS VIVANTS, DU CINEMA ET DE LA LITTERATURE, SUR LES ENVELOPPES FONDS D'INTERVENTION CULTUREL - FIC, CASINO ET FONDS D'INTERVENTION DES MUSIQUES ACTUELLES - FIMA, POUR UN MONTANT GLOBAL DE 571 000 € - APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Je vous rappelle que la Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat :

- le soutien à la création artistique;
- le développement des parcours d'éducation artistique et culturelle et des pratiques artistiques amateurs ;
- les coopérations à Lyon, en France, en Europe et dans le monde.

Pour ce faire et mener à bien ces objectifs, des actions prioritaires sont conduites sur le temps du mandat afin de rééquilibrer le budget culture et soutenir la création artistique, favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique, promouvoir les droits culturels, mettre en œuvre l'éco-responsabilité et la transition écologique et sociale au sein de cette politique publique et enfin, participer à la coopération et aux solidarités internationales.

L'engagement dès 2021, a été de soutenir les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) sont un levier important. Dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, le montant des subventions proposées a été revu à la hausse dès 2021 afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes. Les subventions proposées pour l'année 2022 ont poursuivi cette dynamique.

Les subventions de fonctionnement pour les lieux et les festivals ou évènements sont proposées en fonction des éléments d'appréciations suivants :

- part d'accueil de productions locales dont des créations dans la programmation ;
- ligne artistique claire ;
- définition précise des modalités d'accueil des artistes ;
- capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire.

Elles sont également appréciées au regard de la capacité de la structure à proposer des actions culturelles diversifiées favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics, engagement à aller vers de nouveaux publics, ...).

La présente délibération porte sur les premiers lieux et évènements éligibles à des subventions de la Ville pour l'année 2023.

LES ARTS VISUELS

ASSOCIATION BF 15 – 11 quai de la pêcherie Lyon 1^{er}

Association de diffusion de l'art contemporain, la BF15 est un centre d'art qui met en avant la réflexion, la création, la recherche artistique et l'expérimentation. Elle suggère aux artistes d'investir l'espace dans sa globalité ou dans ses spécificités. Sa mission consiste à soutenir la création à travers la production d'œuvres originales et à aider les artistes pour mener à bien leur projet. Souvent, les expositions à la BF15 sont des premières expositions personnelles.

La BF15 veille à ce que ces propositions soient confrontées au plus large public, professionnel ou non. Elle développe un accueil spécifique au public scolaire, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Elle compte parmi les espaces d'art de référence dans les parcours de formation des étudiants en Ecole des Beaux-Arts et en écoles d'art de la région. A raison de cinq expositions par an, en 2022, la BF15 a accueilli 3 369 visiteurs et visiteuses dont 1 800 scolaires.

Pour 2023, la programmation propose quatre expositions et rassemble des artistes de différents champs artistiques et générationnels qui élaborent chacun une écriture singulière en rapport à l'espace.

Le budget prévisionnel 2023 est de 194 700 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 72 000 €
Etat : 60 500 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 43 000 €
Autre Etablissement public : 2 100 €
Fondations : 10 100 €
Ressources propres : 2 000 €

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 60 000 € à la BF15.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2022 : 57 000 €

ROGER TATOR – 36 rue d'Anvers Lyon 7^{ème}

Crée en 1996, sous format associatif, la galerie Roger Tator est un lieu d'expérimentation, qui propose une programmation transversale ouverte sur le design, l'art contemporain et l'architecture. La programmation met en avant l'alternance d'artistes, de designers et d'architectes et privilégie la notion de projet.

Elle occupe une galerie rue d'Anvers qui se veut un lieu d'investigation et d'expérimentation artistique. Son espace se transforme au gré des artistes, designer-euses

ou plasticien-nes, qu'elle accueille en ses murs. Elle se consacre à des projets prospectifs et constitue un des principaux lieux relais de design à Lyon.

La galerie Tator porte aussi le projet *Factatory*, débuté en 2014. Il s'agit de modules installés à Gerland, sur un terrain mis à disposition par la SNCF. Lieu de création dédié avant tout à la recherche et à l'expérimentation, la Factatory est occupée par des créateurs aux activités diverses, occupant ces espaces sur des durées déterminées variables, sélectionnés sur appel à projets. La Factatory est structurée dans l'esprit d'un village artistique constitué de plusieurs pôles distribués autour d'une place centrale: des ateliers de travail intérieurs et extérieurs, un espace d'exposition, une ressourcerie et un potager, ce qui lui a permis de développer de nouvelles missions comme la monstration, l'assistance à la production d'œuvres, le recyclage et l'expérimentation végétale.

Chaque année, en plus des cinq expositions dans la galerie, la galerie Tator propose une exposition hors les murs et plusieurs interventions in situ sur le site de la Factatory. Une visibilité du travail des occupant-es est donnée à voir par le biais d'ouvertures régulières des ateliers et l'organisation de micro expositions.

Cinq expositions sont programmées pour 2023 dont une en partenariat avec Kommet. La Factatory accueille cette année seize résidences.

Le budget prévisionnel 2023 est de 97 700 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 31 000 €
Etat : 32 000 €
Région Auvergne Rhône-Alpes : 31 000 €
Ressources propres : 3 700 €

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 26 000 € à l'association Roger Tator.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2022: 26 000 €

LA SALLE DE BAINS – 1 rue Louis Vitet Lyon 1^{er}

Créée en 1998, l'association a pour mission principale d'organiser et de produire des œuvres d'art, des expositions, ainsi que des publications sur l'art contemporain. Le projet artistique se veut prospectif et s'appuie sur un réseau international. La Salle de Bains est devenue au fil des années un lieu de référence sur l'art contemporain au niveau national.

La Salle de Bains propose un programme structuré autour de projets monographiques qui accueillent trois artistes confirmés par an. A chaque saison, sur une période de trois à cinq mois successifs, un-e artiste est invité à réaliser une exposition en trois séquences successives, tels des rendez-vous donnés au public qui se déploient dans le temps et dans différents espaces de la ville de Lyon. En 2022, la Salle de Bains a accueilli 2 000 visiteurs et visiteuses (dans son lieu et hors les murs).

En 2023, elle met à l'honneur les artistes Mathis Altmann, Liza Maignan et Lena Henke.

Le budget prévisionnel 2023 est de 173 750 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 35 000 €
Etat : 35 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 35 000 €
Aides privées : 51 000 €
Ressources propres : 850 €

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 12 000 € à la Salle de Bains.
Pour information, subvention reçue au titre de l'année 20202 : 25 000 €

LE BLEU DU CIEL – 12 rue des Fantasques Lyon 1^{er}

Le Bleu du ciel est né en 1999 à l'initiative de Gilles Verneret. L'association s'est donnée pour mission de montrer différents aspects de la photographie contemporaine. Aujourd'hui, elle s'oriente vers la monstration d'artistes d'avant-garde défendant un point de vue documentaire créatif, en relation avec les disciplines transversales sociologiques, historiques, architecturales, anthropologiques ou littéraires. Elle donne à voir une photographie documentaire et contemporaine ouverte sur les problèmes de notre temps, selon le concept de nouveau documentaire. Sur la saison 2021-2022, le Bleu du Ciel a accueilli 3 000 visiteur-euses.

En 2022, des photographes comme Philippe Bazin, Christiane Vollaire, ou Hortense Soichet ont été accueillis dans le cadre de cinq expositions. En parallèle, une programmation de cinq Cafés Photographiques qui consistent à recevoir un photographe travaillant en région Auvergne-Rhône-Alpes, pour présenter son travail sous la forme d'une projection et d'un dialogue avec un ou une critique, suivi d'un temps convivial de débat avec le public.

Le budget prévisionnel 2023 est de 136 000 € avec en principales recettes attendues:

Ville de Lyon : 46 000 €
Etat : 45 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 45 000 €

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 30 000 € au Bleu du Ciel.
Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2022 : 40 000 €

L'ATTRAPE-COULEURS – 5 place Henri Barbusse Lyon 9^{ème}

Crée en 2000, la galerie associative L'attrape-couleurs (portée jusqu'en 2020 par l'association *St'art /up*) assurait depuis 2001 une permanence artistique sur le territoire de Saint-Rambert dans un lieu situé dans le bâtiment de l'ancienne mairie de Saint-Rambert-

l'Île-Barbe. En janvier 2020, l'association emménage au pied de la tour panoramique de la Duchère dans un local mis à disposition gratuitement par la mairie du 9e arrondissement. Cette nouvelle localisation territoriale et architecturale a conduit l'association à redéfinir son projet associatif.

L'Attrape-Couleurs est un lieu de soutien à la création contemporaine émergente dans toute sa diversité d'expression. Il s'agit d'exposer dans des conditions professionnelles de jeunes artistes qui trouvent dans L'Attrape-couleurs une tribune pour faire connaître leur travail et un tremplin pour leurs futures activités artistiques. Parfois des artistes confirmés, sont exposés, ils ont alors un effet d'entraînement pour donner plus de visibilité au centre d'art et aux jeunes artistes.

En s'installant à la Duchère, le projet artistique a été adapté dans le sens d'une plus grande ouverture sur le quartier, avec notamment la mise en place de projets artistiques hors les murs, susceptibles de mobiliser les habitants et les structures socio-culturelles implantées localement. La question des publics fait partie intégrante du projet artistique, intégrant un travail de médiation avec les élèves des écoles du 9e arrondissement (visites guidées, ateliers réguliers d'expression plastique).

L'association a présenté cinq expositions monographiques, des rencontres, des performances dont un projet mêlant danse et arts plastiques, en recherchant une résonance avec le territoire en 2022. 643 visiteurs-euses sont venus.

En 2023, cinq expositions monographiques sont prévues ; deux expositions seront consacrées à des artistes bénéficiant de leur première exposition en Auvergne-Rhône-Alpes, une exposition est menée en collaboration avec Le Grand Large, une autre en partenariat avec l'ENSBA.

Le budget prévisionnel 2023 est de 96 500 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 15 000 €
Ville de Lyon/Politique de la ville : 1 000 €
Etat : 15 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes: 15 000 €
Aides privées : 10 000 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 12 000 € à l'association
l'Attrape-Couleurs.**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2022 : 12 000 €

FRICHE LAMARTINE - 21 rue saint victorien Lyon 3^{ème}

Crée en 2010 sur le site Lamartine, l'association Lamartine a pour objet l'animation de lieux d'expérimentation et de création artistique, coopératifs et pluridisciplinaires.

L'année 2019 a été marquée par la relocalisation de la Friche avec son déménagement, libérant le site Lamartine et emménageant au sein des sites suivants :

- Ronfard, 1 130 m² (dont 790 m² d'ateliers), 21 rue saint Victorien Lyon 3^{ème},
- Pionchon, 150 m² (dont 50 m² d'ateliers), 11 rue Claudius Pionchon Lyon 3^{ème},
- Tissot, 500 m² (dont 300 m² d'ateliers), 20 rue Tissot Lyon 9^{ème}.

La friche Lamartine accueille environ 90 équipes permanentes à l'année et plus de 30 équipes occasionnelles bénéficiant des ateliers et ressources.

L'association est cogérée en 2022 par 130 adhérents permanents de disciplines artistiques variées (arts visuels, audiovisuel, artisanat d'art, spectacle vivant etc.) menant un projet de coopération culturelle mutualisant les savoirs, les compétences et le matériel et encourageant les croisements artistiques.

En 2022, une attention particulière a été portée sur l'ouverture et sur le maillage territorial. Plusieurs projets ont émergé du collectif comme la création d'un livret des résidents et d'une artothèque des artistes en résidence, ou encore la création d'un label « made in Lamartine » regroupant plusieurs disciplines. L'organisation de portes ouvertes et de festivals a permis de favoriser des temps de rencontres avec le public.

En 2023, la Friche entame une nouvelle étape d'ouverture et de développement avec la programmation de créations « labellisées Friche », l'organisation d'Etats Généraux réguliers ainsi que l'abandon du site Tissot et l'occupation de nouveaux lieux. Le collectif souhaite monter cinq grands parcours de création et monstration, organisés par pôle artistique, permettant d'écrire une programmation Friche.

Le Budget prévisionnel 2023 de l'association est de 261 400 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 15 000 €
Etat : 25 600 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 5 000 €
Recettes propres : 62 400 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 € pour la Friche Lamartine.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 :
10 000 €

KOMMET - 2 grande rue de la Guillotière Lyon 7^{ème}

Créée en mars 2019, Kommet a pour objet le soutien, la démocratisation et le développement de l'art contemporain sous toutes ses formes. Kommet se présente comme un lieu d'art contemporain destiné à la promotion et au soutien d'artistes et commissaires d'exposition émergents, vers une insertion dans le monde professionnel. L'association travaille sur une programmation éclectique, soucieuse d'être en phase avec la diversité des pratiques artistiques développées par les artistes actuels. Par ses activités, Kommet souhaite toucher et sensibiliser de nouveaux publics en favorisant les rencontres et les échanges autour de l'art contemporain. À raison de quatre expositions par an, le commissariat se veut participatif et engagé au plus près des artistes et de leurs pratiques.

Initialement installée montée des Carmélites (Lyon 1er), Kommet a déménagé à l'été 2021 pour s'installer dans un nouvel espace mutualisé dans le quartier de la Guillotière, le Montebello (Lyon 3e). Ce nouveau lieu, mis à disposition par la Métropole, rassemble différents acteurs de l'art contemporain : des ateliers d'artistes, Studio Ganek et Kommet. L'association a tissé des partenariats avec des écoles du quartier et des structures sociales afin de proposer des ateliers en lien avec la pratique et les sujets abordés par les artistes.

Pour la saison 2022, Kommet a programmé les artistes suivants : Guillaume Lo Monaco, Rémy Drouard, Aurore Caroline Marty, Hélène Hulak et Mélissa Mariller. Cinq

expositions sont prévues en 2023, mettant en avant le travail de Jean-François Krebs ou encore de Blanche et Louise Lafarge, en partenariat avec la galerie Roger Tator.

Le Budget prévisionnel 2023 de l'association est de 187 500 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 30 000 €
Ville de Lyon/Politique de la ville : 12 000 €
Etat : 82 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 30 000 €
Mécénat : 10 000 €
Recettes propres : 1 500 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 12 000 € pour Kommet.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 :
12 000 €

AU 46 - 46 rue de Cuire Lyon 4^{ème}

L'association Au46 a été créée en mai 2018 sous l'impulsion de 3 artistes soucieux de défendre la vocation artistique et culturel du lieu situé 46 rue de Cuire, jusqu'ici occupé par le collectif « Les Sarrazineurs».

Les Ateliers Au46 sont dédiés à la création contemporaine (arts visuels et arts vivants) et aux échanges artistiques. Autogéré par les artistes résidents, cet espace-outil propose des ateliers de travail modulables distribués sur 300 m², doté d'un jardin de 60m², pour une douzaine d'artistes en résidence simultanée, à long, court ou moyen terme. Par cette mutualisation, les artistes émergents ont l'opportunité d'accéder à un outil de production et d'exposition à faible coût encourageant l'entraide, les échanges culturels et le partage des moyens.

La structure s'inscrit dans une démarche pédagogique et de transmission des savoir-faire. Les actions culturelles prennent différentes formes : workshops sculpture, moulage, tissage ou théâtre, ouverts à des groupes amateurs mixtes homogènes (âge, niveau), proposés par les artistes partageant ainsi leur démarche de création. L'espace d'exposition du rez-de-chaussée, en vitrine, donne à voir aux habitants du quartier autant le processus créatif que des œuvres abouties.

En 2022, plusieurs artistes sont accueillis en résidences longues : Fabienne Gras - Sculpture, Charlotte Peyrard - Sculpture, Cie Larsen Affect - Théâtre inclusif ou encore Loïc Notaroberto – Designer. L'espace vitrine a été mis à disposition à cinq reprises, dont l'une en résonance avec la Biennale.

En parallèle des résidences et expositions prévues en 2023, le nouveau projet est de provoquer des rencontres entre artistes français et artistes internationaux sous forme de résidences croisées, en lien avec l'Institut français.

Le Budget prévisionnel 2023 de l'association est de 117 820 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 10 000 €
Ville de Lyon/Education : 2 000 €
Etat : 15 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 15 000 €
Métropole : 14 000 €
Mécénat : 2 000 €
Recettes propres : 39 670 €

Il est proposé au Conseil d’attribuer une subvention de 4 000 € pour Au 46
 Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l’année 2022 : 4 000 €

MEEERCREDI PRODUCTIONS - 67 bis rue de Marseille Lyon 7^{ème}

L’association Meeercredi Productions a été créée en 2018 pour favoriser la diffusion de projets culturels et le soutien à la jeune création en voie de professionnalisation. L’association a été sollicitée par l’équipe de Bitume, en 2021, pour assurer la programmation culturelle de Chromatique, lieu culturel ouvert en 2019 (rue Saint Michel dans le 7^e arrondissement). Il s’agit d’un espace créatif, immersif, inclusif et festif, proposant des expositions, des événements, des concerts et des spectacles, développés sur la petite scène musicale tremplin du sous-sol ou dans la grande salle qui se veut un laboratoire d’expérimentations pour les artistes plasticiens, performeurs, mappers, qui naviguent dans des disciplines nouvelles encore peu représentées dans l’écosystème local. La collaboration initiée avec l’association Gamut se poursuit : à l’issue de leur résidence au fort Saint Just, des artistes sont exposés à Chromatique. Lieu de vie et de partage, Chromatique se présente comme un espace de respiration et de découverte culturelle au cœur du 7^{ème}, privilégiant l’accueil d’artistes émergents et régionaux.

La programmation 2022 a permis au public de profiter de 24 concerts de musiques actuelles, de sept expositions immersives, de cinq expositions d’arts plastiques dont une exposition d’art numérique, de six spectacles et de deux cycles de projections. En 2023, la programmation se veut tout aussi riche. Deux appels à résidence sont également organisés annuellement pour de la création croisant arts numériques et arts vivants.

Le Budget prévisionnel 2023 de l’association est de 180 894 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 40 000 €
Etat : 15 480 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Autres établissements publics : 2 500 €
Fondation : 2 190 €
Recettes propres : 14 924 €

Il est proposé au Conseil d’attribuer une subvention de 13 000 € à l’association Meeercredi Productions.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l’année 2022 :
 15 000 €

OHMART- 31 rue Neyret Lyon 1^{er}

Ohmart est un collectif pluridisciplinaire (photographie, son, performance) basé à Lyon. Les artistes déploient des dispositifs artistiques immersifs, souvent dans l'espace public, avec la photographie et le son comme médium. Le collectif valorise par ses dispositifs les conditions propices à un déploiement de l'imaginaire. Il déploie des formes hybrides du spectacle vivant à l'installation, de manière expérimentale, dans une dynamique de recherche permanente.

Ohmart intervient depuis de nombreuses années dans des structures sociales et a tissé un partenariat durable avec *la Rencontre* lieu d'accueil de personnes sans abri à la Croix-Rousse.

En parallèle de ses actions dans l'espace public, l'association a créé en 2016 l'atelier-galerie *La Mare*, montée des Carmélites, lieu de diffusion de l'image et de pratique de la photographie qui a fermé par manque de financement. Le collectif a rouvert la galerie en 2022. L'objectif est de façonner cet espace, ouvert sur le quartier, en un lieu d'expérimentations et d'échanges autour des enjeux contemporains de l'image et d'encourager l'émergence de langages photographiques.

En 2023, le collectif désire développer les résidences de jeunes artistes à l'atelier galerie en proposant deux temps, l'un consacré exclusivement à la recherche, l'autre à la restitution. Ohmart poursuit ses projets avec des publics spécifiques tout en maintenant une exigence artistique. Wanderlust, laboratoire poétique et sonore se poursuit une dernière année par un accueil confirmé au Théâtre National de Givors, une demande de résidence au Grame, au "46" et à l'espace Chromatique. Un nouveau projet se construit avec l'établissement fermé pour mineurs de Meyzieu autour de la fabrication d'appareils photo avec des objets de récupération. Le projet de la fresque solidaire se poursuit également dans le 4^{ème} arrondissement et va s'implanter auprès de plusieurs structures sociales de l'arrondissement.

Le Budget prévisionnel 2023 de l'association est de 85 151 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 5 000 €
Ville de Lyon/Politique de la ville : 3 200 €
Etat : 13 657 €
Métropole : 7 000 €
Autre établissement public : 7 750 €
Aides privées : 15 017 €
Recettes propres : 7 487 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Ohmart.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 2 000 €

LE REVERBERE - 38 rue Burdeau Lyon 1^{er}

Crée en 1989, l'association le Réverbère concentre son activité sur la photographie contemporaine avec sa galerie rue Burdeau. Le Réverbère participe chaque année à l'édition de *Paris Photo*, plus grande foire internationale de photographie.

La dernière édition de *Paris Photo*, s'est tenue du 10 au 13 novembre 2022 au Nouveau Grand Palais. L'association participera au *Salon Paris Photo 2023*, en novembre prochain. Depuis 1997, la foire œuvre au développement et au soutien de la création photographique en promouvant le travail des galeristes, des éditeurs et des artistes et rassemble près de 200 exposants venus du monde entier, offrant ainsi aux collectionneurs et amateurs d'art un panorama complet de la photographie.

L'exposition *Le Japon en duo*, de Géraldine Lay et Marc Riboud se poursuit jusqu'en mars, puis le travail de Bernard Plossu *Les îles italiennes* sera exposé.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association est de 263 400 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 6 000 €
Recettes propres : 257 400 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association Le Réverbère.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 4 000 €

COLLECTIF ITEM - 3 Impasse Fernand Rey Lyon 1^{er}

Fondé en 2001, le Collectif Item est une structure de production de photographie documentaire permettant à chaque membre de préserver et valoriser une démarche d'auteur, de maîtriser la production des images et leur diffusion. Il est aujourd'hui composé de douze photographes, d'un graphiste/scénographe, d'une réalisatrice/monteuse et d'un anthropologue. Le collectif s'investit depuis sa création dans l'éducation à l'image et aux médias via ses projets pédagogiques auprès des écoles, collèges, lycées, universités et d'autres publics spécifiques. Il est aussi un espace de diffusion qui organise des expositions individuelles ou collectives dans différents lieux, dont son atelier dans le 1^{er} arrondissement et à la Permanence Photographique, dans le 8^{ème} arrondissement, dans lequel il a débuté une résidence artistique en novembre 2020. Des partenariats se poursuivent également hors-les-murs et de nouveaux ont été créés avec la MJC Ménival, le Théâtre du Point du Jour, le Théâtre Albert Camus, le Festival Photo l'Œil Urbain, le centre international de séjour de Lyon, ou encore l'Institut français d'Afrique du Sud.

En 2018, l'association a lancé les Editions Collectif Item pour publier les travaux issus de la production du collectif, qui s'inscrit dans le champ de la photographie documentaire.

En 2022, le lieu a accueilli plusieurs expositions, dont celle de trois jeunes photographes à l'issue d'un mentorat de deux ans au sein du collectif.

Pour la saison prochaine, le programme de mentorat se poursuit avec six jeunes photographes accompagnés au quotidien dans leurs travaux, l'objectif étant de rémunérer en droits d'auteurs, comme il se doit, ces jeunes photographes. Par ailleurs, à l'occasion

des 20 ans du collectif, une exposition a été imaginée pour le festival photographique L'Œil Urbain, à Corbeil-Essonnes sur le thème de l'engagement, "Habiller les voix nues". Le collectif souhaitant montrer cette exposition à Lyon, est en discussion avec Les Archives Municipales : projet d'un dispositif permettant la circulation entre l'intérieur des Archives et le parvis extérieur avec des temps de débats, rencontres, et tables rondes avec des acteurs lyonnais d'autres disciplines.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association est de 152 250 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 8 000 €
Politique de la ville : 12 000 €
Etat : 54 000 €
Autres établissements publics : 8 000 €
Recettes propres : 57 750 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € au Collectif Item.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 :
2 000 €

Aide au projet Politique de la Ville : 12 500 €

LE GRAND LARGE, Association pour la jeune création en Auvergne-Rhône-Alpes

– 6 Espace Henry Vallée, Lyon 7^{ème}

En 2021, pour ses 30 ans, l'Adera- Association des écoles supérieures d'art et design Auvergne Rhône-Alpes- est devenue Le Grand Large, Association pour la jeune création en Auvergne-Rhône-Alpes, et s'installe en mars dans le quartier de Gerland dans des locaux de près de 900 m². L'association contribue à la vitalité de la scène artistique en Auvergne-Rhône-Alpes, en permettant aux artistes de créer et en leur donnant une visibilité sur le plan local, national et international. La mise à disposition d'ateliers pour les jeunes artistes permet de développer un travail individuel tout en bénéficiant d'espaces partagés de production, d'exposition, de documentation et d'échanges.

Grâce à la modularité des locaux, les activités de l'association AC//RA ont pu se développer permettant l'organisation de cycles de rencontres et de formations. L'association Rendez-vous/Jeune création internationale, a également rejoint le site du Grand Large. En lien avec les grands événements en région (Biennale d'art contemporain, Biennale du design...), Le Grand Large organise des rencontres et des workshops avec des professionnels ciblés.

Pour 2023, l'association projette la poursuite des travaux d'aménagement ainsi que la poursuite des projets initiés avec les nouveaux partenaires (Villa Gillet avec le projet Kaléidoscope, Biennale d'Art Contemporain...) Le Grand Large sollicite une subvention de la Ville pour permettre la prise en charge de la mise à disposition de deux espaces de travail au sein du Grand Large sur la saison 2022-2023. Ces deux ateliers permettent d'accueillir les artistes durant une année et de les accompagner dans leur professionnalisation de façon personnalisée (accompagnement administratif et juridique, accompagnement à la production, mise en lien avec réseau professionnel).

Le budget prévisionnel 2023 de l'association est de 234 926 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 25 000 €
Etat : 2 581 €
Région Auvergne Rhône-Alpes : 100 000 €
Fondations : 6 000 €
Recettes propres : 72 858 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 20 000 € à Le Grand Large
Pour information, pas de subvention demandée au titre de l'année 2020.

CINEMA

ZONE BIS – 2 rue d'Isly, Lyon 4^{ème}

Créée en 2005, l'association Zone Bis a pour objet de faire connaître à un plus large public le cinéma alternatif et sa culture dérivée à travers la production et l'organisation de divers événements (soirées de projection, spectacles, festival, happenings culturels), l'édition et la production d'œuvres culturelles.

Depuis 2008, l'association organise le festival *Hallucinations Collectives*. Les films présentés ont en commun de proposer une vision différente du cinéma, de valoriser des cinéphilies méconnues et de refléter une certaine époque et/ou une certaine économie du cinéma. A travers des rétrospectives et différentes thématiques au sein de la programmation, le festival cherche à faire (re)découvrir tout un pan de cinéma oublié. Les films du festival sont des œuvres souvent laissées de côté faute d'un succès rapide ou parce qu'elles sont jugées inclassables, alternatives au sens où elles sortent des chemins balisés de la production traditionnelle. Depuis sa création, le festival propose aussi des expositions, des rencontres avec des auteurs, des concerts, des tables rondes, des lectures publiques, des conférences.

Deux autres rendez-vous annuels ont été conçus par Zone Bis : le salon de la micro-édition, *DIY or DI*, lancé en 2019 et le festival *Mutoscope* en 2021, entièrement dédié au court-métrage.

La 16^{ème} édition du festival *Hallucinations Collectives* est prévue du 4 au 10 avril 2023 au cinéma Comoedia, la programmation en cours.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association est de 113 670 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 16 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 3 000 €
Aides privées : 3 600 €
Recettes propres : 13 300 €

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Il est proposé au Conseil d’attribuer une subvention de 12 000 € pour Zone Bis.
Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l’année 2021 : 12 000 €
pour l’édition 2022 du festival

ECRANS MIXTES – 7 rue Passet Lyon 7^{ème}

L’association Ecrans Mixtes, créée en 2016, organise chaque année à Lyon et en métropole, le festival du même nom, ayant pour objet la lutte contre les discriminations de genre et de sexualité ; elle est particulièrement attentive à déconstruire les représentations stéréotypées ou négatives que subissent les personnes LGBTQI (Lesbienne, Gay, Bisexuelle, Trans, Queer et Intersexe) et les femmes. Elle propose également tout au long de l’année des événements en fonction de l’actualité cinématographique, notamment des séances pour le public scolaire. Le festival est, de par sa fréquentation, le deuxième de ce type en France et également le second festival de cinéma de la métropole (après le Festival Lumière). L’événement présente dans vingt-cinq lieux, une soixantaine de films et manifestations : courts métrages, longs métrages documentaires ou de fiction, conférences, master class, expositions, concerts et soirées pendant toute la durée du festival.

La 13^e édition du festival s’est déroulée du 1^{er} au 9 mars 2023 avec 70 événements dans 25 lieux. Le jury était présidé par le réalisateur grec Panos H. Koutras. Cette année le festival a organisé un focus dédié à la Movida ainsi que deux rétrospectives sur les réalisateurs Terence Davies et Christophe Honoré.

Le budget prévisionnel 2023 est de 156 700 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 25 000 €
Ville de Lyon Egalité : 10 000 €
Etat : 18 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Métropole : 27 000 €
Mécénat : 28 000 €
Recettes propres : 3 700 €

**Il est proposé au Conseil d’attribuer une subvention de 15 000 € à l’association
Ecrans Mixtes.**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue pour l’édition 2022 du festival :
au titre de l’année 2022 : 4 000 €
au titre de l’année 2021 : 6 000 €

REGARD SUD – 1-3 rue des pierres plantées Lyon 1^{er}

L’Association Regard Sud a été fondée en 1998 dans le but de soutenir la création artistique contemporaine et diffuser la culture des pays du Sud, dans une démarche pluridisciplinaire (cinéma, arts plastiques, littérature) en privilégiant les échanges interculturels. L’association dispose d’une galerie dans le 1^{er} arrondissement, où elle organise depuis 2000 des expositions d’artistes originaires des pays asiatiques, d’Europe, du Maghreb et du Moyen-Orient.

Parallèlement à l’activité de sa galerie, elle organise le festival cinématographique *Cinéma du Sud* à l’Institut Lumière qui a lieu traditionnellement au mois d’avril. Ce festival fait découvrir au public des œuvres cinématographiques des pays du Maghreb et

du Moyen-Orient. La programmation de films de fiction et de documentaires, rend compte des situations géopolitiques et sociales dans ces pays. Elle offre aussi l'occasion de découvrir des œuvres rares, de production récente, inédites, peu diffusées dans les circuits habituels, avec des temps d'échanges et de rencontres entre le public et les réalisateurs invités.

Pour 2023, la programmation du Festival est en cours de finalisation. La 23^e édition se déroulera à l'Institut Lumière et dans trois autres cinémas (le cinéma Mourguet à Ste-Foy, le Zola à Villeurbanne et le Méliès à Vaulx en Velin). La jeune génération sera mise à l'honneur. La sélection présentera des films fictions et documentaires en présence des réalisateurs, producteurs, distributeurs originaires d'Algérie, Arabie Saoudite, Egypte, Liban, Soudan, Palestine, Tunisie...

Le budget prévisionnel 2023 est de 130 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 10 000 €
Ville de Lyon – Institut français : 13 000 €
Ville de Lyon autre : 3 000 €
Etat : 21 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes: 25 000 €
Métropole : 5 000 €
Organismes sociaux : 12 000 €
Autres Etablissements publics : 3 000 €
Mécénat : 16 500 €
Recettes propres : 23 500 €

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'association
Regard Sud**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 8 000 €
pour l'édition 2022 du festival

LECTURE ECRITURE

LYON BANDE DESSINEE ORGANISATION - 9 quai André Lassagne Lyon 1^{er}

Créée en 2005, Lyon BD Organisation est une association dont l'objet est de promouvoir la bande dessinée en Auvergne-Rhône-Alpes. Son action phare est le festival dont la 18^{ème} édition se tiendra au mois de juin 2023. Lyon BD Festival s'efforce, depuis sa création, de renouveler les modes de rencontres et de médiation entre les artistes et leur public. En mêlant la bande dessinée et les arts de la scène, la création s'installe au cœur de la ville et invite à offrir de nouvelles couleurs à toute la métropole. Depuis près de 10 ans, Lyon BD s'ouvre à l'international pour aller à la rencontre d'autres projets et d'autres cultures. Plusieurs partenariats ont été développés avec le Québec, l'Argentine, la Catalogne, le Liban, l'Algérie, l'Allemagne...

En janvier 2023, l'association s'est installée dans l'ancien collège Truffaut. Elle va y déployer tout au long de l'année 2023 le Collège graphique. Ce nouveau lieu culturel sera à la fois des bureaux ouverts qui accueillent autrices et auteurs libres de travailler à leurs propres créations ; des salles plurielles, lieu d'échanges entre artistes et partenaires du quartier à travers des expositions ; des espaces dédiés à l'accueil d'artistes ainsi qu'à des résidences de création en BD ouverts à l'international ; un espace de médiation destiné à démultiplier les interactions entre les auteur.trices et leurs publics.

La 18^e édition du Festival aura lieu du 9 au 11 juin 2023. Sa programmation est en cours de finalisation.

La convention cadre jointe au rapport formalise les conditions d'attribution de cette subvention de fonctionnement.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association est de 648 039 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 100 000 €
Institut français : 25 000 €
Fonds européens : 10 000 €
Etat : 125 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 12 750 €
Autres établissements publics : 130 260 €
Département : 8 000 €
Métropole : 50 000 €
Organismes sociaux : 8 000 €
Autres établissements publics : 100 000 €
Dotations : 20 000 €
Aides privées, mécénat : 80 000 €
Recettes propres (ventes, cotisations) : 15 000 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 100 000 € à Lyon BD
Organisation**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2022 - fonctionnement : 50 000 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2022 - investissement : 25 000 €

CA PRESSE -28 rue Denfert Rochereau Lyon 4^{ème}

L'association Ça Presse, créée en 2019, a pour but d'initier au dessin de presse -en particulier à la satire et la caricature- et d'offrir au plus grand nombre (enseignants, animateurs jeunesse, bibliothécaires, éducateurs, personnel pénitentiaire, etc) des outils pédagogiques originaux pour mieux comprendre la force des images et leur portée, lors d'ateliers d'éducation aux images pour découvrir le travail des dessinateurs de presse du monde entier et interroger leur métier. Pour cela, l'association développe tout au long de l'année, un travail de sensibilisation et de pédagogie avec des ateliers spécifiques en présence de dessinateurs, de juristes, de journalistes, d'historiens et de sociologues pour mieux comprendre le travail des dessinateurs de presse souvent médiatisé mais toujours méconnu.

L'association organise depuis 2018, *Les Rencontres du Dessin de Presse*, nées sur la colline de la Croix Rousse à Lyon. L'édition 2022 s'est tenue du 10 au 13 mars 2022, dans divers lieux de la métropole dont les Salons de l'Hôtel de Ville de Lyon, avec des échanges et ateliers autour de la liberté d'expression et trois expositions.

Pour sa 2ème édition internationale, les Rencontres 2023 traiteront des enjeux démocratiques à l'intérieur et aux frontières de l'Europe. La quinzaine de dessinateurs invités, français et européens présenteront plus de 250 dessins. Elle aura lieu du 17 au 19 mars à l'Hôtel de ville, au Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, dans des bibliothèques municipales et à la Comédie Odéon.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association est de 87 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 10 000 €
Etat : 2 000 €
Métropole : 31 000 €
Villeurbanne : 5 000 €
Fondations : 10 000 €
Mécénat : 4 000 €
Recettes propres : 25 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Ca Presse.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2022 : 1 500 €.

MUSIQUES ACTUELLES

AGEND'ARTS - 4 rue de Belfort Lyon 4^{ème}

Après avoir investi plusieurs lieux sur le plateau de la Croix-Rousse, l'association, créée en 1996, s'est installée rue de Belfort dans le 4^e, dans des locaux équipés d'une salle de concert de 49 places. Un studio de répétitions a été aménagé au sous-sol et permet aux artistes de venir travailler tout au long de la semaine. Il sert également de studio d'enregistrement.

La programmation est consacrée à des artistes émergents du territoire lyonnais et des artistes plus confirmés pour une nouvelle création, un nouvel album. L'accueil en résidence courte est proposé pour présenter les créations dans de bonnes conditions. Des spectacles de musiques actuelles et chanson, et parfois de théâtre et de danse, sont organisés du jeudi au dimanche.

Le lieu est également mis à disposition pour des ateliers de pratique en amateur (théâtre, improvisation, chanson,...).

Cette saison le lieu a reçu la première édition des *Baroquades*, festival de musique ancienne avec des anciens et actuels étudiants du CNSMD. Agend'arts espère en accueillant ce festival, tisser de nouveaux partenariats avec d'autres lieux culturels de la métropole lyonnaise.

Le lieu a accueilli la pièce solo portée par la Compagnie A l’infini du lemniscate « *Pas besoin d'avoir le dernier mot quand on a des valises de plume* », et des artistes come Syril (chanson/hip-hop) ou Lehna (chanteuse multi-instrumentiste).

Le budget prévisionnel 2023 de l’association est de 81 300 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon :
Culture : 20 000 €
Evènements : 1 200 €
Fonpeps : 4 000 €
Dons : 800 €
Bénévolat/aides en nature : 1 000 €
Recettes propres : 52 300 €

Il est proposé au Conseil d’attribuer une subvention de 12 000 € à l’association Agend’arts.

Pour information, subvention reçue au titre de l’année 2022 : 12 000 €.

HOT CLUB DE LYON - 26 rue Lanterne Lyon 1^{er}

Le Hot Club, créé en 1948, est une salle de concert de 90 places dédiée à l’accueil de concerts, du jazz ancien traditionnel aux musiques actuelles et novatrices. L’équipe programme environs 150 concerts par saison, rassemblant différentes générations de publics, alternant les groupes locaux amateurs et professionnels avec des musiciens reconnus sur la scène internationale, à des prix accessibles, tout en gardant le côté intimiste et convivial du club. Les « *jam sessions* » (rencontres de musiciens qui improvisent sur des standards de jazz) programmées les mercredis proposent de la jam latino, groove, swing ou vocale.

La ligne est de plus en plus plurielle, intergénérationnelle et fédératrice, s’ouvrant à d’autres styles musicaux que le jazz.

Le Hot Club accompagne des groupes émergents dans leur démarche de professionnalisation par des accueils en résidence, un accès à des conseils individualisés et des mises en réseaux.

Le budget prévisionnel 2023 de l’association est de 278 390 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon :
Culture : 30 000 €
Evènements : 1 300 €
Etat : 29 100 €
Département du Rhône : 2 000 €
Métropole : 22 500 €
Etablissements publics : 29 600 €
Bénévolat/aides en nature : 44 950 €
Recettes propres : 111 140 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 20 000 € au Hot Club de Lyon.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2022 : 20 000 €.

WOODSTOWER - 3 Quai Claude Bernard Lyon 7^{ème}

L'association Woodstower est née en 1997. Elle a fidélisé ses publics grâce à un concept fort : une manière atypique de faire la fête, promotrice de lien social, riche en découvertes tout en gardant un engagement profond pour le développement durable.

L'association produit deux festivals *Wintower* et *Woodstower* ainsi que des projets d'actions culturelles sur le territoire de la Métropole de Lyon. L'activité s'est très largement développée ces quatre dernières années du fait de la croissance du festival d'été d'une part, de l'installation de *Wintower* dans le paysage culturel lyonnais depuis 2019 d'autre part, mais également de la création de projets de médiation culturelle avec notamment le *Woodstour*. Les volets développement durable et médiation culturelle apparaissent comme des axes prioritaires du projet de l'association.

Le festival Wintower a eu lieu du 24 au 26 février à la Halle Tony Garnier pour sa 3^e édition. Il a fait vivre intensément les cultures urbaines entre musique, sport, stand-up, mode, danse... 35 artistes ont fait vibrer la Halle transfigurée pour l'occasion.

Le festival Woodstower, qui aura lieu du 23 au 27 août 2023 au Grand Parc de Miribel-Jonage, attend des milliers de festivaliers, de nombreux artistes sur six scènes, et proposera un éco-village, un *Woods Comedy Club*, et de nombreux spectacles, performances et animations.

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2023 est de 3 029 997 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon :
Culture : 100 000 €
Equipement : 4 311 €
Politique de la Ville : 10 000 €
Etat : 183 000€
Région Auvergne Rhône-Alpes : 34 000 €
Métropole : 75 000 €
Grand Parc de Miribel : 90 000 €
Autres Etablissements Publics : 45 000 €
Aides Privées : 39 500 €
Bénévolat/aides en nature : 224 015 €
Recettes propres : 2 226 482 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 40 000 € à l'association WOODSTOWER.

Pour information, subventions reçues au titre de l'année 2022 :

Fonctionnement : 10 000 €
Équipement : 7 000 €

DANSE

RAMDAM - un Centre d'Art - 16 chemin des Santons Sainte-Foy-Lès-Lyon

L'association Ramdam, un Centre d'Art créée en 1997, a pour objectif de favoriser le travail des artistes et le développement de la création et de la recherche artistique contemporaine. C'est un lieu de travail constitué de plusieurs espaces de travail : deux studios de 240 m² et 80 m², des bureaux administratifs, des espaces extérieurs, un espace-atelier équipé.

Chaque année deux appels à résidence sont lancés. Depuis 2021, pour mieux étudier les demandes de résidences, a été mis en place un système de *numerus clausus* à quatre-vingt dossiers par appel. Un jury composé à la fois des membres du conseil de projet de Ramdam et d'acteurs du monde artistique sélectionne une vingtaine d'équipes artistiques.

En 2022, trente compagnies ont été accueillies sous divers formats de soutien. La compagnie Maguy Marin a pu présenter ses créations *Umwelt* et *May B* en sorties de résidences. La création *Y aller voir de plus près* issue d'un partenariat entre Sens Interdits et la Maison de la Danse a également fait partie de la programmation des sorties de résidence.

Pour cette année, la compagnie l'Instant Mobile fera partie des compagnies accueillies en résidence.

Le budget prévisionnel 2023 est de 308 470 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 25 000 €
Etat : 80 000 €
Région : 40 000 €
Autre collectivité : 6 000 €
Dons : 4 000 €
Recettes propres : 58 530 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association
Ramdam.**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2022 : 15 000 €

COMPAGNIE CHATHA -14 avenue Berthelot Lyon 7^{ème}

La compagnie Chatha qui signifie « une danse » a été créée en 2005 par les chorégraphes Aicha M'Barek et Hafiz Dhaou, issus du Conservatoire de Musique et Danse de Tunis. Leur travail s'articule autour de l'écriture, la création, la diffusion de spectacles de danse dans lesquels composition et corporalité renouvellent l'écriture chorégraphique contemporaine. La compagnie compte quinze spectacles à son répertoire avec des tournées en France et à l'international, des liens avec la Biennale (invitation dès 2006), la

Maison de la Danse (artistes associés en 2014), le réseau national des Scènes Nationales et CCN. La transmission est un axe fort de Chatha.

Depuis 2020, la compagnie a repris la gestion du studio Lucien après le départ de la compagnie Propos. Ce studio reste un outil précieux au service de la dynamique chorégraphique lyonnaise : partage de l'espace de travail, mutualisation des ressources matérielles (studio, matériels techniques, espace de coworking) et immatérielles (formation et conseils) amplifié par les liens étroits tissés par la compagnie avec les acteurs de la production et de la diffusion chorégraphique sur le territoire, tant local, que régional, national et international.

Pour la saison 2022-2023, en parallèle de la poursuite de son projet *2 Temps 3 Mouvements* et de la reprise de *Toi&Moi, D'Eux*, la compagnie portera un groupe du Défilé dans le cadre de la Biennale de la Danse 2023 avec son projet participatif *Super Héros* mené avec la collègue Mermoz, les centres sociaux Laënnec, Mermoz et Etats-Unis et la Cité scolaire Saint Symphorien sur Coise.

Une convention cadre est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2023 est de 393 529 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon fonctionnement : 25 000 €
Politique de la Ville – Défilé : 50 000 €
Investissement : 20 000 €
Etat : 80 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 30 000 €
Métropole : 4 000 €
Autre collectivité territoriale : 7 930 €
Autre Etablissement public : 11 570 €
Recettes propres : 178 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 25 000 € à la compagnie Chatha.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 25 000 €

ASSOCIATION MÂ - C/O A. Martin 57 quai Gillet Lyon 4^{ème}

L'Association Mâ est née en 2007 de l'alliance de dix danseuses qui se sont rencontrées au cours de leurs études au CNSMD de Lyon. En mutualisant la production des projets artistiques, communs ou personnels, cette structure crée un réseau professionnel et assure son implantation locale. Créations de spectacles, actions pédagogiques et sociales, vidéo-danse, bureau de production... l'Association Mâ soutient des projets artistiques très divers. La Compagnie s'est installée sur les Pentès de la Croix Rousse, dans une ancienne école de danse, un espace de 160 m² baptisé *Lieues*.

Les artistes qui portent collectivement ce lieu développent chacune des projets artistiques souvent dans le cadre de projets de territoire (création participative dans la communauté d'agglomération de l'ouest Rhodanien en cours, parcours artistique dans des crèches, ateliers parents-enfants à la Maison de la danse...)

Sur la saison 2022-2023, Lieues accueille des compagnies de façon régulière ou ponctuelle pour des résidences, des ateliers amateurs et professionnels en poésie, en graphie et en danse. Par ailleurs, la compagnie participe au regroupement des compagnies de danse de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le budget prévisionnel 2023 est de 127 403 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 3 000 €
Etat : 11 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 4 000 €
Département : 13 700 €
Autre collectivité territoriale : 5 800 €
Fondation : 6 600 €
Mécénat : 7 800 €
Ressources propres : 45 880 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2000 € à la Compagnie Mâ.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2022 : 2 000 €

THEATRE

COMPAGNIE DU BONHOMME - 8 place Saint-Jean, Lyon 5^{ème}

Créée en 2000, l'association Compagnie du Bonhomme est dirigée par le comédien et metteur en scène Thomas Poulard.

En octobre 2021, la Ville de Lyon a lancé un appel à projets pour la gestion d'un lieu de création situé 17 impasse Saint-Eusèbe à Lyon 3^e (précédemment Théâtre des Asphodèles). C'est la proposition du directeur artistique de la Compagnie du Bonhomme qui a été retenue. Thomas Poulard, accompagné de son adjointe Aurélie Maurier, a pris la direction du lieu le 1^{er} octobre 2022, pour une période de 3 ans renouvelable. Une convention d'occupation temporaire, votée au Conseil municipal du 20 septembre 2022, encadre cette mise à disposition.

Le projet porté par Thomas Poulard vise à développer un lieu complémentaire au paysage culturel lyonnais. Désormais rebaptisé « L'Assemblée, fabrique artistique », le lieu est pensé comme un atelier de fabrique artistique pluridisciplinaire - théâtre, danse, musique. Il accueillera tout au long de l'année des équipes en résidence pour des temps de création, de recherche et de représentation. Le nouvel équipement sera aussi un espace de vie et de convivialité, de rencontres et de découvertes pour le quartier et plus largement dans le 3^e arrondissement de Lyon, avec notamment un programme d'ateliers à destination des amateurs et des scolaires, ainsi que des projets de création partagés avec les habitants. Enfin, tout en continuant à mener son travail artistique, Thomas Poulard s'entourera d'artistes complices qui se verront confier chacun une carte blanche pour créer, animer et participer avec lui à la vie du lieu.

La nouvelle création de Thomas Poulard *Toutes les choses géniales*, de l'auteur anglais Duncan Macmillan, devrait être présentée à l'occasion de l'ouverture du théâtre au public, prévue au cours du premier semestre 2023.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association est de 227 790 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 72 000 €
Etat – DRAC : 16 710 €
Etat – Fondpeps : 3 370 €
Spedidam : 1 400 €
Recettes propres : 58 350 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 60 000 € à la Compagnie du Bonhomme

Pour mémoire, subvention de fonctionnement versée au titre de
l'année 2022 : 20 000 €
Subvention d'investissement versée au titre de l'année 2022 : 62 000 €

ESPACE 44 - 44 rue Burdeau – Lyon 1^{er}

L'Espace 44 a été fondé en 1986 par André Sanfratello et Daniel Geiger dans un lieu anciennement dénommé Lyon Scène, avec une activité de création et d'accueil théâtral depuis ses débuts. Dirigé par André Sanfratello, comédien et metteur en scène, ce théâtre de 45 places donne la priorité à la mise en scène de textes contemporains.

Depuis de nombreuses années, une partie de la programmation du lieu est consacrée à de jeunes compagnies, auxquelles l'occasion est donnée de monter leurs productions et de rencontrer un public en majorité lyonnais. Dans le même temps, le théâtre permet à de jeunes auteur.rices contemporains de voir leurs textes portés à la scène. L'Espace 44 programme chaque année des spectacles jeune public lors des vacances scolaires. L'équipe s'investit également dans les actions de proximité et en partenariat avec le secteur scolaire.

Durant la saison 2021-2022, 36 compagnies ont été accueillies et programmées avec cinq spectacles jeune public. Pour la saison 2022-2023, l'association poursuit sa volonté d'accueillir des jeunes compagnies locales avec des mises à disposition pour des répétitions, des accompagnements techniques pour les représentations et des invitations aux professionnels. 39 spectacles sont prévus avec sept spectacles destinés au jeune public.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association est de 114 300 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 40 000 €
Région : 10 000 €
Mécénat : 1 500 €
Recettes propres : 59 500 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'Espace 44
Pour mémoire, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 35 000 €

THEATRE DES MARRONNIERS - 7 rue des Marronniers – Lyon 2^{ème}

Le Théâtre des Marronniers est dirigé par Yves Pignard depuis 1991. Installé au cœur de la Presqu'île, il dispose d'une salle de 49 places. Il propose des textes classiques et

contemporains, des concerts littéraires ou lyriques, un travail sur la tradition orale, des spectacles sur la transmission de la mémoire. Dans ce cadre, il ouvre ses portes à de jeunes équipes émergentes qui bénéficient d'un accueil en résidence de plusieurs semaines et de l'assurance d'un nombre important de représentations. Enfin, l'équipe du théâtre développe des partenariats avec les établissements d'enseignement artistique (théâtre et musique) et ouvre son plateau aux travaux de fin d'études des jeunes artistes. Le théâtre bénéficie du soutien financier d'un ensemble de partenaires privés, réunis au sein du Club des Marronniers.

Durant la saison 2021-2022, 26 compagnies ont été accueillies en résidence. Le théâtre s'est engagé en tant que partenaire et co-producteur des Envolées en proposant un accompagnement de projets artistiques émergents. Des actions culturelles sont développées avec une vingtaine de structures (l'école Emile Cohl, l'école Chapeau Rouge (Lyon 9^{ème}), le collège Alice Guy (Lyon 8^{ème}) et diverses structures socio-culturelles).

Pour la saison 2022-2023, treize compagnies intergénérationnelles bénéficieront d'un soutien avant, pendant et après la création. Les spectacles de Pierre-Alain Four ou de la compagnie *Théâtre en pierres dorées* font parties de la programmation. Des temps autour de lecture et du théâtre sont proposés en partenariat avec l'Espace Pandora, l'Union des Écrivains Rhône-Alpes-Auvergne et le Festival Quais du Polar.

La convention cadre jointe au rapport formalise les conditions d'attribution de cette subvention de fonctionnement.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association est de 211 120 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 60 000 €
Etat : 17 000 €
Région : 15 000 €
Métropole : 30 000 €
Autres Etablissements Publics : 1 000 €
Mécénat : 32 000 €
Recettes propres : 52 100 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 40 000 € au Théâtre des Marronniers

Pour mémoire, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 40 000 €

En raison de l'intérêt que présentent les activités des structures précitées, je vous propose d'allouer, pour l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement à chacune de ces 27 structures conformément au tableau récapitulatif ci-dessous.

Vu lesdites conventions,

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 7^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 571 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

Secteur	Nom de l'association	Montant de la subvention
Arts visuels 13 structures 209 000 €	La BF15 (Lyon 1 ^{er})	60 000 €
	Roger Tator (Lyon 7 ^e)	26 000 €
	La Salle de Bains (Lyon 1 ^{er})	12 000 €
	Le Bleu du ciel (Lyon 1 ^{er})	30 000 €
	L'attrape-couleurs (Lyon 9 ^e)	12 000 €
	Friche Lamartine (Lyon 3 ^e)	10 000 €
	Kommet (Lyon 3 ^e)	12 000 €
	AU46 (Lyon 4 ^e)	4 000 €
	Meeercredi productions (Lyon 7 ^e)	13 000 €
	Ohmart (Lyon 1 ^{er})	2 000 €
	Le Réverbère (Lyon 1 ^{er})	4 000 €
	Collectif Item (Lyon 1 ^{er})	4 000 €
Le Grand Large (Lyon 7 ^e)	20 000 €	
Cinéma 3 structures 35 000 €	Zone Bis (Lyon 4 ^e)	12 000 €
	Ecrans mixtes (Lyon 7 ^e)	15 000 €
	Regard Sud (Lyon 1 ^{er})	8 000 €

Secteur	Nom de l'association	Montant de la subvention
Lecture 2 structures 103 000 €	Lyon Bande Dessinée Organisation (Lyon 1 ^{er})	100 000 €
	Ça presse (Lyon 4 ^e)	3 000 €
Musiques actuelles 3 structures 72 000 €	Agend'arts (Lyon 4 ^e)	12 000 €
	Hot club de Lyon (Lyon 1 ^{er})	20 000 €
	Woodstower (Lyon 7 ^e)	40 000 €
Danse 3 structures 42 000 €	Ramdam, Un Centre d'Art (Ste-Foy-lès-Lyon)	15 000 €
	Compagnie Chatha (Lyon 7 ^e)	25 000 €
	Mâ (Lyon 4 ^e)	2 000 €
Théâtre 3 structures 110 000 €	Compagnie du Bonhomme (Lyon 5 ^e)	60 000 €
	Espace 44 (Lyon 1 ^{er})	10 000 €
	Théâtre des Marronniers (Lyon 2 ^e)	40 000 €
	TOTAL fonctionnement	571 000 €

- 2- Les conventions cadre établies entre la Ville de Lyon et les associations la BF15, Roger Tator, Le Bleu du Ciel, Lyon BD Organisation, Woodstower, Compagnie Chatha, Compagnie du Bonhomme et Compagnie du Théâtre des Marronniers sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les mettre en œuvre.
- 4- La dépense en résultant, soit 571 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023 soit :
 - 399 000 € sur le programme SOUTIENAC, opération FICFIMCA, ligne de crédit 122043, nature 65748, fonction 30.
 - 100 000 € sur le programme SOUTIENAC, opération FICFIMCA, ligne de crédit 122041, nature 65748, fonction 30,

- 72 000 € sur le programme SOUTIENAC, opération FICFIMCA, ligne de crédit 122042, nature 65748, fonction 311.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2377-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2377

Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 440 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2377 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX HUIT LIEUX CONVENTIONNES « SCENES DECOUVERTES » POUR UN MONTANT GLOBAL DE 440 000 € SUR LES ENVELOPPES FONDS D'INTERVENTION CULTUREL ET FONDS D'INTERVENTION MUSIQUES ACTUELLES – APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte

L'aide à la création, l'accompagnement et la professionnalisation des compagnies, groupes et artistes émergents constituent un axe stratégique fort de la politique culturelle engagée par la Ville de Lyon.

Dans ce cadre, le dispositif Scènes Découvertes occupe une place majeure. Créé en 2002 par la Ville de Lyon et la DRAC pour les lieux de la première représentation théâtrale, il avait été élargi en 2006 à la danse et aux musiques actuelles et en 2010 au cirque, avec la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce dispositif reste un axe structurant de la politique culturelle de la Ville de Lyon et pertinent dans le parcours des artistes émergents à l'échelle locale et régionale. Avec le concours de la DRAC et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon a relancé un appel à projets fin 2021 pour permettre aux lieux qui soutiennent et accompagnent les artistes émergents de se positionner dans le dispositif.

Ce dispositif permet une aide au fonctionnement et une mise en réseau de lieux qui accueillent et accompagnent les artistes en création.

Les objectifs sont les suivants :

- soutenir le développement de projets de création et le parcours de nouvelles équipes artistiques professionnelles ;
- soutenir l'innovation artistique, le développement de propositions artistiques singulières, pouvant renouveler les formes et les langages d'une discipline ;
- mettre à disposition des équipes artistiques des lieux de travail de création ;
- permettre la diffusion des œuvres par une programmation régulière et professionnelle (achat de spectacles, mise à disposition de technicien.nes, apports en co-production si possible, etc.) ;
- accompagner la rencontre entre ces nouvelles créations et le public, notamment professionnel ;
- participer à la mise en réseau, notamment avec les institutions culturelles ;
- soutenir des initiatives portées par les artistes accompagnés avec le territoire de proximité du lieu de création (médiation, actions d'éducation artistique et culturelle, projets politique de la ville, etc.).

Les partenaires publics ont également renforcé leurs exigences sur l'inscription de ces lieux dans des parcours de diffusion en portant une attention particulière aux institutions

culturelles de la Ville partenaires ainsi que sur la force de la ligne artistique présentée et les conditions d'accueil des artistes accueillis.

A l'issue des auditions et à l'unanimité des trois partenaires publics, huit lieux ont été retenus et soutenus dès 2022.

II- Proposition

Vous trouverez ci-dessous une présentation succincte des huit Scènes Découvertes lyonnaises.

CIRQUE

MJC DE MENIVAL - Ecole de cirque de Lyon - 29 avenue Ménival - Lyon 5^{ème}

La MJC de Ménival a mis en place, en 1992, des ateliers de découverte du cirque qui se sont rapidement développés et transformés en véritable école de cirque.

Aujourd'hui l'Ecole de cirque de Lyon, au sein de la MJC Ménival, propose une immersion dans la découverte des arts du cirque sous différentes formes par :

- les pratiques amateurs dans une démarche d'éducation populaire (ateliers enfants à adultes, découverte au perfectionnement) ;
- une formation préparatoire aux écoles supérieures en arts du cirque, soutenue par la Région-Auvergne Rhône-Alpes et la DRAC ;
- une programmation qui privilégie les compagnies émergentes grâce au dispositif Scène Découvertes (depuis 2010) et trois à quatre projets de compagnies émergentes accompagnées sur deux ans.

En parallèle de sa démarche d'accompagnement d'artistes circassien.nes, l'Ecole de Cirque de Lyon propose d'autres formes de spectacles comme *Les Pistes Ouvertes* (soirées avec de jeunes artistes professionnel.les et des amateur.ices), *Music'en Cirque* (soirée avec des artistes accompagnés par un musicien en live), et *Les Travaux En Cours* (présentation de fin d'année des élèves de la formation préparatoire).

Le projet de Scènes découvertes présenté par la MJC Ménival – Ecole de cirque pour les trois prochaines années reste centré sur une ligne artistique de cirque contemporain, ouverte à de nombreuses disciplines. Une attention particulière sera donnée aux projets portés par des femmes. L'école de cirque cible un accompagnement sur la durée des équipes artistiques : trois à quatre compagnies suivies pendant deux ans avec un objectif de professionnalisation grâce à des actions spécifiques (accueil en résidence de création, aide à la co-production, pré-achat et diffusion, conseil en stratégie de développement et plus à la marge accompagnement technique, administratif et en communication).

En 2023, l'Ecole de cirque accompagnera la compagnie La Nekuia et six projets de compagnies professionnelles en diffusion (126kg, Nour, La Diagonale du Vide, Kim Marro, Sien Van Hacker, Intrepidus).

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le Budget prévisionnel 2023 du volet Scène Découvertes de l'association est de 91 420 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 30 000 €
Etat : 25 000 €
Région : 7 200 €
Recettes propres : 8 100 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 30 000 € à la MJC de Ménival.
Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 30 000 €
Pour information, subvention d'investissement reçue au titre de l'année 2022 : 3 000 €

DANSE

ASSOCIATION DESOBLIQUE - Le Croiseur - 4 rue Croix-Barret - Lyon 7^{ème}

Le Centre de Formation Danse Désoblique créé par Blandine Martel-Basile, danseuse et chorégraphe, et implanté à Lyon depuis 2002, s'est installé en juillet 2017 au Croiseur pour reprendre les missions de programmation et d'accompagnement des compagnies de danse émergentes lyonnaises, menées auparavant par l'association Scène 7. La programmation est ouverte à toutes les danses et accessible à tous publics.

Forte de ses compétences de formation et de pédagogie au sein de la salle de spectacle le Croiseur (97 places assises), l'association Désoblique développe des temps de résidence et de diffusion de la danse. Elle accompagne techniquement les projets, aide à la structuration et à la diffusion (invitation de professionnel.les, mise à disposition du fichier de contacts) et aide à la médiation.

Un temps fort dédié aux toutes jeunes compagnies est organisé sous la forme d'un festival nommé *Impulsions*, permettant une visibilité des compagnies auprès des programmeur.trices.

Le projet de Scènes découvertes présenté par l'association Désoblique pour les années à venir se concentre sur des travaux de recherche innovants et accessibles avec une part de la programmation tout public et jeune public. La ligne artistique porte sur la création chorégraphique en danse contemporaine, ouverte à d'autres esthétiques (hip-hop, jazz,...). Les compagnies sont sélectionnées par un comité pluriel composé de professionnel.les de la danse. Ce comité s'attache à choisir en priorité des projets de compagnies régionales et émergentes, en solo, duo ou trio, avec un travail et un engagement corporel qualitatifs et professionnels, une démarche de recherche réfléchie et définie.

Chaque saison, entre dix et quinze compagnies seront accompagnées vers la professionnalisation. Sélectionnées par un appel à candidatures annuel ouvert à toutes les esthétiques dansées, les compagnies sont soutenues en création ou en diffusion grâce à des actions spécifiques : accueil en résidence, accompagnement technique d'au moins une semaine, coproductions, organisation de sorties de résidence, programmation avec rémunération par cachet ou contrat de cession, soutien à la structuration, communication, diffusion, accompagnement à la médiation l'année suivante, regard artistique extérieur à la demande.

En 2023, Désoblique accompagnera notamment la compagnie Collettivo Unico sur de la médiation culturelle avec des partenaires et publics du 7^{ème} arrondissement.

La convention cadre formalisant l’attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le Budget prévisionnel 2023 de l’association est de 441 630 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 65 000 €
Etat : 25 500 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 15 000 €
Métropole : 5 000 €
Autres établissements publics : 2 500 €
Recettes propres : 325 130 €

Il est proposé au Conseil d’attribuer une subvention de 55 000 € à l’association Désoblique.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l’année 2022 : 55 000 €

MUSIQUES ACTUELLES

ASSOCIATION LES CLES DE LA LUNE - 2 rue du Thou - Lyon 1^{er}

L’Association Les Clés de la Lune, créée par deux auteurs compositeurs interprètes, Lucas Rouillet-Marchand et Matthias Bouffay, a repris en septembre 2015 la gestion de la salle de spectacle A Thou Bout d’Chant, située au bas des Pentes de la Croix Rousse. Emma Nardone et Delphine Legrand ont pris leur suite à la direction du lieu en juin 2022. Le projet artistique et culturel est dédié à la chanson française avec, pour objectifs, de découvrir de nouveaux talents et d’accompagner les jeunes artistes sur la voie de la professionnalisation.

L’association reconnue et investie dans sa démarche d’accompagnement d’artistes, accorde une priorité à la découverte d’artistes émergent.es et élabore et met en œuvre des projets d’actions culturelles et d’éducation artistique.

En tant que programmateur, l’association Les Clés de la Lune s’engage à organiser environ 70 concerts minimum dans la saison, reflétant toute la diversité des musiques francophones.

Le projet de Scènes découvertes présenté par l’association Les Clés de la lune pour les années à venir vise à renforcer les conditions d’accueil des artistes, notamment en terme de rémunération. L’association ciblera pour son accompagnement des artistes de la région Auvergne-Rhône-Alpes avec le respect de la parité femme-homme. Deux artistes seront accompagnés chaque année vers la professionnalisation incluant résidence d’écriture, résidence de travail de la scène avec un.e coach scénique, un enregistrement en studio, des rencontres avec des professionnel.les et un ou plusieurs concerts en première partie ou en artiste principal.

La saison 2022-2023 respecte la parité avec 28 concerts et 33 projets artistiques soutenus. Un projet de Hors les Murs à l’Amphithéâtre des 3 Gaules en partenariat avec le Kraspek

Myzik et Médiatone et en lien étroit avec le Nid de Poule est en construction pour clôturer la saison en extérieur.

L'artiste Marcelle, lauréate du Tremplin découverte 2022 dédié aux artistes régionaux est accompagnée par l'association sur toute la saison 2022-2023.

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association est de 277 081 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 60 000 €
Etat : 20 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 33 000 €
Etablissements publics : 55 777 €
Bénévolat/aides en natures : 1 872 €
Recettes propres : 80 050 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 50 000 € à l'association Les Clés de la Lune.

Pour information, subventions reçues au titre de l'année 2022 :

Fonctionnement : 45 000 €

Equipement : 7 000 €

LEROCKEPAMORT - 20 montée Saint-Sébastien - Lyon 1^{er}

Le Kraspek Myzik est une salle de concert d'une jauge de 80 places, gérée par l'association Lerockepamort soutenue dans le cadre du dispositif Scènes Découvertes depuis 2013, reconduite à l'issue du dernier appel à projets. Elle accueille des groupes et des artistes pour des répétitions, des shows cases ou des concerts permettant au public lyonnais d'écouter et de découvrir des artistes locaux émergents.

En tant que programmateur, l'association Lerockepamort s'engage à organiser environ 80 concerts par saison. La programmation est dédiée à la scène émergente et indépendante avec une sensibilité artistique clairement définie autour du folk et pop, favorisant les formations acoustiques et épurées et mêlant groupes locaux et internationaux, toujours dans une optique de découverte et de soutien aux projets émergents.

D'autres artistes plus confirmés, déjà soutenus précédemment seront également programmés pour la présentation d'un nouveau concert ou création.

L'association organise également deux événements spécifiques : le tremplin *Elles chantent* consacré aux auteures interprètes féminines de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le festival *Plug & Play*, qui programme des premières parties dédiées aux groupes locaux et émergents du 13 janvier au 3 février.

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association est de 143 660 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 30 000 €
Ville de Lyon Fête de la musique : 1 500 €
Etat : 9 000 €
Etablissements publics : 5 500 €
Bénévolat/aides en nature : 15 900 €
Recettes propres : 54 200 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'association Lerockepamort.

Pour information, subventions reçues au titre de l'année 2022 :

Fonctionnement : 30 000 €

Equipement : 10 000 €

ASSOCIATION SPUTNIK - 1 impasse Paquet Merel – Lyon 9^{ème}

L'association Sputnik a été créée en 2006 par Thierry Vignard et Stéphane Bony pour la gestion du café-concert Le Sonic, une péniche pouvant accueillir 100 personnes, située au pied de la montée de Choulans. L'objectif est d'offrir aux musicien.nes des conditions professionnelles de représentation, leur permettant, éventuellement, d'évoluer vers des scènes de plus grande envergure.

Le Sonic accompagne depuis sa création les artistes en cours de professionnalisation et offre une part importante de sa programmation à l'émergence lyonnaise. Il a trouvé sa place dans le réseau des acteurs de la production des musiques actuelles en tissant des relations avec le milieu associatif et d'autres salles de concerts de la région. Il peut arriver que ces structures partenaires délocalisent certains de leurs concerts au Sonic, quand la jauge se trouve plus adaptée que la leur à l'événement envisagé (L'Epicerie Moderne de Feyzin, Le Transbordeur, Le Marché Gare, Le Périscope et Grrnd Zéro).

En tant que programmateur, l'association organise une quarantaine de concerts par an minimum, répondant à l'exigence d'innovation et d'avant-garde artistique, et développe des accueils en résidence : mise à disposition du plateau ainsi qu'un.e technicienn.e professionnel.le pour accompagner les artistes émergents ainsi que des propositions de rendez-vous conseil (développement, administratif, communication).

Nouvel entrant dans le dispositif des Scènes découvertes en 2022, le Sonic intensifie son soutien à la scène locale. L'accueil des « release party » (fête de sortie d'album) des groupes locaux sera renforcé ainsi que la mise en valeur des premières parties dans la communication du lieu. L'association s'engage également à assurer le suivi du devenir des groupes locaux passés par le Sonic.

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2023 de l'association est de 101 100 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon :
Culture : 45 000 €
DEA : 3 000 €
Etat : 10 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Bénévolat/aides en nature : 7 600 €
Recettes propres : 25 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'association SPUTNIK.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 30 000 €

THEÂTRE

SI TU... - THEATRE DE L'ELYSEE - 14 rue Basse Combalot, Lyon 7^{ème}

L'Association Si Tu... développe au sein du Théâtre de l'Elysée, depuis vingt ans, une programmation théâtrale de spectacles majoritairement créés par des équipes artistiques locales, émergentes et novatrices, jeunes ou parfois inscrites depuis plus longtemps dans le paysage lyonnais. La direction accompagne ces équipes en proposant des résidences de travail, et en associant certaines pour l'élaboration de projets plus conséquents. L'Elysée s'est créé une identité de recherche et révélateur de jeunes talents. Situé au cœur du quartier de la Guillotière à Lyon, le lieu dispose d'une jauge de 56 places. L'importance relative de sa scène et sa modularité sont appréciées des compagnies. Aménagée dans un ancien cinéma, la salle est atypique, peinte en blanc avec balcon.

En 2022, le lieu a été reconduit dans le dispositif Scènes découvertes en s'engageant notamment à améliorer l'accompagnement financier des compagnies : le ratio de co-réalisation passe de 50 à 60% de la billetterie pour la compagnie, la captation et la réalisation de vidéos professionnelles se développent. Un comité artistique a également vu le jour pour aider au repérage d'artistes. Le projet vise aussi à développer un soutien en coproduction pour cinq à six compagnies émergentes et à créer une enveloppe de défraiements pour les compagnies qui résideraient en dehors du Rhône. Le Théâtre de l'Elysée accompagne les équipes artistiques avec des temps de résidence, des conseils en structuration et stratégies de production et de diffusion. Elle apporte un suivi des artistes au long court (mise à disposition de salles, reprogrammation...)

La saison 2022-2023 marque le départ de Jacques Fayard au profit d'une co-direction entre Gabriel Laval et Nicolas Ligeon. L'ancrage territorial du théâtre se développe, notamment à travers l'appel à projet Gabriel Péri et la reconduction de partenariats avec le collège Clémenceau et la MJC Jean Macé. Le théâtre multiplie les partenariats en faveur du soutien à l'émergence, notamment via les dispositifs *Azimuts* et Prix *Incandescence*.

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le Budget prévisionnel 2023 de l'association est de 190 500 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 90 000 €
Etat : 37 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 20 000 €
Recettes propres : 41 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 80 000 € à l'association Si Tu...
Pour mémoire, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 75 000 €

ASSOCIATION DES CLOCHARDS CELESTES - 51 rue des Tables Claudiennes, Lyon 1^{er}

Situé sur les Pentes de la Croix-Rousse, le Théâtre des Clochards Célestes dispose d'une salle de 49 places. Lieu de diffusion de compagnies locales émergentes, il partage sa programmation entre spectacles dédiés au jeune public et adolescent.es et spectacles pour adultes. La direction s'engage en faveur de l'accompagnement des jeunes équipes artistiques en mettant à disposition son théâtre en ordre de marche, en délivrant des conseils aussi bien artistiques qu'administratifs, en diffusion et en communication et en offrant des co-productions aux compagnies associées ainsi que le reversement de 60% de la billetterie aux compagnies accueillies (70% pour les compagnies jeune public). De nombreuses actions culturelles sont développées autour des spectacles, notamment pour les publics scolaires ; la pratique amateur est encouragée par des ateliers et des stages pour tous les âges. En 2016, Louise Vignaud a pris la direction du théâtre, suite au départ d'Elisabeth Saint-Blancat, directrice depuis sa création en 1978. Depuis 2021, Martha Spinoux-Tardivat dirige le lieu.

Pour la saison 2022-2023, 41 spectacles sont programmés soit 217 levers de rideau (hors scolaires). Trois compagnies sont accompagnées de manière renforcée, avec un soutien en co-production : *La Grande Panique*, *Chloé Bouillet*, *Théâtre Margueritte*. Des partenariats pour des résidences et en diffusion sont mis en place avec le Théâtre de la Croix-Rousse, le Théâtre de l'Elysée, le Théâtre du Point du Jour et les SUBS. L'équipe a également mis en place des partenariats avec trois librairies des 1^{er} et 4^e arrondissements, et les ateliers hebdomadaires de pratiques se poursuivent.

Le projet de Scènes découvertes présenté par le Théâtre des Clochards Célestes pour les années à venir permet de poursuivre et renforcer l'accompagnement des artistes : le nombre d'artistes associés est désormais réduit à trois par saison (contre cinq auparavant) mais avec un soutien en coproduction de 1500€ et sur une durée de trois saisons soit pour solidifier le budget de production soit pour créer un nouveau spectacle. La saison 2022-2023 est rythmée par trois temps forts : le festival *Grande folie* à la rentrée autour de projets portés par d'anciennes compagnies du GEIQ ; un focus sur la création suisse ; l'accueil du FACT (Festival Arts et Création Trans). L'équipe du théâtre s'investit dans de nombreux réseaux professionnels au niveau local et régional au service des compagnies qu'elle soutient.

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le Budget prévisionnel 2023 de l'association est de 308 400 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 130 000 €
Etat : 30 000 €
Région Auvergne Rhône-Alpes : 30 000 €
Autres établissements publics : 14 000 €
Recettes propres : 88 150 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 100 000 € au Théâtre des Clochards Célestes.

Pour mémoire, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 90 000 €

LE GRAND NID DE POULE – 16, rue Imbert Colomès, Lyon 1^{er}

Le Grand nid de poule est une association de soutien aux arts de la rue et de l'espace public. L'association a d'abord déployé son activité à partir de son premier lieu d'implantation, 17 rue Royale dans le 1^{er} arrondissement. Cette salle a permis des expérimentations nécessaires aux compagnies. Mais paradoxalement, ce lieu est devenu un frein pour l'activité de l'association en raison des charges de la structure. L'association a recentré ses efforts sur le travail des arts de la rue, autour d'une saison en plein air de deux mois à l'Amphithéâtre des Trois Gaules, adapté aux ambitions d'un lieu dédié à l'émergence : le festival *La basse-cour*. Cet événement est soutenu depuis deux ans par la délégation Evènements de la Ville de Lyon.

En entrant dans le dispositif Scènes découvertes en 2022, le Grand Nid de Poule ambitionne de développer une dynamique de création pour la rue, en mobilisant les réseaux régionaux et en structurant le secteur afin de faire de Lyon un lieu de fabrique des imaginaires pour les jeunes artistes de la rue et de l'espace public. L'association s'est installée à la rentrée 2022 dans un local adapté aux arts de la rue Saint Jean de Dieu dans le 7^{ème} arrondissement et a embauché deux salariées permanentes sur la production et l'action culturelle. Un appui financier (co-production et préachats), technique et administratif sur mesure permet d'accompagner les compagnies accueillies en résidence, ainsi qu'une mise en relation avec les réseaux de diffusion. Des permanences hebdomadaires d'aide à la production sont mises en place pour les compagnies émergentes dans l'espace public.

Au printemps 2023, le festival *la Basse-cour* offrira une 4^{ème} édition. L'ambition sur huit semaines est d'accueillir quinze compagnies et donner à voir une quarantaine de spectacles gratuits dans l'espace public. Pensé comme un tremplin pour les compagnies en amont des festivals d'été pour roder les spectacles, la Basse-cour permet aux artistes et techniciens de bénéficier de premiers retours des professionnels et une rémunération directe.

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le Budget prévisionnel 2023 de l'association est de 226 748 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 82 000 €
Ville de Lyon Evènements : 13 000 €
Etat – DRAC création : 20 000 €
Etat – DRAC (autre) : 22 730 €
Recettes propres : 62 018 €

Il est proposé au Conseil d’attribuer une subvention de 65 000 € au Grand Nid de Poule.
 Pour mémoire, subvention de fonctionnement reçue au titre de l’année 2022 : 30 000 €

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 5^e, 7^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 440 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

CIRQUE 30 000 €	MJC de Ménival - Ecole du Cirque de Lyon (5 ^e)	30 000 €
DANSE 55 000 €	Compagnie Désoblique – Le Croiseur (7e)	55 000 €
MUSIQUES ACTUELLES 110 000 €	Les Clés de la Lune - A Thou Bout D’Chant (1er)	50 000 €
	Lerockepamort – Kraspek Myzic (1er)	30 000 €
	Sputnik – Le Sonic (9 ^e)	30 000 €
THEATRE ET ARTS DE LA RUE 245 000 €	Si Tu... - Théâtre de l’Elysée (7 ^e)	80 000 €
	Association des Clochards Célestes (1 ^{er})	100 000 €
	Le Grand Nid de Poule (1 ^{er})	65 000 €
TOTAL		440 000 €

- 2- La dépense correspondante 440 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023 selon la répartition suivante :

- pour les secteurs danse, cirque et théâtre, 330 000 € sur le programme SOUTIENAC, opération FICFIMCA, ligne de crédit 122043, nature 65748, fonction 30 ;
 - pour le secteur des musiques actuelles, 110 000 € sur le programme SOUTIENAC, opération FICFIMCA, ligne de crédit 122042, nature 65748, fonction 311.
- 3- Les conventions cadre 2023-2025, avec les associations MJC Ménival/Ecole de Cirque, Compagnie Désoblique/le Croiseur, Les Clés de la Lune/A Thou Bout'Chant, Lerockepamort/Kraspek Mysik, Sputnik/le Sonic, Si Tu...Théâtre de l'Elysée, Association des Clochards Célestes et le Grand Nid de Poule, telles que jointes en annexe au présent rapport sont approuvées.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et à les mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2378-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2378

Approbation d'une convention de subvention entre la Ville de Lyon -Auditorium-Orchestre national de Lyon et la SACEM

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2378 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SUBVENTION
ENTRE LA VILLE DE LYON -AUDITORIUM-ORCHESTRE
NATIONAL DE LYON ET LA SACEM (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 200 000 spectateurs par saison et plus de 200 jours d'ouverture par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

Dans le cadre des saisons 2021-2022 et 2022-2023, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon poursuit sa politique de diffusion d'œuvres riches et variées.

Par ailleurs, lors de l'année 2022, plusieurs œuvres ont été commandées auprès de plusieurs compositeurs. Elles ont été données en concert à l'Auditorium de Lyon par les musiciens de l'Orchestre National de Lyon.

Il s'agit notamment de la commande effectuée auprès de Monsieur Antoine Glatard.

La Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon sollicite au titre de l'année 2022 une contribution financière pour une aide à la commande et à la production de concerts auprès de la SACEM, Société Civile chargée de la perception et de la répartition des droits des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique pour un montant de 10 000 €.

Le versement de la subvention sollicitée est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Vu ladite convention,

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à demander une subvention d'un montant de 10 000 € auprès de la SACEM au titre de l'année 2022.
- 2- La convention de financement susvisée établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la SACEM pour l'année 2022 est approuvée.

- 3- Les recettes seront imputées sur le budget annexe 07, au chapitre 74.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2379-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2379

Approbation d'une convention de dépôt d'une œuvre des collections du Musée des beaux-arts à la Ville de Givors

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMIN, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2379 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DEPOT D'UNE
ŒUVRE DES COLLECTIONS DU MUSEE DES BEAUX-
ARTS A LA VILLE DE GIVORS (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon souhaite renouveler le dépôt de l'œuvre de Jean-François Bony, « Fruits recouverts d'un voile de gaze », huile sur toile, 82 x 63 cm, inv. A 31, à la Ville de Givors. Cette œuvre est en dépôt à la Ville de Givors depuis 1950.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de ce dépôt pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de dépôt de l'œuvre de Jean-François BONY établie entre la Ville de Lyon- Musée des beaux-arts et la Ville de Givors est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2380-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2380

Approbation d'un avenant n° 2 à la convention entre la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts et le Musée national d'Oman concernant l'exposition organisée à Lyon du 12 mai au 10 septembre 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2380 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 2 A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON/MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LE MUSEE NATIONAL D'OMAN CONCERNANT L'EXPOSITION ORGANISEE A LYON DU 12 MAI AU 10 SEPTEMBRE 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le musée national d'Oman a sollicité le musée des Beaux-Arts de Lyon pour organiser dans ses murs une exposition temporaire de chefs-d'œuvre du musée de Lyon et a souhaité que cette exposition soit suivie au musée des Beaux-Arts de Lyon d'une exposition temporaire de chefs-d'œuvre du musée national d'Oman. Deux conventions ont donc été établies et présentées au conseil municipal du 31 mars 2022 :

- La convention d'organisation d'une exposition temporaire des œuvres du Musée des Beaux-Arts au Musée national d'Oman :
des modifications de lieux et dates ont été proposées par Oman pour l'exposition des œuvres lyonnaises, ainsi qu'une évolution de la liste d'œuvres. Un avenant à la convention signée le 23 mai 2022 a donc été établi et approuvé lors du Conseil Municipal du 10 novembre 2022.
- La convention d'organisation d'une exposition temporaire des œuvres du Musée national d'Oman au Musée des Beaux-Arts :
dans le cadre de la présentation des œuvres du Musée national d'Oman au Musée des Beaux-Arts, une nouvelle liste a été établie ainsi que de nouvelles dates d'exposition. Il est donc proposé un avenant à cette convention signée le 23 mai 2022 afin de préciser :
 - o La nouvelle liste d'objets annexés comportant 24 objets du Musée national d'Oman
 - o Les nouvelles dates d'exposition du 12 mai au 10 septembre 2023.

Vu la convention signée le 23 mai 2022,

Vu ledit avenant,

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- L'avenant à la convention relative à l'organisation d'une exposition temporaire d'œuvres du musée National d'Oman au musée des Beaux-Arts de Lyon est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2381-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2381

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Service archéologique et l'Association ALLIES pour son pôle « culture pour tous » pour 2023 à 2026

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2381 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE LYON - SERVICE ARCHEOLOGIQUE
ET L'ASSOCIATION ALLIES POUR SON POLE « CULTURE
POUR TOUS » POUR 2023 A 2026 (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La culture constitue un levier de mobilisation, d'émancipation, un pilier du développement local, social et durable.

Elle permet aussi de tisser du lien social, de nourrir la créativité et l'imaginaire et de développer confiance en soi et capacité de chacun à se réinventer pour se transformer en acteur de son devenir. Puissant catalyseur de développement et d'émancipation, elle contribue à lutter contre l'exclusion des publics éloignés, empêchés ou discriminés. Mais surtout et avant tout, l'accès à la culture est un droit fondamental.

Pour autant, les inégalités dans l'accès à la culture demeurent et les personnes en grandes difficultés restent encore majoritairement des « non publics » de la culture.

Pour faire face à ce défi, l'association ALLIES a créé en 2020 le pôle Culture pour Tous, regroupant en particulier les activités de la Mission Insertion Culture.

Ses missions visent en particulier à mobiliser les acteurs culturels et sociaux afin de permettre l'accès à la culture, et à assurer une ingénierie de projets collectifs (médiation, ateliers de pratique artistique, actions liées plus directement à l'emploi).

Compte tenu des intérêts multiples présentés par les actions conduites par l'association, le service archéologique de la ville de Lyon souhaite s'associer à cette démarche contribuant à la valorisation du patrimoine archéologique lyonnais.

La convention ci-après annexée en formalise les modalités.

Vu la convention de partenariat culturel ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat entre la Ville de Lyon – Service archéologique et l'association Allies Culture pour son pôle « culture pour tous », est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2382-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2382

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon- musée d'art contemporain et l'Université ouverte Lyon 1 pour des conférences-visites rapprochant art et science en 2023-24

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2382 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON- MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET L'UNIVERSITE OUVERTE LYON 1 POUR DES CONFERENCES-VISITES RAPPROCHANT ART ET SCIENCE EN 2023-24 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée d'art contemporain de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1 (Université ouverte) souhaitent initier un partenariat dans le but de valoriser les interactions entre art et sciences.

Cette collaboration s'appuie sur le partage et la mise en commun des cultures esthétique et scientifique permettant à un public non connaisseur d'approcher l'art contemporain mais aussi la science dans le contexte inhabituel d'un musée.

Un cycle intitulé « *Regards croisés au Musée d'art contemporain* » est ainsi programmé au Musée d'art contemporain pour les saisons 2022 à 2024. Il est conçu et co-animé par un.e scientifique (enseignant.e-chercheur.e ou chercheur.e à l'Université Claude Bernard Lyon 1) et un.e médiateur.ice culturel.le.

Ce cycle comporte 2 à 3 *Regards croisés*, composés chacun d'une visite devant quelques œuvres du musée, et d'une conférence dans l'auditorium du musée.

Les *Regards croisés* sont ouverts aux auditeurs - ices de l'Université Ouverte Lyon 1 et au public du Musée d'art contemporain. 70 places sont prévues et les auditeur.ices seront répartis en 2 à 3 groupes. Chaque groupe participera à la visite commentée, avant ou après la conférence, et à la conférence dans les locaux du Musée d'art contemporain, qui s'adresse aux groupes réunis.

Le tarif de chaque *Regards croisés* est de 3€ plus le billet d'entrée au musée (d'une valeur de 9€ au plein tarif).

Il est convenu que les auditeurs de l'Université Ouverte Lyon 1, sur présentation de leur carte de l'Université Ouverte valable pour l'année universitaire en cours, bénéficient de la gratuité du billet d'entrée au musée (d'une valeur de 9€ au plein tarif), dans la limite des 50 places par séance et règlent à la Ville de Lyon – Musée d'art contemporain la visite commentée à 3 euros.

Les conditions du partenariat entre l'Université Lyon 1 et le Musée d'art contemporain de Lyon sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et l'Université Lyon 1 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent, et à l'exécuter.
- 3- L'exonération du tarif d'entrée au Musée d'art contemporain pour les visiteurs présentant la carte de l'Université Ouverte valable pour l'année universitaire en cours, dans la limite de 50 places pour chaque *Regards croisés*, et uniquement dans le cadre de ce dispositif est approuvé par dérogation à la délibération 2022/2039 du 10/11/2022 : approuvant la grille tarifaire des musées municipaux dans le cadre de ces événements, un tarif global de 3 € sera appliqué pour la visite commentée et la conférence.
- 4- Les recettes seront imputées sur les crédits du budget principal 2023 concernant le Musée d'art contemporain, nature comptable 7062, fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2383-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2383

Approbation d'un avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Lyon /Auditorium-Orchestre national de Lyon et le conservatoire national de musique et de danse de Lyon (CNSMD) concernant la création d'un master parcours musicien d'orchestre

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2383 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON /AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LE CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LYON (CNSMD) CONCERNANT LA CREATION D'UN MASTER PARCOURS MUSICIEN D'ORCHESTRE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/1079, un partenariat a été établi et approuvé lors du Conseil municipal du 30 septembre 2021 avec le Conservatoire National de Musique et de Danse de Lyon (CNSMD) pour la création d'un master parcours musicien d'orchestre.

Afin d'accompagner les étudiants dans leur parcours professionnalisant, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et le CNSMD de Lyon se sont accordés sur la mise en place d'une bourse.

La somme sera versée par l'Auditorium-ONL au CNSMD de Lyon, qui se chargera de la reverser aux étudiants.

La Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et le CNSMD se sont donc rapprochés afin de définir le principe et les modalités de versement de cette bourse aux étudiants.

La bourse est évaluée à hauteur de 500€ net par semaine d'intégration à l'orchestre et par étudiant.

Le versement de la bourse sera soumis à la présentation du procès-verbal de réussite au concours par chaque étudiant ainsi qu'à l'assiduité constatée des étudiants aux différents séminaires, ateliers et semaines d'orchestre proposés par l'ONL.

Il est également admis que les frais de déplacements des étudiants liés à un concert de l'ONL donné à l'extérieur feront l'objet d'un remboursement sur la base du règlement intérieur de l'Orchestre national de Lyon. Le remboursement des frais de déplacements aux étudiants sera effectué par le CNSMD qui demandera ensuite le remboursement des sommes correspondantes à l'Auditorium-ONL sur présentation de facture.

L'avenant à la convention de partenariat ci-après annexé précise les nouvelles modalités de mise en œuvre de ce partenariat.

Vu ledit avenant à la convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- L'avenant à la convention de partenariat susvisé établi entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et le CNSMD est approuvé,
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant à la convention et à l'exécuter.
- 3- Les dépenses seront imputées sur les crédits du budget annexe 07, programme DEVPULI07, opération ACULTU07.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2384-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2384

Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Le Grand Nid de Poule pour l'organisation de l'évènement "la Basse-Cour" du 27 avril au 21 juin 2023

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2384 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS A
L'ASSOCIATION LE GRAND NID DE POULE POUR
L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT "LA BASSE-COUR"
DU 27 AVRIL AU 21 JUIN 2023 (DIRECTION DES
EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'édition 2023 de « La Basse-Cour », festival des arts de la rue, portée par l'association « le Grand Nid de Poule » dont le siège social est situé 16 rue Imbert Colomès, Lyon 1^{er}, investira l'Amphithéâtre des Trois Gaules, dans le 1^{er} arrondissement de Lyon, du 27 avril au 21 juin 2023.

L'objectif de cet événement est de soutenir l'émergence et la jeune création régionale dans le domaine des arts de la rue, en investissant un lieu emblématique du patrimoine lyonnais, pour rendre accessible au plus grand nombre cette expression artistique ; l'événement est festif et gratuit.

Cette nouvelle édition proposera des spectacles en soirée, mais aussi la possibilité d'assister en journée à des répétitions ouvertes, des ateliers et des conférences. Cet événement culturel permet également de réinvestir un lieu peu ouvert jusqu'à présent aux lyonnais.e.s. Idéal par sa taille, sa localisation et son acoustique, l'Amphithéâtre des Trois Gaules peut devenir un véritable lieu de création et diffusion artistique éphémère.

Une vingtaine de compagnies seront accueillies durant les deux mois d'occupation de l'Amphithéâtre, au sein duquel se tiendront quarante représentations gratuites. Le principe de création au sein d'un lieu de vie sera la clé de voûte de l'événement. Une journée professionnelle sera également organisée pour que se rencontrent les acteurs du secteur des arts de la rue.

En partenariat avec de nouvelles compagnies régionales, un rendez-vous hebdomadaire sur l'actualité sera proposé aux spectateur·ice·s ; « les mardis de l'actu » seront animés par plusieurs compagnies travaillant l'actualité comme matière de création théâtrale. Tous les mercredis pendant la « Saison d'arts de la rue », les salles de l'Union des Premières Scènes (et d'autres partenaires régionaux) seront invitées à proposer une programmation représentative de leur saison. Ce temps de programmation partagé renforce la coopération entre les salles, et leur permet de se faire connaître du public, dans un événement gratuit et largement fréquenté.

Chaque spectacle sera programmé sur trois dates consécutives, afin de permettre aux compagnies accueillies de prendre possession de l'Amphithéâtre, et de montrer leur spectacle à un public plus nombreux. Ce temps permet les retouches et la finalisation du travail, tout autant que la venue de professionnels dans la perspective d'un travail de diffusion.

La Ville de Lyon a souhaité soutenir le projet afin de :

- soutenir la création dans le domaine des arts de la rue ;
- soutenir un dispositif de lieu de résidence des compagnies à ciel ouvert, qui permettra au public lyonnais d'assister aux répétitions et de découvrir le processus créatif à l'œuvre ;
- soutenir un événement en accord avec les valeurs d'accessibilité, de diversité et de citoyenneté, mettant l'art au cœur de la ville ;
- favoriser les échanges entre les acteurs locaux des arts du théâtre et musique de rue, en donnant une chance à l'émergence de nouveaux talents et en encourageant la rencontre entre public et artistes.

En 2022, une subvention de 13 000 euros de la Ville de Lyon a été votée pour l'organisation de cet événement, par la délibération n° 2022/1589 du Conseil Municipal du 31 mars 2022.

L'association sollicite cette année une subvention de 13 000 euros pour l'organisation de cet événement, dont le budget prévisionnel s'élève à 91 020 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, il est aujourd'hui proposé d'accorder une subvention de 10 000 euros pour l'organisation de l'édition 2023 de « La Basse-Cour ».

La subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- un acompte de 60% peut être versé suite à l'approbation de la présente délibération
- Le solde de la subvention sera versé au plus tôt un mois après la transmission des documents se rapportant au dernier exercice clos précédent celui sur lequel s'est porté la subvention, à savoir :
 - le bilan et le compte de résultat certifiés ;
 - le (s) rapport (s) du commissaire aux comptes le cas échéant ;
 - un rapport d'activité ;
 - le ou les procès-verbaux de l'Assemblée Générale.

La tenue du festival en extérieur, dans un lieu clos, permettra de respecter un protocole sanitaire strict si les contraintes sanitaires l'exigeaient.

Toutefois, si cet événement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de cet événement.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/1589 du 31 mars 2022;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1 - Une subvention de 10 000 € est allouée à l'association « le Grand Nid de Poule » pour l'organisation de « La Basse-Cour», du 27 avril au 21 juin 2023.
- 2 - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2385-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2385

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing concernant l'organisation de l'exposition Louis Janmot, le Poème de l'Ame présentée du 12 septembre 2023 au 7 janvier 2024 au Musée d'Orsay, Paris et Approbation d'un contrat concernant le catalogue de l'exposition

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2385 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON/MUSEE DES BEAUX-ARTS ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE D'ORSAY ET DU MUSEE DE L'ORANGERIE – VALÉRY GISCARD D'ESTAING CONCERNANT L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION LOUIS JANMOT, LE POÈME DE L'ÂME PRESENTÉE DU 12 SEPTEMBRE 2023 AU 7 JANVIER 2024 AU MUSEE D'ORSAY, PARIS ET APPROBATION D'UN CONTRAT CONCERNANT LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des Beaux-Arts de Lyon et l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing collaborent à l'organisation d'une exposition intitulée *Louis Janmot, le poème de l'âme (titre provisoire)*, qui se déroulera du 12 septembre 2023 au 7 janvier 2024.

L'exposition se propose de présenter *Le Poème de l'âme*, œuvre de l'artiste lyonnais Louis Janmot (1814-1892). Commencé à Rome en 1836 et poursuivi jusqu'à la fin de la vie de l'artiste, *Le Poème de l'âme* est le grand projet pictural et littéraire de Janmot. Empreint d'une vision du monde chrétienne à laquelle se mêlent des références illuministes et ésotériques, il illustre le parcours initiatique d'un jeune homme confronté aux bonheurs, aux dangers et aux épreuves de la vie terrestre. Il se compose d'un premier cycle de 18 tableaux et d'un second de 16 grands fusains, eux-mêmes accompagnés d'un long poème. Conservé dans son intégralité au musée des Beaux-Arts de Lyon, *Le Poème de l'âme* fut qualifié par Henri Focillon, directeur du musée de 1913 à 1924, « d'ensemble le plus remarquable, le plus cohérent et le plus étrange du spiritualisme romantique ».

Dans le cadre de cette exposition, l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing assure le co-commissariat de l'exposition et assume l'intégralité des dépenses afférentes à l'organisation et à la réalisation de l'exposition. Le Musée des Beaux-Arts assure le co-commissariat scientifique et prête la majorité des œuvres présentées dans l'exposition.

La restauration des fusains du second cycle du *Poème de l'âme* (19 824 € TTC) sera prise en charge à 50% par chacune des parties.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de ce partenariat.

Par ailleurs, l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing coéditera avec les Editions In Fine éditions d'art le catalogue de l'exposition. Un contrat, joint au présent rapport, a été établi afin de définir les modalités de partenariat entre les parties pour la réalisation du catalogue et notamment les conditions de cession de droits par le Musée des Beaux-Arts au profit de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing de 80 à une centaine d'images d'œuvres.

Vu ladite convention ;

Vu ledit contrat ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention établie entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing concernant l'organisation de l'exposition Louis Janmot, le Poème de l'Ame présentée du 12 septembre 2023 au 7 janvier 2024 au Musée d'Orsay, Paris est approuvée.
- 2- Le contrat établi entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing concernant le catalogue de l'exposition est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et ledit contrat et tout document afférent et à les exécuter.
- 4- La dépense correspondante sera imputée sur sera imputée sur les crédits inscrits au budget des exercices 2023 et suivants, article 21622, fonction 314, programme 00005, opération 60047532.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2386-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2386

Approbation des tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2023-2024

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2386 - APPROBATION DES TARIFS DE L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON POUR LA SAISON 2023-2024 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose de reprendre l'ensemble des tarifs et des réductions existants avec des ajustements pour adapter les tarifs à l'évolution du contexte et des pratiques des spectateurs.

Application de tarifs abonnements collectivités, entreprises et groupes

La programmation 2023-2024 comprend 3 concerts Afterworks et 3 concerts Midis L'AO.

Il est proposé un abonnement Afterworks et un abonnement Midis L'AO à destination des collectivités, entreprises et groupes : 3 concerts minimum au prix de 30 €. Les concerts pris en sus sont au prix de 12,50 € chacun.

Application d'un tarif abonnement du chef

L'abonnement du chef est composé de 5 concerts dirigés par Nikolaj Szeps-Znaider, directeur musical de L'AO.

Le tarif de cet abonnement dépend du tarif des concerts le composant :

- 178 € en série 1 et 129 € en série 2 (tarifs réduits 127,50 € en série 1 et 122,50 € en série 2) s'il est composé de 4 concerts au tarif B et 1 concert au tarif A ;
- 171 € en série 1 et 122 € en série 2 (tarifs réduits 122,50 € en série 1 et 87,50 € en série 2) s'il est composé de 5 concerts au tarif B.

Les séries peuvent être mixées et le tarif s'adapte alors en fonction des séries choisies.

Les billets de cet abonnement ne sont ni échangeables ni remboursables (sauf en cas d'annulation ou de changement important de programme annoncés par L'AO).

Application du tarif de la carte Tout L'AO

La carte Tout L'AO, créée en 2022-2023, ayant rencontré son public, il est proposé de poursuivre sa vente. Carte d'adhésion payante à 10 €, elle donne droit à une réduction tarifaire de 15 % sur tous les concerts de la saison (dans la limite des places disponibles).

Reconduction des tarifs dérogatoires et exonérations antérieures adoptées le 28 mai 2018 :

Par dérogation aux tarifs contenus dans ce rapport, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, au titre de sa politique de diversification des publics, en qualité de producteur de spectacle vivant ou bien encore en tant qu'établissement culturel municipal peut accorder des places gratuites dans les cas suivants :

- Invitations destinées au protocole :
 - o Ville de Lyon ;
 - o Partenaires institutionnels : Métropole du Grand Lyon, Conseil Départemental du Rhône, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Direction Régionales des Affaires Culturelles ;

- Programmateurs, responsables d'établissements culturels et professionnels du spectacle vivant ;
- Presse spécialisée.

- Les exonérations visant les partenaires :
 - Partenaires Politiques de la Ville dans le cadre de la Charte de Coopération Culturelle (ladite charte prévoyant le don de places à des publics éloignés de la culture) : partenaires associatifs, Maison des Jeunes et de la Culture, Missions Locales ;
 - Association Culture pour tous, pour lutter contre l'exclusion culturelle ;
 - Formations accueillies dans le cadre de coproduction dans les conditions définies dans les contrats y afférents ;
 - Acteurs économiques : mécènes, parrains dans les conditions définies par les conventions y afférentes ;

- Autres exonérations :
 - Accompagnateurs de groupes scolaires ;
 - Tombolas des écoles.

Il est proposé de limiter le nombre total d'exonérations et de gratuités à 10 % de la fréquentation annuelle, ce pourcentage correspondant aux usages en vigueur dans les différents établissements culturels de spectacle vivant.

Ajout de l'AAH et de l'ASI dans les justificatifs donnant accès au tarif réduit

Les saisons précédentes, le tarif réduit (-50 % sur le tarif plein) était accessible aux personnes porteuses d'une carte mobilité inclusion mention invalidité. Afin de faciliter l'accès à l'Auditorium aux personnes porteuses de handicap, il est proposé d'ajouter l'AAH et l'ASI dans les situations donnant accès au tarif réduit. La délivrance d'un billet à tarif réduit pour ce motif se fera au guichet, sur présentation d'une attestation de paiement d'AAH ou d'ASI de moins de 3 mois.

Modalités d'utilisation du Pass culture de la Métropole de Lyon visant à faciliter l'accès des étudiants à l'offre des institutions culturelles de la métropole.

La Métropole de Lyon met en vente 5 000 Pass Culture étudiants au prix de 18 € TTC le carnet de 3 coupons spectacles et d'un coupon cinéma.

L'Auditorium accepte, comme titre de paiement, les coupons spectacles du Pass Culture.

Le bénéficiaire du Pass ne peut venir qu'une fois par saison avec le même Pass Culture.

L'Auditorium-ONL accepte les Pass culture jusqu'à la fin de la saison culturelle, soit au plus tard le 31 août 2023.

La Métropole de Lyon rembourse l'AONL sur présentation de factures et des coupons spectacles justificatifs, à hauteur de 11,50 € TTC par coupon de spectacle présenté.

Ces modalités feront l'objet d'une convention entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre National de Lyon et la Métropole de Lyon, qui sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Reconduction des tarifs des insertions adoptés le 28 mai 2018 :

Il est proposé de reprendre la tarification des tarifs des insertions dans les supports de communication de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon proposées dans la délibération du 28 mai 2018.

Reconduction du tarif préférentiel pour les porteurs de cartes culture et de cartes senior Ville de Lyon

Afin de faciliter l'accès des concerts de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon aux porteurs d'une Carte Culture de la Ville de Lyon, il est proposé de reconduire les tarifs préférentiels suivants, pour la saison 2023-2024 :

- Carte Culture : 1 place à 10 €, sur présentation de la carte au guichet et dans la limite des places disponibles, hors tarif A, A+, F et G ;
- Carte Culture Jeune (-26 ans) : 1 place à 5€, sur présentation de la carte au guichet et dans la limite des places disponibles, hors tarif A, A+, F et G ;
- Carte Culture Junior (-18 ans) : 1 place gratuite pour un spectacle jeune public, sur présentation de la carte au guichet et dans la limite des places disponibles.

Afin de faciliter l'accès des concerts de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon aux porteurs d'une Carte Senior de la Ville de Lyon, il est proposé de reconduire le tarif préférentiel à 15 € sur une sélection de concerts pour la saison 2023/2024.

Application de tarifs pour les visites guidées et parcours découverte

Il est proposé d'appliquer le tarif de 8 € TTC aux individuels et le tarif de 60 € TTC aux groupes de 10 à 25 personnes participant à une visite guidée de l'Auditorium. L'offre de Parcours découverte est reconduite. Des Parcours découvertes « visite guidée + 1 atelier sonore » et « visite guidée + 2 ateliers sonores » sont proposés aux groupes de 10 à 25 personnes, aux tarifs respectivement de 90 € TTC et 120 € TTC.

Application de tarifs pour les ateliers sonores

L'Auditorium-ONL propose aux adultes et enfants de 3 mois à 14 ans, de façon ponctuelle ou sous forme de sessions, des Ateliers sonores qui ont lieu dans un espace qui leur est entièrement dédié.

Doté d'un parc instrumental et d'un équipement adapté, l'Espace découverte se veut un espace accessible à tous pour découvrir ou approfondir sa pratique musicale.

Pour les petits, deux tranches d'âge sont proposées : éveil sensoriel et musical avec comptines et manipulations d'objets sonores pour les enfants de 3 mois à 5 ans et pratique collective pour les 5 à 11 ans. L'Espace découverte est également utilisé durant le temps scolaire dans le cadre de projets spéciaux en collaboration avec les équipes pédagogiques, ainsi que par les centres de loisirs, durant la période de vacances.

Pour les adultes, des Ateliers sonores sont proposés à l'heure du déjeuner ou le soir : musique en collectif au service de pratiques professionnelles (techniques d'improvisation, chant...), approche ludique de la voix et des instruments et ateliers de solfège et d'histoire de la musique afin d'approfondir ses connaissances.

Les tarifs des différents ateliers sonores proposés sont les suivants (chaque session est pensée et vendue dans sa globalité, les ateliers ne peuvent être achetés séparément) :

Type d'atelier	Coût par atelier (en TTC)	Nombre d'ateliers par session	Prix de la session complète (en TTC)
ENFANTS/FAMILLE			
Atelier éveil musical 3 mois-3 ans	15 €	3	45 €

Type d'atelier	Coût par atelier (en TTC)	Nombre d'ateliers par session	Prix de la session complète (en TTC)
Atelier éveil musical et sensoriel 3-5 ans	15 €	3	45 €
Chacun son rythme-Atelier percussions 5-7 ans	15 €	3	45 €
Chacun son rythme-Atelier percussions 8-10 ans	15 €	3	45 €
Ateliers Faites le buzz Enfant	8 €	1	8 €
Atelier de préparation au concert participatif Enfant	8 €	1	8 €
ADULTES			
Percussions / Tapez fort	15 €	3	45 €
La voix dans tous ses états	15 €	3	45 €
Tous en chœur	15 €	3	45 €
Ateliers Faites le buzz Adulte	16 €	1	16 €
Atelier de préparation au concert participatif Adulte	16 €	1	16 €
Chœur participatif	12 €	8	96 €

Dans le cadre du développement des ateliers sonores pour le public scolaire, des offres sont proposées autour de la pratique collective et de la rencontre avec un artiste. Ces ateliers sont animés par des musiciens intervenants et/ou musiciens de l'Orchestre national de Lyon.

Les tarifs de ces ateliers sonores à destination des scolaires s'appliquent pour une classe :

Désignation	Durée	Niveau	Prix
Atelier pratique collective des cuivres ou de la percussion	1h30	Du CE2 au CM2	120 €
Atelier rencontre avec un musicien de l'orchestre	1h	Du CE2 au CM2	160 €
Concert-atelier découverte de l'orgue	1h30	Du CE2 au CM2	250 €
Atelier d'éveil musical	45 min	Maternelles-CP-CE1	160 €
Atelier découverte et écoute de l'orgue	45 min	Maternelles-CP-CE1	160 €

Application d'un tarif pour la participation à l'Orchestre de la Part-Dieu

Il est proposé de reconduire le tarif de la participation à l'orchestre amateur « Orchestre de la Part-Dieu » créé en 2022-2023, aventure musicale exceptionnelle dans les conditions d'un orchestre professionnel.

Cette participation consiste en quatorze répétitions hebdomadaires encadrées par des musiciens de l'ONL de janvier à mai 2024, qui aboutiront à un concert final en public sur la grande scène de l'Auditorium.

Le tarif proposé pour ces quinze séances au total est de 180 €, soit 12 € la séance.

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les tarifs pour la saison artistique 2023/2024 appliqués à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon sont approuvés, selon les tableaux ci-dessous.

Les tarifs de billetterie, les tarifs d'abonnements et les tarifs avec réduction (en TTC) :

		TARIF PLEIN	TARIF GROUPE	TARIF ABONNES 4, 5 ou 6 CONCERTS	TARIF ABONNES 7 CONCERTS ET PLUS	TARIF REDUIT
Tarif A+	1e série	69 €	60 €	59 €	55 €	34,50 €
	2e série	55 €	48 €	47 €	44 €	27,50 €
	3e série	36 €	30 €	31 €	29 €	18 €
Tarif A	1e série	59 €	50 €	50 €	47 €	29,50 €
	2e série	45 €	40 €	38 €	36 €	22,50 €
	3e série	26 €	22 €	22 €	21 €	13 €
Tarif B	1e série	49 €	42 €	42 €	39 €	24,50 €
	2e série	35 €	30 €	30 €	28 €	17,50 €
	3e série	16 €	14 €	14 €	13 €	8 €
Tarif C	1e série	39 €	32 €	33 €	31 €	19,50 €
	2e série	25 €	22 €	21 €	20 €	12,50 €
	3e série	12 €	10 €	10 €	10 €	8 €
Tarif D	série unique	17 €	14 €	14 €	14 €	8,50 €
Tarif E	série unique	15 €	12,50 €			10 €
Tarif F	1e série	48 €	44 €	41 €	38 €	44 €
	2e série	38 €	34 €	32 €	30 €	34 €
Tarif G	1e série	38 €	34 €	32 €	30 €	34 €
	2e série	28 €	24 €	24 €	22 €	24 €
Tarif Jeune Public	série unique adulte	16 €		13 €		8 €
	série unique enfant	8 €				
Carte Tout L'AO	Pour tous	10 €				
Conférences	série unique	8 €		Gratuit pour les abonnés		
Tarif "carte senior Ville de Lyon"	pour certains concerts définis en début de saison	15 €				
Tarif réduit dernière minute						8 €
Tarif Abonnement du chef - sélection de 5 concerts	1ère série	178 € / 171 €				127,50 € / 122,50 €
	2e série	129 € / 122 €				92,50 € / 87,50 €
Tarif abonnement "collectivités, entreprises et groupes" pour concerts Midis L'AO ou Afterworks	30 € les 3 concerts					
Tarif ventes éphémères	10 € ou 15 € sur une sélection de concerts					

Tarif professionnel En TTC	Série 1	Série 2	Série 3
Tarif A+	48 €	39 €	25 €
Tarif A	41 €	32 €	18 €
Tarif B	34 €	25 €	11 €
Tarif C	27 €	18 €	7 €
Tarif D	12 €		
Tarif F	34 €	27 €	
Tarif G	27 €	20 €	
Tarif jeune public (adulte)	11 €		

Le tarif abonné s'applique aux abonnés de l'Auditorium ayant choisi 4 concerts minimum dans la programmation 2023/2024.

Le tarif groupe s'applique aux groupes constitués à partir de 10 personnes.

Le tarif réduit s'applique aux moins de 28 ans, aux personnes en situation de handicap titulaires d'une carte mobilité inclusion mention invalidité et à leurs accompagnateurs, aux personnes bénéficiaires de l'AAH et de l'ASI, aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA et de l'ASPA sur présentation d'un justificatif.

Le tarif abonné jeune public s'applique pour l'achat de billets pour un minimum de 3 concerts jeunes publics pour les moins de 12 ans. L'adulte accompagnateur bénéficie du tarif abonné.

Les tarifs des actions culturelles (en TTC)

Concerts éducatifs (scolaires)	6 €
Tarif pédagogique moins de 28 ans pour les groupes de 10 personnes minimum (universités, lycées, conservatoires, écoles de musique...)	8 €
Tarif pédagogique pour tout accompagnateur supplémentaire (universités, lycées, écoles de musique, conservatoires).	14 €
Visite guidée pour les particuliers	8 €
Visite guidée pour un groupe de 10 à 25 personnes	60 €
Visite guidée + 1 atelier sonore pour un groupe de 10 à 25 personnes	90 €
Visite guidée + 2 ateliers sonores pour un groupe de 10 à 25 personnes	120 €

Les tarifications spécifiques (en TTC)

Prestations	Tarif	Détail de la prestation
Frais d'envoi de billet	2 €	Frais d'envoi lors de l'achat par téléphone (par carte bancaire) ou lors de l'abonnement.
Fauteuil & tribune	20 €	Pass Fauteuil et tribune - Partenariat avec l'OL avec reversement de 10 € au profit de l'OL
Pass 3 entrées "moins de 28 ans"	15 €	Pass rechargeable donnant accès à 3 places de concert dans la limite des places disponibles
Pass intégral "moins de 28 ans"	60 €	Pass nominatif donnant accès à tous les concerts de la saison 2023-2024

La carte cadeau

Comme les années précédentes, une carte cadeau d'un montant variable est mise à disposition et créditée par le spectateur à hauteur du montant souhaité. Cette carte cadeau est valable 1 an à compter de la date d'achat et peut s'utiliser en une ou plusieurs fois.

- 2- Les exonérations de droits d'entrée à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon dans les cas énumérés ci-avant et dans la limite de 10% de la fréquentation annuelle sont approuvées.
- 3- L'ajout de l'AAH et de l'ASI dans les situations donnant accès au tarif réduit est approuvé.
- 4- Les modalités d'utilisation du pass culture entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre National de Lyon sont approuvées.
- 5- La reconduction des tarifs insertions est approuvée.
- 6- La reconduction du tarif préférentiel pour les porteurs de cartes culture et de cartes senior Ville de Lyon est approuvée.
- 7- L'application des tarifs des visites guidées, parcours découverte, participation à l'orchestre de la Part-Dieu et ateliers sonores tels que décrits ci-dessus est approuvée.
- 8- Les recettes seront imputées sur le budget 07, au chapitre 70, fonction 311 sur les lignes budgétaires correspondantes.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2387-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2387

Approbation d'une convention de dépôt d'une statue de Saint-Sébastien au Musée des beaux-arts de Lyon par l'ordre des avocats au Barreau de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2387 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DEPOT D'UNE
STATUE DE SAINT-SEBASTIEN AU MUSEE DES BEAUX-
ARTS DE LYON PAR L'ORDRE DES AVOCATS AU
BARREAU DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'ordre des Avocats au Barreau de Lyon souhaite remettre en dépôt au Musée des Beaux-Arts l'œuvre suivante : *Statue de Saint Sébastien*, Italie, Marches ou Emilie-Romagne, fin XVe-début XVIe siècle, Terre cuite émaillée.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de ce dépôt pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de dépôt de la statue de Saint-Sébastien établie entre la Ville de Lyon- Musée des beaux-arts et l'ordre des avocats au barreau de Lyon est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2388-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2388

Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes 1ère phase – 2023 »

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2388 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES ET OU DEDIEES A LA VIE ETUDIANTE POUR L'ORGANISATION DE LEURS PROJETS ET EVENEMENTS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS "INITIATIVES ETUDIANTES 1ERE PHASE - 2023" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 180 000 étudiants (dont 24 000 étudiants internationaux), 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction "académique" de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, Lyon se classe parmi les cinq premières villes françaises « où il fait bon étudier », établi par le magazine l'Étudiant. La Ville de Lyon et plus globalement la Métropole sont reconnues pour la qualité de leur offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique dont bénéficient ses étudiants. Parmi les équipements dont peuvent disposer les étudiants, se distingue la Maison des Étudiants : située au cœur du 7^{ème} arrondissement de Lyon, elle accueille en résidence plus de cinquante associations étudiantes, les accompagne dans leurs projets de développement, fait naître des initiatives et valorise les actions et projets incubés en son sein. Ce lieu de valorisation des initiatives étudiantes contribue pleinement à l'accueil des étudiants et au développement du territoire.

La Ville et la Métropole de Lyon reconnaissent les étudiants comme des acteurs incontournables de la fabrique et de la vie de la cité. Favoriser les initiatives étudiantes contribue à renforcer leur légitimité en les laissant trouver les solutions leur correspondant le mieux et à les rendre plus acteurs de leurs situations. Il s'agit également d'encourager des expériences collectives et formatrices de citoyenneté, en répondant aux défis écologiques qui s'imposent à nous.

Nos actions s'articulent avec celles des associations étudiantes et des universités qui proposent tout au long de l'année des activités culturelles, citoyennes, solidaires et internationales. Je vous propose ainsi de valoriser cette complémentarité et le soutien apporté par la Ville à l'engagement des étudiants, à travers l'appel à projets qui leur est destiné.

I- Le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes » :

La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont créé un service commun le 1^{er} janvier 2016, afin de conduire une stratégie complète et intégrée dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. Parmi les missions de ce service, le soutien des associations et des initiatives étudiantes, constitue un enjeu fort d'accueil, d'intégration, de solidarité et de professionnalisation des étudiants dans la cité.

La Ville de Lyon, a lancé une procédure commune avec la Métropole de Lyon, d'appel à projets, pour soutenir les initiatives étudiantes et les actions qui favorisent leur développement. L'attribution et le financement de ces initiatives restent de la seule compétence de chacune des instances délibératives des deux collectivités, au regard de leurs compétences propres.

II- Appel à projets « Initiatives étudiantes » : les objectifs de la collectivité, les thématiques, les porteurs des projets et les conditions d'éligibilité

L'appel à projets se déroule en deux phases, avec les objectifs suivants :

- Accompagner le développement d'initiatives associatives étudiantes ou d'actions associatives qui les soutiennent, en tant qu'elles contribuent à la vie de la cité ;
- Stimuler l'engagement des étudiants dans les problématiques sociétales et écologiques pour qu'ils acquièrent des valeurs citoyennes d'engagement et de solidarité ;
- Valoriser les actions qui favorisent l'expérimentation et l'innovation, pour une bonne intégration sociale et économique.

Les projets et initiatives d'intérêt pour la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon portent sur les quatre thématiques suivantes :

- Le développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs ;
- L'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, transition écologique, santé, lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- L'accueil des étudiants et la solidarité internationale ;
- La professionnalisation, l'insertion économique et l'innovation.

Les conditions d'éligibilité des projets sont :

- L'appel à projets est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour objet l'accompagnement des étudiants ;
- Les projets sont portés par une association du territoire de la Métropole de Lyon ;
- Le montant total de la subvention accordée sera plafonné à 50 % du budget prévisionnel. Le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement et le budget doit être équilibré ;
- Le projet ne doit pas avoir eu lieu avant la date de la commission d'analyse des dossiers déposés ;
- L'APIE ne finance pas les voyages d'étude, d'agrément et l'organisation de galas et congrès.

III- Subventions attribuées lors de la 2nde phase de l'appel à projets 2022 :

Deux budgets ont été votés en 2022 par les deux collectivités (montant doublé de 28 000 € pour la Ville de Lyon et 44 000 € pour la Métropole de Lyon), permettant de financer des actions dédiées à la vie étudiante, en fonction des compétences respectives ou du ressort territorial des deux collectivités.

La seconde phase de l'appel à projets « initiatives étudiantes » a eu lieu du 14 mars au 29 avril 2022.

Sur 32 dossiers reçus, 25 dossiers ont été retenus, dont 12 pour la Ville de Lyon pour un montant de 16 580 €, votés au conseil municipal du 20 septembre 2022 selon la répartition suivante :

- Chœur mixte universitaire Lyon 2 pour ses concerts : 450 € ;
- Bureau des arts ECAM Lyon pour son festival « La Terrasse ECAM Festival » : 1 000 € ;
- Music'Ly pour son festival « Music'Ly » : 1 000 € ;
- Le parlement des étudiants de Lyon pour son projet de promotion du débat démocratique : 475 € ;
- Fédération cheer up pour sa course contre le cancer : 2 000 € ;
- Bureau des étudiants de l'école supérieure de traduction et de relations internationale pour l'installation de distributeurs de protections périodiques : 2 000 € ;
- Nightline France pour son projet de ligne d'écoute et de soutien aux étudiants : 2 000 € ;
- CEELSPS pour l'achat et la distribution de kits scolaires et d'hygiène : 2 000 € ;
- EcoSila pour développer l'approche de l'écologie : 1 500 € ;
- Anima'Fac pour son projet de redynamiser la vie associative étudiante : 1 455 € ;
- Pour la promotion interuniversitaire des droits de l'Homme pour l'organisation d'un colloque : 700 € ;
- Génération lumière pour la valorisation de sa formation et de semaine des alternatives : 2 000 €.

IV- Dossiers retenus lors de la 1^{ère} phase de l'appel à projets 2023 et propositions de financement :

La première phase de l'appel à projets « initiatives étudiantes » a eu lieu du 12 septembre au 28 octobre 2022.

Sur 54 dossiers reçus, 33 dossiers ont été retenus, dont 12 pour la Ville de Lyon pour un montant total de 14 550 €, dans les champs thématiques suivants :

1) Développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs :

Association KINOKS :

Cette association, résidente à la Maison des Étudiants, a pour objectif de valoriser le cinéma et la photographie, tout en soutenant la professionnalisation des étudiants dans ce domaine. Elle propose des événements culturels permettant de faire découvrir des films peu accessibles, mais suivis de discussions, débats et analyses avec des professionnels.

Les principaux objectifs de KINOKS sont de :

- Favoriser le lien social à travers la création et l'accès à la création audiovisuelle à un maximum d'étudiants de tous milieux et de toutes filières ;
- Impliquer les étudiants dans le développement de l'égalité d'accès à la culture ;
- Pousser les étudiants à conceptualiser leurs contenus et à les présenter devant un public ;
- Dynamiser la vie des campus et résidences étudiantes à travers l'organisation d'événements-débats autour de la création étudiante ;
- Proposer des formations introductives sur des thématiques fortes de la création audiovisuelle ;

- Mettre en valeur les compétences des étudiants du supérieur de la Métropole.

L'association souhaite mener ses objectifs en réalisant 3 courts métrages et en les diffusant en salle et par le biais des réseaux sociaux, revues et sites internet.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 12 876 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **1 500 €** à l'association « KINOKS » (soit 11.65 % du montant total du projet).

Association « KINOKS » :

Le projet de l'association est d'organiser l'événement « 48 heures khrono » qui se déroule du 4 au 7 février 2023. Il s'agit d'un marathon de courts métrages dans un temps imparti en respectant les contraintes tirées au sort par le jury.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 6 500 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **834 €** à l'association « KINOKS » (soit 12.83 % du montant total du projet).

Association « Orchestre symphonique INSA universités » :

L'association a été créée en 1985 par des étudiants et a été l'une des premières à créer un orchestre symphonique amateur dans la région Rhône-Alpes.

L'objectif de l'association est de faire des représentations avec 145 artistes sur scène du Requiem Allemand de Johannes Brahms. Les concerts auront lieu les 3 et 4 décembre 2022 avec le partenariat du chœur symphonica de Saint-Etienne.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 2 736 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **966 €** à l'association « Orchestre symphonique INSA universités » (soit 35.30 % du montant total du projet).

Association « Chœur mixte universitaire Lyon 2 » :

L'association a été créée en 1993 par des étudiants de l'université Lumière Lyon 2. Elle a pour but de promouvoir la pratique du chant choral.

L'association s'adresse à toute personne s'intéressant au travail choral et aux jeunes chefs de chœur et solistes en formation qui cherchent un terrain d'application pratique. Les spectacles sont prévus pour la fin d'année 2022 avec un concert de Noël.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 3 912 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **800 €** à l'association « Chœur mixte universitaire Lyon 2 » (soit 20.44 % du montant total du projet).

Association « Phénomène » :

Phénomène est une association étudiante qui agit partout en France, mais en particulier à Saint-Etienne et à Lyon. Engagée depuis 2012 en faveur des projets culturels et solidaires, l'association s'adresse prioritairement aux lycéens, étudiants et jeunes actifs. Son objectif consiste en l'accompagnement, la démocratisation et la diffusion de la culture et des médias à travers les modes du numérique, des mobilités, des interactions et de l'expérimentation.

L'association souhaite proposer des ateliers et des événements en lien avec l'image et l'éducation aux médias. Leurs buts sont pédagogiques : apprendre aux étudiants à analyser une image, c'est-à-dire être critiques vis-à-vis des images qu'ils peuvent voir sur les médias et les réseaux sociaux afin d'éviter de se faire tromper par des fake news ; à monter un reportage, à travers des formations au montage et à l'apprentissage des codes journalistiques ; à animer une chronique en apprenant les bases de l'éditorial.

Le projet porte sur 2 événements :

- PHNMN Campus qui se déroule du 6 au 31 mars 2023 avec des ateliers, des conférences, des tables rondes, des concerts et des expositions dans toute la France ;
- L'Agora créative qui se déroule du 31 mars au 2 avril 2023 pour clôturer le premier événement.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 61 100 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **1 500 €** à l'association « Phénomène » (soit 2.45 % du montant total du projet).

Association « LéartGACO » – Tremplin musical étudiant VibraSons :

L'association a été créée il y a plus de 10 ans par les étudiants de l'IUT GACO Arts de l'université Lyon 3. Elle a pour but de promouvoir les artistes émergents lyonnais, et de favoriser l'accès à la culture aux étudiants avec une politique de tarifs peu élevés.

VibraSons est un tremplin musical qui réalise sa 8^{ème} édition le 10 mars 2023. L'évènement vise à offrir à des groupes de musique d'étudiants, la possibilité de participer à un concert au Toï Toï le Zinc, à Villeurbanne, en mars. L'inscription y est gratuite et les musiciens sélectionnés auront la possibilité de gagner des prix lors de la finale du tremplin.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 9 580 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **1 000 €** à l'association « LéartGaco » (soit 10.44 % du montant total du projet).

Association « LéartGaco » - Festival Artlezia :

La 11^{ème} édition du festival Artlezia consiste à offrir une programmation, pluri-artistique, riche et variée, susceptible de plaire au plus grand nombre :

- Lezposition est une exposition qui laisse la liberté aux étudiants d'exposer dans les couloirs du 1^{er} étage de l'IUT à l'université Jean Moulin Lyon 3, du 6 au 10 mars 2023 ;
- Cinéartlézia est une soirée au sein du cinéma Bellecombe avec la projection de 4 courts métrages ou de films étudiants, le 6 mars 2023 ;
- Drag Show est une rencontre entre l'art du drag et les étudiants au Resto'U du Crous à Lyon 7, le 7 mars 2023 ;
- Contre-soirée qui est une soirée immersive et expérimentale avec plusieurs arts complémentaires qui se réunissent afin d'offrir l'expérience la plus complète possible à la cité des Halles, le 7 mars 2023 ;
- Master class dessin est un moment de détente avec coussins et plaids pour découvrir la pratique d'un illustrateur émergent qui partagera son expertise à la Manufacture des Tabacs, le 8 mars 2023 ;
- Artlezia comedy club propose une soirée de détente autour d'une multitude d'artistes entre stand-up et improvisation théâtrale au Complexe du rire, le 8 mars 2023 ;
- Le défilé avec un défilé de mode qui était un domaine artistique qui n'était pas encore représenté dans le festival qui se déroule aux SUBS, le 9 mars 2023 ;
- Open air de clôture du festival avec des divers artistes dans différents domaines (danse salsa, musique et street art) sur la place Mazagran, le 11 mars 2023.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 31 043 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **1 500 €** à l'association « LéartGaco » (soit 4.83 % du montant total du projet).

Association « LéartGACO » – Saison culturelle 2022-2023 :

L'association lance plusieurs événements tout au cours de l'année universitaire dont 2 événements majeurs :

- Une tombola culturelle en décembre 2022 qui permettra aux étudiants de gagner des lots,
- HUB artistique qui met en avant les nouveaux artistes au théâtre Lulu sur la colline le 18 janvier 2023.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 4 710 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **750 €** à l'association « LéartGaco » (soit 15.92 % du montant total du projet).

Association « EcoSila » :

Cette association a été créée en 2018 afin de favoriser la rencontre interculturelle autour de l'écologie.

L'association organise chaque année des formations, des discussions, des ateliers pratiques et des soirées d'écologie interculturelle gratuites et ouvertes à tous. L'objectif principal est de créer du lien entre les personnes d'origines différentes autour des ateliers et notamment des conférences qui sont prévus de décembre à mai 2023.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 4 600 euros.

Devant l'intérêt culturel de ce projet étudiant ouvert à tous, je vous propose d'accorder une subvention de **1 500 €** à l'association « EcoSila » (soit 32.60 % du montant total du projet).

2) *L'accueil des étudiants et la solidarité internationale :*

Association « Génération Lumière » :

Cette association étudiante agit en France et dans la région des Grand Lacs en Afrique notamment en République Démocratique du Congo.

Le projet Terre d'Histoire.s vise à répondre à trois objectifs de l'association :

- Lutter pour la préservation et le respect de l'environnement ;
- Lutter contre les inégalités causées par les dérèglements climatiques ;
- Promouvoir la solidarité internationale et l'interculturalité.

De grandes actions sont prévues comme une exposition photo, des cycles de conférences sur l'immigration et l'environnement et des arbres à palabres à la Maison des Étudiants ainsi qu'à la Maison de l'Environnement du 28 novembre 2022 au 14 août 2023.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 9 400 euros.

Devant l'intérêt solidaire de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de **2 500 €** à l'association « Génération Lumière » (soit 26.60 % du montant total du projet).

Association « Process IEP » :

Fondée en 2019, l'association Process IEP de Sciences Po Lyon s'inscrit dans le domaine de l'économie sociale et solidaire dont elle souhaite promouvoir les initiatives à l'échelle lyonnaise mais également méditerranéenne.

Le projet consiste à organiser 3 événements à Lyon à l'automne 2023, autour des enjeux du développement durable et de la solidarité internationale. S'appuyant sur une expérience concrète de terrain menée au Liban en janvier 2022 et la réalisation à cette occasion d'un documentaire, ces événements proposeront des formats variés permettant d'aborder les problématiques de l'agriculture et du tourisme durables et de l'artisanat.

Le documentaire se nommera « La production artistique comme vecteur d'espoir en temps de crise au Liban » et sera projeté à la Maison des étudiants ainsi qu'à la K'fet de l'INSA à Villeurbanne.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 2 850 euros.

Devant l'intérêt solidaire de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de **1 000 €** à l'association « Process IEP » (soit 35.08 % du montant total du projet).

Association « Arc en ciel France » :

Fondée en 2006, l'association a pour cœur d'activité l'accompagnement de groupes de jeunes dans des projets de solidarité internationale et de l'économie sociale et solidaire.

Le projet est de partir 2 semaines au Sénégal en janvier 2023 afin d'aller à la rencontre des jeunes sénégalaises. Ces rencontres portent sur des initiatives durables dans le secteur agricole et agroalimentaire. Cette expérience sur le terrain sera ensuite partagée à Lyon

grâce à une mini-série afin de sensibiliser et d'ouvrir une réflexion sur les problématiques de l'agroalimentaire.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 2 280 euros.

Devant l'intérêt solidaire de ce projet, je vous propose d'accorder une subvention de 700 € à l'association « Arc en ciel France » (soit 30.70 % du montant total du projet).

V- Modalités de versement des subventions :

Le versement des subventions interviendra en une seule fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération. Chaque association devra en outre fournir à la Ville de Lyon, un bilan qualitatif et financier du projet subventionné, dans un délai de 6 mois à compter de sa réalisation.

Vu l'avis du Conseil des 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Dans le cadre de l'appel à projets « initiatives étudiantes 2023 – 1^{ère} phase », les subventions suivantes sont allouées aux associations suivantes ci-après :
 - KINOKS pour la réalisation de courts métrages : 1 500 € ;
 - KINOKS pour son projet 48 heures Khrono : 834 € ;
 - Orchestre Symphonique INSA Universités pour ses concerts : 966 € ;
 - Chœur Mixte Universitaire Lyon 2 pour sa promotion des pratiques du chant choral : 800 € ;
 - Phénomène pour son projet Phnmn Campus : 1 500 € ;
 - Lézartgaco pour son projet VibraSons : 1 000 € ;
 - Lézartgaco pour son projet Artlezia : 1 500 € ;
 - Lézartgaco pour sa saison culturelle : 750 € ;
 - EcoSila pour son projet de justice environnementale : 1 500 € ;
 - Génération lumière pour son projet Terre d'Histoire.s : 2 500 € ;
 - Process IEP pour son projet de documentaire : 1 000 € ;
 - Arc en ciel France pour son projet de mini-série : 700 €.

- 2- La dépense en résultant, soit 14 550 € (onze mille quatre cent vingt euros) sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, service Université Recherche, code 30020, programme UNIVRECHAC, opération VALOSUBV, fonction 23, ligne de crédit 45099, nature comptable 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2389-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2389

Approbation d'un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit du théâtre de Guignol situé au Palais de Bondy entre la Ville de Lyon et l'association Compagnie M.A. – Mise à disposition provisoire de marionnettes dans le cadre d'activités hors-les-murs

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2389 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT DU THEATRE DE GUIGNOL SITUE AU PALAIS DE BONDY ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION COMPAGNIE M.A. – MISE A DISPOSITION PROVISOIRE DE MARIONNETTES DANS LE CADRE D'ACTIVITES HORS-LES-MURS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a aménagé au sein du Palais Bondy un théâtre de marionnettes de 131 places pour mettre en valeur le patrimoine lyonnais que représente Guignol et le faire vivre à travers les créations contemporaines d'une équipe artistique.

Depuis janvier 2018, l'association Compagnie M.A., dirigée par Emma Utgès, occupe et anime ce théâtre. Une convention d'occupation temporaire du domaine public pour la période 2021-2023, signée le 24 février 2021, encadre cette mise à disposition, conclue à titre gratuit et portant à la fois sur les locaux, ainsi que sur la collection de marionnettes, propriété de la Ville.

Datant des 19^e et 20^e siècles, ces marionnettes à gaine sculptées dans le bois de tilleul, accompagnées d'un ensemble de vêtements et d'accessoires, constituent une grande richesse pour l'histoire de la Ville.

Répondant à un audit sur la sécurité du Palais Bondy, la Ville de Lyon a ordonné la fermeture de l'intégralité du bâtiment pour travaux de mise aux normes incendie, qui empêcheront la jouissance des lieux du 25 mars 2023 au 25 février 2024. Le bâtiment demeurera donc fermé au public et aux équipes pendant toute la durée des travaux.

Dans ces circonstances exceptionnelles, et par délibération 2023/2328 du 19 janvier 2023, vous avez validé l'avenant n° 1 à la convention précitée qui portait sur l'exonération des fluides pour la période du 25 mars au 31 décembre 2023.

Concernant la collection de marionnettes, la Ville assurera le transfert et la conservation d'une partie de celle-ci dans les sous-sols de la Villa Gillet - 25 Rue Chazière (4^e), propriété de la Ville de Lyon depuis 1976.

L'autre partie de la collection, représentant une cinquantaine de marionnettes, fera l'objet d'une mise à disposition provisoire, consentie à titre gratuit, à l'association Compagnie M.A. afin d'assurer sa programmation en itinérance et lui permettre ainsi de poursuivre ses spectacles hors-les-murs.

Dès lors, il est proposé d'établir un nouvel avenant à la convention précitée visant à définir les obligations de la Ville de Lyon et de l'association vis-à-vis de la collection de marionnettes durant les travaux du Palais de Bondy. Cet avenant définit, notamment, les modalités techniques et administratives de la mise à disposition provisoire et gratuite d'une partie des marionnettes au profit de l'association M.A. dans le cadre de ses

activités hors-les-murs. Cette mise à disposition est conclue à compter de la signature de l'avenant et jusqu'au 30 juin 2024.

Compte tenu de l'intérêt patrimonial et communal que représentent les activités de cette association, et si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit du théâtre de Guignol situé au Palais Bondy entre la Ville de Lyon et l'association Compagnie M.A., pour la mise à disposition provisoire de marionnettes dans le cadre d'activités hors-les-murs est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2390-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2390

Attribution d'une subvention de 30 000 euros au Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole, pour l'organisation de la Fête de la Renaissance du 11 au 14 mai 2023 -
Approbation d'une convention

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2390 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 30 000 EUROS AU COMITE DES FETES DE LA VILLE DE LYON ET DE LA METROPOLE, POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DE LA RENAISSANCE DU 11 AU 14 MAI 2023 - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, dont le siège social est situé 39 rue Thomassin à Lyon 2^{ème}, a pour objet de proposer des animations de nature à concourir à la prospérité et à la renommée de la ville de Lyon.

L'association propose ainsi chaque année des spectacles, des animations historiques et des défilés qui ont pour vocation d'animer la ville de Lyon. Elle organisera cette année la Fête de la Renaissance, du 11 au 14 mai 2023, à Lyon Presqu'île et dans le Vieux-Lyon.

En 1320, après plusieurs révoltes, les Lyonnais.es ont obtenu la signature de la charte dite «Sapaudine » qui leur donna l'indépendance pour gérer leur cité.

Rassemblé.e.s sous la forme de « Pennonages », ils prirent alors en charge les quartiers, le recensement des habitants, les secours en cas d'incendie, l'assistance aux pauvres, les archives et l'organisation des festivités de la ville.

Par une grande fête populaire à caractère historique, le Comité des Fêtes de la Ville de Lyon a choisi de faire renaître ce moment fort de la ville, retraçant le foisonnement de la vie des Lyonnais.es à partir du XIVe siècle dans les valeurs de solidarité, d'engagement, d'altérité et de diversité.

Trois jours durant, les spectateurs-visiteurs-acteurs sont invités à participer, découvrir ou redécouvrir joyeusement le site historique du Vieux-Lyon en harmonie avec la vie de quartier, les associations et les acteurs économiques pour tous les âges et toutes les conditions sociales, les simples curieux comme les passionnés d'histoire. Au programme : défilés dans la Presqu'île, cérémonie de prestation de serment des pennons de Lyon, des confréries du Lyonnais, campements historiques et ateliers, animations et spectacles par les artistes et compagnies (professionnelles comme amateurs) dans les rues et sur les places du Vieux-Lyon, marché des artisans et des métiers d'art place Saint-Jean, messe des Pennons à la cathédrale Saint-Jean, chasse au trésor pour petits et grands couronnées d'adoubement de chevaliers, danses et bal partagé "Renaissance"...

A l'occasion d'une date fédératrice des Lyonnais dans leur cité (qui les a rassemblés pendant plus de sept siècles), les objectifs de cet événement sont : faire renaître l'histoire de Lyon et la Région, développer le tourisme historique au plus grand nombre en relations étroites avec la Ville de Lyon, rassembler, fédérer, instruire, promouvoir le patrimoine vivant, divertir ; le tout dans la diversité, la solidarité et les échanges.

Environ 30 000 personnes sont attendues par l'association lors de cet événement.

L'association sollicite une subvention de 60 000 € allouée à cette manifestation dont le budget prévisionnel s'élève à 125 000 euros.

La Ville de Lyon souhaite soutenir et encourager cet évènement qui est de nature à créer un sentiment d'appartenance commune et fierté autour du vivre ensemble.

Par ailleurs, en faisant revivre un moment fort de l'histoire de la Ville de Lyon, cet évènement participe d'un objectif de transmission envers les jeunes générations.

En raison de l'intérêt que présentent les activités du Comité des fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, il est proposé de lui allouer une subvention de 30 000 euros pour l'organisation de la Fête de la Renaissance.

Une convention entre la Ville de Lyon et l'association, jointe à ce dossier, permet de fixer les modalités de versement de la subvention ainsi que les obligations respectives des deux parties.

Si cet évènement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de cet évènement.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque le montant des subventions qui lui sont allouées dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e et 5^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 30 000 euros est allouée au Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, pour l'organisation de la Fête de la Renaissance, du 11 au 14 mai 2023.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, code service 10230, opération AUTEVEN, programme GRANDSEVEN, ligne de crédit 61751, nature 65748, fonction 023, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2391-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2391

Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association "AOA Prod" pour l'organisation du festival de science-fiction "Les Intergalactiques" du 13 au 18 avril 2023

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2391 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 6 000 EUROS A L'ASSOCIATION "AOA PROD" POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DE SCIENCE-FICTION "LES INTERGALACTIQUES" DU 13 AU 18 AVRIL 2023 (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association AOA Production, dont le siège social est situé 25 avenue des Frères Lumières à Lyon 8^e, organise la 11^e édition du festival « Les Intergalactiques » qui se déroulera du 13 au 18 avril 2023, dans plusieurs lieux de Lyon.

AOA production est une association créée en 2005 par des étudiants en cinéma de l'université Lyon 2, à la source de nombreux événements décalés, liés aux cultures de l'imaginaire sur Lyon et sa région. Si le septième art reste leur point d'ancrage, on note à leur actif la Zombie Walk de Lyon, le festival de Science-fiction « Les Intergalactiques », le partenariat de l'Épouvantable Vendredi à l'Institut Lumière, la biennale retro gaming Geek Week, la convention Doctor Who, le Vide Grenier du Geek, la Nuit de la Prohibition, la nuit des Marmottes ou le Social Portrait of a Weird Society... Autant d'événements qui attirent un large et fidèle public et ce, depuis 2005.

En 2022, le festival avait rassemblé environ 6 000 spectateurs.

Depuis dix ans, l'équipe de programmation mixe questions sociétales et pop culture, interrogées sous trois modalités : mise en images, mise en récits, mise en discussion.

La 11^e édition des Intergalactiques aura pour thématique la science. Si le rapport entre science et science-fiction peut relever du cliché, l'association envisage de travailler le sujet dans une acceptation très large, en s'intéressant aux aspects de production et de diffusion du savoir, à la place des sciences humaines et sociales, ou encore à l'imaginaire et la pop culture comme objets d'études à part entière.

Outre la mise en oeuvre des programmations historiques du festival, des objectifs spécifiques sont en cours d'élaboration : développement de la programmation et animations destinées aux familles, ouvrir les propositions artistiques liées au monde du livre et étendre ses espaces de réalisation pour assurer l'accès à ses programmations au plus grand nombre.

Avec ces nouveaux enjeux, le festival tend à s'ouvrir à un public encore plus large, en assurant la mixité des publics au travers de ses propositions de programmation et, enfin, à confirmer son statut de rendez-vous incontournable des cultures de l'imaginaire en France.

Cette thématique sera mise en avant par un panel d'auteurs et autrices, de vidéastes et chercheurs·ses, qui abordent ces questions au sein de notre cycle de tables rondes et de présentation de séances de cinéma. Comme pour les précédentes éditions, le festival croisera les perspectives autour de ce sujet. L'association proposera plusieurs types d'animations dans différents lieux. Cet événement est destiné à tous les amateurs de cinéma, de littérature, de culture science-fiction et d'imaginaire.

La programmation 2023 propose plusieurs temps forts :

- la 4^{ème} édition du Salon de la microédition : autour d'une exposition, d'une table de presse en consultation libre, de stands, d'un atelier de sérigraphie, et autres animations où le papier, les ciseaux et la colle sont à l'honneur : ce sont plus d'une trentaine de structures, formelles ou informelles, qui se joignent à l'aventure ;
- le 11^{ème} Salon du livre science-fiction et de l'imaginaire : deux jours, les 15 et 26 avril, pour venir à la rencontre d'auteurs, associations, éditeurs et librairies, afin de faire découvrir aux visiteurs le genre actuel de la science-fiction ;
- la scène musicale square Saint Hippolyte à Lyon 8^{ème}, qui se concentrera cette année sur des lectures musicales ;
- la 4^{ème} édition de la Brocante Intergalactique, héritée du concept du Vide Grenier du Geek, permettant au public de chiner des objets issus de la pop culture ;
- le 11^{ème} cycle des tables rondes et conférences, en adéquation avec la thématique du festival, traitera des courants subversifs de la science-fiction et ses liens avec les contre-cultures, dans son histoire comme dans son actualité, dans divers lieux (mairies d'arrondissement, bibliothèque de la part-Dieu, MJC Monplaisir) ;

La Ville de Lyon souhaite soutenir ce projet afin de proposer :

- un festival de science-fiction ouvert à tous ;
- des formes d'animation originales dans toute la ville : le festival s'inscrit sur le territoire de la ville de Lyon ;
- un large panorama d'activités de cet univers à travers une programmation riche et diversifiée.

En 2022, une subvention de 5 000 euros de la Ville de Lyon a été votée pour l'organisation de cet événement, par délibération n° 2022/1574 du Conseil municipal du 31 mars 2022.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 7 000 euros allouée à la manifestation, dont le budget est de 66 430 euros.

En raison de l'intérêt que présente cet événement dans le cadre plus global de la politique de soutien au secteur du livre et de la lecture mené par la Ville de Lyon (programmation variée et de qualité, rencontre entre publics et artistes), je vous propose d'accorder une subvention de 6 000 euros pour l'organisation de l'édition 2023 du festival « Les Intergalactiques ».

La subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- un acompte de 60% peut être versé suite à l'approbation de la présente délibération
- Le solde de la subvention sera versé au plus tôt un mois après la transmission des documents se rapportant au dernier exercice clos précédent celui sur lequel s'est porté la subvention, à savoir :
 - le bilan et le compte de résultat certifiés ;
 - le (s) rapport (s) du commissaire aux comptes le cas échéant ;
 - un rapport d'activité ;
 - le ou les procès-verbaux de l'Assemblée Générale.

Si cet évènement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de cet évènement.

Vu la délibération n° 2022/1574 du Conseil municipal du 31 mars 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1 - Une subvention de 6 000 euros est allouée à l'association AOA Production pour l'organisation de la 10^e édition du festival « Les Intergalactiques » qui se déroulera du 13 au 18 avril 2023.
- 2 - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2392-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2392

Approbation d'une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et l'association Le Ciel pour l'année 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2392 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS
ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LE CIEL
POUR L'ANNEE 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, dénommé Espace 101, au sein duquel figure un théâtre, situé 22 place du Commandant Pégout dans le huitième arrondissement et appartenant à son domaine public. Afin de promouvoir, de développer et de proposer aux Lyonnais et aux Lyonnaises une activité artistique de qualité, la Ville a mis ce lieu culturel rénové en 2002, alors appelé NTH8 (Nouveau Théâtre du 8^{ème}), à la disposition de la SCOP Les Trois-Huit – Compagnie de Théâtre de 2003 à 2022.

En octobre 2021, la Ville de Lyon a publié un appel à projets pour la gestion du Théâtre du 8^{ème} avec l'appui de l'État – DRAC et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est la proposition d'Amélia Boyet et Matthieu Loos « Le Ciel, scène européenne pour l'enfance et la jeunesse » qui a été retenue à l'unanimité. Ils ont pris la codirection du théâtre en janvier 2023 pour une période de 4 ans renouvelable à l'issue d'un bilan avec les partenaires publics.

Le Ciel est le nom du lieu, qui se veut culturel et pluridisciplinaire. Il accueillera de nombreux artistes régionaux et européens dans diverses disciplines (théâtre, danse, marionnette, musique, arts numériques et cirque). Amélia Boyet et Matthieu Loos ambitionnent de faire du Ciel un lieu intergénérationnel qui offrira une pleine expérience pour toute la famille, que chacun.e vivra à son échelle, sans que personne ne soit réduit à la fonction d'accompagnateur.ice. Un lieu pour vivre l'Europe à l'échelle du quartier des États-Unis. Le travail de création et diffusion sera articulé avec un ancrage territorial fort.

Une convention d'objectifs pour l'année 2023 est proposée entre la Ville de Lyon et l'association dans l'attente d'un projet pluriannuel travaillé avec l'Etat dans le cadre d'une candidature au label national « Scène conventionnée d'intérêt national mention art enfance jeunesse ».

Par ailleurs, à titre d'information, la Ville de Lyon met ses locaux, le Nouveau Théâtre du 8^e, à disposition, à titre gratuit, de l'association Le Ciel par convention d'occupation temporaire pour la période 2023-2026.

La Ville de Lyon attribue à l'association Le Ciel une subvention de fonctionnement individualisée au budget primitif d'un montant de 195 000 euros pour l'exercice 2023.

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

- lire :

« La Ville de Lyon attribue à **l'association Le Ciel** une subvention de fonctionnement individualisée au budget primitif d'un montant de 195 000 euros pour l'exercice 2023. »

- au lieu de :

« La Ville de Lyon attribue à **la SCOP SARL Les Trois-Huit Compagnie de Théâtre** une subvention de fonctionnement individualisée au budget primitif d'un montant de 195 000 euros pour l'exercice 2023. »

DELIBERE

- 1- La convention d'objectifs établie entre la Ville de Lyon et l'association Le Ciel est adoptée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à la mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2393-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2393

Approbation d'une convention-cadre relative au prêt d'œuvres et objets des collections du
Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2393 - APPROBATION D'UNE CONVENTION-CADRE RELATIVE
AU PRET D'ŒUVRES ET OBJETS DES COLLECTIONS DU
MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION
GRAPHIQUE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique dispose de collections de premier plan dans le domaine de l'Histoire du livre, des techniques de l'Imprimerie et du design graphique, dont la visibilité s'accroît, grâce aux expositions et au développement d'actions de médiation proposées ainsi que la communication via les réseaux sociaux et les sites Internet.

La notoriété du musée et de ses collections est appelée à s'accroître également avec la mise en ligne à venir des collections ainsi que des relais sur des bases de données nationales.

Un certain nombre d'institutions enrichissent régulièrement les propos de leurs expositions temporaires en empruntant des œuvres et des objets issus des collections du Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique.

A titre d'exemple, en moyenne depuis 2018, le musée de l'imprimerie et de la communication graphique a traité 10 dossiers de demande d'emprunts par an.

Il est proposé d'approuver une convention type de prêt d'œuvres et d'objets inscrits à l'inventaire du Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique afin de la décliner par la suite en fonction des prêts qui seront sollicités.

La convention type est jointe au présent rapport.

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention cadre susvisée relative aux prêts d'œuvres et d'objets du Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique établie entre la Ville de Lyon – Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et des emprunteurs est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents et à l'exécuter.

3- M. le Maire rendra compte de l'exécution de cette délibération de façon régulière.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2394-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2394

Approbation d'une convention de dépôt d'œuvres et objets d'art appartenant à l'Etat entre le Fonds National d'Art contemporain et la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2394 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DEPOT
D'ŒUVRES ET OBJETS D'ART APPARTENANT A L'ETAT
ENTRE LE FONDS NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN
ET LA VILLE DE LYON/MUSEE DES BEAUX-ARTS
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des Beaux-Arts a sollicité le Centre National des Arts plastiques pour le dépôt de 37 œuvres (peintures, céramiques...) afin de compléter les différents départements du musée et de varier ainsi les présentations des collections pour les publics.

Les œuvres déposées sont listées dans l'annexe jointe à ce rapport.

La convention formalise les conditions de ce dépôt pour une durée de cinq ans.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de dépôt de 37 œuvres établie entre la Ville de Lyon- Musée des Beaux-Arts et le Centre national des arts plastiques est approuvée,
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2395-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2395

Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux du Salon Ravel de l'Auditorium au bénéfice de l'association Spirito le samedi 25 mars 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2395 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU SALON RAVEL DE L'AUDITORIUM AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION SPIRITO LE SAMEDI 25 MARS 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 200 000 spectateurs par saison et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon développe une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

L'Auditorium a été sollicité par l'association SPIRITO afin de disposer du Salon Ravel en disposition ouverte pour permettre la remise d'une médaille d'Officier de l'Ordre du Mérite à Madame Nicole Corti suite à sa nomination par le Ministère de la Culture.

L'association Spirito est basée à Lyon et mène une grande partie de son activité en région Auvergne-Rhône-Alpes. Chœur de chambre professionnel à géométrie variable, il déploie ses effectifs depuis sa forme chambriste, voire intimiste, jusqu'à la dimension symphonique. Il aspire avec conviction à redonner au grand chœur a cappella ses lettres de noblesse.

Madame Corti est directrice artistique du chœur Spirito et de son Centre National d'Art Vocal, en convention avec la Ville et le Ministère de la Culture, et très attachée à l'Auditorium et à l'Orchestre national de Lyon. Il est donc souhaité que la remise de la médaille puisse se faire au sein du Salon Ravel, la soirée du samedi 25 mars 2023, après un concert commun entre l'Orchestre national de Lyon et le chœur pour la symphonie n° 3 de Mahler.

Compte tenu de l'intérêt de l'activité de l'association et du cadre exceptionnel de cette récompense, symboliquement partagée avec l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, il est souhaité accorder la gratuité de cette mise à disposition conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement à des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

A titre indicatif, la valeur de cette mise à disposition est évaluée à 2 500 € HT.

La convention jointe au présente rapport formalise les conditions de cette mise à disposition.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de mise à disposition entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et SPIRITO pour la soirée du samedi 25 mars 2023 de 18h à 00h est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2396-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2396

Adhésions et cotisations à des associations et divers organismes œuvrant dans le secteur
culturel – Année 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2396 - ADHESIONS ET COTISATIONS A DES ASSOCIATIONS ET DIVERS ORGANISMES ŒUVRANT DANS LE SECTEUR CULTUREL – ANNEE 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lyon a souhaité adhérer à diverses associations ou organismes, en particulier celles et ceux œuvrant dans le secteur culturel, en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour la Municipalité.

Au titre de l'année 2022, le montant total des adhésions renouvelées et nouvelles adhésions s'élevait à 63 081€.

Pour l'année 2023, 95 adhésions de la délégation Culture, Patrimoine et Évènements ont été renouvelées par décision du Maire pour un montant estimatif de 66 345 €. Quatre adhésions n'ont pas été renouvelées pour un montant de 400 € : International association of curators of contemporary art Luxembourg (IKT) pour le Musée d'Art Contemporain ; Club de la Communication et ADULOA (Ass. des utilisateurs des logiciels Opsys et Archimed) pour le Musée Gadagne ; The Internationale Association of Printing Museums pour le Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique.

La hausse du montant des adhésions renouvelées par rapport à 2022 s'explique par l'augmentation de certaines cotisations à compter du 1^{er} janvier 2023 et l'intégration des adhésions de la Direction des Évènements et de l'Animation.

Cinq nouvelles adhésions à des associations sont proposées pour 2023 et concernent les structures suivantes :

BUDGET PRINCIPAL EN €TTC	
Musée des Beaux-Arts :	
MINEKA	150 €
AFROA (Association Française des régisseurs d'œuvres d'Art)	60 €
Direction des Evènements et de l'Animation :	
ILO (International Light Festivals Organisation)	750 €

Musée d'Art Contemporain :	
ACIL (Association des acteurs de la Cité Internationale de Lyon)	300 €
BUDGETS ANNEXES EN €HT	
ONL :	
Centre Présence Compositrices	100 €
TOTAL nouvelles adhésions	1 360 €

- **Mineka** a pour but de démocratiser le réemploi dans la construction. Située à Villeurbanne et basée sur l'économie circulaire, Mineka s'inscrit dans une démarche sociale et solidaire afin de participer à la réduction des déchets, à la démocratisation du réemploi, à la préservation des ressources naturelles et à une meilleure éducation des citoyens sur les enjeux liés aux déchets et aux modes d'habiter. Le musée des Beaux-Arts souhaite s'inscrire dans une démarche de recyclage des déchets issus de son activité (montage/démontage des expositions permanentes et temporaires).
- **AFROA (Association Française des régisseurs d'œuvres d'Art)** a pour buts :
 - d'affirmer et défendre l'identité des professionnel.le.s de la régie ;
 - de développer, d'enrichir et de participer à la reconnaissance des pratiques professionnelles de la régie ;
 - de promouvoir et renforcer les compétences des professionnel.le.s de la régie ;
 - de renforcer les liens entre ses membres sur l'ensemble du territoire national en coordonnant et développant les activités et échanges entre ses membres ;
 - d'établir et de développer un réseau professionnel entre les régisseur.se.s et les différents acteurs du monde muséal et patrimonial.
- **International Light Festivals Organization (ILO)** : cette fondation (entité juridique à but non lucratif) basée au Pays-Bas est un réseau mondial de festivals de lumière et événements lumineux, ainsi que des experts en art de la lumière. L'ILO encourage la mise en réseau et l'échange de connaissances, d'expériences et d'informations et la création d'une plate-forme de coproduction, de recherche et de communication. L'objectif est d'améliorer la qualité, la force et le contenu artistique des festivals de lumière et sensibiliser aux arts de la lumière dans le monde.
- **L'Association des acteurs de la Cité Internationale de Lyon (ACIL)** a pour but d'assurer le développement et la promotion de la Cité Internationale à Lyon en :
 - organisant des manifestations : organiser des animations en relation avec les collectivités locales, encourager et soutenir les propositions incitant à la mise en valeur des établissements commerciaux ou publics de la Cité Internationale de Lyon ;
 - communiquant pour la promotion et le rayonnement de la Cité Internationale auprès des responsables d'établissements, des salariés, des usagers, des visiteurs de la Cité Internationale, des collectivités locales et des instances associatives ;
 - travaillant à rendre le site plus accessible : l'Association prend part aux réflexions menées par les gestionnaires pour améliorer le cadre de vie et notamment l'éclairage, l'accessibilité, et la signalétique ;
- **Le Centre Présence Compositrices** a pour objectif est d'aider, dans le réseau de la musique classique, professionnel ou amateur, à la découverte des œuvres de compositrices de toutes époques et toutes nationalités, d'en faciliter l'accès et d'inciter à leur programmation en accompagnant également toutes les initiatives en ce sens. Il s'agit de mettre en avant les œuvres de création féminine pour tendre vers plus de parité dans le domaine.

Le montant des adhésions nouvelles proposées à votre agrément étant de 1 360 €, le montant prévisionnel total des adhésions de la délégation culture pour l'année 2023 serait de 67 705 € pour 100 adhésions.

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter l'adhésion de la Ville de Lyon auprès des associations susnommées dans la présente délibération.
- 2- Les dépenses correspondantes au règlement des cotisations annuelles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2023, sur les lignes de crédits correspondant à chacun des établissements culturels concernés, nature comptable 6281.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2397-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2397

Attribution d'une subvention de fonctionnement pour une résidence artistique au sein de la Résidence autonomie Seniors Jolivot, située 1 rue Jean Sarrazin à Lyon 8e, pour un montant de 10 000 €

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2397 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR UNE RESIDENCE ARTISTIQUE AU SEIN DE LA RESIDENCE AUTONOMIE SENIORS JOLIVOT, SITUEE 1 RUE JEAN SARRAZIN A LYON 8E, POUR UN MONTANT DE 10 000 € (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a pour ambition de développer les résidences artistiques au sein des établissements municipaux accueillant des personnes âgées : résidences autonomes et EHPAD.

Cette proposition impulsée par la délégation à la Culture et la délégation au lien intergénérationnel et au cadre de vie des aînés, sera co-pilotée par la Ville de Lyon et le Centre communal d'action sociale (CCAS) en partenariat avec la structure sociale et les mairies d'arrondissement concernées.

Dans une approche transversale santé et solidarité - création artistique – action culturelle, les résidences artistiques au sein des établissements accueillant des personnes âgées ont pour objectif :

- la création d'espaces de rencontres sensibles et d'émerveillement au contact des artistes afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées, de leur permettre de vivre dans la dignité ;
- l'épanouissement et l'autonomie des personnes par l'expérience artistique ainsi que la stimulation thérapeutique des capacités cognitives et psychomotrices ;
- le renforcement des liens avec les familles et les professionnels des structures accueillantes en créant des instants de respiration et de partages communs ; la transmission d'outils de médiation aux professionnels ; le déplacement du regard des professionnels et des familles ;
- l'ouverture du lieu sur son environnement proche ;
- le soutien des artistes et de la création artistique en donnant les conditions techniques et financières favorables à toute activité de création ;
- le soutien de la recherche et de l'expérimentation de formes artistiques de qualité dans de dispositifs innovants ; la participation des artistes à la vie d'autres communautés professionnelles afin de nourrir la création contemporaine.

La résidence artistique prendra la forme mixte d'une résidence d'action culturelle et de création. Elle se déploiera au sein de la résidence autonomie séniors Renée Jolivot, située dans le 8ème arrondissement de Lyon.

Elle sera lancée au premier trimestre 2023 et se déploiera sur une période de quatre mois, à raison :

- d'une vingtaine de jours minimum dédiés à la recherche et à la création artistique ;
- d'un cycle d'interventions d'une cinquantaine d'heures d'action culturelle auprès des personnes résidentes et, le cas échéant, des professionnels de la résidence Renée Jolivot ;

- d'une quinzaine d'heures pour la coordination du projet, la sensibilisation des personnels de la structure accueillante et la participation à la vie collective des résidents.

La proposition artistique intégrera les enjeux socio-culturels propres à la Résidence Renée Jolivot tels que l'isolement des personnes et le vivre ensemble. Elle favorisera le lien social dans sa diversité, notamment culturelle ou sociale. Le projet est soutenu et suivi par la Ville de Lyon et le Conseil communal d'action sociale, CCAS, de Lyon. Le projet de résidence s'intitule « GIOIA EX MACHINA ou la joie sortie de la machine ».

Il est porté par la compagnie Fièvre, qui rassemble trois artistes permanentes de la Friche Lamartine : Sabine Algan (scénographe - plasticienne), Juliette Donner (comédienne, metteuse en scène) et Jade Loiseau (chanteuse, musicienne, compositrice). Ces artistes interviennent en tant qu'intermittentes au sein des Compagnies du Sabir, Waaldé, le Lien Théâtre, la Compagnie A. Turpaux, Scènes du Jura, La Sauvage Cie Alfred Alerte, Pédiluve. Certaines de ces compagnies sont soutenues par la Ville de Lyon, notamment au titre de la politique de la ville. Elles ont également bénéficié d'un soutien de la Ville au titre de la programmation TLMD en 2022.

Dans le cadre de cette résidence, la compagnie Fièvre propose la mise en place d'ateliers pluridisciplinaires d'arts plastiques, de théâtre et de chant. La construction d'une « machine de joie », issue des ateliers et alimentée par le travail artistique de la compagnie, donnera lieu à des restitutions sous forme de performances dans la résidence et le quartier.

Les enfants des accueils de loisirs des Centres sociaux Gisèle Halimi et Etats-Unis, seront également associés au projet, dans une démarche intergénérationnelle.

Il est proposé de subventionner l'équipe artistique de la compagnie Fièvre à hauteur de 10 000 € pour ce projet de résidence artistique.

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € est allouée à l'association Fièvre, pour le projet de résidence artistique au sein de la résidence autonomie sénior R. Jolivot dans le 8^{ème} arrondissement.

- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023 de la Direction des Affaires Culturelles, programme SOUTIENAC, opération FICFIMCA, chapitre 65, fonction 30, nature comptable 65748, sous réserve du vote du budget.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2398-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2398

Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle à l'italienne du Théâtre des Célestins à l'association Ecrans Mixtes dans le cadre de la masterclass de Christophe Honoré lors du festival Ecrans Mixtes

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2398 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE LA SALLE A L'ITALIENNE DU THEATRE DES CELESTINS A L'ASSOCIATION ECRANS MIXTES DANS LE CADRE DE LA MASTERCLASS DE CHRISTOPHE HONORE LORS DU FESTIVAL ECRANS MIXTES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Ecrans Mixtes lutte contre toutes les discriminations, notamment LGBTQI+, des femmes et minorités de genre, par le biais fédérateur du cinéma. Elle rend visible à tous les publics un cinéma peu diffusé et encourage la réflexion, les échanges et la découverte d'autres expressions artistiques lors de temps forts autour de la projection de films.

L'association organise une fois par an, un festival de cinéma queer portant sur ces thématiques, à Lyon et dans le Grand Lyon.

Elle a sollicité la Ville de Lyon pour la tenue d'une masterclass avec le scénariste et réalisateur Christophe Honoré, le samedi 4 mars 2023 à 14h30, aux Célestins, Théâtre de Lyon. La rencontre sera animée par Jean-Marc Lalanne, critique de cinéma.

Il a été convenu de mettre à disposition de l'association la Salle à l'Italienne.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière exceptionnelle, la gratuité de la Salle à l'Italienne, conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

A titre d'information, la valeur de la mise à disposition pour une demi-journée en week-end est de 5 500,00 € HT, soit 6 600,00 € TTC (TVA : 20%).

La convention d'occupation temporaire du domaine public jointe au présent rapport formalise les conditions de cette mise à disposition.

Vu l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La gratuité de la mise à disposition des espaces de la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon à l'association Ecrans Mixtes le 4 mars 2023 est approuvée ;
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous documents afférents et à l'exécuter.
- 3- Les dépenses et les recettes correspondantes seront prélevées et imputées sur les crédits du budget 2023, opération SALLES.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2399-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2399

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon - Musée d'art contemporain et Lyon Parc Auto dans le cadre des expositions 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2399 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET LYON PARC AUTO DANS LE CADRE DES EXPOSITIONS 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En 2023, le Musée d'art contemporain de Lyon (macLYON) programme deux périodes d'expositions, de fin février à mi-juillet 2023 puis de mi-septembre à fin décembre 2023.

Du 24 février au 9 juillet 2023, sont programmées :

- Incarnations, le corps dans la collection du macLYON, Acte 1 ;
- Nathalie Djurberg & Hans Berg ;
- Jesper Just.

De mi-septembre à fin décembre 2023 se tiendra le 2^e acte de l'exposition sur le corps dans la collection du macLYON. Deux autres expositions compléteront cette programmation.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à ces expositions auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, Lyon Parc Auto a proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain des expositions 2023, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
<i>LYON PARC AUTO</i>	- remise de 1€60 (soit 45 minutes offertes) sur le tarif public des parkings P0 et P2 de la cité Internationale consentie aux visiteurs des expositions ; - apposition d'affichettes aux entrées des parkings, mentionnant cette offre ; - mise à disposition de la Ville de Lyon d'un valideur <u>Valorisation 1000 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) ;</u>	- 50 entrées gratuites aux expositions (au lieu de 9 €) <u>Valorisation : 450 € (non assujetti à TVA) ;</u> - présence du logo sur les flyers, le programme culturel, le panneau partenaires dans le hall, le site web <u>Valorisation : 1000 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) ;</u>
<i>LYON PARC AUTO</i>	- diffusion de flyers ou cartes postales <u>Valorisation 550 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</u>	- fourniture d'affichettes valorisant l'offre <u>Valorisation : 100 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</u>

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	<u>Valorisation : 1550 HT</u> <u>(soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u>	<u>Valorisation : 1550 € dont 450 € nets de TVA et 1100 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u>

Le parrainage est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Vu ladite convention,

Vu la délibération n° 2021/1194 du Conseil municipal du 18/11/2021 approuvant la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon,

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée établie entre la Ville de Lyon/Musée d'art contemporain et Lyon Parc Auto pour les expositions 2023 est approuvée.
- 2- M.le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent, et à l'exécuter.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 1550 HT (soumis à TVA) seront prélevées sur les crédits du budget principal 2023, natures 611 et 6231, fonction 314, programme EXPOCO, opération COMMCO.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit 1550 € (dont 450 € nets de TVA et 1100 € soumis à TVA) seront imputées sur les crédits du budget principal 2023, nature 7062 et 7088, fonction 314, programme EXPOCO, opération COMMCO.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2400-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2400

Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'association Comité départemental du Rhône - Métropole de Lyon de tennis, pour l'organisation de la 7ème édition du tournoi de tennis "Open Sopra Steria" de Lyon, du 12 au 18 juin 2023

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2400 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 15 000 EUROS A L'ASSOCIATION COMITE DEPARTEMENTAL DU RHONE - METROPOLE DE LYON DE TENNIS, POUR L'ORGANISATION DE LA 7EME EDITION DU TOURNOI DE TENNIS "OPEN SOPRA STERIA" DE LYON, DU 12 AU 18 JUIN 2023 (DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Comité Départemental du Rhône - Métropole de Lyon de Tennis organise la 7^e édition du tournoi de tennis « Open Sopra Steria » de Lyon, du 12 au 18 juin 2023 au Tennis Club de Lyon à Villeurbanne.

Cette association a pour objet de favoriser la pratique et la promotion du tennis, sous le contrôle de la Ligue du Lyonnais de Tennis, et d'assurer de bonnes relations entre les associations qui la composent.

Depuis 2019, l'« Open Sopra Steria » intègre les ATP Challenger 100. L'édition 2022 a réuni une centaine de participants. Cette année participent 32 joueurs de simple classés dans le tableau final entre la 50^e et la 200^e place au classement mondial, tandis que 16 équipes de double seront également en compétition.

Ce rendez-vous convivial et sportif, réunissant environ 15 000 spectateurs, aura lieu au Tennis Club de Lyon où un court central sera installé spécialement pour l'occasion.

En parallèle de la compétition officielle, des animations seront organisées durant toute la semaine. Un accueil sera réservé aux scolaires, primaires et collégiens, ainsi qu'aux enfants des écoles de tennis de la Métropole de Lyon. Une journée sera organisée autour du tennis pratiqué par des sportifs en situation de handicap (tennis en fauteuil, tennis adapté aux personnes aveugles) afin de sensibiliser les jeunes générations. La joueuse régionale Zoé Marras dont l'objectif est la qualification aux Jeux Paralympiques de Paris 2024, sera présente.

Une autre journée durant le tournoi sera dédiée aux enfants de l'Hôpital CHU HFME, en coordination avec les Hospices Civils de Lyon, dans l'objectif de faire découvrir et participer ces enfants au monde du sport de haut niveau et au tennis.

Par ailleurs, plusieurs actions seront mises en place pour renforcer la transition « éco responsable » du tournoi : réduction du plastique, mise en place d'un dispositif de tri, sensibilisation, réduction des impressions papier, prestataires locaux pour la restauration, promotion des réseaux de transports en communs, réseaux cyclables, et du covoiturage pour se rendre à l'évènement ; mise en place de navettes groupées pour les trajets de l'encadrement (juges de lignes, arbitres...) ; recyclage des balles du tournoi et des bâches en les redistribuant aux différents Clubs de la Région...

Les objectifs du Comité départemental du Rhône – Métropole de Lyon de Tennis sont :

- d'assurer le développement de la pratique du tennis ;

- de promouvoir le tennis de haut niveau en offrant un tournoi qui servira de tremplin pour les jeunes joueurs ;
- de devenir la référence des tournois challengers en Europe ;
- d'offrir aux Lyonnais un spectacle de qualité.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi :

- d'inscrire ce tournoi de tennis de haut niveau dans le calendrier événementiel à Lyon ;
- d'ouvrir au plus grand nombre une compétition de qualité ;
- de proposer un rendez-vous destiné à s'intégrer dans le circuit à la fois régional, national et européen.

En 2022, le Comité Départemental du Rhône - Métropole de Lyon de Tennis a reçu une subvention de 15 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement par délibération n° 2022/1614 du Conseil municipal du 31 mars 2022.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 15 000 euros pour l'organisation de cet événement dont le budget prévisionnel s'élève à 964 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, sur le plan sportif et pour le rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 15 000 euros au Comité Départemental du Rhône - Métropole de Lyon de Tennis.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/1614 du 31 mars 2022 ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 15 000 euros est allouée au Comité Départemental du Rhône - Métropole de Lyon de Tennis pour l'organisation de la septième édition de l'Open Sopra Steria de Lyon, du 12 au 18 juin 2023.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2401-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2401

Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association Football Club de Lyon pour l'organisation de la 33e édition du tournoi "Top Gones" du 8 au 10 avril 2023 et de la 8e édition du "Tournoi des Fenottes" le 27 mai 2023 au stade du Clos Layat à Lyon 8e - Approbation d'une convention d'application financière

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2401 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 13 000 EUROS A L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE LYON POUR L'ORGANISATION DE LA 33E EDITION DU TOURNOI "TOP GONES" DU 8 AU 10 AVRIL 2023 ET DE LA 8E EDITION DU "TOURNOI DES FENOTTES" LE 27 MAI 2023 AU STADE DU CLOS LAYAT A LYON 8E - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Football Club de Lyon, dont le siège social est situé 196 avenue Paul Santy à Lyon 8^e et qui compte 1 221 licencié.es pour la saison 2022/2023.

Le club organise deux évènements :

- la 33^e édition du tournoi « Top Gones » les 8, 9 et 10 avril 2023 au stade du Clos Layat à Lyon 8^e ;
- la 8^e édition du « Tournoi des Fenottes » le 27 mai 2023 au stade du Clos Layat à Lyon 8^e.

Initié en 1987, le tournoi « Top Gones » réunira près de 1 500 joueurs âgés de 8 à 15 ans sportifs pour les catégories U9, U11, U13 et U15, venus de France comme de l'étranger, et mobilisera 140 bénévoles.

500 joueuses âgées de 14 à 40 ans, en provenance de toute la France, sont attendues au « Tournoi des Fenottes ». Elles se répartiront en équipes de catégories U15F, U18F et Séniors F. Plus grand tournoi de la région, cette manifestation contribue à la promotion et à la valorisation de la pratique féminine du football.

En parallèle des compétitions, un village associatif accueillera notamment des actions de sensibilisation aux écogestes, à la nutrition des sportives et des sportifs ou encore aux mobilités douces et alternatives, l'association étant elle-même engagée depuis 2017 dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale en lien avec l'ADEME et l'association Football Ecologie France.

Par ailleurs, l'association intègre dans l'organisation de ces deux tournois une politique d'achats durables, en privilégiant les producteurs locaux et en contribuant à la lutte contre le gaspillage à travers un partenariat avec l'association La Fourmi. Un dispositif de réduction et de tri des déchets sera également mis en place.

Les budgets prévisionnels cumulés pour ces deux tournois s'élèvent à 210 800 euros.

L'association Football Club de Lyon a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une aide financière municipale de 24 000 euros.

Je vous propose qu'une subvention de 13 000 euros soit allouée à l'association Football Club de Lyon pour l'organisation de la 33^e édition du tournoi « Top Gones » et de la 8^e édition du « Tournoi des Fenottes ».

Pour mémoire, le Football Club de Lyon a perçu en 2023 une subvention de fonctionnement de 60 000 euros pour la saison sportive 2022/2023 par délibération n° 2023/2291 du 19 janvier 2023.

Vu ladite convention d'application financière ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 13 000 euros est allouée à l'association Football Club de Lyon pour l'organisation du tournoi « Top Gones » les 8, 9 et 10 avril 2023 et du « Tournoi des Fenottes » les 4 et 5 juin 2023, au stade du Clos Layat à Lyon 8^{ème}.
- 2- La convention d'application financière n° 2 à la convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Football Club de Lyon, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, ligne de crédit 42013, nature 65748, fonction 326, programme SPANIMAT, opération SPMANI, opération mère SPMA6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2402-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2402

Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Sport Passion Développement pour l'organisation de la 2e édition du "Tournoi des Etoiles" le 27 mai 2023 au gymnase Louis Chanfray à Lyon 2e

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2402 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 000 EUROS A L'ASSOCIATION SPORT PASSION DEVELOPPEMENT POUR L'ORGANISATION DE LA 2E EDITION DU "TOURNOI DES ETOILES" LE 27 MAI 2023 AU GYMNASSE LOUIS CHANFRAY A LYON 2E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Sport Passion Développement, dont le siège social est situé 62 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e, a pour objet la pratique du sport par les jeunes comme vecteur de lien social, de citoyenneté et de mixité.

L'association organisera le 27 mai 2023 au gymnase Chanfray à Lyon 2^e la seconde édition du « Tournoi des Etoiles », compétition de futsal mixte qui réunit exclusivement des joueuses et joueurs de la catégorie U11. Parrainée par les joueuses de l'Académie de l'Olympique Lyonnais, cette journée réunira une centaine de participant.es issu.es des arrondissements de la Ville de Lyon.

Des actions de sensibilisation autour des enjeux de l'écoresponsabilité et de la transition écologique seront programmées parallèlement aux rencontres sur le terrain. Des joueuses de l'équipe de l'Olympique Lyonnais seront également présentes au cours de la journée avec des temps d'échanges entre elles et les participant.es sont prévus.

Discipline populaire, le futsal ou football en salle – se dispute à 5 contre 5 ; avec un ballon spécifique et sans hors-jeu, dans un rythme de jeu très rapide et ludique. Chaque joueuse et joueur est sollicité.e en permanence durant le match. L'organisation de ce tournoi valorise sa pratique en mixité et promeut la féminisation des jeux collectifs de ballon.

Le budget prévisionnel de ce tournoi s'élève à 29 000 euros.

L'association Sport Passion Développement a sollicité l'octroi d'une aide financière municipale de 5 000 euros.

Je vous propose qu'une subvention de 4 000 euros soit allouée à l'association Sport Passion Développement pour l'organisation de cet évènement à destination des jeunes.

Vu l'avis du Conseil des 2^e et 7^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 4 000 euros est allouée à l'association Sport Passion Développement pour l'organisation de la deuxième édition du « Tournoi des Etoiles » le 27 mai 2023 au gymnase Chanfray à Lyon 2^{ème}.

- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, ligne de crédit 42013, nature 65748, fonction 326, programme SPANIMAT, opération SPMANI, opération mère SPMA6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2403-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2403

Attribution d'une subvention de 35 000 euros à l'association Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2023, et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 27 au 29 mai 2023 -
Approbation d'une convention

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2403 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 35 000 EUROS A L'ASSOCIATION COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL DU RHONE ET METROPOLE DE LYON, POUR L'ORGANISATION DU TROPHEE DES CLOS BOULISTES DE LA VILLE DE LYON D'AVRIL A SEPTEMBRE 2023, ET DES TOURNOIS BOULISTES DE PENTECOTE DU 27 AU 29 MAI 2023 - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon (CBDRML) organise d'une part le Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon sur la période d'avril à septembre 2023, et d'autre part les Tournois Boulistes de Pentecôte du 27 au 29 mai 2023 (109^{ème} édition).

L'association a pour objet le développement de la pratique du sport-boules ou plus communément appelé boule lyonnaise.

Le Trophée des Clos Boulistes permet chaque année de réunir l'ensemble des 22 associations sportives boulistes de Lyon et d'organiser un tournoi convivial dans plusieurs clos lyonnais.

Les différents tournois débiteront en avril tandis que la finale interviendra en septembre en présence des 8 équipes finalistes.

Pour cette 16^e édition du Trophée des Clos Boulistes, les objectifs de l'association sont :

- l'animation des clos boulistes lyonnais dans les arrondissements ;
- la sauvegarde du jeu de boules traditionnel ;
- la relance du sport boules et la recherche de nouveaux licenciés ;
- d'attirer le public lyonnais en organisant un tournoi de qualité.

Par ailleurs, les Tournois Boulistes de Pentecôte attirent les meilleures équipes internationales avec comme objectif principal le mélange de toutes les catégories hommes et femmes, des plus jeunes aux vétérans, des débutants jusqu'aux élites. L'association attend environ 6 000 joueurs participant à ces événements de la Pentecôte, comme lors des éditions 2022.

Lors de cette 109^e édition, les compétitions débiteront le samedi et se dérouleront sur plusieurs sites à l'extérieur de Lyon : boulodromes de Dardilly, Rillieux-la-Pape et Corbas. Les finales auront lieu le lundi sur la Place Bellecour (Lyon 2^e).

Des actions seront mises en place pour renforcer la transition « éco responsable » du tournoi, comme la réduction du plastique (incitation à l'usage de gourdes), la mise en place d'un dispositif de tri, ou encore la sensibilisation aux bonnes pratiques.

Les principaux objectifs de l'association sur ces tournois de la Pentecôte sont :

- d'organiser une compétition bouliste de qualité afin de contribuer à l'augmentation du nombre de participants ;
- de mettre en valeur et promouvoir cette discipline sportive ;
- de renforcer l'attractivité de la manifestation auprès du grand public.

Par ailleurs, les Tournois Boulistes de Pentecôte contribuent au rayonnement de la ville de Lyon compte tenu de l'augmentation des participants venus de Lyon et sa région, de la France entière et même de plusieurs pays étrangers.

Dans leur globalité, l'organisation de ces deux manifestations permet de valoriser la pratique d'une discipline sportive traditionnelle : « la boule lyonnaise », patrimoine lyonnais et reconnu patrimoine culturel immatériel de la France.

En 2020, une subvention de 35 000 euros de la Ville de Lyon a été votée pour l'organisation de ces événements, par la délibération n° 2020/5329 du 27 janvier 2020. En raison du contexte sanitaire, ces événements 2020 ont dû être annulés. Un acompte de 21 000 euros a été versé ; il a été convenu avec l'Association que cet acompte serait conservé en prévision des éditions 2021 et que le complément de 14 000€ serait versé en 2021. Ces éditions ayant également été annulées, la subvention n'a pas été versée à l'association en 2021, mais pour l'édition 2022 (délibération 2022/1613 du 31 mars 2022).

L'association sollicite cette année une subvention de 35 000 euros pour l'organisation de ces deux événements. Le budget prévisionnel du Trophée des Clos Boulistes est de 10 675 euros, celui des Tournois Boulistes de Pentecôte est de 148 000 euros, soit un budget prévisionnel global de 158 675 euros.

En raison de l'intérêt local que présentent ces manifestations pour la population lyonnaise, au plan sportif, pour le rayonnement de la ville et la valorisation de son patrimoine sportif et culturel, je propose d'allouer une subvention de 35 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon.

Une convention entre la Ville de Lyon et l'association, jointe à ce rapport, permet de fixer les modalités de versement de la subvention ainsi que les obligations respectives des deux parties.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/5329 du 27 janvier 2020 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/717 du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/1613 du 31 mars 2022 ;

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque le montant des subventions qui lui sont allouées dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 35 000 euros est allouée au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2023 et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 27 au 29 mai 2023.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2404-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2404

Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Spirit Academy Cheer & Dance pour l'organisation du Championnat de Lyon 2023 de Cheerleading les 20 et 21 mai 2023 au Palais des Sports de Gerland à Lyon 7e

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2404 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 000 EUROS A L'ASSOCIATION SPIRIT ACADEMY CHEER & DANCE POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE LYON 2023 DE CHEERLEADING LES 20 ET 21 MAI 2023 AU PALAIS DES SPORTS DE GERLAND A LYON 7E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Spirit Academy Cheer & Dance (SACD) est une association dont le siège social est situé au 131 rue Bataille à Lyon 8^e et qui a pour objet l'organisation d'un championnat international annuel de cheerleading, de danse avec pompons et de danse freestyle (Pom, Jazz et Hip Hop) nommé le SACD Championship.

Originaire des Etats-Unis, le cheerleading est un sport mixte d'équipe qui mêle gymnastique et chorégraphie. Cette pratique où se succèdent pyramides et portés complexes a été reconnue discipline olympique en 2021.

La prochaine édition du SACD Championship aura lieu les 20 et 21 mai 2023 au Palais des Sports de Gerland à Lyon 7^e. Elle réunira 1 600 sportives et sportifs en provenance de toute la France comme de l'étranger (Royaume-Uni, Espagne, Allemagne, Suisse, etc.). Les épreuves seront soumises à un jury composé de 8 juges internationaux, professionnels de ces disciplines. Inscrite au niveau international et avec près de 2 500 spectatrices et spectateurs attendus pendant le week-end, cette compétition permettra aux 8 meilleures équipes – 4 en cheerleading et 4 en danse – de concourir aux International All Star Federation Cheerleading & Dance Worlds de 2024 à Orlando (en Floride, Etats-Unis).

Des mesures pour limiter l'impact environnemental de ce rassemblement seront prises : les bouteilles en plastiques seront proscrites au profit de fontaines à eau et de gobelets en carton, les impressions des supports de communication ont été supprimées, des collations sans emballages seront prévues pour les athlètes. Spectateurs et athlètes sont appelés par ailleurs à prioriser les modes de transport doux.

Le budget prévisionnel de cette compétition est de 98 500 euros.

L'association Spirit Academy Cheer & Dance a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une aide financière municipale de 2 000 euros.

Je vous propose qu'une subvention de 2 000 euros soit allouée à l'association Spirit Cheer & Dance pour l'organisation de cet événement de rayonnement international et qui participe à l'émergence de nouvelles pratiques sportives.

Vu l'avis du Conseil des 7^e et 8^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 2 000 euros est allouée à l'association Spirit Academy Cheer & Dance pour l'organisation du Championnat de Lyon les 20 et 21 mai 2023 au Palais des Sports de Gerland.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, ligne de crédit 42013, nature 65748, fonction 326, programme SPANIMAT, opération SPMANI, opération mère SPMA6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2405-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2405

Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association Lyon Echecs Passion 64 pour l'organisation de la 30e édition du "Tournoi Philanthropique des Hôpitaux Echecs et Dames" le 13 mai 2023

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2405 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 500 EUROS A L'ASSOCIATION LYON ECHECS PASSION 64 POUR L'ORGANISATION DE LA 30E EDITION DU "TOURNOI PHILANTHROPIQUE DES HOPITAUX ECHECS ET DAMES" LE 13 MAI 2023 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Fondée en 2020, l'association Lyon Echecs Passion 64 est née de la fusion entre les clubs Lyon 64 Echecs et Lyon Chess Passion. Elle a pour objet le développement de la pratique du jeu d'échecs de loisir et en compétition. Elle intervient notamment en milieu scolaire sur plusieurs écoles de la Ville de Lyon. Son siège social est situé au 82 rue Tête d'Or à Lyon 6^e. Le club compte 460 adhérent.es dont 153 féminines pour la saison 2022/2023.

Le 13 mai 2023, l'association Lyon Echecs Passion 64 organisera la 30^e édition du Tournoi Philanthropique des Hôpitaux Echecs et Dames. Cette manifestation aura lieu à l'Hôpital Neuro-Cardio Lyon-Bron, au profit des enfants hospitalisés au Groupement Hospitalier Est Lyon-Bron. Ouvert à toutes et à tous, licencié.es du club ou non, les personnels hospitaliers, les enfants hospitalisés et leur famille, quel que soit leur niveau, sont invités à participer à ce temps chaleureux et convivial. La participation des enfants hospitalisés et des personnels est gratuite. Une cérémonie de remise de prix pour chacun des participant.es clôturera la journée. Une tombola gratuite sera également mise en place pour remercier tous les participant.es.

Grâce aux fonds récoltés lors des deux précédentes éditions du tournoi, deux espaces jouxtant les services de neurochirurgie et de chirurgie uro-viscérale de l'Hôpital Femme Mère Enfant (H.F.M.E.) ont été aménagés et embellis avec des décors et des figurines pour adoucir le séjour des enfants hospitalisés. Les fonds récoltés pour cette 30^e édition du Tournoi des Hôpitaux serviront à l'aménagement du patio de l'H.F.M.E., visible depuis d'autres services et donc d'autres enfants.

Conventionnée avec les Hospices civiles de Lyon et en lien avec le service Animations de l'Hôpital Femme Mère Enfant, l'association intervient tout au long de l'année auprès des enfants hospitalisés. Des bénévoles interviennent notamment au sein du service de chirurgie cardiaque et de chirurgie neurologique pédiatrique à l'H.M.F.E.

L'association a sollicité une aide financière de 1 500 euros pour l'organisation de cette 30^e édition du Tournoi Philanthropique des Hôpitaux.

Le budget prévisionnel est de 10 000 euros.

Je vous propose d'allouer une subvention de 1 500 euros à l'association Lyon Echecs Passion 64 pour l'organisation de ce tournoi d'échecs et de dames qui outre de développer la pratique de ces jeux à destination des plus jeunes, grâce aux fonds récoltés, contribue à améliorer les conditions d'hospitalisation des enfants et de soutenir leurs familles.

Pour mémoire, l'association Lyon Echecs Passion 64 a perçu en 2023 une subvention de fonctionnement de 4 000 euros pour la saison sportive 2022/2023 par délibération n° 2023/2291 du 19 janvier 2023.

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 1 500 euros est allouée à l'association Lyon Echecs Passion 64 pour l'organisation de la 30^e édition du Tournoi Philanthropique des Hôpitaux Echecs et Dames le 13 mai 2023.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, ligne de crédit 42013, nature 65748, fonction 326, programme SPANIMAT, opération SPMANI, opération mère SPMA6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2406-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2406

Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association Les Rebelyons pour l'organisation du tournoi de rugby "Ovalyon 2023" du 7 au 9 avril 2023 à la Plaine des Jeux de Gerland à Lyon 7e

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2406 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 6 000 EUROS A
L'ASSOCIATION LES REBELYONS POUR
L'ORGANISATION DU TOURNOI DE RUGBY "OVALYON
2023" DU 7 AU 9 AVRIL 2023 A LA PLAINE DES JEUX DE
GERLAND A LYON 7E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créée en 2007, l'association Les Rebelyons dont le siège social est situé au Centre LGBTQIA+ (19 rue des Capucins à Lyon 1^{er}), a pour objet la pratique du rugby à XV et à VII dans le respect des règles fédérales et tout en favorisant l'intégration des personnes LGBTQIA+ dans ce sport.

L'association Les Rebelyons organisera les 7, 8 et 9 avril 2023 le tournoi de rugby l'Ovalyon à la Plaine des Jeux de Gerland à Lyon 7^e. Depuis sa création il y a 15 ans, l'Ovalyon réunit une fois par an l'ensemble des clubs de rugby inclusifs implantés en France comme en Europe. Des équipes loisir avec lesquels les effectifs des Rebelyons ont l'habitude de jouer tout au long de la saison sont également conviées. 300 participant.es sont attendu.es pour cette édition qui est celle du retour à la normale après 2 années d'annulation pour cause de crise sanitaire et en considérant l'année 2022 comme celle de la reprise. Concernant l'organisation de ces journées de compétition, les matchs de poules ont lieu le samedi de 9h à 17h et les phases finales le dimanche midi. La compétition est clôturée par la cérémonie de remise des prix.

En parallèle des compétitions, des associations partenaires de prévention sont mobilisées au sein d'un village associatif implanté à la Plaine des Jeux de Gerland, telles que le Centre LGBTQIA+, SOS Homophobie, Le Refuge, CARGO, ou encore Cadet. Des temps de convivialité sont également programmés, parmi lesquels une visite de la ville.

L'association a sollicité une aide financière de 6 000 euros pour l'organisation de ce tournoi.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 16 475 euros.

Je vous propose d'allouer une subvention de 6 000 euros à l'association Les Rebelyons pour l'organisation du tournoi Ov'à Lyon qui promeut l'inclusion des personnes LGBTQIA+ et lutte contre toutes les formes de discrimination dans le sport.

Pour mémoire, l'association Les Rebelyons a perçu en 2023 une subvention de fonctionnement de 1 000 euros pour la saison sportive 2022/2023 par délibération n° 2023/2291 du 19 janvier 2023.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er} et 7^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 6 000 euros est allouée à l'association Les Rebelyons pour l'organisation du tournoi de rugby Ovalyon les 7, 8 et 9 avril 2023.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, ligne de crédit 42013, nature 65748, fonction 326, programme SPANIMAT, opération SPMANI, opération mère SPMA6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2407-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2407

Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association Lyon Sprint Evolution pour l'organisation du "Challenge Prévéral" le 8 avril 2023 au vélodrome Georges-Prévéral à Lyon 6e

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2407 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 500 EUROS A L'ASSOCIATION LYON SPRINT EVOLUTION POUR L'ORGANISATION DU "CHALLENGE PREVERAL" LE 8 AVRIL 2023 AU VELODROME GEORGES-PREVERAL A LYON 6E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créée en 1967, l'association Lyon Sprint Evolution dont le siège social est situé 27-29 rue Garon Duret à Lyon 8^e, a pour objet la pratique du cyclisme de loisir et en compétition. Trois disciplines y sont proposées : le cyclisme sur route, sur piste et le cyclo-cross. Pour la saison 2022/2023, le club compte plus de 180 adhérent-es, parmi lesquelles 42 femmes. La saison dernière, une équipe en National 1 Femmes et un Pôle de Cyclisme Féminin ont vu le jour au sein du club.

L'association Lyon Sprint Evolution organise le 8 avril 2023 la 20^e édition du Challenge Préveral. Cette compétition de cyclisme sur piste se déroule au Vélodrome Georges-Préveral, au cœur du Parc de la Tête d'Or à Lyon 6^e. Ouverte aux licenciés.es de la Fédération Française de Cyclisme, la compétition rassemble une centaine de participant.es dont les plus jeunes sont âgés de 11 ans. Un tiers des participant.es sont des filles et des femmes. 5 types de courses différentes sont proposés par catégorie, soit 20 courses qui jalonnent toute la journée conclue par la remise des prix aux gagnant.es.

L'association a sollicité une aide financière de 1 500 euros pour l'organisation de cette compétition dédiée au cyclisme sur piste.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 3 150 euros.

Je vous propose d'allouer une subvention de 1 500 euros à l'association Lyon Sprint Evolution pour l'organisation de la 20^e édition du Challenge Préveral qui promeut la pratique du cyclisme par le prisme du cyclisme sur piste, une discipline olympique spectaculaire et exigeante que l'on pourra retrouver aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, et qui s'ouvre de plus en plus à la pratique féminine.

Pour mémoire, l'association Lyon Sprint Evolution a perçu en 2023 une subvention de fonctionnement de 18 000 euros pour la saison sportive 2022/2023 par délibération n° 2023/2291 du 19 janvier 2023 et une subvention d'investissement de 3 000 euros par délibération n° 2023/2256.

Vu l'avis du Conseil des 6^e et 8^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 1 500 euros est allouée à l'association Lyon Sprint Evolution pour l'organisation de la 20^e édition du Challenge Préveral le 8 avril 2023 au Vélodrome Georges-Préveral du Parc de la Tête d'Or à Lyon 6^e.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, ligne de crédit 42013, nature 65748, fonction 326, programme SPANIMAT, opération SPMANI, opération mère SPMA6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Conseil municipal du 9 mars 2023

Rapport n° 2023/2408

Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Boxing Lyon United pour l'organisation d'une rencontre internationale France-Arménie le 21 avril 2023 au Petit Palais des Sports de Gerland à Lyon 7^e

RETIRÉ



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2409-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2409

Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Office des Sports du 8e arrondissement pour l'organisation de la Fête des Sports du 8e arrondissement les 29 et 30 avril 2023

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2409 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 000 EUROS A L'OFFICE DES SPORTS DU 8E ARRONDISSEMENT POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DES SPORTS DU 8E ARRONDISSEMENT LES 29 ET 30 AVRIL 2023 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

A Lyon, les 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements sont dotés d'un Office des Sports d'arrondissement, communément appelé « OFFISA ». En lien avec l'Office des Sports de Lyon, les OFFISA ont pour mission de fédérer les associations sportives de leur territoire autour d'un projet commun : la valorisation de la pratique sportive amateur pour toutes et tous.

Le Conseil d'Administration de chacun des OFFISA est composé d'un.e président.e lui/elle-même issu.e d'une association sportive de l'arrondissement, de membres de l'Office des Sports de Lyon et de l'Adjoint.e aux sports d'arrondissement.

Les OFFISA ont pour objectif d'animer le tissu associatif sportif de leur arrondissement et sont un appui indispensable au développement de la politique sportive menée par la Ville de Lyon. Ils mettent par ailleurs en valeur l'engagement des bénévoles, essentiel à la vie sportive, à travers des événements dédiés.

L'Office des Sports du 8^e arrondissement, qui fédère tout au long de l'année une cinquantaine d'associations sportives implantées dans son arrondissement, organise les 29 et 30 avril 2023 la Fête des Sports du 8^e arrondissement, à l'Espace Saez et au Gymnase Cavagnoud (Lyon 8^e).

Durant ces 2 journées d'animation, l'offre sportive au sein de l'arrondissement sera mise en valeur, avec une attention particulière portée à la mixité des pratiques sportives. Une communication axée sur la pratique féminine sera par ailleurs déployée et diffusée notamment auprès des établissements scolaires.

Pour encourager la découverte de disciplines par les plus jeunes, un passeport leur sera remis pour les encourager à pratiquer le plus d'activités possibles durant le week-end. A l'issue du week-end, des prix seront remis, en mixité et en fonction de l'âge, pour les garçons et les filles ayant pratiqué le plus de sports différents. La manifestation sera marrainée par la SAS Lyon ASVEL Féminin.

Gratuites et ouvertes à toutes et tous, les animations seront également assorties de temps de sensibilisation autour des thèmes de l'inclusion et de l'éco-responsabilité.

500 personnes sont attendu.es pendant ce week-end. Une cinquantaine de bénévoles, issu.es des associations adhérentes de l'OFFISA, seront mobilisé.es pour les accueillir.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 13 500 euros.

Je vous propose d'allouer une subvention de 4 000 euros à l'Office des Sports du 8^e arrondissement pour l'organisation de la Fête du Sport du 8^e arrondissement les 29 et 30 avril 2023, un événement fédérateur au cœur du quartier Mermoz, en faveur d'une

pratique sportive en mixité, attentive aux enjeux liés à l'inclusion et à l'éco-responsabilité.

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 4 000 euros est allouée à l'Office des Sports du 8^e arrondissement pour l'organisation de la Fête des Sports
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, ligne de crédit 42013, nature 65748, fonction 326, programme SPANIMAT, opération SPMANI, opération SPMA6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2410-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2410

Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Lyon Gym Métropole Chassieu-Lyon pour l'organisation de la compétition régionale de gymnastique fédéral et de trampoline les 1 et 2 avril 2023 à la Halle Diagana à Lyon 9e - Approbation d'une convention d'application financière

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2410 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 3 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON GYM METROPOLE CHASSIEU-LYON POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETITION REGIONALE DE GYMNASTIQUE FEDERAL ET DE TRAMPOLINE LES 1 ET 2 AVRIL 2023 A LA HALLE DIAGANA A LYON 9E - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Gym Lyon Métropole Chassieu-Lyon, dont le siège social est situé 33 rue Bossuet à Lyon 6^e, est née de la fusion en 2019 de 2 associations de gymnastique, Lyon Gymnaste et Chassieu Gym. Elle a pour objet la pratique de la gymnastique rythmique et artistique, de loisir comme en compétition. Elle propose également des activités de baby gym ou encore de fitness et développe un programme adapté aux jeunes en situation de handicap mental. Pour la saison 2022/2023, le club compte plus de 1 600 adhérent.es ce qui en fait à présent le plus gros club de gymnastique de France en termes d'effectifs.

L'association Gym Lyon Métropole Chassieu-Lyon organise les 1^{er} et 2 avril 2023 une compétition régionale par équipes féminines et masculines à la Halle Diagana à Lyon 9^e. La gymnastique artistique, la gymnastique rythmique et le trampoline sont mis à l'honneur durant ces 2 jours. Plus de 1 300 gymnastes âgé.es de 10 à 15 ans, de niveau fédéral, issu.es de clubs implantés en Région Auvergne-Rhône-Alpes y participent. Près de 140 bénévoles sont mobilisés quant à eux pour la mise en œuvre de ce rassemblement sportif.

Limiter l'impact environnemental est un des objectifs de cette compétition pour l'équipe organisatrice, en réduisant notamment la production de déchets sur le site. En effet, une équipe composée de bénévoles sera entièrement dédiée à l'élaboration de solutions alternatives proposées au public comme aux participant.es.

L'association a sollicité une aide financière de 5 000 euros pour l'organisation de cette compétition régionale de gymnastique artistique, de gymnastique rythmique et de trampoline par équipes féminines et masculines de niveau fédéral.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 62 172 euros.

Je vous propose d'allouer une subvention de 3 000 euros à l'association Gym Lyon Métropole Chassieu-Lyon pour l'organisation de cette compétition qui promeut la pratique sportive pour les jeunes et qui intègre des solutions pour limiter son impact environnemental.

Pour mémoire, l'association Gym Lyon Métropole Chassieu-Lyon a perçu en 2023 une subvention de fonctionnement de 32 500 euros pour la saison sportive 2022/2023 par délibération n° 2023/2291 du 19 janvier 2023.

Vu l'avis du Conseil des 6^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 3 000 euros est allouée à l'association Gym Lyon Métropole Chassieu-Lyon pour l'organisation d'une compétition nationale par équipes féminines et masculines de niveau fédéral les 1^{er} et 2 avril 2023 à la Halle Diagana à Lyon 7^{ème}.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, ligne de crédit 42013, nature 65748, fonction 326, programme SPANIMAT, opération SPMANI, opération mère SPMA6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2411-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2411

Participation financière de la Ville de Lyon aux écoles primaires (maternelles et élémentaires) privées sous contrat d'association - Années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025 et approbation du modèle de convention

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2411 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE LYON
AUX ECOLES PRIMAIRES (MATERNELLES ET
ELEMENTAIRES) PRIVEES SOUS CONTRAT
D'ASSOCIATION - ANNEES SCOLAIRES 2022/2023,
2023/2024 ET 2024/2025 ET APPROBATION DU MODELE
DE CONVENTION (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon doit contribuer au financement des écoles privées sous contrat d'association de son territoire.

Cette contribution est encadrée par l'article L 442-5 du code de l'éducation qui impose aux communes de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019, dite « pour une école de la confiance », a abaissé l'âge de l'instruction obligatoire de 6 à 3 ans et emporte de fait l'obligation de financement des classes maternelles privées sous contrat d'association avec l'Etat, dans les mêmes conditions que les classes maternelles publiques.

La participation de la Ville de Lyon est calculée sur la base du coût moyen d'un élève constaté dans les écoles publiques lyonnaises, évalué à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques correspondantes inscrites dans les comptes de la commune, conformément aux dispositions de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012.

Par la délibération n°2020-5340 du 27 janvier 2020, le conseil municipal a approuvé une réévaluation des forfaits des élèves lyonnais scolarisés en maternelle et en élémentaire sur une période de 3 ans dans le cadre d'un conventionnement triennal avec chacune des écoles privées lyonnaises du 1^{er} degré sous contrat d'association avec l'Etat.

Dès 2020, le forfait pour un élève scolarisé en élémentaire a été réévalué à 920 €. Le forfait par élève lyonnais scolarisé en maternelle a été augmenté progressivement sur 3 ans. Le montant de la participation au titre de 2020 était 571,50 € par élève lyonnais scolarisé dans une classe maternelle. En 2021, le financement a été fixé à 1 100 € par élève lyonnais scolarisé dans une classe maternelle et à 1 300,00 € en 2022. Sur cette période triennale, le forfait élémentaire a été maintenu à 920,00 €.

Le montant de la participation est calculé au titre des années 2023 à 2025 (années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025) comme suit :

- 920 € par élève lyonnais scolarisé dans une classe élémentaire,
- 1 300 € par élève lyonnais scolarisé dans une classe maternelle.

La participation de la Ville de Lyon fera l'objet d'une convention d'une durée de 3 ans (années scolaires 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025), jointe au présent rapport, entre la Ville de Lyon et chacun des établissements privés sous contrat d'association.

Il est également rappelé dans le projet de convention qu'en matière de restauration scolaire, la Ville de Lyon vient en aide des familles à revenus modestes pour les enfants scolarisés dans un établissement d'enseignement privé du premier degré et inscrits au restaurant scolaire de leur école.

Les écoles qui seront concernées sont les suivantes :

Ecoles privées	Adresse	Code Postal	Ville
Les Chartreux	58 rue Pierre Dupont	69001	LYON
St Bruno St Louis	17 rue des Chartreux	69001	LYON
Chevreur Ste Croix	62 Bis rue de la Charité	69002	LYON
Sacré Cœur	6 rue Boissac	69002	LYON
Charles de Foucauld	6 rue Bara	69003	LYON
Immaculée Conception	187 rue Vendôme	69003	LYON
Markarian Papazian	42 rue d'Arménie	69003	LYON
Nouvelle Rize	74 rue Etienne Richerand	69003	LYON
St Sacrement	15 rue Etienne Dolet	69003	LYON
Charles Démia	112 rue Hénon	69004	LYON
Providence des Trinitaires	13 rue Bony	69004	LYON
St Denis	7 rue Hénon	69004	LYON
La Favorite	25 avenue du Point du Jour	69005	LYON
Notre-Dame des Minimes	65 rue des Aqueducs	69005	LYON
Notre-Dame du Point du Jour	7 Place Bénédicte Tessier	69005	LYON
St Jean	3 rue de la Brèche	69005	LYON
St Just St Irénée	3 rue des Anges	69005	LYON
St Ursule St Marc	11 rue Sœur Bouvier	69005	LYON
Ste Marie	4 montée Saint Barthélémy	69005	LYON
Cours Diot	11 Place Maréchal Lyautey	69006	LYON
La Rédemption	35 rue Lieutenant Colonel Prévost	69006	LYON
Notre-Dame de Bellecombe	64 rue d'Inkermann	69006	LYON
St Joseph des Brotteaux	19 rue Massena	69006	LYON
St Nom de Jésus	95 rue Tête d'Or	69006	LYON
St Pothin Ozanam	60 rue Vauban	69006	LYON
Chevreur-Lestonnac	2, boulevard des Tchecoslovaques	69007	LYON
Notre-Dame des Anges	3 rue Clément Marot	69007	LYON
Notre-Dame St Joseph	103 Grande rue de la Guillotière	69007	LYON
St André	66 rue Pasteur	69007	LYON
St Michel	50 rue Professeur Grignard	69007	LYON

Ecoles privées	Adresse	Code Postal	Ville
La Xavière	252 route de Vienne	69008	LYON
Notre-Dame de l'Assomption	8 rue Hugues Guérin	69008	LYON
Pierre Termier	23 rue des Alouettes	69008	LYON
St Maurice	25 rue Léo Trouilhet	69008	LYON
St Charles de Serin	22 rue Laporte	69009	LYON

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 442-5 du code de l'éducation ;

Vu la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 ;

Vu le projet de convention ci-joint ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Les montants de la participation financière de la Ville de Lyon aux dépenses de fonctionnement des classes des écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association sont approuvés.
- 2- Le montant de la participation sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget des exercices 2023, 2024 et 2025 :
 - contribution écoles privées maternelles : article 6558 – fonction 211- (opération ECOLPRIV – ligne de crédit 44318) ;
 - contribution écoles privées élémentaires : article 6558 – fonction 212 – (opération ECOLPRIV – ligne de crédit 44319).
- 3 - Le projet de convention type avec les établissements est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2412-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2412

Périmètres scolaires 2023 - Rentrée scolaire 2023

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2412 - PERIMETRES SCOLAIRES 2023 - RENTREE SCOLAIRE
2023 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 212-7 du code de l'éducation confie au Conseil municipal la détermination des secteurs d'inscription des écoles publiques situées sur le territoire communal, afin de répartir harmonieusement les élèves : « *Dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil Municipal* ».

Selon les périmètres adoptés, chaque adresse lyonnaise est affectée à une école publique maternelle ainsi qu'à une école publique élémentaire. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L 131-5 du code de l'éducation, chaque école primaire publique (maternelle ou élémentaire) accueille des enfants d'un secteur géographique déterminé.

Chaque année, au regard des évolutions des effectifs scolaires, du contexte démographique et des livraisons de nouveaux logements, des ajustements et/ou des créations de périmètres sont envisagés pour permettre d'assurer l'équilibre des effectifs et la mixité sociale entre les différentes écoles publiques de la Ville.

Les projets de modification de périmètre font l'objet d'une consultation auprès des Mairies d'arrondissement. Ils sont ensuite présentés lors de réunions de concertation aux directions d'école, aux inspecteurs de l'éducation nationale et aux parents d'élèves des écoles concernées. Au cours de ces réunions, sont exposés les motifs de la révision de périmètre et la mise en œuvre envisagée de ces changements. Les avis de tous les acteurs sont ainsi entendus en amont de la finalisation de la proposition définitive de révision des périmètres.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2023 et suite à la concertation menée depuis novembre dernier avec l'ensemble des acteurs concernés selon les modalités exposées plus haut, les modifications de périmètres scolaires proposées sont les suivantes :

- Dans le 2^{ème} arrondissement, le nouveau groupe scolaire Eugénie Brazier ouvrira ses portes pour la rentrée de septembre 2023. Il permettra d'accueillir les enfants des familles nouvellement domiciliées sur ce secteur qui connaît d'importantes transformations et en prévision des nouvelles constructions à venir. Le périmètre proposé pour ce nouveau groupe scolaire permet de répondre aux enjeux de proximité et de cohérence territoriale pour les familles domiciliées sur ce secteur qui comprendra toute la partie sud du 2^{ème} arrondissement.
Il permettra également de soulager les effectifs des écoles maternelles et élémentaires Alix et favorisera ainsi des conditions de scolarisation et d'accueil propices au bien-être et aux apprentissages des enfants.
- Dans le 3^{ème} arrondissement, une révision de périmètre est proposée entre le groupe scolaire Léon Jouhaux situé au 34 rue Léon Jouhaux et le groupe scolaire Aimé Césaire situé au 10 rue du Diapason. Cette révision se traduit par une proposition d'élargissement de périmètre du groupe scolaire Aimé Césaire qui connaît

actuellement une diminution de ses effectifs et répond aux enjeux de proximité et de cohérence territoriale pour les familles. Elle permet également de limiter les effectifs en hausse du groupe scolaire Léon Jouhaux et anticipe la prévision d'une arrivée conséquente de logements neufs sur son périmètre sur la fin de la décennie.

- Dans le 7^{ème} arrondissement, le quartier de Gerland connaît une augmentation constante des effectifs scolaires. Le nouveau groupe scolaire Wangari Maathai ouvrira ses portes à la rentrée 2023 et sera situé 10 rue Croix-Barret. Son périmètre scolaire reprendra l'actuel périmètre de l'école provisoire Ginkgo qui sera transféré. Il sera par ailleurs élargi après modification de périmètre avec :
 - Le groupe scolaire Ravier actuellement saturé et qui verra son périmètre scolaire réduit sur sa partie sud ;
 - Les écoles maternelles et élémentaires Briand dont les périmètres seront réduits sur leurs parties nord répondant aux enjeux de proximité et de cohérence territoriale pour les familles ;
 - Le groupe scolaire Françoise Héritier actuellement saturé et qui verra son périmètre réduit sur sa partie sud est, répondant à l'enjeu de limitation des effectifs sur le groupe scolaire Françoise Héritier permettant de garantir des conditions de scolarisation et d'accueil propices au bien-être et aux apprentissages des enfants ;
 - Par ailleurs, une modification de périmètre entre les écoles Berthelien, la maternelle du Rhône et les écoles maternelle et élémentaire Briand est proposée. Elle vise à répondre aux enjeux de proximité et de cohérence territoriale pour les familles ainsi qu'à la diminution nécessaire du périmètre des écoles maternelle et élémentaire Berthelien dont les effectifs sont trop chargés ;
 - Enfin, une modification de périmètre est proposée entre les écoles maternelle et élémentaire Berthelien, la maternelle du Rhône et le groupe scolaire Wangari Maathai. Elle vise à répondre à la fois aux enjeux de proximité et de cohérence territoriale pour les familles ainsi qu'à une diminution nécessaire du périmètre des écoles maternelle et élémentaire Berthelien.

L'ensemble de ces évolutions de périmètres sur le 7^{ème} arrondissement doit permettre à terme un rééquilibrage plus harmonieux des effectifs scolaires sur ce secteur.

- Dans les 4^{ème} et 9^{ème} arrondissements, une création de périmètre commun est proposée entre les 3 groupes scolaires de la Gare d'eau, de Chapeau rouge et des Entrepôts. Cette proposition répond aux enjeux de rééquilibrage des effectifs entre les écoles concernées tout en laissant le choix aux familles lors de leur inscription scolaire.

Les nouveaux périmètres scolaires ainsi définis et les modifications proposées seront mis en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2023, conformément aux documents joints au rapport.

Vu les articles L 212-7 et L 131-5 du code de l'éducation ;

Vu lesdits documents ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Les périmètres scolaires arrêtés pour les écoles maternelles et élémentaires lyonnaises publiques à compter de la rentrée scolaire 2023, conformément aux documents joints au rapport, sont approuvés.
- 2- M. le Maire est autorisé à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2413-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2413

Ouverture et dénomination du groupe scolaire Eugénie Brazier à Lyon 2ème - Rentrée scolaire
2023-2024

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2413 - OUVERTURE ET DENOMINATION DU GROUPE
SCOLAIRE EUGENIE BRAZIER A LYON 2EME - RENTREE
SCOLAIRE 2023-2024 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a connu ces dernières années une croissance démographique soutenue. Le quartier de la confluence va connaître sur la prochaine décennie une arrivée importante de nouveaux logements. En réponse à ces livraisons prochaines et à l'augmentation des effectifs scolaires attendue sur ce secteur, un nouveau groupe scolaire Eugénie Brazier, situé au 128 rue Antoine Delandine, d'une capacité de 15 classes ouvrira dès la rentrée de septembre 2023.

Cette école s'appuie sur le programme type des écoles de la Ville de Lyon et sera de plus dotée d'une cour végétalisée propice au bien-être et aux apprentissages des enfants. Elle disposera d'une salle d'évolution et de couchettes adaptées en maternelle, d'une salle plurivalente, de moyens numériques nomades et d'une salle de bibliothèque documentaire en élémentaire. Le restaurant scolaire fonctionnera en self-service pour l'élémentaire et en service à table pour les maternelles. Un gymnase sera accessible directement par la rue Smith et permettra en outre un usage associatif hors temps scolaire.

Il est précisé que les services de la Direction de l'Éducation de la Ville de Lyon ont soumis ce projet d'ouverture d'école à l'ensemble de la communauté éducative locale ainsi qu'à la Direction des Services départementaux de l'éducation nationale du Rhône qui l'a approuvé.

L'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales, repris dans l'article L 212-1 du code de l'éducation, prévoit que « Le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département. ».

Monsieur le Préfet a été saisi pour avis.

Par ailleurs, il appartient à la Ville de Lyon de dénommer ce nouveau groupe scolaire.

Vu l'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 212-1 du code de l'éducation ;

Vu l'avis du Préfet en date du 28 février 2023 ;

Vu l'accord des ayants droits pour la dénomination ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans les visas :

- lire :

« Vu l'avis du Préfet **en date du 28 février 2023** ; »

- au lieu de :

« Vu l'avis du Préfet **en date du XXXX** ; »

DELIBERE

L'ouverture à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 et la dénomination du groupe scolaire Eugénie Brazier sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2414-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2414

Ouverture et dénomination du groupe scolaire Frida Kahlo à Lyon 7ème -Rentrée scolaire
2023/2024

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2414 - OUVERTURE ET DENOMINATION DU GROUPE
SCOLAIRE FRIDA KAHLO A LYON 7EME -RENTREE
SCOLAIRE 2023/2024 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a connu ces dernières années une croissance démographique soutenue en particulier sur le 7^{ème} arrondissement. En réponse à cette démographie et à la hausse des effectifs scolaires sur le secteur, un nouveau groupe scolaire Frida Kahlo, situé au 1 place Elsa Cayat, d'une capacité de 18 classes ouvrira à la rentrée de septembre 2023.

Cette école s'appuie sur le programme type des écoles de la Ville de Lyon. Elle disposera d'une salle d'évolution et de couchette en maternelle, d'une salle plurivalente, de moyens numériques nomades et d'une salle de bibliothèque centre documentaire en élémentaire. Le restaurant scolaire fonctionnera en self-service pour l'élémentaire et en service à table pour les maternelles.

L'école disposera également de 3 cours dont 2 sont en terrasse et la cour maternelle sera en partie végétalisée et dotée d'un potager.

Ce nouveau groupe scolaire accueillera les enfants scolarisés depuis la rentrée de septembre 2020 au sein du groupe scolaire provisoire Blandan situé 37 rue du repos qui sera donc transféré. Il accueillera également les enfants des familles qui seront nouvellement domiciliées sur le périmètre de l'école.

Il est précisé que les services de la Direction de l'Education de la Ville de Lyon ont soumis ce projet d'ouverture de l'école à l'ensemble de la communauté éducative locale ainsi qu'à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône qui l'a approuvé.

Le choix de la dénomination de cette école a fait l'objet d'une concertation associant les enfants appelés à être scolarisés sur ce nouveau groupe scolaire à la rentrée de septembre 2023. A l'issue de cette dernière, la Ville de Lyon souhaite donner une suite favorable au choix effectué par les enfants et propose de dénommer le nouveau groupe scolaire : Frida Kahlo.

L'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales, repris dans l'article L 212-1 du code de l'éducation, prévoit que « Le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département. ».

Monsieur le Préfet a été saisi pour avis.

L'accord des ayants droits pour la dénomination du groupe scolaire Frida Kahlo a été sollicité.

Vu l'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 212-1 du code de l'éducation ;

Vu l'avis du Préfet en date du 28 février 2023 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans les VISAS :

- lire :

« Vu l'avis du Préfet **en date du 28 février 2023** ; »

- au lieu de :

« Vu l'avis du Préfet **en date du XXXX 2023** ; »

- Supprimer

« **Vu l'accord des ayants-droits pour la dénomination en date du XX/XX/2023** ; »

DELIBERE

L'ouverture à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 et la dénomination du groupe scolaire Frida Kahlo sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2415-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2415

Ouverture et dénomination du groupe scolaire Wangari Maathai à Lyon 7ème - Rentrée scolaire
2023/2024

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2415 - OUVERTURE ET DENOMINATION DU GROUPE
SCOLAIRE WANGARI MAATHAI A LYON 7EME -
RENTREE SCOLAIRE 2023/2024 (DIRECTION DE
L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a connu ces dernières années une croissance démographique soutenue en particulier sur le secteur de Lyon 7^{ème} et du quartier de Gerland. En réponse à cette croissance démographique et à la hausse des effectifs scolaires sur le secteur, un nouveau groupe scolaire Wangari Maathai, situé au 10 rue Croix-Barret, d'une capacité de 18 classes ouvrira à la rentrée de septembre 2023.

Cette école s'appuie sur le programme type des écoles de la Ville de Lyon. Elle disposera d'une salle d'évolution et de couchettes en maternelle, d'une salle plurivalente, de moyens numériques nomades et d'une salle bibliothèque centre documentaire en élémentaire. Le restaurant scolaire fonctionnera en self-service pour l'élémentaire et en service à table pour les maternelles.

L'école disposera d'espaces végétalisés et plantés. Un gymnase sera accessible directement au 12 rue Croix-Barret et permettra en outre un usage associatif hors temps scolaire.

Ce nouveau groupe scolaire accueillera les enfants scolarisés depuis la rentrée scolaire de septembre 2022 au sein du groupe scolaire provisoire Ginkgo qui sera donc transféré. Il accueillera également les enfants des familles qui seront nouvellement domiciliées sur le périmètre de l'école.

Les services de la Direction de l'éducation de la Ville de Lyon ont soumis ce projet d'ouverture de l'école à l'ensemble de la communauté éducative locale ainsi qu'à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône qui l'a approuvé.

Le choix de la dénomination de cette école a fait l'objet d'une concertation associant les enfants appelés à être scolarisés sur ce nouveau groupe scolaire à la rentrée de septembre 2023. A l'issue de cette dernière, la Ville de Lyon souhaite donner une suite favorable au choix effectué par les enfants et propose de dénommer le nouveau groupe scolaire Wangari Maathai.

L'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales, repris dans l'article L 212-1 du code de l'éducation, prévoit que « Le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département. ».

Monsieur le Préfet a été saisi pour avis.

L'accord des ayants droits a été sollicité.

Vu l'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 212-1 du code de l'éducation ;

Vu l'avis du Préfet en date du 28 février 2023;

Vu l'accord des ayants-droits pour la dénomination en date du 2 février 2023 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans les visas :

- lire :

« Vu l'avis du Préfet **en date du 28 février 2023** ; »

- au lieu de :

« Vu l'avis du Préfet **en date du XXXX** ; »

DELIBERE

L'ouverture à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 et la dénomination du groupe scolaire Wangari Maathai sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2416-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2416

Relocalisation de l'école maternelle Audrey Hepburn dans les locaux neufs situés rue Nérard à la rentrée scolaire 2023 - Fermeture du groupe scolaire provisoire Montel situé dans le parc Montel à Lyon 9ème

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2416 - RELOCALISATION DE L'ECOLE MATERNELLE AUDREY HEPBURN DANS LES LOCAUX NEUFS SITUES RUE NERARD A LA RENTREE SCOLAIRE 2023 - FERMETURE DU GROUPE SCOLAIRE PROVISoire MONTEL SITUÉ DANS LE PARC MONTEL A LYON 9EME (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a connu ces dernières années une croissance démographique soutenue en particulier sur Lyon 9^{ème}, secteur de Vaise. En réponse à cette croissance démographique et à la hausse des effectifs scolaires constatée sur ce secteur, un groupe scolaire provisoire Montel a ouvert ses portes en septembre 2020 dans l'attente de la construction d'un nouveau bâtiment.

Ces nouveaux locaux situés rue Nérard, en face de l'actuel groupe scolaire Audrey Hepburn, permettront à la rentrée de septembre 2023 le transfert de l'actuelle école maternelle Hepburn, située 8 rue Tissot dans le 9^{ème} arrondissement d'une part et par ailleurs d'accueillir les enfants de maternelle actuellement scolarisés au sein de l'école provisoire Montel.

Au total, à la rentrée scolaire prochaine la future école maternelle Audrey Hepburn sera constituée de 9 classes.

Elle offrira des locaux spacieux et adaptés ainsi qu'une cour végétalisée pour permettre les meilleures conditions d'apprentissage et d'accueil possibles des enfants.

Dans le même temps, les enfants d'élémentaire scolarisés au sein du groupe scolaire provisoire Montel seront accueillis à la rentrée scolaire prochaine dans les locaux actuels de l'école Audrey Hepburn qui auront bénéficié de travaux d'aménagement afin de garantir des conditions d'accueil pérennes et confortables pour les élèves d'élémentaire.

En conséquence, le groupe scolaire provisoire Montel, situé 11 rue du docteur Horand dans le 9^{ème} arrondissement ne sera plus utilisé et pourra être déconstruit.

Il est précisé que la Ville de Lyon a soumis ce projet d'ouverture d'école à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Rhône qui l'a validé.

Les personnels de la Ville de Lyon se verront proposer une réaffectation pour la rentrée de septembre 2023 au sein des écoles maternelle et élémentaire Audrey Hepburn.

Monsieur le Préfet a été saisi pour avis.

Vu l'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 212-1 du code de l'éducation ;

Vu l'avis du Préfet en date du 28 février 2023 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans les visas :

- lire :

« Vu l'avis du Préfet **en date du 28 février 2023** ; »

- au lieu de :

« Vu l'avis du Préfet **en date du XXXX** ; »

DELIBERE

- 1- La fermeture du groupe scolaire provisoire Montel, situé 11 rue du docteur Horand à Lyon 9^{ème} à compter de la rentrée scolaire 2023, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2417-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2417

Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 199 609 euros – Exercice 2023 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadre

Direction de la Petite Enfance

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2417 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GENERAL AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS DE PETITE ENFANCE POUR UN MONTANT TOTAL DE 5 199 609 EUROS – EXERCICE 2023 – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE TYPE AUX CONVENTIONS CADRE (DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2020/313 en date du 19 novembre 2020, n° 2021/554 en date du 28 janvier 2021, n° 2021/658 en date des 25 et 26 mars 2021, n° 2021/831 en date du 27 mai 2021, n° 2021/1055 en date du 30 septembre 2021, n° 2021/1234 en date du 18 novembre 2021, n° 2022/1487 en date du 27 janvier 2022, n° 2022/1615 en date du 31 mars 2022, n° 2022/1723 en date du 19 mai 2022 et n° 2022/2081 en date du 10 novembre 2022, vous avez approuvé la signature de conventions-cadres avec les associations gestionnaires d'équipement petite enfance.

La Ville de Lyon développe une politique ambitieuse en faveur de la Petite Enfance axée sur un partenariat dynamique et étroit avec les associations gestionnaires capables de proposer une offre diversifiée sur le territoire : crèches collectives, crèches familiales, Relais Petite Enfance, Lieu d'Accueil Enfants Parents... Ce partenariat fort, constitutif du « modèle lyonnais » et complémentaire de l'offre municipale, permet de répondre aux besoins des familles en leur offrant un service adapté et de qualité.

Les relations entre la Ville de Lyon et ces associations sont formalisées par des conventions cadres pluriannuelles, précisant notamment les modalités de versement d'une subvention de fonctionnement général annuelle suite au vote du budget (la première tranche) et d'une subvention complémentaire éventuelle (la seconde tranche) en septembre de l'année en cours.

Cette année, il était apparu nécessaire d'inscrire le vote d'une avance de subvention dès le mois de janvier, par anticipation au vote du budget primitif de la Ville. Cette avance de subvention visait à permettre aux associations gestionnaires de poursuivre convenablement leur activité petite enfance sur le premier trimestre 2023.

Il vous est désormais proposé d'approuver une nouvelle tranche de subventions de fonctionnement, par délibération distincte du budget, conformément à l'ordonnance n° 2005-1027 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales.

Ces subventions doivent par ailleurs permettre aux associations d'amorcer de nombreux projets visant à faire des lieux d'accueil des modèles d'écologie épanouissants aussi bien pour les enfants que pour les professionnels qui les accueillent, et inspirants pour leurs familles.

Ces projets liés à la transformation écologique et à l'économie circulaire contribuent à la qualité d'accueil des familles qu'il est indispensable de penser avec ambition si nous voulons permettre le développement des enfants dans un cadre épanouissant.

C'est ainsi le subtil équilibre entre vie familiale, vie sociale et vie professionnelle qui s'en trouve renforcé.

Comme mentionné dans la délibération N° 2023/2257 en date du 19 janvier 2023, prévoyant les avances de subvention à verser aux associations et conformément aux termes de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée le 17 décembre 2021, la Ville de Lyon n'a plus à verser le montant du Bonus Territoire, désormais directement versé par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (CAF) aux gestionnaires.

Du fait de ces nouvelles dispositions, le montant total des subventions proposé ici n'est donc pas à la hauteur des montants versés en 2022 lors des années précédentes sans pour autant signifier un désengagement de la Ville.

Bien au contraire, les montants proposés tiennent compte des effets de l'inflation et de la revalorisation des métiers de la Petite enfance afin de ne pas dévaloriser la qualité d'accueil et garantir le maintien d'emplois qualifiés.

Pour rappel, on estime les montants de Bonus Territoire directement à verser par la CAF du Rhône aux associations gestionnaires Petite Enfance à hauteur de :

- 1 982,63 € par place existante en EAJE ;
- 13 437,68 € par ETP en Relais Petite Enfance (RPE) ;
- 13,83 € par heure de fonctionnement en Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ;
- 7,91 € par heure d'ouverture en ludothèque.

C'est bien dans un cofinancement tripartite du service public de la Petite Enfance que s'engage la Ville de Lyon, aux côtés des parents et de la CAF du Rhône.

Ainsi, il vous est proposé d'allouer les subventions suivantes :

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Nombre de places	Rappel tranche I de subvention 2022 votée BT compris	Montant de l'avance de subvention tranche I votée en janvier 2023 (30% du total versé en 2022)	2ème versement tranche I mars 2023 proposé hors BT	Total subventions VDL (janvier + mars 2023) hors BT	Pour information, montant estimé Tranche I 2023, BT compris
1er	Association Crèche Saint-Bernard	Vaucanson	31	176 000	66 000	62 000	128 000	189 462
1er	Association des Familles du Quartier Saint-Vincent	Les Augustins	25	124 000	43 200	34 347	77 547	127 113

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Nombre de places	Rappel tranche I de subvention 2022 votée BT compris	Montant de l'avance de subvention tranche I votée en janvier 2023 (30% du total versé en 2022)	2ème versement tranche I mars 2023 proposé hors BT	Total subventions VDL (janvier + mars 2023) hors BT	Pour information, montant estimé Tranche I 2023, BT compris
1er	Association des Familles du Quartier Saint-Vincent	Farandole	20	112 000	38 100	33 378	71 478	111 131
1er	Association Lyon Santé Education	Alysé	20	116 000	45 000	52 878	97 878	137 531
1er	Association Lyon Santé Education	Chardonnet	35	176 000	61 800	50 286	112 086	181 478
1er	Kindertreff	Kindertreff	20	76 800	30 000	19 878	49 878	89 531
1er	La Ribambelle	La Ribambelle	16	73 600	27 600	23 502	51 102	82 824
1er	Le Rêve en couleurs	Le Rêve en Couleurs	16	81 600	30 600	26 902	57 502	89 224
1er	Les Petits Thou	Les Petits Thou	27	136 000	52 200	51 135	103 335	156 866
1er	Mutuelle Petite Enfance Lyon 1er	RPE Les P'tits Soyeux		67 200	22 680	19 400	42 080	65 480
1er	Mythe au Logis	Croc' aux Jeux		8 800		4 784	4 784	8 560
2e	Célestine	Célestine	40	232 000	87 000	84 756	171 756	251 061
2e	Couffin Couffine	Couffin Couffine EC	18	100 000	37 500	43 390	80 890	116 577
2e	Couffin Couffine	Couffin Couffine MC	10	72 000	27 000	32 339	59 339	79 165
2e	Croix-Rouge Française	Savoie Lamartine	46	248 000	90 900	84 139	175 039	266 240
2e	Eveil Mâtins	Eveil Mâtins EC	17	145 600		85 996	85 996	119 701
2e	Eveil Mâtins	Bulle d'éveil MC	10	64 000	24 000	24 939	48 939	68 765

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Nombre de places	Rappel tranche I de subvention 2022 votée BT compris	Montant de l'avance de subvention tranche I votée en janvier 2023 (30% du total versé en 2022)	2ème versement tranche I mars 2023 proposé hors BT	Total subventions VDL (janvier + mars 2023) hors BT	Pour information, montant estimé Tranche I 2023, BT compris
2e	Les Enfants du Jardin d'Ainay	Les Enfants du Jardin d'Ainay	20	80 000	30 000	29 478	59 478	99 131
2e	MFR-PDS	Les Roseaux	45	184 000	69 000	43 625	112 625	201 844
2e	MFR-PDS	RPE Les Nymphéas		34 400	12 900	11 100	24 000	37 000
2e	Union Familiale de Perrache	Le Cocon de Blandine	18	64 000	24 000	12 970	36 970	72 657
3e	APELIPA	Le Jardin Couvert		40 800	13 770	8 736	22 506	19 968
3e	Croix-Rouge Française	La Ronde des Colibris	36	204 000	70 200	76 700	146 900	218 275
3e	Croix-Rouge Française	Arlequin	58	234 560	77 089	50 917	128 006	242 999
3e	Croix-Rouge Française	Les P'tits Oursons MC	10	64 000	24 060	24 079	48 139	67 965
3e	Croix-Rouge Française	Oursons et Compagnie	30	200 000	72 000	80 417	152 417	211 896
3e	LAHSO	Jacques Prévert	15	20 000	7 860	11 426	19 286	31 178
3e	LAHSO	LAEP Cocon			12 000	14 000	26 000	11 280
3e	La Friponnerie	Arc en Ciel EC	16	96 000	39 000	39 622	78 622	110 344
3e	La Friponnerie	Arc en Ciel CF	40	187 200	73 200	79 356	152 556	231 861
3e	La Friponnerie	Pain d'Epices	45	192 000	75 000	77 625	152 625	241 844
3e	La Friponnerie	Au Diapason	38	176 000	69 000	62 728	131 728	207 068

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Nombre de places	Rappel tranche I de subvention 2022 votée BT compris	Montant de l'avance de subvention tranche I votée en janvier 2023 (30% du total versé en 2022)	2ème versement tranche I mars 2023 proposé hors BT	Total subventions VDL (janvier + mars 2023) hors BT	Pour information, montant estimé Tranche I 2023, BT compris
3e	Les Montchatons	Les Montchatons-Acacias	24	136 000	53 250	48 284	101 534	149 117
3e	Les Montchatons	Montchat botté	60	248 000	95 700	115 774	211 474	330 432
3e	Les Montchatons	Montchat bada	55	208 000	80 250	79 634	159 884	268 929
3e	MFR-PDS	Myrtille	30	160 000	60 000	52 417	112 417	171 896
3e	MFR-PDS	Mirabillis Vilette	30	184 000	69 000	67 417	136 417	195 896
3e	MFR-PDS	Les Carillons MC	10	64 800	24 300	24 639	48 939	68 765
3e	MFR-PDS	RPE La Maison Citrouille		33 600	12 600	10 600	23 200	36 200
3e	MFR-PDS	RPE Florence Potiron		36 800	13 800	12 600	26 400	39 400
3e	ACOLEA	Les Lucioles	18	96 000	36 000	43 450	79 450	115 137
3e	Souris Verte	Une Souris Verte	32	260 000	97 500	114 500	212 000	275 444
3e	ALLIES	Crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale		22 256	8 346	9 459	17 805	
3e	Lire et Faire Lire	Lire et Faire Lire				2 000	2 000	
4e	Association Crèche Saint-Bernard	St-Bernard Boulevard - Gros Caillou	56	320 000	120 000	120 000	240 000	351 027

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Nombre de places	Rappel tranche I de subvention 2022 votée BT compris	Montant de l'avance de subvention tranche I votée en janvier 2023 (30% du total versé en 2022)	2ème versement tranche I mars 2023 proposé hors BT	Total subventions VDL (janvier + mars 2023) hors BT	Pour information, montant estimé Tranche I 2023, BT compris
4e	Association Crèche Saint-Bernard	Melba EM	23	112 800	42 300	34 033	76 333	121 934
4e	Association Crèche Saint-Bernard	Melba CF	22	62 400	23 400	13 706	37 106	80 724
4e	Association Crèche Saint-Bernard	Melba HG	12	62 400	23 400	24 920	48 320	72 112
4e	Les Enfants de la Colline	Popy	41	157 680	60 804	81 017	141 821	223 109
4e	Les Enfants de la Colline	Pirouette	20	140 000	54 000	67 878	121 878	161 531
4e	Le Jardin de la Colline	Le Jardin de la Colline	18	96 000	42 000	50 890	92 890	128 577
4e	Les Gones Trotteurs	Les Gones Trotteurs	18	71 200	26 700	18 350	45 050	80 737
5e	AGDS	Allix	48	192 200	100 290	114 777	215 067	310 233
5e	AGDS	Jardin d'Allix	22	69 400	34 500	42 606	77 106	120 724
5e	ALFA3A	Chantoiseau	21	85 040	31 890	28 481	60 371	102 006
5e	Au Cocon de L'ouest	Au Cocon de l'Ouest	18	108 000	38 400	34 490	72 890	108 577
5e	Les Bébés du Vieux Lyon	La Baleine	40	196 000	70 800	60 956	131 756	211 061
5e	Les P'tits Malins	Les P'tits Malins	60	200 000	66 000	19 634	85 634	204 592
5e	MPE La Courte Echelle	RPE La Courte Echelle		41 200	14 760	10 760	25 520	38 520
6e	ALFA3A	Le Nid d'Ange	44	230 160	86 310	86 018	172 328	259 564

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Nombre de places	Rappel tranche I de subvention 2022 votée BT compris	Montant de l'avance de subvention tranche I votée en janvier 2023 (30% du total versé en 2022)	2ème versement tranche I mars 2023 proposé hors BT	Total subventions VDL (janvier + mars 2023) hors BT	Pour information, montant estimé Tranche I 2023, BT compris
6e	Mutuelle Petite Enfance	RPE Les Pitchounes du 6ème		44 000	14 700	12 500	27 200	40 200
6e	Cadet Bretelle	Cadet Bretelle	16	58 000	20 850	34 572	55 422	87 144
6e	Capucine	Capucine	45	208 000	78 000	77 506	155 506	244 724
6e	Croix-Rouge Française	Pierrot et Colombine	38	208 000	75 900	71 828	147 728	223 068
6e	Merlin Pinpin	Merlin Pinpin	15	81 600	30 600	32 808	63 408	93 148
6e	MPE Lafayette	RPE Canne à Sucre		37 600	14 100	13 100	27 200	40 200
6e	ACOLEA	L'Océane	20	108 720	40 770	36 308	77 078	116 731
6e	Eveil Matins	Sixième Eveil	17	132 555 (Conseil Municipal du 7/7/2022)	108 000	108 418	216 418	284 540
7e	Croix-Rouge Française	Les P'tits Pas	40	218 400	80 220	74 736	154 956	234 261
7e	Septimousses	Septimousses	45	212 000	87 000	85 225	172 225	261 444
7e	Entr'aide protestante	Chaudoudoux MC	10	55 200	22 800	26 139	48 939	68 765
7e	Entr'aide protestante	LAEP « La Parentaise »		7 200	2 700	5 108	7 808	14 048
7e	Les Bébés Bilingues	Les Bébés Bilingues	30	164 000	61 500	61 317	122 817	182 296
7e	Les P'tits Bouts	Les P'tits Bouts	16	66 400	24 900	23 002	47 902	79 624
7e	Lyon-Massimi	Gribouille	27	81 600	30 600	20 735	51 335	104 866
7e	Maisons des Tout - Petits	Maisons des Tout -Petits	30	156 000	58 500	64 317	122 817	182 296
7e	MFR-PDS	Grain d'Orge	52	252 000	94 500	75 023	169 523	272 619

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Nombre de places	Rappel tranche I de subvention 2022 votée BT compris	Montant de l'avance de subvention tranche I votée en janvier 2023 (30% du total versé en 2022)	2ème versement tranche I mars 2023 proposé hors BT	Total subventions VDL (janvier + mars 2023) hors BT	Pour information, montant estimé Tranche I 2023, BT compris
7e	Mutuelle Petite Enfance Lyon 7	RPE Pouss'7		40 000	15 000	12 200	27 200	40 200
7e	Nicolas et Pimprenelle	Nicolas et Pimprenelle	15	86 400	32 400	31 408	63 808	93 548
7e	ACOLEA	Les Canaillous	32	130 960	49 110	36 135	85 245	148 689
7e	ACOLEA	Les Carpillons	18	89 360	33 510	55 540	89 050	124 737
7e	ACOLEA	Chocolatine	35	156 800	58 800	49 686	108 486	177 878
7e	Souris Verte	Souris 7 MC	10	80 000	30 000	38 000	68 000	87 826
7e	AGDS	Blandan	36	149 840	67 812	115 088	182 900	254 275
7e	SOS Urgence Garde D'enfants	SOS Urgence Garde D'enfants		700	210	590	800	
8e	AGDS	Barbusse	21	119 200	56 400	78 292	134 692	176 327
8e	AGDS	Lumière	42	182 400	90 900	106 484	197 384	280 654
8e	AGDS	Berthelot	45	185 000	77 100	103 525	180 625	269 844
8e	ALFA3A	Les Copains d'Abord	40	166 640	62 490	52 035	114 525	193 831
8e	Baby Nursery	Baby Nursery	24	176 000	63 000	68 854	131 854	179 437
8e	Centre Léon Bérard	Les Léonceaux	23	184 000	69 870	79 490	149 360	194 960
8e	Croix-Rouge Française	Les Coccinelles	30	172 000	62 700	61 717	124 417	183 896
8e	Les P'tits Gones du 8ème	Les P'tits Gones du 8ème CF	60	288 000	108 000	96 834	204 834	323 792
8e	Les P'tits Gones du 8ème	Les P'tits Gones du 8ème HG	12	36 000	13 500	13 867	27 367	51 158

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Nombre de places	Rappel tranche I de subvention 2022 votée BT compris	Montant de l'avance de subvention tranche I votée en janvier 2023 (30% du total versé en 2022)	2ème versement tranche I mars 2023 proposé hors BT	Total subventions VDL (janvier + mars 2023) hors BT	Pour information, montant estimé Tranche I 2023, BT compris
8e	MFR-PDS	Andrée Roux	50	248 000	93 000	75 695	168 695	267 826
8e	MFR-PDS	RPE L'Envolée		36 800	13 800	12 600	26 400	39 400
8e	MFR-PDS	RPE Les Alouettes		36 800	13 800	12 600	26 400	39 400
8e	Pierre et le Loup	Pierre et le Loup	27	118 400	45 000	42 335	87 335	140 866
8e	ALFA3A	L'Escale de Nelly	48	134 960	50 610	17 486	68 096	163 262
8e	ACOLEA	Pom'Cannelle	18	84 800	31 800	35 650	67 450	103 137
8e	Souris Verte	Pôle de ressources et d'appui Petite Enfance, Loisirs et Handicap		56 000	21 000	35 000	56 000	
8e	ACEPP RHONE	LAEP Nomade Tricotilien		33 600	12 600	16 360	28 960	35 960
9e	AGDS	RPE Baby Duch		38 060	14 802	23 758	38 560	56 760
9e	AGDS	RPE Baby 9		48 000	19 500	13 780	33 280	48 880
9e	AGDS	RPE Baby Loup		51 600	20 550	12 730	33 280	48 880
9e	ODYNEO	Le Jardin des Enfants	24	148 000	53 400	54 454	107 854	155 437
9e	Croix-Rouge Française	Chrysalide	54	248 000	90 402	71 948	162 350	269 412
9e	L'Ours en Peluche	L'Ours en Peluche	35	180 000	69 900	69 386	139 286	208 678
9e	MFR-PDS	L'Épinette	36	209 600	78 600	73 900	152 500	223 875
9e	MFR-PDS	Les Dahlias MC	10	72 000	27 000	29 139	56 139	75 965

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Nombre de places	Rappel tranche I de subvention 2022 votée BT compris	Montant de l'avance de subvention tranche I votée en janvier 2023 (30% du total versé en 2022)	2ème versement tranche I mars 2023 proposé hors BT	Total subventions VDL (janvier + mars 2023) hors BT	Pour information, montant estimé Tranche I 2023, BT compris
9e	ALFA3A	Les Moussaillons des Docks	30	113 600	42 600	34 283	76 883	136 362
	Total :		2 620	13 427 691	5 173 765	5 199 609	10 373 374	15 697 388

Vu ledit modèle de convention d'application ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, DANS LE TABLEAU :

- lire :

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Nombre de places	Rappel tranche I de subvention 2022 votée BT compris	Montant de l'avance de subvention tranche I votée en janvier 2023 (30% du total versé en 2022)	2ème versement tranche I mars 2023 proposé hors BT	Total subventions VDL (janvier + mars 2023) hors BT	Pour information, montant estimé Tranche I 2023, BT compris
	Total :		2 620	13 427 691	5 173 765	5 199 609	10 373 374	15 697 388

- au lieu de :

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Nombre de places	Rappel tranche I de subvention 2022 votée BT compris	Montant de l'avance de subvention tranche I votée en janvier 2023 (30% du total versé en 2022)	2ème versement tranche I mars 2023 proposé hors BT	Total subventions VDL (janvier + mars 2023) hors BT	Pour information, montant estimé Tranche I 2023, BT compris
	Total :		2 620	13 427 691	5 173 765	5 199 609	10 373 376	15 697 390

DELIBERE

- 1- Les subventions énumérées dans le tableau ci-dessus, d'un montant total de 5 199 611 euros, sont allouées aux organismes précités.
- 2- Le modèle de convention d'application susvisé est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit modèle de convention d'application financière et tous les documents afférents.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'exercice 2023, sous réserve du vote du budget, article 65748, fonctions 4221 et 4212, programmes « ENGESTION » et « ENACTIONS ».

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2418-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2418

Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal au profit de l'Association Lyonnaise pour L'Insertion Economique et Sociale (ALLIES) pour l'utilisation d'une salle de formation située au 60-62 rue du Professeur Rochaix à Lyon 3e - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 700 euros euros au titre de l'année 2023 - Approbation et autorisation de signature de conventions

Direction de la Petite Enfance

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2418 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LYONNAISE POUR L'INSERTION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ALLIES) POUR L'UTILISATION D'UNE SALLE DE FORMATION SITUEE AU 60-62 RUE DU PROFESSEUR ROCHAIX A LYON 3E - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 6 700 EUROS AU TITRE DE L'ANNEE 2023 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS (DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibérations n° 2021/526 du 27 mai 2021 et n°2023/2257 du 19 janvier 2023, vous avez soutenu la mise en place d'un projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale (AVIPS) et le renouvellement de la convention cadre 2023-2025 entre la Ville de Lyon et l'Association Lyonnaise pour L'Insertion Economique et Sociale, domiciliée 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7^{ème}.

La Ville de Lyon s'est engagée dans une démarche forte d'intervention au profit des publics en insertion sociale ou professionnelle. L'objectif étant également de lutter contre les inégalités femmes-hommes concernant l'accès à l'emploi. Une réflexion a été lancée pour proposer l'accès à des places d'insertion avec différents partenaires institutionnels, tels que la Métropole de Lyon dont la Protection Maternelle et Infantile (PMI), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône, l'Agence Pôle Emploi de Lyon 8ème ou encore la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE).

Cette démarche s'appuie également sur l'expertise d'associations telles que l'Union Féminine Civique et Sociale (UFCS), le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) ainsi que l'association ALLIES.

Afin de faciliter l'insertion professionnelle des parents d'enfants de moins de 3 ans engagés dans une démarche de retour à l'emploi, un projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale (AVIPS) a été initié en 2021 au sein de deux EAJE municipaux : Rochaix 1 et Rochaix 2.

Le projet, prévoyant initialement 3 places, se développe pour proposer aujourd'hui jusqu'à 20 places d'insertion professionnelles et sociales en lien avec des partenaires associatifs experts (UFCS, CIDFF...).

La première mission : « insertion professionnelle » vise les publics directement employables. L'objectif principal est de sécuriser l'accès à l'emploi des parents de jeunes enfants, en particulier la période d'essai ou l'accès à un stage en entreprise de moyenne durée (3 mois renouvelables une fois).

La deuxième mission : « insertion sociale » vise les publics distants de l'emploi, en parcours d'insertion socio-professionnelle.

Enfin, la troisième mission qui vient compléter le dispositif est la création d'un espace de formation adulte en proximité immédiate des crèches. Ce lieu de formation permettra aux jeunes parents une meilleure conciliation entre vie familiale et parcours d'insertion socio professionnel. La volonté est également de renforcer l'accompagnement à la parentalité auprès des familles entrant dans ce dispositif, avec la présence sur site d'une coordinatrice dédiée.

La fermeture du Service d'Accueil Familial en juillet 2022 a laissé à la Direction de la Petite Enfance l'opportunité de rénover cet espace et de créer une salle de formation dans ces locaux, situés sur le même site que les 2 établissements d'accueil du jeune enfant qui accueillent ces 20 places d'insertion.

Cette salle vient compléter un dispositif déjà existant d'accompagnement des jeunes mères vers la réinsertion, en leur mettant à disposition des places en crèche sur le même site que leur lieu de formation. Une convention d'occupation temporaire établie entre La Ville de Lyon et ALLIES est consentie et acceptée à compter de sa date de signature par la Ville de Lyon, jusqu'au 31 décembre 2023. Cette convention est renouvelable 2 fois pour une période d'un an pour se terminer au plus tard le 31 décembre 2025.

Lors du Conseil Municipal du 27 mai 2021, vous aviez approuvé une subvention de fonctionnement de 27 820 euros pour permettre à l'association de développer ce projet. L'association ALLIES a présenté à la Ville de Lyon une demande de subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 8 000 euros.

En accord avec l'association, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver en faveur d'ALLIES une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 de 6 700 euros.

Ce montant couvre les frais liés d'une part à l'équipement en logiciels, les coûts des fluides, la maintenance du parc informatique et frais de couverture internet, et d'autre part le temps dédié à la gestion du planning d'occupation des locaux entre les différents acteurs de la formation adultes.

La Ville de Lyon, qui assure le suivi global du projet au niveau de la Direction de la Petite Enfance, s'engage en complément à acquérir le matériel nécessaire au bon déroulement des formations, en aménageant spécifiquement la salle et en acquérant un parc informatique de 15 ordinateurs portables reconditionnés ainsi qu'une imprimante et un vidéoprojecteur.

Le concours financier de la CAF du Rhône, à travers un dossier Fonds Locaux, et pour un montant maximum de 30 467 euros est sollicité par la Ville de Lyon, aussi bien pour les travaux de rénovation que pour l'acquisition de matériel.

Cette action, présentant un caractère innovant et expérimental, la Ville de Lyon, en accord avec l'association et la CAF du Rhône se réserve le droit de la reconduire ou pas en fonction des résultats observés cette année. Un bilan d'activités sera ainsi réalisé et transmis par l'association afin de mesurer l'impact des formations proposées cette année.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 7^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Lyonnaise pour L'Insertion Economique et Sociale est approuvée.
- 2- La convention d'application financière susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Lyonnaise pour L'Insertion Economique et Sociale, est approuvée.
- 3- Un dossier Fonds Locaux est déposé auprès de la CAF du Rhône.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document afférent à l'exécution de la présente convention.
- 5- La subvention de fonctionnement 2023 de 6 700 euros sera financée au titre du programme ENACTIONS, de l'opération ENAEVEIL et imputée sur la nature 65748, fonction 4221, exercice 2023.
- 6- Conformément à l'article I.6.2 : charges et fluides de la convention d'occupation temporaire annexée, l'association versera 1 200 € à la Ville de Lyon, programme ENACTIONS, opération ENAEVEIL, ligne de crédit 118370, nature 74788, fonction 4221, exercice 2023.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2419-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2419

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 209 000 euros au LOU Rugby SASP -
Approbation de la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et le LOU
Rugby SASP au titre de la saison 2022-2023

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2419 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 209 000 EUROS AU LOU RUGBY SASP - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE LOU RUGBY SASP AU TITRE DE LA SAISON 2022-2023 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2022/1480 du 27 janvier 2022, le Conseil municipal a approuvé une convention cadre annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et le LOU Rugby SASP, prise en application du code du sport et de la circulaire du 29 janvier 2002, relative aux concours financiers des collectivités locales aux clubs sportifs.

Cette convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2022.

Il vous est proposé aujourd'hui de conclure une nouvelle convention cadre au titre de la saison 2022-2023.

Cette convention à conclure entre la Ville de Lyon et le LOU Rugby SASP portera sur le financement par la Ville de Lyon de missions d'intérêt général développées par le LOU Rugby SASP.

En effet, les articles L 113-2 et R 113-1 du code du sport disposent que les sociétés sportives peuvent percevoir des subventions publiques dans la limite de 2,3 millions d'euros par saison sportive pour des missions d'intérêt général ainsi définies :

- la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés, financés par la Métropole de Lyon ;
- la participation de l'association ou de la société à des actions d'engagement auprès des scolaires, d'inclusion, d'intégration ou de cohésion sociale ;
- la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

Le LOU Rugby SASP a proposé à la Ville de Lyon de s'engager sur ce type d'actions pour la saison 2022-2023, en sollicitant une participation financière sous la forme de subvention. La Ville de Lyon a décidé de soutenir les missions suivantes :

- la promotion du rugby dans l'agglomération lyonnaise, notamment en résonance avec la Coupe du Monde de Rugby 2023 en France, et la mise en œuvre d'actions pédagogiques et solidaires entre autres en milieu scolaires ;
- la mise en œuvre d'actions écoresponsables ;
- la promotion du rugby pratiqué par les femmes ;
- les actions en lien avec le sport santé.

Un projet de convention, joint au rapport, conforme aux dispositions de l'article L 113-2 du code du sport, décline ces thématiques et précise également :

- les engagements du LOU Rugby SASP ;
- les modalités de versement par la Ville de Lyon d'une subvention en contrepartie de ces missions d'intérêt général ;
- les procédures de contrôle financier mises en œuvre, notamment afin de vérifier les seuils de participations fixés par le code du sport, toutes collectivités confondues : 2,3 millions d'euros pour les subventions et 1,6 Millions d'euros pour les prestations de service.

Le LOU Rugby SASP a par ailleurs transmis les documents suivants, joints au rapport :

- l'état des participations des collectivités publiques perçues par le club pour la saison 2021-2022 et, à titre prévisionnel, pour la saison 2022-2023, en subventions et prestations de service ;
- le rapport d'utilisation de la subvention 2021-2022 ;
- le budget annuel prévisionnel du LOU Rugby SASP ;
- un document précisant l'utilisation prévisionnelle des fonds versés par la Ville de Lyon au LOU Rugby SASP au titre de la saison 2022-2023 ;
- le bilan et les comptes détaillés 2021-2022 de la SASP LOU Rugby SASP, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes.

En conséquence, je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 209 000 euros au LOU Rugby SASP, pour la saison 2022-2023, au titre des missions d'intérêt général que le club s'engage à poursuivre et à développer, et d'approuver le projet de convention cadre d'objectifs et de moyens établi entre la Ville de Lyon et le LOU Rugby SASP pour la saison 2022-2023.

En 2022, le LOU Rugby SASP a perçu une subvention de fonctionnement de 209 000 euros approuvée par délibération n° 2022/1480 du 27 janvier 2022.

Vu ladite convention ;

Vu le code du Sport ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le LOU Rugby SASP pour la saison 202-2023, est approuvée.
- 2- Une subvention de fonctionnement de 209 000 euros est allouée au LOU RUGBY SASP pour la saison sportive 2022-2023.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 4- Les modalités de contrôle et d'utilisation des fonds prévues dans la convention sont fixées conformément à la législation et les pratiques en vigueur.
- 5- La dépense en résultant, soit 209 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, programme SPCLUBS, opération SPPRO, ligne de crédit n° 111061, article 65742, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2420-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2420

Dispositif d'Accompagnement à la Pratique d'Activité Physique (DAPAP) - Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et le DAPAP 69, pour l'animation "d'ateliers Passerelle" par la Ville de Lyon

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2420 - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA PRATIQUE D'ACTIVITE PHYSIQUE (DAPAP) - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE DAPAP 69, POUR L'ANIMATION "D'ATELIERS PASSERELLE" PAR LA VILLE DE LYON (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis juin 2017, la direction des sports a mis en place le dispositif enform@Lyon dont l'un des objectifs est de lutter contre la sédentarité présentée comme la première cause de mortalité évitable dans le monde.

L'application smartphone enform@Lyon permet de parcourir des circuits audioguidés (marche, marche nordique, course) sur le territoire de la commune. Ces parcours sont ponctués d'exercices de renforcement musculaire et d'informations patrimoniales déclenchées automatiquement durant le circuit.

Durant trois années, le dispositif enform@Lyon s'est enrichi en proposant : des interventions d'éducateurs sportifs municipaux au sein des résidences autonomes seniors, des parcours de cardio training, marche nordique, marche active animés par un coach professionnel, des actions relatives aux événements locaux (Fête des lumières, Gestes qui sauvent,...), la construction d'aires de fitness dans les arrondissements peu dotés en équipements.

L'actualité a permis de montrer tout l'intérêt de porter une attention forte à la prévention et à la promotion de la santé. Parmi les divers déterminants, la place accordée à l'activité physique et/ou sportive est considérée comme un levier pour la santé, mais également comme « thérapie non médicamenteuse » pour les patients atteints d'affections de longue durée. L'activité physique figure au titre des facteurs participant à l'amélioration de la qualité de vie et de l'allongement de sa durée.

Pour faire face à ces constats, ainsi qu'à la nécessité de promouvoir les pratiques d'activité physique comme thérapie non médicamenteuse, les services de l'État en Auvergne-Rhône Alpes (AuRA), DRAJES (Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale) et ARS (Agence régionale de santé), impulsent, accompagnent et financent la mise en place de Dispositif d'accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique (DAPAP).

Ces dispositifs structurants visent à orienter vers une pratique régulière d'activité physique, les personnes, éloignées des pratiques, atteintes de maladies chroniques ou de facteurs de risques cardiovasculaires.

Le DAPAP est une interface entre le monde du sport et de la santé et promeut un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs publics ou privés du territoire incluant le mouvement sportif (clubs, comités départementaux ou ligues) pour favoriser la mise en synergie, la mise en réseau et l'appui d'expertises et compétences externes.

Cette stratégie régionale s'inscrit dans le Projet Régional de Santé 2018-2028 et dans le futur plan régional sport santé bien être, en Auvergne-Rhône Alpes.

L'accueil et l'orientation des publics dans ce parcours doivent être réalisés sur un mode présentiel par le DAPAP. La finalité de ces DAPAP est de favoriser l'autonomisation des personnes en matière de pratique et de poursuite d'activité physique.

Dans le principe, les DAPAP sont des dispositifs amenés à s'inscrire durablement dans un département. Ils sont portés par des structures associatives à compétence départementale ou interdépartementale, capables de mettre en lien les publics visés avec des structures proposant des activités physiques adaptées (APA), régulières, sécurisées, après une consultation médicale et une évaluation des capacités physiques.

Le DAPAP 69 est piloté par l'association DAHLIR (Dispositif d'accompagnement de l'humain vers les loisirs intégrés et réguliers) ; cette association vise à faciliter la continuité du parcours de santé des personnes atteintes de maladies chroniques en créant du lien entre les acteurs du milieu sanitaire et le mouvement sportif. Cela se traduit par un accompagnement individualisé de la personne et un suivi dans la réalisation de son projet.

Le DAPAP propose 3 types de parcours pour un patient : l'atelier passerelle, l'activité sport santé et l'activité sport bien être.

Au vu de leurs ambitions communes La Ville de Lyon a souhaité proposer des actions dans le cadre des ateliers passerelle du DAPAP.

Le DAPAP a retenu la proposition de la Ville de Lyon de s'inscrire dans les ateliers passerelle.

- **Les caractéristiques de l'atelier passerelle :**

- un cycle éducatif en activité physique adaptée pour aider les personnes les plus fragilisées à combler un déficit en ressources physiques, psychologiques ou sociales. Il doit permettre au bénéficiaire d'améliorer son état de santé et l'aider à intégrer l'activité physique dans son mode de vie ;
- le plus souvent spécifique à certaines pathologies et permettant la découverte de différentes activités physiques ;
- destiné à des personnes qui ne sont pas encore en capacité de pratiquer en clubs ou de manière autonome, ni au sein des structures qui proposent une activité physique adaptée « sport santé » ou « sport bien-être » pérenne, soit du fait de leur pathologie ou de leur traitement médico-chirurgical, soit du fait de leur profil ;
- d'une durée de 2 mois (avec au minimum 10 séances), à un an maximum, déterminée en fonction du bilan d'activité physique réalisé et dans un plan d'objectifs mis en place avec le patient ;
- non renouvelable pour un patient ;
- un atelier collectif en petits effectifs de 8 à 10 ;
- réalisé par des structures sportives validées par la commission de validation départementale mise en place par le DAPAP.

- **La direction des sports de la ville de Lyon s'engage à proposer :**

Un parcours en format long : 36 séances, à raison d'une séance d'une heure par semaine.
Les activités retenues sont les suivantes :

- marche Nordique (12 séances) ;
- gym Douce : renforcement musculaire ;

- activités de précision : découvertes de plusieurs activités (sarbacane, ultimate adapté, boccia, ...).

Les activités se dérouleront de mars 2022 à décembre 2023 en plein air, dans l'espace public ou au sein d'équipements sportifs de la Ville de Lyon.

Les activités seront encadrées par un agent qualifié de la Ville de Lyon.

L'association DAHLIR fera son affaire de vérifier l'assurance nécessaire des participants aux ateliers passerelles avant leur arrivée sur les ateliers.

La contrepartie financière s'élèvera à 1500 € pour les 36 séances

Compte-tenu de l'intérêt que présente pour les lyonnais ce dispositif pour le développement d'actions de prévention de la santé et de développement du sport santé, je vous propose d'approuver la convention entre la Ville de Lyon et le DAPAP 69, pour l'animation d'Ateliers Passerelle par la Ville de Lyon.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le DAPAP 69, est adoptée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- Les recettes en résultant pour la Ville de Lyon, soit 1500 euros, seront imputées au budget de l'exercice 2023, service 39600, programme SPANIMAT, opération SPEEL, nature 7588, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2421-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2421

Désaffectation du domaine public scolaire des bâtiments de logements des groupes scolaires
Diderot et Champvert Ouest au profit du Plan zéro enfant à la rue - Lyon 5ème

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2421 - DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC SCOLAIRE DES BATIMENTS DE LOGEMENTS DES GROUPES SCOLAIRES DIDEROT ET CHAMPVERT OUEST AU PROFIT DU PLAN ZERO ENFANT A LA RUE - LYON 5EME (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Suite aux engagements pris par la Ville de Lyon et le Centre communal d'action sociale dans le cadre de la lutte contre le sans-abrisme, comme en témoigne la signature de la charte entre la Ville de Lyon et les services de l'Etat et la signature de la déclaration des droits des personnes sans-abri avec la Fondation Abbé Pierre, une attention particulière est portée aux familles avec des enfants scolarisés au sein des écoles de la Ville de Lyon pour lesquelles les conditions de vie sont fortement dégradées. En effet, les alertes provenant de différents services, collectifs et associations à l'égard de multiples situations inquiétantes ont amené le CCAS à agir au-delà de ses compétences, pour tenter de proposer des solutions individuelles.

Les services se sont mobilisés afin de mener une expertise sur une partie du parc immobilier vacant de la Ville de Lyon dans l'objectif de proposer des pistes de solutions innovantes d'hébergement et/ou d'insertion par le logement.

Le statut d'instituteur étant destiné à disparaître et le statut de professeur des écoles ne donnant pas droit à un logement de fonction, une étude a été menée en collaboration avec la Direction de l'Immobilier afin de transformer une partie du patrimoine immobilier scolaire de la Ville de Lyon.

Dans cette perspective, la Direction de l'éducation souhaiterait désaffecter les logements de fonction d'instituteurs, situés au sein des écoles Diderot et Champvert Ouest à Lyon 5^{ème}, afin de les céder prochainement à des bailleurs sociaux.

Aussi, une désaffectation du domaine public à usage scolaire des logements d'instituteurs des écoles Diderot et Champvert Ouest, à Lyon 5^{ème} est nécessaire pour permettre le lancement de la consultation des futurs opérateurs.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan joint en annexe ;

Vu l'avis du Préfet du Rhône en date du 3 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Le Conseil municipal prononce la désaffectation du domaine à usage scolaire des logements dits d'instituteurs des Ecoles Diderot et Champvert Ouest à Lyon 5^{ème}.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer et à prendre tout acte administratif nécessaire à cette opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2422-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2422

Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 11ème édition de l'Ultra Boucle de la Sarra les 12 et 13 mai 2023 - Approbation d'une convention mixte

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2422 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 000 EUROS A
L'ASSOCIATION LYON ULTRA RUN POUR
L'ORGANISATION DE LA 11EME EDITION DE L'ULTRA
BOUCLE DE LA SARRA LES 12 ET 13 MAI 2023 -
APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION
DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon Ultra Run, dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Charcot à Lyon 5^e, organise la 11^e édition de l'« Ultra Boucle de la Sarra », le vendredi 12 et le samedi 13 mai 2023 sur le site de la Sarra dans le 5^e arrondissement de Lyon.

L'association Lyon Ultra Run a pour objet la promotion de la course à pied sous toutes ses formes, en tout lieu, et notamment la promotion de la course à pied sur toutes les distances supérieures au marathon (soit plus de 42,195 km).

En raison du contexte sanitaire, les éditions 2020 et 2021 de l'« Ultra Boucle de la Sarra » ont dû être annulées. L'édition 2022 était donc particulièrement attendue et a réuni 425 coureurs en solo ou en équipe (84 femmes et 341 hommes).

L'édition 2023 comportera trois courses horaires en solo :

- Une course horaire de 2 heures avec un départ le samedi à 21h00 ;
- Une course horaire de 6 heures, assimilable aux courses nature type trail répondant à la réglementation des courses hors stade (départ le samedi à 17h00) ;
- Une course horaire de 24 heures, soit une épreuve urbaine rappelant les épreuves estivales de montagne et qui reste néanmoins accessible afin d'offrir aux coureurs une porte d'entrée dans le monde de l'ultra endurance (départ le vendredi à 23h00).

Seront également programmées deux épreuves horaires en relais : une course de 6 heures par équipe de trois, et une course de 24 heures par équipe de trois.

Toutes les épreuves offriront aux coureurs la possibilité d'obtenir des points requis pour la participation aux grandes épreuves d'Ultra Trail de l'été.

Ce trail urbain allie plusieurs difficultés techniques puisqu'il s'appuie sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon. La course aura lieu sur la colline de Fourvière avec un départ et une arrivée sur la piste de la Sarra. Le parcours, illuminé à la tombée de la nuit, empruntera le chemin de Montauban, la montée Nicolas de Lange (563 marches) et le retour se fera par le chemin du Viaduc en passant sur la passerelle des quatre vents. Ce circuit de 2 km comporte 90 mètres de dénivelé positif.

Une commission a été créée pour rendre la course plus éco responsable, démarche déjà initiée depuis plusieurs années notamment concernant la réduction et le tri des déchets, la communication et l'incitation à l'utilisation des transports en commun, ou encore la suppression des impressions de flyers.

Pour cette 11^e édition, les principaux objectifs de l'association sont :

- d'offrir aux participants une expérience sportive originale qui allie dépassement de soi, plaisir et convivialité ;
- d'augmenter le nombre de participants ;
- de continuer à asseoir la notoriété de cette manifestation auprès du grand public ;
- de faire rayonner la ville de Lyon tout en inscrivant une épreuve qualificative dans le calendrier sportif lyonnais.

Cette manifestation est une opportunité pour valoriser la topographie de notre territoire et des sites exceptionnels tels que la piste de la Sarra. Elle permet d'accueillir des disciplines habituellement de montagne et de proposer aux participants de découvrir Lyon autrement.

Lors de la dernière édition en 2022, l'association a reçu une subvention de 4 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement par délibération n° 2022/1612 du Conseil municipal du 31 mars 2022.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 5 000 euros allouée à la manifestation, dont le budget prévisionnel s'élève à 37 400 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et à la contribution de cet événement au rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Ultra Run.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque le montant des subventions qui lui sont allouées dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu la délibération n° 2022/1612 du Conseil municipal du 31 mai 2022;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 4 0000 euros est allouée à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 11^{ème} édition de l'« Ultra Boucle de la Sarra », les 12 et 13 mai 2023.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Lyon Ultra Run, est approuvée.

- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2423-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2423

Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Ligue Auvergne Rhône Alpes de Rugby pour l'organisation de l'évènement "AuRA Rugby Tour 2023" les 24 et 25 mars 2023, dans le cadre de la coupe du monde 2023

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2423 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS A L'ASSOCIATION LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE RUGBY POUR L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT "AURA RUGBY TOUR 2023" LES 24 ET 25 MARS 2023, DANS LE CADRE DE LA COUPE DU MONDE 2023 (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Ligue Régionale Auvergne - Rhône-Alpes de Rugby, dont l'objet est la promotion et le développement du rugby régional amateur, organise le 24 mars 2023 son événement « AuRA Rugby Tour », sur la place Bellecour (Lyon 2ème) en partenariat avec la Ville de Lyon.

La France accueillera la Coupe du Monde de Rugby 2023 du vendredi 8 septembre 2023 au samedi 28 octobre 2023. Cinq matches se dérouleront au Groupama Stadium, au cœur de la Métropole de Lyon :

- Dimanche 24 septembre : Pays de Galle / Australie
- Mercredi 27 septembre : Uruguay / Namibie
- Vendredi 29 septembre : Nouvelle Zélande / Italie
- Jeudi 5 octobre : Nouvelle Zélande / Uruguay
- Vendredi 6 octobre : France / Italie

Dans le cadre de cet événement majeur, la Ville de Lyon accueillera du 29 août 2023 au 10 octobre 2023 une délégation internationale, l'équipe emblématique de la Nouvelle-Zélande, sur le site de la Plaine des Jeux de Gerland.

Afin de marquer le calendrier 2023, l'« AuRA Rugby Tour » fera étape à Lyon en installant son village thématique d'environ 3 000m². Ouvert à toutes et tous et proposant des temps dédiés aux scolaires et structures associatives, ce village est organisé sous forme d'ateliers thématiques :

- Rugby et la pratique sportive,
- Environnement,
- Innovation,
- Culture,
- Artisanat
- Gastronomie.

Les objectifs de la Ligue, à travers l'AuRA Rugby Tour, sont :

- d'assurer la promotion et le développement du rugby local ;
- de promouvoir la Coupe du Monde de Rugby 2023;
- de promouvoir les différents rugbys (Entreprises, Handicap, Adapté, Insertion, Santé)
- de valoriser le territoire régional ;
- de s'associer à des engagements sociaux et environnementaux.

L'association sollicite une subvention de 10 000 euros pour l'organisation de cet événement dont le budget prévisionnel s'élève à 56 200 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation pour le rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 10 000 euros à la Ligue Auvergne - Rhône -Alpes de Rugby pour l'organisation du « AuRA Rugby Tour ».

Si cet évènement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de cet évènement.

Vu l'avis du Conseil du 2° arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 10 000 euros est allouée à la Ligue Auvergne - Rhône -Alpes de Rugby pour l'organisation du « AuRA Rugby Tour » le 24 mars 2023.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2424-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2424

Approbation d'une convention de partenariat avec Santé publique France relative au développement d'EQIS (Etude Qualitative des Impacts sur la Santé) de la qualité de l'air dans et autour des établissements scolaires

Direction de l'Ecologie Urbaine

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2424 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SANTE PUBLIQUE FRANCE RELATIVE AU DEVELOPPEMENT D'EQIS (ETUDE QUALITATIVE DES IMPACTS SUR LA SANTE) DE LA QUALITE DE L'AIR DANS ET AUTOUR DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (DIRECTION DE L'ECOLOGIE URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique sur l'agglomération lyonnaise soumise à la pollution atmosphérique principalement par les particules fines et le dioxyde d'azote (NO₂). Pour faire face à cette situation, le troisième Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA 3) de l'agglomération lyonnaise a été approuvé le 24 novembre 2022.

En termes d'objectifs, le PPA 3 devra en particulier permettre de ramener les concentrations d'oxydes d'azote en deçà des seuils réglementaires dans le délai le plus court possible et réduire l'exposition moyenne des populations aux particules notamment dans les Établissements Recevant du Public vulnérable (ERPv) les plus impactés identifiés sur le territoire lyonnais (Défi U2.1).

La Ville de Lyon assure depuis 2014 le suivi de la qualité de l'air intérieur dans les ERP accueillant un public vulnérable dont elle a la charge (crèches, écoles, accueils collectifs de mineurs). Les polluants réglementaires sont donc surveillés dans le cadre du code de l'environnement et les données recueillies ont notamment été analysées dans le cadre du projet lauréat de l'appel à projet Aact'Air (DAISY) afin d'identifier les déterminants principaux de la qualité de l'air des écoles et des crèches.

Elle a retenu dans le nouveau Contrat Local de Santé 2022-2027 plusieurs actions relatives à la qualité des environnements intérieurs et à la qualité de l'air intérieur et extérieur (actions 2 et 7 du premier volet relatif à la promotion de milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous.

Dans ce contexte, Santé publique France, agence nationale de santé publique sous tutelle du ministère chargé de la Santé, a développé un outil d'Evaluations Quantitatives des Impacts sur la Santé portant sur la pollution atmosphérique (dite EQIS-PA).

Ces démarches, initialement proposées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), permettent :

- de quantifier l'impact sur la santé d'un ou plusieurs facteurs environnementaux et d'estimer le fardeau que représente cette nuisance sur la santé sur un territoire donné ;
- de quantifier le bénéfice sanitaire attendu de la mise en place d'actions publiques réduisant la nuisance étudiée en les déclinant sous la forme de scénarios.

Ces EQIS-PA constituent des outils de sensibilisation et d'aide à la décision afin de planifier et de mettre en œuvre les mesures les plus adaptées pour protéger la santé de la

population. Des EQIS estimant l'impact de la pollution de l'air ambiant ont ainsi été mis en œuvre à l'échelle du territoire régional pour la période 2016-2018¹

Santé publique France entend désormais adapter cet outil au contexte spécifique de la qualité de l'air des établissements scolaires primaires via une étude pilote. Une telle démarche sur la pollution des environnements intérieurs permettra une meilleure compréhension et prise en compte de ces enjeux en raison :

- du temps passé dans les environnements scolaires et du nombre d'élèves faisant leur rentrée tous les ans,
- de la vulnérabilité et la susceptibilité physiologique accrue de cette population vis-à-vis de la pollution.

Sur la base des enjeux et attentes de différents acteurs et d'un état des lieux des données disponibles, deux approches ont été identifiées pour des premières EQIS pilote portant sur les environnements scolaires :

- 1) une approche s'intéressant plus spécifiquement à l'impact de la qualité de l'air des salles de classe primaire, principalement le formaldéhyde, sur la prévalence de l'asthme chez l'enfant ;
- 2) une approche s'intéressant plus spécifiquement aux bénéfices à court et long terme sur l'asthme de l'enfant d'actions visant à réduire l'exposition des enfants à la pollution de l'air issue du trafic routier à proximité des écoles en milieu urbain.

Le partenariat proposé prévoit la mise à disposition des données de la Ville de Lyon relatives à la qualité de l'air intérieur et aux abords des écoles et à la santé des enfants scolarisés et permettra à la Ville de Lyon de participer au déploiement méthodologique dans le cadre d'une étude pilote nationale et de disposer d'une évaluation quantitative du gain sanitaire lié à l'amélioration de la qualité de l'air dans et autour des établissements scolaires.

Le choix des polluants a été retenu sur la base des données de littérature scientifique disponibles et en tant que traceur à de l'exposition à des sources internes (formaldéhyde) et à des sources liées à la présence de trafic routier (NO₂)

La collaboration à titre gratuit prévoit :

- 1) Une participation aux travaux de réflexion pour le choix des scénarios, l'utilisation et l'interprétation des données, via des réunions et des échanges dédiés entre les services techniques compétents (Service Santé-Environnement de la Direction de la Santé, service santé scolaire de la Direction de l'Education) de la Ville de Lyon et Santé Publique France ;
- 2) La mise à disposition des données chiffrées et descriptives nécessaires à la réalisation de ces EQIS pilotes à savoir :
 - des données relatives à la qualité de l'air dans les établissements scolaires de la ville ;
 - des données sur les caractéristiques de la population et de santé recueillies au niveau du territoire (Programme d'accueil individualisé ou PAI-Asthme par établissement).

¹ <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/pollution-et-sante/air/documents/enquetes-etudes/evaluation-quantitative-d-impact-sur-la-sante-egis-de-la-pollution-de-l-air-ambiant-en-region-auvergne-rhone-alpes-2016-2018>

- 3) L'association de la Ville de Lyon à la publication des résultats relatifs à ces études pilotes.

La mise en œuvre de ces EQIS est prévue pour l'année 2023 et le projet pourra se poursuivre pendant la durée de validité de la convention (3 ans).

Au regard de l'importance de ce projet pour la santé publique des lyonnais et plus particulièrement la santé des enfants, il apparaît important de faire droit à cette proposition de partenariat qui s'inscrit pleinement dans la démarche de Ville des enfants.

Vu ladite convention de partenariat,

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Santé publique France, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer cette convention de partenariat ainsi que tout document y afférant.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2425-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2425

Plan d'actions "Lyon Ville hospitalière" 2022-2026

Mission égalité et hospitalité

Rapporteur : Mme TOMIC Sylvie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2425 - PLAN D'ACTIONS "LYON VILLE HOSPITALIERE" 2022-2026 (MISSION ÉGALITÉ ET HOSPITALITÉ)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La politique d'hospitalité de la Ville de Lyon a pour objectif de faire de Lyon, une ville plus accueillante, solidaire et hospitalière, et d'affirmer l'importance d'un accueil digne prenant en compte les spécificités de la situation de migration.

Cet engagement s'est traduit en décembre 2020, par l'adhésion à l'Association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA) et par la création d'une délégation dédiée à l'hospitalité, politique dont la mise en œuvre a été rattachée en 2021, à la mission égalité, devenue mission égalité et hospitalité.

I- Contexte :

En 2020, un premier état des lieux des ressources et des besoins liés à l'accueil des personnes migrantes - réalisé en lien avec les associations œuvrant dans ce domaine et les services de la Ville concernés – avait permis de faire émerger un certain nombre d'enjeux et d'orientations stratégiques pour le territoire, positionnant la politique hospitalité de la Ville de Lyon autour de trois grandes ambitions :

- rendre possible l'accès à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, au logement - conditions de la dignité, du respect des libertés et droits fondamentaux des personnes – et faciliter l'insertion dans la société par l'éducation, l'apprentissage de la langue, l'emploi le sport, la culture et la participation à la vie citoyenne ;
- favoriser l'accès au(x) droit(s) et à l'information ;
- faire vivre une culture de l'hospitalité sur le territoire et soutenir les initiatives associatives et citoyennes.

Pour décliner ces orientations en plan d'actions opérationnel, une démarche transversale et participative a été lancée en mars 2022. Au cours de plusieurs ateliers de travail, elle a réuni différents services de la Ville (bibliothèques, mairies d'arrondissement, éducation, petite enfance, Lyon en Direct, santé, démocratie ouverte etc.), permettant de partager les enjeux, de rassembler et de donner à voir les dispositifs déjà existants, d'identifier les pistes d'amélioration et d'imaginer des solutions nouvelles afin de mieux répondre aux problématiques rencontrées, aux besoins et aux parcours des personnes concernées.

II- Propositions :

Le plan d'actions « Lyon, ville hospitalière » est issu de cette démarche. Organisé autour de sept grands enjeux, il rassemble 51 actions, mobilisant les leviers et les compétences de la Ville.

Plusieurs d'entre-elles relèvent de dispositifs déjà existants, qui ont fait leur preuve et qui sont à poursuivre, à adapter ou à renforcer. Une vingtaine d'actions nouvelles ont aussi été imaginées afin de mieux répondre aux besoins émergents ou insuffisamment couverts.

La mise en œuvre de ce plan se fera par les directions de la Ville en lien avec le tissu associatif, ainsi qu'avec les partenaires institutionnels – notamment l'Etat et la Métropole, tant le champ d'intervention autour de l'accueil des personnes migrantes est partagé à différents niveaux.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ce plan d'actions hospitalité et vote en faveur de sa mise en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2426-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2426

Demande de subvention de 4 587 879,39 euros TTC au fonds social européen auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif REACT-EU pour l'acquisition d'équipements de protection individuelle lors de la période de crise sanitaire (2020-2021)

Direction des Finances

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2426 - DEMANDE DE SUBVENTION DE 4 587 879,39 EUROS TTC
AU FONDS SOCIAL EUROPEEN AUPRES DE LA REGION
AUVERGNE-RHONE-ALPES DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF REACT-EU POUR L'ACQUISITION
D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE LORS
DE LA PERIODE DE CRISE SANITAIRE (2020-2021)
(DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Entre 2020 et 2021, dans le contexte de crise sanitaire, la Ville de Lyon a procédé à des achats massifs d'équipements de protection individuelle : masques, gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes, essuie-tout et sprays désinfectants, blouses, charlottes et distributeurs de gel. Il s'agissait de répondre à plusieurs objectifs :

- freiner la propagation du virus au sein de la population et ainsi préserver la santé individuelle et alléger le poids pesant sur les systèmes de santé ;
- permettre à tous les Lyonnais de bénéficier d'un équipement minimal par une large distribution à la population via des centres de distribution, par envoi à domicile ou par remise aux élèves des écoles par exemple ;
- permettre aux agents de la Ville d'assurer leurs missions y compris auprès de publics fragiles dans des conditions optimales.

Géré par la Région en tant qu'autorité de gestion, le dispositif Fonds Social Européen REACT-EU, issu du Plan de relance européen « Next Generation EU », a permis l'ouverture de nouvelles possibilités de financements européens pour favoriser la réparation des dommages liés à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie. En 2021, la ville a sollicité auprès de la Région un financement européen au titre du Fonds social européen REACT-EU à hauteur de 50 % des dépenses engagées sur la période allant du 01 avril 2020 au 30 juin 2021.

En 2021, l'Etat a attribué un concours exceptionnel à la Ville pour l'achat de masques par l'arrêté n° E-2021-85 portant attribution du concours exceptionnel d'un montant de 2 545 439,60 € TTC.

Après instruction par l'autorité de gestion, le coût total des dépenses prises en compte (hors dépenses liées à l'achat de blouses et équipements qui auraient pu être distribués à des personnels de santé) au titre du dispositif REACT-EU s'élève à 9 175 758,78 TTC € et le montant maximal de la subvention sollicitée est de 50 % soit 4 587 879,39 TTC €.

En fonction de l'arbitrage de la Région sur le montant du soutien apporté à ce projet, la Ville sera amenée à signer une convention et s'engagera à respecter les obligations demandées en matière de publicité de la participation européenne en

Région, de traçabilité comptable, de respect des politiques européennes et nationales et de conservation des pièces. Elle pourra être soumise également à tout contrôle en lien avec l'opération.

Le plan de financement de l'opération, après l'instruction, se présente de la manière suivante :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	taux
Achat de fournitures	9 175 758,78	Participation Etat	2 545 439,60	28%
		Montant FSE /REACT EU	4 587 879,39	50%
		Autofinancement	2 042 439,79	22%
TOTAL DEPENSES	9 175 758,78	TOTAL RECETTES	9 175 758,78	

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, donnant conformément à l'article L 2122-22-26° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, hors le cas des opérations dont l'engagement nécessite une délibération en Conseil municipal ;

Vu l'arrêté n° 4832 du 20 septembre 2022 par lequel le Maire de Lyon accorde délégation à ses adjoints et à des conseillers municipaux ;

Vu la décision n° 2021/2325 du 12 avril 2021 autorisant la demande de subvention, au titre des crédits FSE déployés dans le cadre du dispositif REACT EU, pour les actions d'achats et de mise à disposition d'équipements de protection individuelle ;

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

- 2- La recette correspondante d'un montant sollicité de 4 587 879,39 € TTC sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2023 - Article 74771 – Fonction 020, programme POLPREV, Opération EPI.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2427-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2427

Lyon 7e - DITEP Marie Dubost - Approbation de la convention d'occupation temporaire au profit de l'association les PEP 69/Métropole de Lyon avec la gratuité partielle d'un tènement bâti situé 13 rue Challemel Lacour - EI 07004

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2427 - LYON 7E - DITEP MARIE DUBOST - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES PEP 69/METROPOLE DE LYON AVEC LA GRATUITE PARTIELLE D'UN TENEMENT BATI SITUE 13 RUE CHALLEMEL LACOUR - EI 07004 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement bâti situé sur les parcelles cadastrées CD 16, CD 166 et CD 167, d'une surface totale de 7 262 m², situé au 13 rue Challemel Lacour / 280 avenue Jean Jaurès. Sur ce tènement, est édifié le centre Maria Dubost, un dispositif institutionnel thérapeutique, éducatif et pédagogique (DITEP), accueillant en journée des enfants et adolescents ayant des difficultés psychologiques et/ou physiques.

La Ville de Lyon a mis à disposition dans les années 1990 ledit centre par deux baux emphytéotiques à l'Oeuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR) depuis substituée par l'association « Les PEP69/Métropole de Lyon », l'un portant sur la parcelle CD 166 et l'autre sur les parcelles CD 16 et CD 167. Le bail emphytéotique portant sur la parcelle CD 166 a pris fin le 31 décembre 2021, le second portant sur les parcelles CD 16 et CD 167 a pris fin le 31 décembre 2022.

Les bâtiments du DITEP étant devenus peu fonctionnels au regard de l'évolution des besoins, les PEP69/Métropole de Lyon travaillent depuis plusieurs années avec la SACVL sur un projet de recomposition visant notamment à optimiser l'emprise foncière concernée et à rationaliser les locaux. La SACVL propose ainsi un projet mixte regroupant d'une part la réhabilitation du centre Maria Dubost et d'autre part la création d'un petit ensemble d'environ 27 logements sociaux. A cette fin, il sera proposé au Conseil municipal l'approbation d'un bail emphytéotique au profit de la SACVL, laquelle mettra à disposition des PEP69/Métropole de Lyon les locaux du DITEP réhabilités par un contrat d'occupation distinct.

Dans l'attente de la finalisation des discussions sur les conditions du futur bail emphytéotique, et compte-tenu de l'expiration des baux emphytéotiques les 31 décembre 2021 et 2022, il a été convenu en accord avec la SACVL que la Ville de Lyon mettrait à disposition des PEP 69/Métropole de Lyon les locaux du centre Maria Dubost afin de garantir la continuité de leur action.

Ainsi, par délibération n° 2022/1935 du 7 juillet 2022, le Conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition temporaire consentie au profit des PEP 69/Métropole de Lyon pour les locaux et espaces extérieurs de la parcelle CD 166, ayant pris effet le 1^{er} janvier 2022, prorogeable par tacite reconduction pour une durée d'une année, pour un montant de redevance de 13 675 €/an, incluant une gratuité partielle de 54 700 € compte-tenu de l'activité d'intérêt général de cette association.

Dans ce contexte, il vous est proposé d'approuver la signature d'une seconde convention d'occupation au profit des PEP 69/Métropole de Lyon, portant sur les locaux d'une surface d'environ 3 950 m² répartis sur quatre niveaux, ainsi que 2 310 m² environ

d'espaces extérieurs, situés sur les parcelles CD 16 et CD 167, dont les modalités seraient les suivantes :

- durée d'un an. Il pourra être mis fin à la convention de façon anticipée à la signature du titre d'occupation devant être consenti par la Ville de Lyon à la SACVL ;
- redevance annuelle de 28 590 €, soit une redevance mensuelle d'un montant de 2 382,50 €/mois.

La valeur locative des locaux est estimée à 142 950 €/an. Néanmoins, au vu des activités d'intérêt général réalisées par cette association, il vous est proposé d'approuver une redevance annuelle de 28 590 €, intégrant une gratuité partielle de 114 360 €. Il est précisé que les fluides, les différents abonnements et les impôts fonciers seront intégralement pris en charge par l'association « les PEP 69/Métropole de Lyon ».

Vu la délibération n° 2022/1935 du 7 juillet 2022 ;

Vu la convention d'occupation temporaire ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire au profit de l'association « Les PEP 69/Métropole de Lyon » d'une année à compter du 1^{er} janvier 2023 intégrant les modalités susvisées dont une gratuité partielle est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la convention d'occupation temporaire précitée ainsi que tout document y afférent.
- 3- La redevance annuelle d'occupation des locaux, fixée à 28 590 €, intégrant une gratuité partielle de 114 360 €, est approuvée.
- 4- La redevance sera prise en charge sur le budget de la Ville de Lyon et imputée aux natures comptables 752 et 70878, opération RECETDOM du programme GESTPATRIM.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2428-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2428

Approbation d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon (ALEC), dans le cadre d'une convention cadre, pour l'année 2023

Mission Transition écologique

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2428 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON (ALEC), DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION CADRE, POUR L'ANNEE 2023 (MISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

La Ville s'est engagée dans une démarche de développement durable généralisée pour tous ses nouveaux projets depuis 2007, puis dans la lutte contre le changement climatique dès 2008 en devenant signataire de la Déclaration Eurocities des Maires contre le changement climatique, et de la Convention des Maires (Covenant of Mayors) par la délibération n° 2008/610 du 15 septembre 2008.

Les délibérations de la Ville de Lyon n° 2010/2894 du 11 octobre 2010, n° 2013/5173 du 21 janvier 2013, n° 2015/1493 du 28 septembre 2015 et n° 2018/4244 du 19 novembre 2018 ont acté le lancement du premier bilan des émissions de gaz à effet de serre et de l'engagement de la Ville de Lyon dans le label Cit'ergie ainsi que ses différents plans d'actions pour le climat incluant un volet adaptation et des actions territoriales.

La délibération n° 2019/5272 du 19 décembre 2019 a porté sur l'adoption du nouveau plan d'actions climat air énergie de la Ville de Lyon fixant des objectifs climatiques à l'horizon 2030, contribuant à ceux du Plan climat air énergie territorial de la Métropole de Lyon (PCAET) et son Schéma directeur des énergies (SDE), qui fixent les objectifs territoriaux et dont la Ville est partenaire depuis son adoption.

La délibération n° 2021/591 des 25 et 26 mars 2021 a défini les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030, a déclaré Lyon en état d'urgence climatique, a fait du climat le fil conducteur du plan de mandat, impliquant la participation des citoyen-nes, a élargi le périmètre de comptabilisation des émissions de GES aux émissions indirectes et de ses usagers et a renforcé l'implication de tous les acteurs du territoire et au-delà.

La délibération de la Ville de Lyon n° 2022/1517 du 27 janvier 2022, sur la candidature de la Ville de Lyon auprès de la mission "100 villes européennes climatiquement neutres et intelligentes en 2030", intitulé « Lyon 203 » intègre l'objectif d'atteindre la neutralité climatique de son territoire dès 2030, en révisant son plan d'actions climat air énergie en conséquence et en réengageant la Ville de Lyon dans la Convention des Maires.

II- Objectifs :

L'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon est une association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a été créée en 2000 afin de

contribuer aux politiques publiques de l'énergie et du climat au niveau territorial autour de 4 objectifs :

- accompagnement de la politique Energie-Climat communale, notamment sur le patrimoine communal ;
- actions de sensibilisation et d'éducation autour de la maîtrise des consommations d'énergie et du développement des énergies renouvelables ;
- accompagnement des Lyonnais-es dans la mise en œuvre de projet de rénovation énergétique de leur habitat ;
- programmes et actions visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux effets du changement climatique.

Par délibération n°2019/4476 du 19 janvier 2019, la Ville de Lyon avait approuvé la convention cadre d'attribution d'une subvention de fonctionnement général à l'Agence locale de l'énergie et du climat pour les années 2019, 2020 et 2021.

L'ALEC présente un bilan positif sur les actions déployées dans le cadre de ce partenariat :

- rénovation de l'habitat privé : participation aux commissions préalables pour la rénovation énergétique des copropriétés de la Ville de Lyon (dispositif d'accompagnement de la plateforme énergétique Ecoreno'v de la Métropole de Lyon) et identification des copropriétés prioritaires, organisation de conférences sur la rénovation destinée aux copropriétaires, formation des élus du territoire métropolitain aux enjeux de la rénovation énergétique ;
- accompagnement de la politique Energie-Climat : accompagnement des Mairies d'arrondissement sur la prise en main et le déploiement de la démarche Climat Pratic, contribution au renforcement du plan climat de la Ville de Lyon et à la démarche Lyon 2030 ;
- sensibilisation et éducation : accompagnement de classes élémentaires de la Ville de Lyon au Défi Class'Energie, accompagnement d'équipes d'agents de la municipalité dans le cadre de l'opération « Bureaux à énergie positive » dont l'objectif est de sensibiliser aux éco gestes sur le lieu de travail.

III- Propositions :

La délibération 2022/1758 du 19 mai 2022 a approuvé la convention cadre, établie entre la Ville de Lyon et l'association Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon, pour une durée de 3 ans au titre des années 2022, 2023 et 2024.

Afin d'accompagner l'Agence locale de l'énergie et du climat, dont les actions revêtent un intérêt communal, notamment dans le cadre de la politique de transition écologique, il vous est proposé d'approuver une convention d'application avec cette association, dans le cadre d'une convention cadre, fixant le montant de la subvention à 40 000 € pour l'année 2023.

Vu les délibérations n° 2008/610 du 15 septembre 2008, n° 2010/2894 du 11 octobre 2010, n° 2013/5173 du 21 janvier 2013, n° 2015/1493 du 28 septembre 2015, n° 2018/4244 du 19 novembre 2018, n°2019/4476 du 19 janvier 2019, n° 2019/5272 du 19 décembre 2019, n° 2021/591 des 25 et 26 mars 2021, n° 2022/1419 du 27 janvier 2022 et n° 2022/1758 du 19 mai 2022 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu ladite convention cadre ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Une subvention à l'association Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon pour l'année 2023 est attribuée pour un montant de 40 000 euros. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 65, nature 65748, fonction 020 du BP 2023.
- 2- La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association est adoptée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2429-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2429

Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2023 dans le cadre de l'opération n° 60023842 " Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) "

Direction de la Mobilité Urbaine

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2429 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA METROPOLE DE LYON POUR L'ANNEE 2023 DANS LE CADRE DE L'OPERATION N° 60023842 " ACCOMPAGNEMENT DES APAISEMENTS ECOLES (ECLAIRAGE PUBLIC, ESPACES VERTS, ACCES) " (DIRECTION DE LA MOBILITÉ URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Projet rue aux enfants - Végétalisation ».

Par délibération n° 2022/2036 en date du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Végétalisation espaces publics 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 00012.

Par délibération n° 2021/982 en date du 8 juillet 2021, vous avez approuvé le lancement de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) », ainsi que l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2 « Végétalisation espaces publics 2021-2026 », programme n° 00012.

La démarche « Rue des enfants », pilotée par la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, a pour finalité l'apaisement et la reconquête de l'espace public autour des écoles et des crèches, pour « une ville à hauteur d'enfant », et pour répondre aux défis environnementaux, sanitaires et climatiques de long terme. Ses objectifs sont de sécuriser et apaiser les abords des établissements, offrir des lieux d'ébats et de déambulation pour tous les usagers, améliorer les cheminements piétons et travailler sur la réappropriation de l'espace public pour et avec les enfants.

Pour rappel, la mise en oeuvre de ces actions, qu'elles soient temporaires ou permanentes, passe notamment par l'apaisement et la réduction de la circulation automobile, la facilitation des déplacements à vélo, la sécurisation des cheminements vers les établissements et leurs annexes, la végétalisation, la création d'espaces ludiques, de jeux.

Les interventions sur voirie peuvent être de plusieurs natures : aménagement de l'espace public, piétonnisation, création de zones apaisées, végétalisation, sécurisation des sites, reprise de l'éclairage, etc. A cela s'ajoutent des actions plus spécifiques telles que l'animation et l'évènementiel et la modification des accès aux établissements.

Par délibération n° 2021/1150 en date du 30 septembre 2021, vous avez approuvé l'attribution d'un fonds de concours à la Métropole pour l'année 2021 pour un montant maximum de 183 000 €.

Par délibération n° 2022/1626 en date du 31 mars 2022, vous avez approuvé l'attribution d'un fonds de concours à la Métropole pour l'année 2022 pour un montant maximum de 570 000 €.

Il s'agit à présent d'approuver la convention d'attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour participation financière aux travaux correspondant à ses compétences, pour l'année 2023, à hauteur de 700 000 € maximum. Cette dépense sera prélevée sur les crédits prévus dans le cadre de l'opération n° 60023842. Son montant global, estimé à 4 400 000 € TTC (y compris les équipements et le mobilier), reste inchangé. La répartition est la suivante : 2 947 000 € correspondent aux dépenses de la Ville sur ses compétences, 1 453 000 € correspondent à la participation aux dépenses de la Métropole de Lyon sur ses compétences.

Cette participation de la Ville est limitée selon les critères suivants :

- Piétonnisation : 50% maximum du coût de chaque projet et plafonnée à 50 000 € par projet ;
- Apaisement du trafic et de la vitesse (zone de rencontre) : 50% maximum du coût de chaque projet et plafonnée à 40 000 € par projet ;
- Aménagement de sécurisation : 50% maximum du coût de chaque projet et plafonnée à 30 000 € par projet.

En application de l'article L. 3611-4 du CGCT, les dispositions de l'article L. 5215-26 dudit code, relatives aux communautés urbaines, sont applicables à la Métropole et permettent à une commune située sur son territoire de verser, à la Métropole, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement, le montant total du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement de fonds de concours doit faire l'objet, conformément aux dispositions de l'article L. 5215-26 précité, d'accords concordants, exprimés à la majorité simple du Conseil de la Métropole et du Conseil municipal.

L'octroi du fonds de concours communal à la Métropole doit faire l'objet d'une convention formalisée entre les communes et la Métropole, bénéficiaire du fonds de concours. Cette convention détermine les travaux qui devront être réalisés à l'aide de ce fonds de concours.

La Métropole est seule compétente en matière de voirie. Aussi, les travaux précités seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5215-26 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/982 du 8 juillet 2021 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/1150 en date du 30 septembre 2021 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/1626 en date du 31 mars 2022 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- L'attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon dans le cadre de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) » est approuvée.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00012, AP n° 2021-2, opération n° 60023842 dont le montant reste inchangé et seront imputées sur le chapitre 204, fonction 515 ou autres, pour un montant maximum de 700 000 € pour l'année 2023.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférant.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2430-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2430

Gratuités partielles de frais de locations et/ou de captations audiovisuelles accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 6 040,23 euros HT

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2430 - GRATUITES PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATIONS ET/OU DE CAPTATIONS AUDIOVISUELLES ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES POUR UN MONTANT DE 6 040,23 EUROS HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le service des salles municipales et des locaux syndicaux gère 6 salles de spectacles : la salle Albert Thomas à la Bourse du Travail, la salle Paul Garcin, la salle Victor Hugo, la salle Edouard Herriot au Palais de la Mutualité et les salles Molière et Witkowski au Palais de Bondy. Elles ont pour vocation l'accueil des manifestations désignées ci-après :

- la musique, la danse et le théâtre ;
- l'humour et la variété ;
- les conférences et les expositions ;
- les réunions associatives, syndicales et politiques.

Le règlement général des salles municipales de spectacles et de conférences de la Ville de Lyon précise quant à lui, dans son article sur la tarification :

- que les arrhes versées à la signature du contrat sont conservées et ne font l'objet d'aucun remboursement ;
- que les mairies d'arrondissement ne versent pas d'arrhes.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général tendant au développement et à la promotion de l'intérêt local culturel ou social, il vous est proposé d'accorder les gratuités de frais de location et /ou de captation audiovisuelle aux associations et organismes détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération, sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Il est précisé que ces associations et organismes ont souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2125-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2144-3 ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° 2022-5187 du 30 novembre 2022 approuvant la réglementation sur les gratuités des salles de spectacle municipales ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e, 6^e et 7^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Les gratuités de frais de location et /ou de captation audiovisuelle sont accordées aux associations et organismes détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération, dont le montant total s'élève à 6 040,23 € HT.
- 2- Les remboursements des frais de location et /ou de captation audiovisuelle aux associations et organismes seront imputés à la nature comptable 65888, fonction 317, de l'opération GESTSMLS, du programme GESTPATRIM.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2431-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2431

Adhésion de la Ville de Lyon auprès du Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et désignation d'un représentant

Direction Générale des Services

Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2431 - ADHESION DE LA VILLE DE LYON AUPRES DU CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA) ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'URBANISME, À L'IMMOBILIER ET AUX TRAVAUX)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) est un établissement public doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Il intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

Le CEREMA intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées. Il propose des offres de services larges: stratégie de transition écologique, définition et mise en place de politiques foncières durables, maîtrise des consommations énergétiques dans le bâtiment, mobilités décarbonées, conception et optimisation des infrastructures, nature en ville, ...

Cette expertise est désormais plus facilement accessible aux collectivités qui feront le choix d'adhérer à l'établissement. L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le CEREMA est une démarche inédite en France. En s'ouvrant aux collectivités territoriales, le CEREMA devient le premier établissement public national et local, qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du CEREMA.

L'adhésion au CEREMA permet notamment à la Ville de Lyon :

- De s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale : en adhérant, la Ville de Lyon participe directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'administration, au Conseil stratégique, aux Comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales) ;
- De disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du CEREMA: la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au CEREMA, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence préalable ;
- De bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations ;
- De rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques.

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine, soit jusqu'au 31 décembre 2026. Le montant annuel de la contribution est de 2 000 € pour la Ville.

Compte tenu des objectifs et des problématiques de la Ville de Lyon en matière de transition écologique il est proposé d'adhérer au CEREMA et de désigner le représentant de la Ville dans le cadre de cette adhésion.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX, modifié par l'article 159 de loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement modifié par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CEREMA n° 2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au CEREMA;

Vu la délibération du conseil d'administration du CEREMA n° 2022-13 fixant le barème de la contribution annuelle des collectivités territoriales et leurs groupements adhérents ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- L'adhésion de la Ville de Lyon auprès du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est sollicitée pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, soit jusqu'au 31 décembre 2026, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction.
- 2- La dépense correspondant au règlement de la cotisation annuelle sera imputée sur les budgets 2023 et suivants, sous réserve du vote des crédits afférents sur chaque exercice budgétaire, à l'article 6281, fonction 020, chapitre 011.
- 3- M Sylvain GODINOT est désigné pour représenter la Ville au titre de cette adhésion.

- 4- M le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2432-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2432

Opération n° 60021903 "Bâtiments - installations et réseaux thermiques et aérauliques 2023-2026" - Lancement de la deuxième tranche de travaux et affectation d'une partie de l'autorisation du programme 2021-2 programme 20020

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2432 - OPERATION N° 60021903 "BATIMENTS - INSTALLATIONS ET RESEAUX THERMIQUES ET AERAULIQUES 2023-2026"
- LANCEMENT DE LA DEUXIEME TRANCHE DE TRAVAUX ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DU PROGRAMME 2021-2 PROGRAMME 20020 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'investissement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Bâtiments – Installations et réseaux thermiques et aérauliques ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Transition écologique 2021-2026 », n° 2021- 2, programme 20020.

Ce programme comprend l'opération 60021890 « Bâtiments - Installations et réseaux thermiques et aérauliques 2021-2023 » dont le lancement d'une première tranche de travaux de 4 400 000 € a été approuvé par délibération n° 2021/686.

En cohérence avec la stratégie de transition écologique du patrimoine et dans le cadre du gros entretien renouvellement des installations techniques de production et de distribution de chaleur et/ou de froid, il y a lieu de procéder à leurs renouvellements avec modernisation et adaptation aux besoins. Ces installations techniques sont indispensables à l'activité des bâtiments communaux, et permettent d'assurer le confort thermique et la bonne ventilation des locaux.

Ces travaux relatifs aux installations thermiques et aérauliques ont pour objectifs :

- d'augmenter la performance écologique des systèmes, par une réduction de la consommation énergétique et celle des gaz à effet de serre ;
- d'adapter de manière performante la fourniture d'énergie aux besoins ;
- d'optimiser leur pilotage ;
- d'améliorer la fiabilité des installations, et donc améliorer la qualité des services publics rendus dans les sites concernés.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera principalement assurée en interne par les services techniques de la Ville de Lyon, avec ou sans assistance de bureaux d'études externes. Les marchés nécessaires, en sus des marchés existants (marchés à bon de commande) quelle que soit leur forme seront attribués en application des réglementations relatives aux marchés publics en vigueur.

Cette opération estimée à 4 010 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Transition écologique 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 20020.

Une liste indicative de sites et travaux concernés est annexée à la présente délibération. Ces études et travaux sont à réaliser en 2023, 2024, 2025 et 2026. Cette liste indicative peut évoluer en fonction d'imprévus (pannes, désordres, etc.), ou d'éventuels changements de priorisation par souci de cohérence d'interventions sur le bâti ou d'opportunité de raccordement au réseau urbain de chaleur ou de froid.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60021903 « Bâtiments - Installations et réseaux thermiques et aérauliques 2023-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Transition écologique 2021-2026 », n° 2021-2, programme n° 20020.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20020 AP n° 2021-2, opération 60021903 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 020, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2023 : 600 000 € ;
 - 2024 : 1 200 000 € ;
 - 2025 : 1 200 000 € ;
 - 2026 : 1 010 000 €.
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2433-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2433

" Parc Sutter - Mise en sécurité des galeries souterraines " - Opération 01040001 - Lancement et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-4, proramme 20012

Direction Sécurité Prévention

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMIN, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2433 - " PARC SUTTER - MISE EN SECURITE DES GALERIES SOUTERRAINES " - OPERATION 01040001 - LANCEMENT ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2021-4, PRORAMME 20012 (DIRECTION SÉCURITÉ PRÉVENTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Sécurité et prévention des risques sur les balmes ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Sécurité prévention risques sur balmes 2021-2026 » n° 2021-4, programme n° 20012.

A la suite du glissement de terrain du 13 novembre 1930 communément appelé catastrophe de Fourvière, la ville de Lyon a défini des zones à risque géotechnique. Le périmètre de ces dernières a évolué au fil du temps pour aboutir à la version actuelle définie par l'arrêté municipal du 25 septembre 2009. Ces zones sont principalement situées sur les collines des premier, quatrième, cinquième et neuvième arrondissements qui constituent les Balmes.

Courant 2017, dans le cadre des travaux préparatoires au chantier de réhabilitation du parc Sutter, sis 10, rue de Vauzelles à Lyon 1er, un réseau de galeries souterraines de captage d'eau nécessitant des confortements a été découvert par la Ville de Lyon. Après avis des experts de la Commission des Balmes de la Ville qui s'est réunie le 21/09/2017, un arrêté municipal a été pris par le Maire, au titre de ses pouvoirs de police générale, pour interdire l'accès au Parc en attendant la réalisation d'investigations complémentaires.

La Ville de Lyon a réalisé pour 100 k€ de travaux conservatoires pour permettre la réouverture du parc. Compte tenu de la nécessité de restructurer ses différents équipements devenus vétustes, l'objet de la présente délibération est de conforter de manière pérenne la galerie souterraine située sous l'emprise du parc.

Les travaux canaliseront les circulations d'eau souterraine et préviendront les effondrements du sous-sol pouvant remonter à la surface (fontis). Ces conditions pourront permettre de relancer les études du projet de réaménagement du parc.

Cette opération estimée à 600 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Sécurité prévention risques sur balmes 2021-2026 » n° 2021-4, programme n° 20012.

Les marchés de travaux, de coordination santé prévention sécurité, de contrôles techniques, et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 du Conseil municipal du 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 01040001 « Mise en sécurité des galeries souterraines du parc Sutter » est approuvé. Cette opération sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Sécurité prévention risques sur balnes 2021-2026 » n° 2021-4, programme n° 20012.
- 2- M. le Maire est autorisé à déposer les déclarations de travaux ainsi que toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de cette opération.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20012, AP n° 2021-4, opération n° 01040001, et seront imputées à hauteur de 600 000 € en 2023 sur les chapitres 20, 23 et autres, fonction 18 .Cet échéancier prévisionnel est susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir.
- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2434-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2434

Lyon 3ème – Approbation de la gratuité partielle de la mise à disposition au profit du CCAS de la Ville de Lyon d'un local sis 19 rue Etienne Dolet, dont l'affectation correspond à un tiers lieu alimentaire – EI 03028

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2434 - LYON 3EME – APPROBATION DE LA GRATUITE PARTIELLE DE LA MISE A DISPOSITION AU PROFIT DU CCAS DE LA VILLE DE LYON D'UN LOCAL SIS 19 RUE ETIENNE DOLET, DONT L'AFFECTATION CORRESPOND A UN TIERS LIEU ALIMENTAIRE – EI 03028 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les conventions cadre successives entre le CCAS et la Ville de Lyon fixent les relations administratives et financières entre les deux entités, notamment en matière de mise à disposition de locaux nécessaires à l'activité du CCAS. Ainsi, la Ville de Lyon met à la disposition du CCAS un local d'une surface de 174,75 m² sis au rez-de-chaussée de l'immeuble 19 rue Etienne Dolet à Lyon 3^{ème} (EI 03028) dont elle est propriétaire. Il s'agit de l'ex-restaurant social qui a été transformé en tiers lieu alimentaire.

Afin de pouvoir exercer l'activité prévue, des travaux de sécurité et d'accessibilité relevant du propriétaire se sont révélés nécessaires. Le CCAS a donc engagé, avec l'accord de la Ville de Lyon, sur les exercices 2021 et 2022, une somme totale de 49 302,50 euros pour la mise aux normes de ce local (diagnostics sécurité incendie, accessibilité et amiante, création d'un sanitaire adapté, mise en place d'un flochage coupe-feu et remplacement du faux plafond, remplacement bloc porte cuisine/salle, mise en conformité de l'éclairage de sécurité, alarme et plans incendie, mise en accessibilité, commande d'arrêt d'urgence gaz et électricité).

Ces travaux valorisant le bien communal, il a été proposé de tenir compte de leur réalisation dans le cadre du renouvellement de la convention d'occupation.

Il vous est donc proposé d'approuver une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 avec une gratuité partielle pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2025, le montant des travaux réalisés représentant environ trois années et demie de redevance estimée, pour l'année 2022, à 14 178 euros.

Vu la convention précitée ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux, consentie par la Ville de Lyon au profit du CCAS, pour la mise à disposition d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 19 rue Etienne Dolet à Lyon 3^{ème}, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027, est approuvée.
- 2- La gratuité partielle de la mise à disposition, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2025, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention aux conditions sus précisées et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2435-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2435

Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2023 pour un montant de 17 500 euros - Exercice 2023 - Approbation d'une convention d'application financière

Direction de la Mobilité Urbaine

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2435 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PIGNON SUR RUE POUR SON PROGRAMME D' ACTIONS 2023 POUR UN MONTANT DE 17 500 EUROS - EXERCICE 2023 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE (DIRECTION DE LA MOBILITÉ URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Pignon sur Rue encourage la pratique du vélo par la mise en place d'actions à destination des habitants. La Ville de Lyon souhaite participer financièrement à certaines actions prévues, selon les dispositions de la convention. En particulier, l'association s'engage à réaliser les actions suivantes, et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces actions (dont le contenu est précisé dans l'annexe « programme d'actions 2023 » de la convention) :

- Organisation du défi « à l'école, j'y vais à vélo » auprès de 50 établissements ;
- Vél'Optimiste : formations à destination des seniors ;
- Stages « Premiers coups de pédale » : formations des enfants, antérieures à celles organisées dans le cadre des opérations « Savoir Rouler à vélo » ;
- Animations autour de la vélo-parade des Lumières.

La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement, par une subvention affectée, les actions décrites ci-dessus. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en matière d'incitation à l'usage du vélo en ville, et présente l'intérêt communal d'accompagner la politique métropolitaine de développement du réseau et des services dédiés au vélo. Ainsi, la participation financière de la Ville de Lyon aux actions listées en annexe de ladite convention, pour l'année 2023, s'élève à 17 500,00 €, sous réserve de présentation du bilan des actions réalisées et des justificatifs demandés.

Pour mémoire, de la même façon, l'association a pu bénéficier en 2022 d'une subvention de fonctionnement de 17 500,00 € sur son programme d'actions.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Pignon sur Rue est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 500,00 € est allouée à l'association Pignon sur Rue dans le cadre de la convention susvisée pour l'année 2023.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023 - Ligne de crédit 112481 - Nature 65748 - Fonction 510 - Programme DEPLDURABL.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2436-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2436

Approbation de la gratuité rétroactive et totale de la redevance de loyer de l'association Le Ciel pour l'occupation temporaire du domaine public portant sur la mise à disposition de locaux dénommés « Théâtre du 8e » – EI 08029

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2436 - APPROBATION DE LA GRATUITE RETROACTIVE ET TOTALE DE LA REDEVANCE DE LOYER DE L'ASSOCIATION LE CIEL POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DENOMMES « THEATRE DU 8E » – EI 08029 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier dénommé Espace 101, sis 101 boulevard des États-Unis à Lyon 8^{ème}, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 08029, et de section cadastrale BH 47, au sein duquel figure une salle de théâtre qui a été rénovée en 2002 et baptisée Nouveau Théâtre du Huitième. De 2003 à 2022, ce lieu culturel a été mis à disposition de la SCOP Les Trois-Huit – Compagnie de Théâtre, encadrée par des conventions d'occupation successives de trois ans. En 2020 et 2021, deux avenants d'un an ont été signés avec l'association dans le contexte de la crise sanitaire et dans l'attente du lancement d'un appel à projets ouvert.

En octobre 2021, la Ville de Lyon a publié cet appel à projets pour la gestion du théâtre avec l'appui de l'État – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région. C'est la proposition d'Amélia Boyet et Matthieu Loos « *Le Ciel, scène européenne pour l'enfance et la jeunesse* » qui a été retenue à l'unanimité. Ils ont pris la codirection du théâtre en janvier 2023 pour une durée de 4 ans renouvelable.

Le Ciel est le nom du lieu qui se veut culturel et pluridisciplinaire. Il accueillera de nombreux artistes régionaux et européens dans diverses disciplines (théâtre, danse, marionnette, musique, arts numériques et cirque). Les co-directrices et directeurs ambitionnent de faire du Ciel un lieu intergénérationnel qui offrira une pleine expérience pour toute la famille, que chacun.e vivra à son échelle, sans que personne ne soit réduit à la fonction d'accompagnateur.trice. Un lieu aussi pour vivre l'Europe à l'échelle du quartier des États-Unis.

En conséquence, l'Occupant est autorisé, en tant que résident prioritaire, à utiliser les lieux pour une période de quatre ans en vue d'y exercer sa mission de création et de diffusion théâtrale ainsi qu'une mission d'accueil des compagnies, notamment locales et régionales.

Une convention d'occupation temporaire a été signée le 2 février 2023, elle prendra fin le 31/12/2026. Ladite convention a été consentie et acceptée à titre onéreux pour permettre à l'équipe administrative et artistique du Ciel une entrée dans les lieux dès le mois de janvier.

Aussi, une clause, stipulée à l'article 1.7 sur la redevance et conditions financières, énonçait clairement le projet de soumettre la demande de gratuité totale et rétroactive de la mise à disposition des biens objets de la convention au vote du premier conseil municipal après l'état des lieux.

La convention d'occupation temporaire susmentionnée et la décision du maire l'entérinant sont jointes au présent rapport.

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

La gratuité totale et rétroactive de la redevance de loyer de l'association le Ciel pour l'occupation du Théâtre du 8^{ème} est adoptée.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2437-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2437

"Opéra de Lyon - Remplacement des ascenseurs et escaliers mécaniques" - place de la Comédie, à Lyon 1er - Opération n° 01014076 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2016-1, programme n° 20020

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2437 - "OPERA DE LYON - REMPLACEMENT DES ASCENSEURS ET ESCALIERS MECANIQUES" - PLACE DE LA COMEDIE, A LYON 1ER - OPERATION N° 01014076 - ADAPTATION DU MONTANT DE L'OPERATION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2016-1, PROGRAMME N° 20020 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2020/236 du 28 septembre 2020, vous avez approuvé le lancement de l'opération « Opéra de Lyon - Remplacement des ascenseurs et des escaliers mécaniques » pour un montant global de 985 000 € HT, soit 1 182 000 € TTC (valeur septembre 2020).

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Opéra de Lyon - Remplacement des ascenseurs et des escaliers mécaniques ».

Par délibération n° 2021/1152 du 30 septembre 2021, vous avez approuvé un complément de 41 667 € HT, soit 50 000 € TTC, en vue de la réalisation de travaux urgents, portant le montant global de l'opération à 1 026 667 € HT, soit 1 232 000 € TTC (valeur juin 2021).

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Gestion hors taxe enveloppes thématiques 2017-2020 », n° 2016-1, programme n° 20020.

L'Opéra de Lyon, classé immeuble de grande hauteur, possède 10 ascenseurs et 6 escaliers mécaniques. La présente opération permet le remplacement de 2 ascenseurs duplex (quotidiennement utilisés par le personnel) et du monte-charge (pour les décors), ainsi que la modernisation des 2 escaliers mécaniques Nord empruntés par le public pour accéder à la salle.

Un complément de 147 100 € HT, soit 176 520 € TTC, est nécessaire afin de mener à bien les travaux. Ce complément est rendu nécessaire par les révisions de prix à la hausse (non incluses initialement au pré-chiffrage), les compléments de diagnostics plomb et amiante, ainsi que les prestations de contrôle technique et de coordination sécurité et protection de la santé. Le montant global de l'opération doit être porté à 1 173 767 € HT, soit 1 408 520 € TTC (valeur novembre 2022).

Le montant de cette augmentation sera financé par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2016-1, programme n° 20020 « Gestion hors taxe enveloppes thématiques 2017-2020 ».

Vu les délibérations n° 2020/236 du 28 septembre 2020, n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, n° 2021/1152 du 30 septembre 2021, et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le nouveau montant de l'opération n° 01014076 « Opéra de Lyon - Remplacement des ascenseurs et des escaliers mécaniques » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2016-1, programme n° 20020.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme n° 20020, AP n° 2016-1, opération n° 01014076, et imputées aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 311, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

Déjà réalisé :	816 395,00 € HT	soit 979 674,00 € TTC
2023 :	357 372,00 € HT	soit 428 846,00 € TTC
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2438-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2438

"Groupe scolaire Laborde - Extension" - 61 rue des Docks, à Lyon 9ème - Opération n°
09343002 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de
l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2438 - "GROUPE SCOLAIRE LABORDE - EXTENSION" - 61 RUE DES DOCKS, A LYON 9EME - OPERATION N° 09343002 - ADAPTATION DU MONTANT DE L'OPERATION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/5268 du 19 décembre 2019, vous avez approuvé le lancement des études de l'opération n° 09343002 « Groupe scolaire Laborde - Extension ».

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Groupe scolaire Laborde - Extension ».

Par délibération n° 2022/1924 du 7 juillet 2022, vous avez approuvé le lancement des travaux à un montant total d'opération estimé, suite aux études de maîtrise d'œuvre au stade d'avant-projet définitif, à 2 960 000 € TTC (valeur décembre 2021), dont 60 000 € TTC pour le mobilier, et 20 000 € TTC pour les assurances dommage-ouvrage et tous risques chantier.

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Aménagement groupes scolaires 2015-2020 », n° 2015-1, programme n° 00006.

La croissance démographique du 9^{ème} arrondissement - secteur de Vaise - nécessite l'aménagement de classes supplémentaires, notamment dans le quartier de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Industrie. Le groupe scolaire Laborde peut être agrandi de 2 classes maternelles et 2 classes élémentaires pour répondre à ce besoin.

Afin de porter la capacité à 6 classes maternelles et à 9 classes élémentaires, la présente opération consiste à :

- construire une classe sur le bâtiment existant ;
- agrandir le bâtiment existant (construction performante énergétiquement) ;
- adapter la capacité du restaurant scolaire ;
- intégrer la démarche des cours nature ;
- sécuriser la clôture d'enceinte et compléter les sanitaires ;
- adapter les locaux existants suite à la concertation.

Après consultation des entreprises et actualisation du montant de l'opération, il en ressort que le coût global de l'opération doit être porté à 3 500 000 € TTC (valeur décembre 2022). Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagement groupes scolaires 2015-2020 », programme n° 00006.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé, de contrôle technique et autres marchés d'études, seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2019/5268 du 19 décembre 2019, n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, n° 2022/1924 du 7 juillet 2022, et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le nouveau montant de l'opération n° 09343002 « Groupe scolaire Laborde - Extension » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 00006.
- 2- La dépense de fonctionnement résultant du paiement des primes d'assurance, soit 20 000 €, sera prélevée sur le budget de la Ville de Lyon, nature 6162, fonction 020, programme Assurances, opération Prime, ligne de crédit 99513, sous réserve du vote du budget principal 2023 et suivants.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n° 00006, AP n° 2015-1, opération n° 09343002 -, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

Réalisé

antérieur : 149 385,40 € ;

2023 : 1 700 000,00 € ;

2024 : 1 600 000,00 € ;

2025: 50 614,60 €

- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2439-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2439

"Groupe scolaire Condé - Regroupement des restaurants" - 37 rue de Condé, à Lyon 2ème -
Opération n° 02006508 - Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire
d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2439 - "GROUPE SCOLAIRE CONDE - REGROUPEMENT DES RESTAURANTS" - 37 RUE DE CONDE, A LYON 2EME - OPERATION N° 02006508 - LANCEMENT DES TRAVAUX DE L'OPERATION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME N° 20006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Groupe scolaire Condé - Réhabilitation et regroupement des restaurants scolaires ».

Par délibération n° 2022/1620 du 31 mars 2022, vous avez approuvé le lancement des études de l'opération n° 02006508 « Groupe scolaire Condé - Regroupement des restaurants », et l'affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006.

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Conservation du patrimoine scolaire 2021-2026 », n° 2021-1, programme n° 20006.

Le restaurant actuel réparti sur les deux sites de part et d'autre de la rue de Condé ne peut plus accueillir le nombre d'enfants nécessaire. Les conditions de travail du personnel sont difficiles et l'école manque de locaux annexes.

Cette opération concerne l'école maternelle (EI 02 006) et partiellement l'école élémentaire (EI 02 007).

Le projet qui vous est présenté aujourd'hui comprend :

- Pour l'école maternelle :
 - o la reconstitution complète du rez-de-chaussée intégrant un restaurant scolaire, pour les maternelles en service à table, et pour les élémentaires en self ;
 - o la création de locaux pour le personnel conformes aux normes d'hygiène et de conditions de travail ;
 - o la réorganisation des locaux de l'étage avec création d'un volume complémentaire pour installer le dortoir en R+1 ;
 - o la création de sanitaires et la rénovation des locaux au R+1 ;
 - o la rénovation de la façade sur la rue de Condé ;
 - o l'isolation thermique, le remplacement des fenêtres, la pose de protections solaires, la rénovation de l'éclairage ;
 - o la réfection de la cour intégrant la démarche cours nature ;
 - o la dernière tranche de travaux relative à la mise en accessibilité.

- Pour l'école élémentaire :

- l'aménagement de l'ancien restaurant en une salle d'activité ainsi qu'une loge ;
- la rénovation de la chaufferie.

Après consultation, conformément au code de la commande publique, les études de maîtrise d'œuvre de cette opération ont été confiées au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est Atelier d'Architecture Marin Frery, pour un montant de 133 196,00 € HT.

Il en ressort que le coût global de l'opération au stade d'avant-projet définitif est de 2 950 000 € TTC (valeur décembre 2022), dont 10 000 € TTC pour le mobilier, hors découverte d'amiante.

Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20006.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé, de contrôle technique et autres marchés d'études, seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, n° 2022/1620 du 31 mars 2022, et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 2° arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des travaux de l'opération n° 02006508 « Groupe scolaire Condé - Regroupement des restaurants » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine scolaire 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20006.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n° 20006, AP n° 2021-1, opération n° 02006508 -, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

	Réalisé antérieur : 65 117,95 € ;
2023 :	500 000,00 € ;
2024 :	2300 000,00 € ;
2025 :	84 882,05 € ;

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2440-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2440

Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour les aménagements de deux équipements publics - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage - Lancement des opérations n° 03418002 "Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire - Aménagement" et n° 09354001 "Espace de vie sociale Louis Loucheur - Création", et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00001, et d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 00002

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2440 - ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES AMENAGEMENTS DE DEUX EQUIPEMENTS PUBLICS - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE - LANCEMENT DES OPERATIONS N° 03418002 "RELAIS PETITE ENFANCE ET LOCAL ASSOCIATIF ZAC LA BUIRE - AMENAGEMENT" ET N° 09354001 "ESPACE DE VIE SOCIALE LOUIS LOUCHEUR - CREATION", ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME N° 00001, ET D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-2, PROGRAMME N° 00002 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon 2021-2026, comprenant le projet « 3^e Création d'un local associatif et relais d'assistantes maternelles ZAC La Buire - Aménagement ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00001, et celle intitulée « Aménagements RAM et LAEP 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 00002.

Le plan d'équipement pluriannuel 2021-2026 de la Ville de Lyon incarne la transition écologique, sociale et démocratique, et traduit la volonté de la Ville de répondre aux besoins de la population avec efficacité et sobriété. Pour répondre à cet engagement, il convient d'externaliser la maîtrise d'ouvrage de certains équipements, dont la conception et la réalisation ne présentent pas de complexité.

L'objectif fixé par la collectivité est la réalisation d'un mandat de maîtrise d'ouvrage constitutif d'un marché public de service couvrant deux sites, avec un engagement de respect des calendriers spécifiques à chacun d'entre eux. Les deux opérations, objet du mandat, concernent les projets d'aménagements intérieurs sur les deux sites suivants :

- Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire, situé au 5 rue Professeur René Guillet à Lyon 3^{ème} ;
- Espace de vie sociale Louis Loucheur, situé au 21A rue Louis Loucheur à Lyon 9^{ème}.

Ces deux opérations prévoient :

- Pour le Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire, sur une surface de plancher de 132 m² :
 - o la mise en accessibilité ;
 - o l'isolation thermique et phonique ;

- les travaux d'aménagement intérieur tous corps d'états (isolations thermique et phonique, cloisons de distribution, menuiserie intérieure, occultations, revêtements de sols et muraux, plafonds suspendus, électricité courants forts et faibles, chauffage, ventilation, signalétique, etc.) ;
- l'aménagement de l'espace extérieur de 60 m².
 - Pour l'Espace de vie sociale Louis Loucheur, sur une surface de plancher de 125 m² :
 - la mise en accessibilité ;
 - le désamiantage des locaux ;
 - le curage partiel des locaux ;
 - la reprise de la vitrine ;
 - la mise aux normes de l'escalier intérieur ;
 - les travaux d'aménagement intérieur tous corps d'états (isolations thermique et phonique, cloisons de distribution, menuiserie intérieure, occultations, revêtements de sols et muraux, plafonds suspendus, électricité courants forts et faibles, chauffage, ventilation, signalétique, etc.).

Les programmes respecteront le cahier des charges techniques et fonctionnelles en vigueur à la Ville de Lyon, et les objectifs particuliers relatifs à la transition écologique.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est fixée à 950 000 € TTC (valeur décembre 2022), compris la rémunération du mandataire (hors découvertes d'amiante et de plomb, mobiliers inclus).

En prévision, elle est décomposée comme suit :

- 470 000 € TTC pour le Relais petite enfance et local associatif ZAC la Buire ;
- 480 000 € TTC pour l'Espace de vie sociale Louis Loucheur.

Afin de répondre à ces besoins, il est proposé de confier un mandat de maîtrise d'ouvrage à la Société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale (SAHLMAS).

Par ce marché, le titulaire agira au nom et pour le compte de la Ville afin de passer les marchés publics de maîtrise d'œuvre pour les deux sites, dans le cadre défini aux articles L. 2422-5 et suivants du code de la commande publique, ainsi que les marchés d'études, de prestations et de travaux, nécessaires à la réalisation des deux opérations.

Après définition des programmes et de l'enveloppe financière prévisionnelle par la Ville, la SAHLMAS assurera les missions définies à l'article L. 2422-6 du code de la commande publique :

- définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et réalisés ;
- préparation du choix des maîtres d'œuvre, signature des contrats de maîtrise d'œuvre, après approbation du choix des maîtres d'œuvre par le maître d'ouvrage, et gestion des contrats de maîtrise d'œuvre ;
- préparation du choix, signature, après approbation du maître d'ouvrage, des marchés de coordination sécurité et de protection de la santé (CSPS), de contrôle technique, et des autres prestations d'études ou d'assistance au maître d'ouvrage nécessaires, et gestion de ces contrats ;
- approbation de toutes les phases « DIA/ESQ ; APS ; APD ; PRO ; DCE » relatives à chaque ouvrage, après accord écrit du maître d'ouvrage sur chacune des phases ;

- préparation du choix des entrepreneurs, signature des contrats de travaux, après approbation dudit choix par le maître d'ouvrage, et gestion des contrats de travaux, y compris sous-traitance ;
- versement de la rémunération des maîtres d'œuvre, du coordonnateur SPS, du contrôleur technique et des autres prestataires d'études ou d'assistance au maître d'ouvrage, des entreprises de travaux, et de tout autre prestataire nécessaire à la finalisation de l'opération ;
- suivi de la réalisation des ouvrages et représentation du maître d'ouvrage au cours de la réalisation ;
- réception des ouvrages après accord du maître d'ouvrage ;
- exercice de la garantie de parfait achèvement ;
- précontentieux et assistance en cas de contentieux et/ou d'expertise amiable ou judiciaire.

Les travaux sont prévus séparément sur chacun des sites, avec des périodes de réalisation spécifique.

Le mandat sera confié sous la forme d'un marché de quasi-régie, passé sans mise en concurrence du fait de la réunion des conditions définies à l'article L. 2511-3 du code de la commande publique, à savoir :

- le contrôle institutionnel de la société : la participation majoritaire de la Ville au conseil d'administration ;
- l'activité de la SAHLMAS essentiellement consacrée à ses actionnaires ;
- l'absence de capitaux privés.

Le montant de la rémunération du mandataire est fixé à 22 400 € HT, soit 26 880 € TTC, décomposé comme suit :

Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire	11 200 € HT	soit 13 440 € TTC
Espace de vie sociale Louis Loucheur	11 200 € HT	soit 13 440 € TTC

L'opération « Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire - Aménagement » n° 03418002, estimée à 470 000 € TTC, est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements RAM et LAEP 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 00002.

L'opération « Espace de vie sociale Louis Loucheur - Création » n° 09354001, estimée 480 000 € TTC, est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00001.

La SAHLMAS réalisera les appels d'avances fin février et fin août, chaque année.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1111-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2422-5 et suivants et L. 2511-3 ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu le projet de convention de mandat de maîtrise d’ouvrage pour l’aménagement du « Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire » et la création d’un « Espace de vie sociale Louis Loucheur » ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des opérations n° 03418002 « Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire - Aménagement » et n° 09354001 « Espace de vie sociale Louis Loucheur - Création » est approuvé. Elles seront financées par affectation d’une partie des autorisations de programme n° 2021-2, programme n° 00002, et n° 2021-1, programme n° 00001.
- 2- Le mandat de maîtrise d’ouvrage pour les opérations n° 03418002 « Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire - Aménagement » et n° 09354001 « Espace de vie sociale Louis Loucheur - Création » est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d’équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur les programmes 00002 et 00001, autorisations de programme 2021-2 et 2021-1, opérations n° 03418002 et n° 09354001 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 4228, 338 et autres, selon la décomposition de l’échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

Année	Op n° 03418002 « Relais petite enfance et local associatif ZAC La Buire »	Op n° 09354001 « Espace de vie sociale Louis Loucheur »
2022		1 152,07 €
2023	80 000,00 €	80 000,00 €
2024	360 000,00 €	370 000,00 €
2025	30 000,00 €	28 847,93 €
TOTAL	470 000,00 €	480 000,00 €

- 5- Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier des subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions y compris le FEDER, le FSE, la CAF ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2441-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2441

Lyon 9e - Avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire consentie par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon du gymnase de la Duchère sis 358 avenue de Champagne - EI 09347

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2441 - LYON 9E - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE CONSENTIE PAR LA METROPOLE DE LYON A LA VILLE DE LYON DU GYMNASSE DE LA DUCHERE SIS 358 AVENUE DE CHAMPAGNE - EI 09347 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est propriétaire du gymnase de la Duchère sis 358 avenue de Champagne à Lyon 9^{ème} constitué d'un plateau sportif ainsi que des locaux situés aux 1^{er} et 2^{ème} sous-sols du bâtiment.

Afin de mutualiser l'usage de cet équipement, il a été convenu entre nos deux collectivités sa mise à disposition à des associations sportives (Lyon Handball, Lyon Roller, Lyon gymnastique rythmique (Lyon GR) notamment) sur la base de créneaux horaires.

Ainsi, la Métropole de Lyon a mis à la disposition de la Ville de Lyon le gymnase de la Duchère par la conclusion d'une convention d'occupation temporaire en date du 23 novembre 2021 précisant les conditions d'occupation du site, les responsabilités et obligations de chaque partie.

Par avenant n° 1 en date du 24 mai 2022, la Métropole de Lyon a autorisé la modification des créneaux horaires attribués à la Ville de Lyon suite à l'élargissement du créneau horaire du mercredi, en sus des créneaux mis à disposition en soirée, les week-ends et les vacances scolaires.

Compte tenu des besoins et des intérêts poursuivis par la Ville de Lyon quant à l'utilisation de ce gymnase par les associations sportives, les parties se sont rapprochées, dans le cadre de la politique menée par la Ville de Lyon dans le quartier de la Duchère, afin de permettre l'occupation du gymnase également le samedi matin.

Il vous est ainsi proposé d'accepter l'avenant n° 2 à la convention susvisée élargissant le créneau horaire attribué dans la journée du samedi à 14h00 par semaine, soit de 8h00 à 22h00.

Les autres dispositions et modalités de la convention d'occupation temporaire en date du 23 novembre 2021, et de l'avenant n° 1 en date du 24 mai 2022 restent inchangées.

Vu la délibération n° 2021/1141 du 30 septembre 2021 ;

Vu la convention en date du 23 novembre 2021 ;

Vu la délibération n° 2022/1642 du 31 mars 2022 ;

Vu l'avenant n° 1 en date du 24 mai 2022 ;

Vu ledit avenant n° 2 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La modification des créneaux horaires attribués à la Ville de Lyon par la Métropole de Lyon suite à l'élargissement du créneau horaire du samedi aux conditions sus évoquées est approuvée.
- 2- L'avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire susvisée établie entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à procéder à l'exécution de la présente délibération et à signer ledit avenant, ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2442-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2442

Bron - Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire consentie par la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon à la Ville de Lyon pour l'exploitation d'une activité de tir sportif sur le site de l'aéroport de Lyon-Bron - EI 99058

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2442 - BRON - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE CONSENTIE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LYON A LA VILLE DE LYON POUR L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE DE TIR SPORTIF SUR LE SITE DE L'AEROPORT DE LYON-BRON - EI 99058 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Aux termes d'une convention d'occupation temporaire en date du 27 novembre 2000, d'une durée de 25 ans, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon met à disposition de la Ville de Lyon un terrain relevant du domaine public aéroportuaire, situé sur le site de l'aéroport de Lyon Bron en vue de la réalisation et de l'exploitation d'un stand de tir sportif et de locaux annexes.

La concession des aéroports de Lyon ayant été transférée à la société aéroports de Lyon, cette dernière s'est substituée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (C.C.I.L) dans l'exercice des droits et obligations de ladite convention.

Aussi, compte tenu de ce transfert de gestion, il vous est proposé d'accepter l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire susvisée relatif au changement de cocontractant à l'acte qui n'est plus la C.C.I.L mais la société aéroports de Lyon et aux précisions de facturation en résultant.

Vu la convention en date du 27 novembre 2000 ;

Vu ledit avenant n° 1.

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La modification du cocontractant de la convention d'occupation temporaire susvisée et les changements en résultant, suite au transfert de la concession des aéroports de Lyon à la société aéroports de Lyon, aux conditions sus évoquées sont approuvés.
- 2- L'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire susvisée établie entre la société aéroports de Lyon et la Ville de Lyon est approuvé.

- 3- M. le Maire est autorisé à procéder à l'exécution de la présente délibération et à signer ledit avenant, ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2443-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2443

Gymnase Dodille - Réaménagement et rénovation" - 14 rue Mère Élisabeth Rivet, à Lyon 5ème
- Opération n° 05090002 - Lancement des études et autres prestations de l'opération, et
affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20004

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2443 - GYMNASSE DODILLE - REAMENAGEMENT ET RENOVATION" - 14 RUE MERE ÉLISABETH RIVET, A LYON 5EME - OPERATION N° 05090002 - LANCEMENT DES ETUDES ET AUTRES PRESTATIONS DE L'OPERATION, ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME N° 20004 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Gymnase Dodille - Rénovation complète ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Conservation patrimoine équipements sportifs 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20004.

Le gymnase Dodille est un établissement utilisé par les élèves du lycée Branly en journée, et par des associations et des clubs sportifs en soirée et le week-end.

Depuis sa construction, cet établissement n'a fait l'objet d'aucuns travaux importants. Aujourd'hui, il devient nécessaire de prévoir :

- la rénovation des vestiaires et douches du gymnase situés en sous-sol ;
- la rénovation de la salle de sport et de ses locaux annexes en rez-de-chaussée.

Par ailleurs, une partie du sous-sol, jusqu'ici inexploitée, sera aménagée pour créer deux petites salles de sports ainsi que leurs locaux annexes. Enfin, des travaux de mise en accessibilité du bâtiment seront réalisés avec notamment la création d'un ascenseur.

L'ensemble des études préalables, de diagnostics et de maîtrise d'œuvre, ainsi que d'autres prestations, estimé à 190 000 € TTC, est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20004.

L'opération est estimée à 1 440 000 € TTC (hors assurances, etc.). Ce montant sera précisé à l'issue des études d'avant-projet définitif.

Les marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé, de contrôles techniques et autres marchés d'études, seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 5° arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des études et autres prestations de l'opération n° 05090002 « Gymnase Dodille Réaménagement et rénovation » est approuvé. Ces études et autres prestations seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20004.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n° 20004, AP n° 2021-1, opération n° 05090002 -, et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 321, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

2023 : 190 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2444

Lyon 7e - Avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif de valorisation des 21 et 23 décembre 2015, portant sur le Parc Blandan, consenti par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon, en vue de la modification de l'assiette foncière dudit bail - EI 07277 - N° inventaires 07277 B 001, 07277 B 002, 07277 C 001, 07277 D 001 et 07277 T 003-01

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2444 - LYON 7E - AVENANT N° 1 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF DE VALORISATION DES 21 ET 23 DECEMBRE 2015, PORTANT SUR LE PARC BLANDAN, CONSENTI PAR LA METROPOLE DE LYON AU PROFIT DE LA VILLE DE LYON, EN VUE DE LA MODIFICATION DE L'ASSIETTE FONCIERE DUDIT BAIL - EI 07277 - N° INVENTAIRES 07277 B 001, 07277 B 002, 07277 C 001, 07277 D 001 ET 07277 T 003-01 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est propriétaire des parcelles cadastrées BI 151 à 170 situées 33-37 rue du Repos à Lyon 7^{ème}. Elles constituent l'ancien site militaire dénommé « Caserne Sergent Blandan », édifié sur le site du Fort Lamothe et reconverti en parc public. Il représente une surface totale de 168 311 m².

Par délibération n° 2015/1632 du 23 novembre 2015, le Conseil municipal a approuvé la mise à disposition, par bail emphytéotique administratif (BEA) des parcelles BI 153, 163 et 164 par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon. Par ce BEA, dit « de valorisation », en date des 21 et 23 décembre 2015, la Métropole met à disposition de la Ville de Lyon, au titre de ses compétences en matière d'espaces verts et de sécurité, les parcelles cadastrées :

- BI 153, d'une superficie de 2 781 m², comprenant les bâtiments 11 et 12, occupés par les espaces verts municipaux ;
- BI 163, d'une superficie de 83 m² et constituant le bâtiment 1 occupé par la police municipale ;
- BI 164, d'une superficie de 87 m² et constituant le bâtiment 2 abritant des locaux techniques.

Cette mise à disposition est effectuée pour une durée de 24 ans et se termine au plus tard le 23 décembre 2039.

Ce bail a été consenti par la Métropole de Lyon exclusivement afin de confier à la Ville de Lyon la réparation et l'entretien-maintenance des bâtiments devant concourir à leur valorisation, dans le cadre d'opérations d'intérêt général liées aux besoins des services municipaux.

La Métropole de Lyon a signé un bail emphytéotique avec l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Lyon le 6 décembre 2021 pour la mise à disposition d'un tènement immobilier composé des parcelles cadastrées BI 206, 210 et 212, pour une superficie totale de 2 993 m², comprenant le bâtiment 7 en vue de la création de la Public Factory. Cette dernière ambitionne d'offrir un lieu de formation, de production et de diffusion des savoirs pour des publics multiples, de devenir un laboratoire-fabrique des politiques publiques et de constituer un lieu phare destiné à la transformation de l'action publique. Le projet porte sur la réhabilitation du bâtiment 7, d'une superficie d'environ 700 m², comprenant un espace ouvert de type agora favorisant l'innovation pédagogique sur environ 180 m² et un

espace de salles de formation et de co-working pouvant accueillir les étudiants ou les chercheurs, sur une surface d'environ 450 m².

Il s'est avéré lors de l'élaboration du programme de construction à réaliser par l'IEP que l'assiette foncière dudit projet devait faire l'objet d'un ajustement impactant le bail consenti par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon les 21 et 23 décembre 2015.

En outre, il est apparu que compte tenu, d'une part, de l'emprise définitive du projet de la Ville de Lyon dans le cadre du bail conclu les 21 et 23 décembre 2015 et, d'autre part, des projets de la Métropole de Lyon sur le surplus des emprises foncières du Parc Blandan, il y avait lieu de procéder à plusieurs ajustements de limites touchant le pourtour de la parcelle anciennement cadastrée BI 153, donnée à bail à la Ville de Lyon, et plus précisément de procéder à :

- la restitution de 474 m² à la Métropole de Lyon, correspondant aux parcelles BI 202, 203, 204 et 205, issues de la parcelle BI 153 ;
- l'intégration au bail de la Ville de Lyon de 15 m², correspondant aux parcelles BI 209 et 213, issues des parcelles BI 170 et 199 ;
- la conservation de 2 477 m², correspondant aux parcelles BI 163, 164 et BI 201, cette dernière étant issue de la parcelle BI 153.

Ainsi, la nouvelle assiette du bail des 21 et 23 décembre 2015 portera sur les parcelles BI 201, 209, 213, 163 et 164 pour une superficie de 2 492 m² et non plus 2 951 m².

La parcelle BI 205, d'une superficie de 37 m², sera ensuite intégrée à l'assiette du bail emphytéotique conclu entre la Métropole de Lyon et l'IEP par voie d'avenant.

Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif des 21 et 23 décembre 2015 sur la base de la nouvelle emprise foncière précitée ; les autres dispositions du bail d'origine, notamment la redevance annuelle et la durée, restant inchangées.

Pour votre parfaite information, il est précisé que les frais notariés seront pris en charge par la Métropole de Lyon.

Vu la délibération n° 2015/1632 du 23 novembre 2015 ;

Vu le bail emphytéotique administratif de valorisation en date des 21 et 23 décembre 2015 ;

Vu le projet d'avenant n° 1 au bail emphytéotique de valorisation ;

Vu le plan de cadastral ;

Madame la Maire du 7^{ème} arrondissement ayant été consultée pour avis par courrier du 6 février 2023 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

1- L'avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif de valorisation des 21 et 23 décembre 2015 conclu entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 1 ainsi que tout document y afférent.

3- Suite à la délibération n° 2015/1632 du 23 novembre 2015 et l'avenant, objet de cette délibération, la valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville de Lyon comme suit :



N° inventaire	Désignation	Surface m ²	Compte nature	Montant €	Observations
07277 B 001	Bâtiment 11 (lot 3)	1 390,50	2141	172 878,52	BEA 24 ans
07277 B 002	Bâtiment 12 (lot 3)	1 390,50	2141	172 878,52	BEA 24 ans
07277 C 001	Bâtiment 1 (lot 13)	83,00	2141	10 319,25	BEA 24 ans
07277 D 001	Bâtiment 2 (lot 14)	87,00	2141	10 816,56	BEA 24 ans
07277 T 003-01	Terrain (parcelles BI 163-164-201-209-213)	2 492,00	2141	309 826,15	BEA 24 ans

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2445

Lyon 1er - ex collègue Truffaut - Bail de droit commun à titre gratuit consenti par la SACVL au profit de la Ville de Lyon pour la mise à disposition de locaux situés 4 place Lieutenant Morel - EI 01307

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2445 - LYON 1ER - EX COLLEGE TRUFFAUT - BAIL DE DROIT COMMUN A TITRE GRATUIT CONSENTI PAR LA SACVL AU PROFIT DE LA VILLE DE LYON POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES 4 PLACE LIEUTENANT MOREL - EI 01307 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier sis 4 place Lieutenant Morel à Lyon 1^{er}, d'une superficie totale de 3 740 m², de section cadastrale AH 12 ; lequel a abrité le bâtiment principal de l'ancien collège dénommé « Collège François Truffaut » qui a définitivement fermé en 2013.

La Métropole de Lyon ayant souhaité initier une reconversion du site, une consultation d'opérateurs-concepteurs a été lancée dont la société LINKCITY SUD-EST a été la lauréate grâce à son programme de réhabilitation de ce site en un lieu mixte et ouvert à tous comprenant notamment un hostel de 2 740 m², une résidence étudiante, un FAbLab, une crèche, des espaces de bureaux ainsi que des salles plurielles.

Pour réaliser cette opération, la Métropole de Lyon et la société LINKCITY SUD-EST sont convenues de recourir au bail à construction. En parallèle, la société LINKCITY SUD-EST a proposé à la SACVL de lui consentir une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), laquelle contiendra cession du bénéfice du droit au bail à construction.

Le projet de Linkcity prévoyant la création de salles plurielles, il a été proposé que ces salles soient partagées et mises à disposition de diverses structures en vue d'y exercer des activités de proximité non commerciales selon les besoins du quartier et du 1^{er} arrondissement. Il a été convenu que la Ville de Lyon prenne à bail, à titre gratuit, les salles plurielles en vue de leur mise à disposition au profit alternativement des structures ci-dessus visées et de l'association LYON BD ORGANISATION. La Mairie du 1^{er} arrondissement procèdera à la gestion desdites salles qui lui seront transférées au titre des équipements de proximité par délibération séparée au cours de cette même séance.

Il convient donc de régulariser la mise à disposition desdites salles plurielles d'une superficie utile globale de 211,41 m² au profit de la Ville de Lyon par la signature d'un bail de droit commun à titre gratuit et d'une durée de trois ans, à intervenir entre la SACVL et la Ville de Lyon.

Vu le bail de droit commun ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;



Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le bail de droit commun à titre gratuit au profit de la Ville de Lyon est accepté.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer le bail de droit commun aux conditions sus rapportées et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET





Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2446-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2446

"Lyon en transition(s)" Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la
Ville de Lyon - Année 2022

Mission Transition écologique

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2446 - "LYON EN TRANSITION(S)" RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR LA VILLE DE LYON - ANNEE 2022 (MISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dispose que « *Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.* »

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Désormais nommé « Lyon en Transition(s) » depuis deux ans, le rapport sur la situation en matière de développement durable en 2022 présente les 25 politiques publiques du plan de mandat de la Ville. Ces 25 politiques sont structurées en cinq pôles pour en renforcer les synergies et rendre l'action publique plus efficace : Aménagement et transition (code couleur vert), Ville soutenable (code couleur jaune), Protection et solidarités (code couleur rouge), Emancipation (code couleur bleu), Ressources, proximité, gouvernance (code couleur kaki).

Pour chaque politique publique, le rapport présente les grandes orientations du plan de mandat 2020-2026, et les principales contributions de l'action publique aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. En outre, un chiffre clé vient illustrer chacune des politiques. Pour l'année 2022, le rapport présente les actions qui ont été sélectionnées pour leur caractère emblématique. Présentées de manière synthétique, elles illustrent la diversité des moyens engagés dans tous les champs de compétence de la collectivité. Chacune des actions met aussi en lumière sa contribution aux ODD.

A titre d'exemples, peuvent être signalées les actions suivantes :

- Le plan sobriété, mis en place à la Ville dès le mois d'octobre, pour faire face à la crise énergétique ;
- La Maison Engagée et Solidaire de l'Alimentation (MESA) pour proposer une alimentation saine durable aux habitantes et habitants ;
- La nouvelle offre de restauration scolaire mise en place depuis la rentrée de septembre, pour améliorer la qualité des repas proposés aux jeunes lyonnais-es ;
- La création du Prix Concorde et Solidarité pour récompenser des initiatives citoyennes des jeunes ;
- L'ouverture de la maison du projet des quartiers Mermoz, Langlet-Santy, Etats-Unis et Moulin-à-Vent pour accompagner la transformation des quartiers de l'Entrée-est ;
- Les débuts du PIMMS médiation mobile au Vergoin pour aider les habitant-es dans leurs démarches administratives ;

- L'habilitation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD), une première pour la Ville de Lyon avec Santy Plaine Actions, pour proposer une solution d'emploi durable à toutes et tous ;
- La première Nuit de la Solidarité organisée par la Ville et le CCAS, le 20 janvier dernier, pour aller au-devant des personnes qui vivent dans la rue ;
- Le Contrat Local de Santé pour garantir à tous les Lyonnais-es un bon état de santé ;
- Le Guide pour la Santé des femmes, enrichi et actualisé, diffusé à 5 000 exemplaires, pour réduire les inégalités de santé ;
- Le marché biodéchets conclu auprès de 50 établissements (crèches, écoles et résidences autonomie senior), qui anticipe la réglementation d'un an, pour collecter et valoriser ces déchets ;
- Des premiers accueils temporaires dans le cadre du programme « Lyon ville refuge » pour accueillir temporairement des défenseur-es des droits humains en danger ;
- Un guide pour accompagner les acteurs locaux vers des pratiques plus écoresponsables conçu avec des acteurs de la solidarité internationale et des organismes culturels ;
- Le soutien à un projet de reforestation dans la région du Nord-Est de la Syrie, victime de la dégradation de son environnement suite à dix années de conflits, pour accompagner un projet de pépinière, renforcer les capacités des acteurs associatifs locaux en agroforesterie et déployer une campagne de sensibilisation auprès des habitantes et habitants de cette région,
- L'accueil en gare de la Part-Dieu, de plus de 7 500 personnes déplacées d'Ukraine ;
- Le Festival Entre Rhône et Saône (1ère édition) pour sensibiliser et protéger la ressource en eau ;
- Le lancement d'une obligation verte pour participer au financement de la réalisation du plan d'investissements de la Ville ;
- Le budget participatif à hauteur de 12,5 millions d'euros et la plateforme Oyé pour mettre en œuvre les idées proposées et choisies par les habitant-es ;
- La formation à la transition écologique des agent-es de la Ville qui a déjà concerné 1 000 d'entre eux, pour répondre aux exigences du plan de mandat.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport annuel 2022 sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2447-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2447

Lyon 8e - Approbation de la convention d'occupation à titre gratuit au profit de la Ville de Lyon par Alliade Habitat d'un terrain aménagé en aire de jeux, situé 4 à 6 rue de Champagneux - EI 08310

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2447 - LYON 8E - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT AU PROFIT DE LA VILLE DE LYON PAR ALLIADE HABITAT D'UN TERRAIN AMENAGE EN AIRE DE JEUX, SITUE 4 A 6 RUE DE CHAMPAGNEUX - EI 08310 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La société Alliade Habitat est propriétaire de la résidence « Les Ecoles » située 4-6 rue de Champagneux, 78 à 86 rue de Montagneux et 16 à 22 rue de Champagneux à Lyon 8^{ème}. Dans le cadre de la réhabilitation de cette résidence, Alliade Habitat a fait réaliser une aire de jeux, sur une parcelle de terrain d'une surface de 329 m², située 4-6 rue de Champagneux.

La Ville de Lyon a participé à ce projet à hauteur de 10 000 €, dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon et dans une démarche de gestion sociale urbaine de proximité (GSUP). En contrepartie, Alliade Habitat va céder à l'euro symbolique à la Ville de Lyon le terrain de l'emprise de cette aire de jeux.

Les travaux de réalisation de l'aire de jeux ont été réceptionnés définitivement et sans réserve le 3 février 2021. Dans l'attente de la cession de la parcelle concernée par cette aire de jeux à la Ville de Lyon, et pour permettre son ouverture et sa gestion par la Direction des espaces verts, une convention d'occupation temporaire à titre onéreux, ayant pris effet le 3 février 2021, et pour une durée d'un an, a été consentie par Alliade Habitat à la Ville de Lyon, moyennant une redevance mensuelle de 100 euros. Toutefois, compte-tenu du fait que cette cession interviendra à l'euro symbolique, Alliade Habitat et la Ville de Lyon se sont entendues pour ne pas procéder à la mise en recouvrement de ladite redevance. Le Conseil municipal, par délibération n° 2022/1636 du 31 mars 2022, a validé la gratuité de cette mise à disposition.

Ladite convention, renouvelée dans les mêmes conditions une première fois est arrivée à son terme le 2 février 2023. Toutefois, à ce jour, des problématiques foncières liées à l'existence d'une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL), diffèrent toujours la finalisation de l'acte de cession. Dans ce contexte, Alliade et la Ville de Lyon se sont entendues pour la conclusion d'une nouvelle convention d'occupation d'un an renouvelable une fois tacitement pour la même durée qui deviendra caduque à la date de signature de l'acte d'acquisition par la Ville de Lyon de l'emprise correspondant à l'aire de jeu.

Compte-tenu de ce qui précède, il vous est proposé d'approuver la convention temporaire de mise à disposition de l'aire de jeux précitée à titre gratuit au profit de la Ville de Lyon.

Vu ladite convention ;

Vu la délibération n° 2022/1636 du 31 mars 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de l'aire de jeux située au 4-6 rue de Champagneux consentie par Alliade Habitat au profit de la Ville de Lyon à compter du 3 février 2023 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la convention d'occupation temporaire précitée ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2448-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2448

Programmation financière 2023 au titre du renforcement de la biodiversité urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 78 192 euros

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMIN, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2448 - PROGRAMMATION FINANCIERE 2023 AU TITRE DU
RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITE URBAINE -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT A DIFFERENTES ASSOCIATIONS
POUR UN MONTANT DE 78 192 EUROS (DIRECTION DES
ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

En 2021, l'Atlas de Biodiversité Lyonnaise a mis en lumière quelques 2 900 espèces présentes sur les espaces publics de la Ville de Lyon. Afin de progresser dans la connaissance, la préservation et la valorisation de ce patrimoine naturel, de favoriser la fonctionnalité des écosystèmes urbains et de leurs trames, mais également de répondre aux attentes des Lyonnais.es en matière d'implication citoyenne, la Ville de Lyon a publié à l'été 2022 un appel à projets visant à recueillir les propositions d'actions en faveur de la biodiversité sur le territoire lyonnais. Cet appel à projets était ouvert aux associations loi 1901 ayant pour objet la protection de la nature et de l'environnement, et proposant des actions sur le territoire communal.

Pour être éligibles, les projets devaient être innovants, impliquants, apprenants, et permettre d'enrichir la connaissance du patrimoine naturel ou d'améliorer la conception et la gestion de la nature en ville. Une attention particulière a été apportée aux projets d'ores et déjà engagés sur l'ensemble des neuf arrondissements lyonnais dans une logique de continuité.

Les subventions accordées sont annuelles, non reconductibles, affectées à des projets spécifiques et non pas à du fonctionnement général, et n'excèdent pas un montant global de 20 000 € par projet.

L'enveloppe disponible pour ces subventions s'élève à 78 192 €. Treize associations œuvrant sur le territoire ont répondu à l'appel à projets. Dix-neuf projets ont ainsi été proposés, pour un montant total demandé de 198 840 €.

Il est proposé de retenir les actions figurant dans le tableau ci-après, présentées par 10 associations, et qui répondent aux objectifs fixés par la Ville, pour un montant total de 78 192 €. Sauf mention contraire, les projets seront déployés sur l'ensemble du périmètre de la Ville.

Association	Action et objet de la demande	Montant demandé	Montant total proposé
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO AURA)	Atlas des oiseaux nicheurs de Lyon année 3	4 310 €	4 310 €
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO AURA)	Inventaire et accompagnement des agents du parc de la tête d'or pour la préservation des chauves-souris arboricoles	6 000 €	6 000 €
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO AURA)	Accompagnement biodiversité sur les quartiers Champvert et Point-du-Jour	8 040 €	8 040 €
TOTAL LPO AURA : 18 350 €			
France Nature Environnement (FNE AURA)	Mieux connaître pour mieux protéger : mise en valeur et gestion de zones humides à Lyon	20 000 €	15 000 €
Arthropologia	Collectifs : la biodiversité au pied de votre immeuble	15 000 €	10 742 €
Des Espèces Parmi'lyon (DEPL)	Bois mort source de vie	3 000 €	3 000 €
Atelier CAPACITES	Rézotopia : le réseau d'îlots de biodiversité en toiture	15 000 €	7 500 €
ODYSSEUS 3.1	Inventaire, cartographie faune et flore du lac du Parc de la Tête d'Or	20 000 €	6 600 €
Anciela	Défi 100 refuges de biodiversité au printemps 2023	6 000 €	6 000 €
Groupe Sympetrum	Etude et gestion en faveur des libellules au sein de la ville de Lyon	9 750 €	5 000 €
Association XYLECO	Exploration des arbres à cavités et des coléoptères saproxyliques associés de la ville de Lyon	7 500 €	5 000 €
Société Française d'Orchidophilie Rhône-Alpes (SFO RA)	Améliorer la connaissance et la prise en compte des orchidées sauvages	1 000 €	1 000 €

II- Modalités de versement de la subvention

La subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- Un acompte de 25 % peut être versé à la demande de l'association après délibération du conseil municipal.
- Le solde de la subvention sera versé au plus tôt un mois après la transmission des documents se rapportant au dernier exercice clos précédent celui sur lequel s'est portée la subvention, à savoir :

- Le bilan et le compte de résultat certifiés ;
- La balance générale comptable issue du logiciel comptable le cas échéant, sous forme de fichier dématérialisé ;
- Le (s) rapport (s) du commissaire aux comptes le cas échéant ;
- Un rapport d'activité ;
- Le ou les procès-verbaux de l'Assemblée Générale.

Le versement de la subvention peut intervenir en une fois après transmission des documents décrits ci-dessus.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- Les subventions énumérées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 78 192 euros, sont allouées aux associations précitées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents.
- 3- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, article 65 748, fonction 511, programme PATRIPAY8

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2449

Lyon 8e - Cession à titre onéreux à la Métropole de Lyon d'une bande de terrain à détacher de la parcelle du groupe scolaire Louis Pasteur pour la réalisation d'un programme de logements - ZAC Mermoz Sud - EI 08008 - N° inventaire 08008 T 001-02

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme POPOFF Sophia

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2449 - LYON 8E - CESSION A TITRE ONEREUX A LA METROPOLE DE LYON D'UNE BANDE DE TERRAIN A DETACHER DE LA PARCELLE DU GROUPE SCOLAIRE LOUIS PASTEUR POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS - ZAC MERMOZ SUD - EI 08008 - N° INVENTAIRE 08008 T 001-02 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le quartier Mermoz Sud fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain permettant à terme une amélioration de la qualité de vie pour les habitants. Ce secteur a été retenu par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) comme priorité régionale du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) afin de poursuivre le processus de reconquête engagé dans le cadre de la ZAC Mermoz nord. Il a fait l'objet d'une convention pluriannuelle approuvée par délibération du Conseil municipal n° 2019-5057 du 23 septembre 2019 et du Conseil métropolitain n° 2019-3800 du 30 septembre 2019.

Le projet urbain vise à renouveler et réhabiliter une partie du parc de logements, restructurer les espaces publics, créer des locaux d'activité, construire un pôle sportif et culturel et démolir/reconstruire les deux établissements scolaires du quartier (le groupe scolaire Louis Pasteur et l'école Olympe de Gouges). Afin de mettre en œuvre le projet urbain, une ZAC a été créée par délibération du Conseil métropolitain n° 2016-1701 du 12 décembre 2016. Elle est menée en régie directe par la Métropole de Lyon.

La Ville de Lyon est propriétaire du tènement bâti cadastré AW 13, d'une surface de 9 285 m² sur lequel est édifié l'actuel groupe scolaire Louis Pasteur, situé au 11 rue de Narvick à Lyon 8^{ème}, lequel est le premier concerné par la restructuration susvisée, les travaux de démolition ayant débuté dès septembre 2022. Sa démolition totale et la reconstruction d'un groupe scolaire neuf comportant 14 classes sont inscrites au programme des équipements publics de la ZAC Mermoz Sud approuvé par délibération du Conseil municipal n° 2022/1524 du 27 janvier 2022.

Après la démolition du groupe scolaire Pasteur, l'ilot actuel sera recomposé pour accueillir le nouveau groupe scolaire, un équipement sportif et culturel, ainsi qu'un programme de logements dont une partie des terrains d'assiette doit être cédée par la Ville de Lyon à la Métropole de Lyon en sa qualité d'aménageur de la ZAC.

Une première cession d'une bande de terrain nu de 105 m² environ, identifiée AW 13 p(d) sur le plan annexé à la présente délibération, à détacher de la parcelle AW13, doit être opérée au bénéfice de la Métropole afin qu'elle soit cédée à l'association Foncière Logement (AFL) pour la réalisation, dans le cadre des contreparties foncières, d'un programme de 36 logements et un local commercial en rez-de-chaussée, sur un terrain de 1350 m² environ, au nord de l'ilot Pasteur. Un document d'arpentage est en cours d'élaboration.

Le prix de cession, pour un terrain nu et dépollué, a été fixé à 57 € HT/m², conformément aux accords intervenus dans le cadre du NPNRU, soit 5 985 € HT pour 105 m², auquel il

convient d'ajouter le montant de la TVA au taux de 20 % représentant 1 197 €, soit un montant TTC de 7 182 €, prix validé par la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) dans son avis n° 2022-69388-83197-AR du 25 novembre 2022.

Pour précision, les frais notariés sont à la charge de la Métropole de Lyon.

Il est ici rappelé que le groupe scolaire ayant été libéré dès juillet 2022, vous avez, par délibération n° 2022/2075 du 10 novembre 2022, prononcé en conséquence la désaffectation du domaine public à usage scolaire du groupe scolaire Louis Pasteur situé sur la parcelle cadastrée AW 13. Le déclassement de la parcelle AW 13 p(d) a été approuvé par délibération n° 2022/2204 du 15 décembre 2022.

Vu l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis n° 2022-69388-83197-AR du 25 novembre 2022 de la DIE ;

Vu les délibérations du Conseil métropolitain n° 2016-1701 du 12 décembre 2016 et n° 2019-3800 du 30 septembre 2019 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2019-5057 du 23 septembre 2019, n° 2022/1524 du 27 janvier 2022, n° 2075 du 10 novembre 2022 et n° 2022/2204 du 15 décembre 2022 ;

Monsieur le Maire du 8^{ème} arrondissement ayant été consulté pour avis par courrier en date du 13 décembre 2022 ;

Vu le projet d'acte de vente ;

Vu ledit plan ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE



- 1- La cession de la parcelle de 105 m² environ à détacher de la parcelle AW13, correspondant à un terrain nu et dépollué, au profit de la Métropole de Lyon pour un montant de 7 182 € TTC est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer l'acte de cession ainsi que tout document afférent à cette opération.
- 3- La prévision de la recette sera inscrite au budget de la Ville de Lyon et imputée à la nature comptable 024, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.

- 4- La réalisation de la recette sera imputée à la nature comptable 775 fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.
- 5- La sortie du bien du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57 :

N° d'inventaire	Désignation	Superficie cédée m ²	Superficie totale EI m ²	Compte nature	Montant €
08008 T 001-02	Parcelle issue de la parcelle AW13	105,00	9 285,00	2115	7 182,00

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET





Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2450-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2450

Lyon 3ème – « Requalification de la promenade Moncey » - Autorisation de signature d'un avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole - Augmentation de l'opération n°63009001 et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-2, programme 00012

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2450 - LYON 3EME – « REQUALIFICATION DE LA PROMENADE MONCEY » - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA METROPOLE - AUGMENTATION DE L'OPERATION N°63009001 ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015-2, PROGRAMME 00012 (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Requalification de la promenade Moncey – Suite des travaux ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « CMOU Espaces publics 2015-2020 » n°2015-2, programme 00012.

Par délibération n° 2018/3582 du 29 janvier 2018, vous avez approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon et le lancement de l'opération 63009001 à hauteur de 524 062 €.

Par délibération n° 2020/5376 du 27 janvier 2020, vous avez approuvé l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon et une adaptation du montant de l'opération 63009001 à hauteur de 1 286 646,16 €.

I- Contexte :

Au cœur du 3ème arrondissement de Lyon, la rue Moncey constitue une diagonale d'environ un kilomètre, composée d'une succession d'espaces publics au traitement très inégal, très encombrés et dégradés, découlant d'une juxtaposition d'aménagements de différentes époques : places Ballanche, Bahadourian, Guichard, Marc Aron, square Bonnel.

La Métropole de Lyon assure la maîtrise d'ouvrage unique de cette opération, la Ville de Lyon finançant les études et les travaux relevant de ses compétences : éclairage public, espaces verts et vidéosurveillance.

Cet axe, au fort potentiel d'espaces publics d'arrondissement et de cœur d'agglomération, a fait l'objet d'une première tranche de travaux livrée en octobre 2020 de la place Bahadourian à la place Guichard.

Cette première phase de travaux a connu des évolutions financières concernant :

- les voiries et réseaux (compétences Métropole) ;

- l'éclairage public du fait de fournitures et pose de matériels non prévus initialement (têtes amovibles sur les 21 mâts d'éclairage, installation de 10 coffrets d'alimentations électriques encastrés pour les forains et le remplacement d'une armoire électrique), soit + 56 599,85 € et de l'impact de la crise sanitaire.

L'évolution du programme initial a entraîné des prestations complémentaires relatives aux compétences de la Ville de Lyon. L'enveloppe financière dévolue par la Ville à cette opération a ainsi évolué pour atteindre un montant de 1 286 646,16 euros TTC. Cette évolution a fait l'objet d'un avenant n° 1 présenté au conseil municipal le 27 janvier 2020.

II- L'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique :

Un deuxième avenant est aujourd'hui nécessaire pour la mise en œuvre de la deuxième tranche des travaux (séquence place Eugène Varlin - rue de Bonnel) afin de prendre en compte :

- l'élargissement du périmètre de projet de 870 m² : le pourtour du square Dunois a été intégré au projet d'aménagement par souci de cohérence de traitement des espaces publics ;
- le renforcement de la végétalisation, malgré les contraintes liées à la présence du métro, des réseaux et l'accessibilité pompiers (notamment la plantation de 59 nouveaux arbres) ;
- l'évolution du poste éclairage public / vidéosurveillance du fait de l'augmentation des prix du marché.

Les modifications de programme et les offres des entreprises font évoluer l'enveloppe financière prévisionnelle globale des travaux de la promenade Moncey de 5 197 231,04 € TTC à 5 769 838,04 € TTC, soit une augmentation de 572 607 € TTC, se répartissant de la manière suivante :

- Métropole : 4 174 838,71 € TTC ;
- Ville de Lyon : 1 594 999,33 € TTC, soit une augmentation de 308 353,17 € TTC.

La Ville de Lyon finançant les études et les travaux complémentaires au titre de ses compétences (éclairage public, espaces verts, vidéosurveillance, et jalonnement de proximité), il convient d'établir un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique.

	Avenant 1	Avenant 2	
TRAVAUX Ville de Lyon	Montants TTC	Montants TTC	Evolution
Travaux préparatoires	294 633,63	229 461,20	-65 172,43
Espaces verts	256 716,01	310 778,99	54 062,98
Eclairage public	550 531,54	844 704,11	294 172,57
Vidéosurveillance	60 344,48	67 827,36	7 482,88
Etudes	124 420,50	131 368,92	6 948,42
TOTAL	1 286 646,16	1 584 140,58	297 494,42
Révision sur travaux phase 1			10858,75
TOTAL			308 353,17

A ces coûts travaux s'ajoute la remise en fonctionnement de la fontaine du Buisson Ardent pour un montant estimé à 60 000 € TTC. Soit une enveloppe supplémentaire globale de 368 354 € TTC.

La Ville de Lyon procédera aux versements de sa contribution à l'opération par phase, selon l'échéancier prévu dans la convention :

- 40 % au démarrage des travaux sur la base du montant des marchés de travaux ;
- 40 % à la réception des ouvrages sur la base du montant des dépenses réelles ;
- 20 % à la remise des dossiers des ouvrages exécutés (DOE) et sur la base du montant des dépenses réelles.

Il est donc proposé sur la base de ces éléments :

- d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique,
- d'autoriser le nouveau montant de l'opération n° 63009001 «Requalification de la promenade Moncey» estimée à 1 655 000 euros et financé par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « CMOU Espaces publics 2015-2020 » n°2015-2, programme 00012.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'article L 2422-12 du code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, n° 2018/3582 du 29 janvier 2018, n° 2020/5376 du 27 janvier 2020.

Vu ledit avenant n° 2 et ses annexes ;

Vu l'avis du Conseil du 3° arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Le nouveau montant de l'opération n°63009001 « Requalification de la promenade Moncey » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme « CMOU Espaces publics 2015-2020 » n° 2015-2, programme 00012.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville sur le programme 00012, AP n° 2015-2 - opération n° 63009001, chapitre 23 – fonction 515 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- Exercices antérieurs : 614 741,31 euros
- 2023 : 709 942,69 euros
- 2024 : 330 316 euros

5- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2451-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2451

" Ecole élémentaire Louis Pradel - Cours nature " - 83 rue Bossuet à Lyon 6e - Opération n°
06007001 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme
n° 2021-3, programme n° 00006

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2451 - " ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PRADEL - COURS NATURE " - 83 RUE BOSSUET A LYON 6E - OPERATION N° 06007001 - LANCEMENT DES TRAVAUX ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-3, PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Rénovation et plan de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Végétalisation des cours d'écoles 2021-2026 » n° 2021-3, programme n° 00006.

La végétalisation de la cour de l'école élémentaire Louis Pradel s'insère dans le programme « Cours Nature » mené par la Ville de Lyon, prévoyant la végétalisation des cours d'écoles et des lieux d'accueil des jeunes enfants au cours du mandat 2021/2026. Ce programme est mené avec un triple objectif :

- favoriser le contact quotidien avec la nature pour les enfants tout en leur offrant un nouveau support pédagogique ;
- diversifier les usages et les pratiques en faisant des cours des espaces inclusifs et apaisés ;
- participer au développement de la nature en ville et répondre aux enjeux du changement climatique.

L'école élémentaire Louis Pradel, dans le 6^{ème} arrondissement de Lyon, comporte 9 classes, et une cour d'une surface de 1 046 m². La cour actuelle est entièrement bétonnée, très chaude et peu ombragée, et elle ne compte aucun arbre. Un projet parallèle (indépendant de la présente opération) prévoit par ailleurs la construction d'un nouveau préau en 2023.

Une concertation approfondie a été menée avec les enfants et le personnel de l'école (enseignants, périscolaires et agents Ville). S'appuyant sur les résultats de ces ateliers de concertation, le projet Cours nature propose de transformer entièrement la cour en un espace plus naturel et ombragé, améliorant le confort de vie des usagers (enfants et personnel éducatif), et répondant aux enjeux liés au changement climatique. La nouvelle cour propose ainsi un meilleur équilibre et une plus grande flexibilité entre des espaces de jeux dynamiques et sportifs, des espaces calmes et des espaces à vocation pédagogique. Chaque type d'espace se voit conférer une ambiance propre, où chaque enfant pourra trouver sa place. Le projet paysager prévoit la plantation de nombreux arbres de hautes tiges, cépées et arbustes, ainsi que la mise en œuvre de sols naturels perméables sur une part importante de la cour.

L'ensemble des frais d'études (études préalables, diagnostics et de maîtrise d'œuvre, ainsi

que d'autres prestations), ainsi que les coûts travaux et aménagements sont estimés à 380 700 € TTC. Ils sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3 «Végétalisation des cours d'écoles 2021-2026» n° 2021-3, programme 00006.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 du 25 mars 2021 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 6° arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des travaux et autres prestations de l'opération n° 06007001 « Ecole élémentaire Louis PRADEL - Cours nature » est approuvé. Ces travaux et autres prestations seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n° 00006.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n° 00006, AP n° 2021-3, opération n° 06007001, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 212, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

Déjà réalisé :	13 378,91 € ;
2023 :	363 121,09 € ;
2024 :	1 400,00 € ;
2025 :	1 400,00 € ;
2026 :	1 400,00 €.

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2452-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2452

Approbation de la convention de prise en charge des Ivresses Publiques Manifestes 2023

Direction Sécurité Prévention

Rapporteur : M. CHIHI Mohamed

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2452 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES IVRESSES PUBLIQUES MANIFESTES 2023 (DIRECTION SÉCURITÉ PRÉVENTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En 2005, la Ville a mis en place avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Rhône et SOS Médecins Lyon, un partenariat pour la prise en charge des Ivresses Publiques Manifestes pendant l'été, dans le but de prévenir les accidents liés à la forte absorption de substances alcoolisées en période de grande chaleur, ainsi que les troubles et les atteintes à la sécurité et à la salubrité publiques, tout en permettant la libre circulation des visiteurs et des habitants.

Ce dispositif a été reconduit chaque été, avec quelques aménagements successifs.

Ainsi, en 2008, la durée de la convention liant les 3 parties a été portée à 4 mois (juin à septembre), pour mieux répondre aux besoins constatés les années précédentes.

En 2012, il a été jugé nécessaire de faire commencer plus tôt la période de la convention (2e quinzaine de mai).

En 2022, 41 examens sur des personnes en état d'ivresse publique manifeste ont ainsi pu être pratiqués par SOS Médecins Lyon, dans les locaux mis à disposition par la Police Nationale. La prise en charge financière par la Ville a été de 3614 €.

Depuis 2005, le coût de la vacation du médecin a été périodiquement révisé tous les deux ans, la dernière fois en 2021.

Il est proposé cette année de réévaluer le montant des vacations de 2 €, s'établissant à 76 € pour un examen en semaine, et à 96 € pour un examen le week-end ou un jour férié et pour les examens réalisés de 20h00 à minuit.

Les évolutions 2022, horaires d'intervention de SOS médecins dans le cadre de ce dispositif étendus de 22h00 à minuit et la période prolongée jusqu'à mi-octobre, sont maintenues en 2023.

L'enveloppe globale de l'opération est fixée à 11 000 €.

Une nouvelle convention entre la Ville de Lyon, la DDSP du Rhône et SOS Médecins Lyon pour la prise en charge des Ivresses Publiques Manifestes vous est donc proposée pour 2023, du 12 mai au 16 octobre 2023 inclus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

Vu la convention de partenariat entre la Ville de Lyon, la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Rhône et SOS médecins Lyon ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon, la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Rhône et SOS médecins Lyon, pour la prise en charge des Ivresses Publiques Manifestes est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- La dépense en résultant, d'un montant maximum de 11 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, programme SECUPREVEN, opération MICASEP, ligne de crédit n° 41198 (nature 62268, fonction 10).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2453-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2453

Approbation de la convention de participation au financement de l'équipe d'animation du dispositif de veille et d'accompagnement des copropriétés dans le cadre du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) métropolitain (2022-2024)

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : Mme POPOFF Sophia

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2453 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'EQUIPE D'ANIMATION DU DISPOSITIF DE VEILLE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES (POPAC) METROPOLITAIN (2022-2024) (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'opération dénommée programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) métropolitain, engagée par la Métropole de Lyon pour les années 2017 à 2021, fait l'objet d'un renouvellement pour la période 2022-2024.

En janvier 2012 un rapport du Président de l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH) a mis en avant la nécessité d'agir en prévention, en accompagnement et dans les cas les plus difficiles, d'actionner l'intervention publique.

Des mesures législatives, telles que l'immatriculation des copropriétés, la création obligatoire de fonds de travaux, le diagnostic technique global, l'établissement d'une fiche synthétique inscrites dans la loi ALUR en 2014, sont progressivement entrées en vigueur.

Dans l'agglomération lyonnaise, des actions de requalification de copropriétés fragiles ou dégradées ont été engagées dès les années 1980. A Lyon, principalement le 9^e arrondissement, elles ont été encadrées et poursuivies par des programmes de soutien et de conseils aux copropriétaires :

- mission d'appui méthodologique aux copropriétés de la Maladière (2004-2006) ;
- missions de diagnostic, veille et appui aux copropriétés de la Duchère (2004-2011) ;
- POPAC expérimental de la Duchère (2013-2015). Celui-ci présentait la particularité d'intégrer les copropriétés neuves, issues du renouvellement urbain, au programme d'accompagnement et de prévention.

Le premier POPAC métropolitain s'inscrivait ainsi dans le cadre d'un partenariat durable avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), venant compléter les dispositifs d'aides financières aux travaux accordées notamment aux copropriétés fragiles.

120 copropriétés ont ainsi été intégrées à la mission de veille, réparties sur 7 territoires (La Duchère, Lyon 7^{ème}, Lyon 8^{ème}, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons, Saint-Priest, Meyzieu). Certaines d'entre elles sont alors apparues comme potentiellement fragiles. Après une phase de rencontre avec les instances et d'élaboration de diagnostics multicritères, 20 d'entre elles, dont 5 à Lyon, ont bénéficié d'un accompagnement de type préventif portant sur l'aide au fonctionnement des instances, la mobilisation des copropriétaires, la prévention et le traitement des impayés, l'appui à la maîtrise des charges, la sensibilisation aux besoins de travaux. De plus, 15 ateliers inter-copropriétés ont

également été réalisés. Le POPAC constitue ainsi un outil substantiel de la politique de l’habitat

La Métropole a donc décidé de poursuivre le programme et d’amplifier ses actions auprès des copropriétés existantes, à travers la signature d’une nouvelle convention avec l’ANAH et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour la période 2022-2024. Le dispositif prévoit le maintien du principe de participation des communes sur lesquelles des interventions sont menées.

La nouvelle convention de POPAC en faveur des copropriétés existantes cible :

- des copropriétés fragiles, suivies dans le cadre du premier dispositif POPAC et des secteurs nouvellement intégrés au dispositif (Bron, Décines, Villeurbanne). Elle intègre la veille et l’accompagnement de copropriétés neuves développées dans les programmes de renouvellement urbain ;
- des copropriétés concernées par la fin de dispositifs d’interventions lourdes ou d’une administration provisoire ;
- des copropriétés repérées dans le diffus, dans le cadre du dispositif de veille et/ou dont le besoin a été identifié par les acteurs du territoire.

A l’issue d’une première phase de repérage et de concertation, 131 copropriétés ont été recensées à l’échelle de la Métropole de Lyon, 100 s’inscrivent dans le dispositif, dont 82 en veille et 18 en accompagnement. 42 copropriétés sont situées sur le territoire de la Ville de Lyon, 5 d’entre elles ont fait l’objet d’un diagnostic ou d’un accompagnement en 2022.

Confiée par appel d’offres à Urbanis, bureau d’étude spécialisé, la mission d’animation réalisée en lien avec les équipes de la politique de la ville et les services municipaux sur les territoires, consiste à apporter une réponse globale aux difficultés rencontrées par les copropriétés.

Avec un budget maximum est de 300 000 € HT par an ce marché comprend :

- la mise en place d’une veille et observation des copropriétés (VOC) permettant le développement d’un outil de veille en tant que tel ;
- une action spécifique en faveur des copropriétés récemment livrées, issues de programmes de renouvellement urbain, cofinancée par l’ANRU à hauteur de 50 %, tel que prévu dans la convention-cadre de renouvellement urbain de la Métropole. 22 copropriétés sont concernées : 20 à la Duchère et 2 à Mermoz Nord ;
- la convention de POPAC 2022-2024, dont découle la convention de participation financière, objet du présent rapport.

La participation financière de la Ville de Lyon à l’animation du POPAC

Le marché d’animation confié à Urbanis a été notifié en janvier 2021, pour 2 ans, reconductible une fois. Le budget maximum est de 300 000 € HT par an.

Coût prévisionnel des prestations :

	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Total sur 3 ans
Coût des prestations (HT)	110 000 €	118 333 €	126 667 €	355 000 €
Coût des prestations (TTC)	132 000 €	142 000 €	152 000 €	426 000 €

La convention d'opération, annexée à la présente délibération prévoit les participations financières suivantes :

- ANAH : 50% de participation sur un plafond subventionnable de 100 K€ HT soit 50 K€ par an ;
- CDC : 25 % de participation de la CDC sur un plafond de dépenses subventionnable de 100 K€ HT, soit 25 K€ ;
- 20% de participation des communes (déduction faites des parts ANAH et CDC) sur le reste à charge TTC de la Métropole de Lyon, soit respectivement 11 400 € au titre de l'année 2022, 13 400 € pour 2023 et 15 400 € pour 2024.

Pour le seul volet POPAC copropriétés existantes, la convention de participation financière de la Ville de Lyon, objet de la présente délibération prend appui sur l'action conduite en 2022 et portant sur :

- 5 copropriétés du quartier de Gerland (7^e) ;
- 23 copropriétés des secteurs Mermoz, Langlet-Santy et Etats-Unis (8^e) ;
- 14 copropriétés du quartier de la Duchère (9^e).

La participation de chaque commune se calcule en année N+1 en fonction du nombre de copropriétés suivies sur le territoire en année N, en appliquant les coefficients suivants :

- un coefficient de 1 pour les copropriétés ayant bénéficié d'un pré-diagnostic ;
- un coefficient de 2 pour les copropriétés ayant bénéficié d'un diagnostic et/ou pour les mesures d'accompagnement collectives ;
- un coefficient de 4 pour les copropriétés ayant bénéficié d'un accompagnement personnalisé.

La participation financière de la Ville de Lyon sera calculée selon ces modalités, à l'issue de chaque exercice, dans la limite d'un plafond de 6 000 € par an.

Il est ainsi proposé d'autoriser la signature de la convention de participation financière entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour la participation de la Ville au financement de l'équipe chargée du suivi-animation du programme opérationnel de prévention et l'accompagnement des copropriétés (POPAC) métropolitain 2022-2024.

Vu l'article R321-16 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole de Lyon Conseil n° 2021-0865 du 13 décembre 2021 ;

Vu la convention de programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) métropolitain du 22 août 2022 ;

Vu le projet de convention de participation financière entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon relatif au POPAC Métropolitain ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour la participation au financement de l'équipe chargée d'assurer le suivi-animation du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) métropolitain 2022-2024 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- La Ville de Lyon s'engage à verser à la Métropole de Lyon une participation financière à hauteur de 20 % de la part du coût d'intervention sur le territoire de la Ville de Lyon de l'équipe de suivi-animation restant à la charge des collectivités, soit un maximum annuel de 6 000 euros.
- 4- La dépense en résultant sera imputée sur les budgets 2023 et suivants, sous réserve du vote des crédits afférents sur chaque exercice budgétaire, à l'article 6288, fonction 552, chapitre 011.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2454-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2454

Lyon 9e - La Sauvegarde - Participation financière de la Ville de Lyon - Production logements en BRS - Lancement de l'opération n° 60059014 - Programme 00016 - Autorisation de signature de convention

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : Mme POPOFF Sophia

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2454 - LYON 9E - LA SAUVEGARDE - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE LYON - PRODUCTION LOGEMENTS EN BRS - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60059014 - PROGRAMME 00016 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil municipal n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet : « Production du logement social 2021-2026 ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Habitat 2021-2026 », n° 2021-2 programme 00016.

Dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en faveur de l'habitat, des participations financières sont accordées aux organismes HLM permettant le développement de nouvelles opérations de logements. Ces aides sont octroyées au titre d'une participation à l'équilibre d'opération conformément à l'article L 2252-5 du code général des collectivités territoriales.

L'Etat a intégré les logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire (BRS) dans l'inventaire des logements pris en compte dans l'inventaire des logements sociaux prévus par l'article 55 de la loi SRU (décret du 27 juin 2019 pris en application de la loi ELAN).

Contexte du projet

Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de La Duchère, un programme de 360 logements est prévu à La Sauvegarde afin de répondre à l'enjeu de mixité sociale, dans ce secteur où l'offre de logements est très largement issue du parc social.

La programmation habitat répond au besoin de diversification de l'offre par le développement de :

- logements libres (destinés à des propriétaires occupants ou à des propriétaires bailleurs) ;
- logements locatifs intermédiaires développés par l'Association Foncière Logement ;
- logements locatifs sociaux en reconstitution de l'offre démolie ;
- logements en accession sociale : un programme en bail réel solidaire (lot E) et une opération d'habitat participatif.

Le lot E permettra de produire 22 logements en bail réel solidaire (BRS). Grand Lyon Habitat a été désigné comme opérateur pour le compte de la Foncière Solidaire du Grand Lyon.

Production de 22 logements en bail réel solidaire sur le secteur de la Sauvegarde

Le BRS repose sur la dissociation du bâti et du foncier, ce qui permet aux ménages d'acquérir leur logement auprès d'opérateurs et de louer le foncier à l'Office Foncier solidaire du Grand Lyon (dont la Ville est l'un des actionnaires).

Le prix d'achat est ainsi bien moins élevé que sur le marché immobilier classique. Cet accès à la propriété est exclusivement réservé aux ménages en dessous du plafond de ressources d'accession sociale à la propriété. A travers cette action, la Ville favorise la production de logement abordable et accompagne les Lyonnais dans leur parcours résidentiel.

Ce projet de 22 logements sur la Sauvegarde sera construit dans le respect des prescriptions de l'architecte en chef de la Zone d'aménagement concertée (ZAC). Le coût de construction est estimé à 1 900 €/m²/ surface habitable (SHAB). Ce coût élevé de construction s'explique par le niveau d'exigence qualitative de l'opération et par le contexte à la fois inflationniste et volatile du coût des matériaux de construction.

Parallèlement, GLH a conduit une étude de marché qui préconise un prix de vente moyen situé à 2 500 €/m² SHAB. Ce prix se situe 30 % en dessous du prix des logements libres afin de garantir l'attractivité et la commercialité des produits de type BRS. Par ailleurs, il permettra de s'adresser, notamment, aux ménages locataires du territoire et ainsi de répondre aux enjeux de parcours résidentiel des habitants.

Ces différentes contraintes économiques engendrent un déficit d'opération de 1 045 049 €.

Participation financière exceptionnelle de la Ville de Lyon

Afin de permettre la sortie de cette opération, la Métropole versera une subvention exceptionnelle correspondant à 50 % du montant du déficit.

Il est proposé de soutenir ce projet en prenant en charge l'autre moitié du déficit par l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant prévisionnel maximum de 522 525 € au profit de Grand Lyon Habitat.

L'opération est aujourd'hui estimée à 522 525 € sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016.

L'engagement de la subvention par la Ville de Lyon sera conditionné par la présentation des pièces suivantes par Grand Lyon Habitat :

- autorisation d'urbanisme ;
- copie du Bail réel solidaire ;
- le prix de revient prévisionnel détaillé ;
- plan de financement détaillé.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2252-5 ;

Vu l'article 94 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances et ordonnance n° 2016-985 du 20 juillet 2016 relatif au bail réel solidaire ;

Vu la délibération n° 2020/351 du 19 novembre 2020 du Conseil municipal approuvant la convention NPNRU de Lyon 9 - La Duchère ;

Vu la délibération n° 2023-1519 du Conseil de la Métropole de Lyon attribuant une subvention d'équilibre au bénéfice de Grand Lyon Habitat dans le cadre de la délégation des aides à la pierre ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu le projet de convention d'attribution de subvention à l'office public de l'habitat Grand Lyon Habitat ci-annexé ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- L'opération n° 60059014 « Production logements en BRS - Participation financière de la Ville de Lyon » est approuvée. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP n°2021-2, programme 00016.
- 2- L'attribution d'une subvention à Grand Lyon Habitat d'un montant de 522 525€ pour la participation au déficit pour la construction de 22 logements BRS à la Sauvegarde ainsi que la convention sont approuvées.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits au budget de la Ville de Lyon en 2023, sur le programme 00016, AP n° 2021-2, opération n° 60059014 et seront imputées au chapitre 204, fonction 555, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation :
 - 2023 : 313 515 €,
 - 2024 : 209 010 €.
- 4- M.le Maire est autorisé à signer la convention d'attribution de subvention dont le projet est annexé à la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2455-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2455

Lyon 9 - Opération d'aménagement « La Sauvegarde » : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de Projet Urbain Partenarial, de l'avenant n° 1 à la Convention tripartite entre la Ville de Lyon, la Société d'Equipement du Rhône et de Lyon (SERL) et la Métropole de Lyon en vue du versement de la participation d'équilibre de la Ville de Lyon au déficit de l'opération dans le cadre du traité de concession et adaptation du montant de l'opération « PUP Duchère - Sauvegarde et participation au déficit de l'opération (ANRU 2) » n°69018001, autorisation de programme n°2015-1, programme 00016

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : Mme POPOFF Sophia

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2455 - LYON 9 - OPERATION D'AMENAGEMENT « LA SAUVEGARDE » : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL, DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE LYON, LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU RHONE ET DE LYON (SERL) ET LA METROPOLE DE LYON EN VUE DU VERSEMENT DE LA PARTICIPATION D'EQUILIBRE DE LA VILLE DE LYON AU DEFICIT DE L'OPERATION DANS LE CADRE DU TRAITE DE CONCESSION ET ADAPTATION DU MONTANT DE L'OPERATION « PUP DUCHERE - SAUVEGARDE ET PARTICIPATION AU DEFICIT DE L'OPERATION (ANRU 2) » N°69018001, AUTORISATION DE PROGRAMME N°2015-1, PROGRAMME 00016 (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « PUP Duchère – Sauvegarde – Participation au déficit de l'opération ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagement urbain 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00016.

Par délibération n° 2019/4843 du 1^{er} juillet 2019, vous avez approuvé la convention de projet urbain partenarial (PUP) La Sauvegarde et le lancement de l'opération n° 69018001 à hauteur de 2 150 737 € TTC.

Par délibération n° 2019/5288 du 19 décembre 2019, vous avez approuvé la convention relative à la participation de la Ville de Lyon à l'équilibre de l'opération d'aménagement La Sauvegarde à hauteur de 1 978 000 €, soit 247 250 € par an de 2022 à 2029, ainsi que l'adaptation du montant global de l'opération à 4 128 737€.

I- Rappels :

1.1 – Contexte de l'opération :

Dans le cadre de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, les secteurs de la Sauvegarde et du Château ont été retenus par l'État parmi les 200 quartiers d'intérêt national du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Dans la continuité des études menées au titre du nouveau programme de renouvellement urbain, l'opération d'aménagement de la Sauvegarde a pour objectifs de :

- désenclaver le quartier ;

- améliorer et diversifier l’habitat ;
- valoriser les espaces végétalisés et aménager de nouveaux espaces extérieurs, en adéquation avec les attentes des habitants et en lien avec le parc du Vallon réaménagé dans le cadre de la ZAC Duchère ;
- valoriser les équipements existants ;
- favoriser l’implantation de nouvelles activités économiques sur les avenues Ben-Gourion et Rosa Parks (artisanat, petites et moyennes entreprises) et maintenir le commerce de proximité.

Afin de répondre aux objectifs fixés, le projet d’aménagement a été engagé sur la base des orientations suivantes :

- la démolition par le bailleur social présent sur le site d’environ 300 logements afin de permettre la réalisation de nouvelles constructions et de nouveaux aménagements d’espaces publics ;
- la réalisation d’un programme de construction prévoyant :
 - o la construction de nouveaux logements (entre 400 et 500 logements) diversifiés, majoritairement en accession à la propriété (libre ou abordable sécurisée) et en locatif intermédiaire, dans l’objectif de ramener la part du parc social de 86 % (fin 2016) à 60 %, à l’échelle de la Sauvegarde ;
 - o la création d’une nouvelle façade urbaine active le long de l’avenue Ben Gourion par l’installation de commerces de proximité (transfert des commerces existants) en rez-de-chaussée d’immeubles neufs et par la création de locaux à vocation tertiaire et activités artisanales ;
- la réhabilitation et la résidentialisation par le bailleur social des logements sociaux anciens maintenus sur le site ;
- la réalisation d’une trame d’espaces à vocation publique :
 - o la requalification des voies existantes ;
 - o la suppression des impasses avec réalisation de nouvelles voies de jonction permettant l’ouverture des impasses sur le réseau viaire entourant le quartier ;
 - o la requalification des squares et espaces verts de proximité (square des 400, square des équipements publics, etc.) ;
 - o l’aménagement de parcours mode doux de manière à mettre en relation les différents quartiers de la Sauvegarde et les différents espaces de vie.

1.2 – L’opération d’aménagement sur le secteur de la Sauvegarde :

Conformément aux dispositions des articles L 300-4 et R300-4 et suivant du code de l’urbanisme, la Métropole de Lyon a confié la réalisation de cette opération à la SERL dans le cadre d’une concession d’aménagement approuvée par la Métropole de Lyon le 13 mai 2019.

L’emprise du projet d’aménagement couvre 14 ha, délimités par l’avenue d’Ecully, la rue Maurice Béjart, l’avenue Rosa Parks, l’avenue de la Sauvegarde, la rue Robert Wolville, la rue Marius Donjon, l’avenue Ben Gourion.

Le programme global prévisionnel des constructions initial visait la construction de :

- 23 800 m² de surface de plancher de logements ;
- 4 580 m² de surface de plancher d'activités économiques ;
- 800 m² de surfaces de vente pour les commerces.

II- Les modifications apportées au programme de l'opération d'aménagement :

2.1 – Evolution du programme de construction :

Il a été proposé une nouvelle répartition de la programmation pour réduire la programmation économique (- 2000 m² environ) au profit de la programmation logements (+ 1700 m² environ) eu égard au contexte de commercialisation des activités économiques sur le secteur de la Duchère ; Etant précisé que la programmation économique sur la Sauvegarde serait orientée sur des activités à vocation artisanale en complément des activités tertiaires développées sur le territoire de la Duchère.

La nouvelle répartition programmatique est la suivante :

- 25 525 m² SDP de logements ;
- 2 649 m² SDP d'activités économiques (uniquement à vocation activités artisanales) positionnés le long de l'avenue Ben Gourion et de l'avenue d'Ecully ;
- 800 m² SDP de surfaces de vente pour les commerces de proximité et d'activités en pieds d'immeubles.

Le programme de construction total s'élève à 28 974 m² de surface de plancher.

Tableau d'évolution

Surfaces	Programmation initiale	Programmation retenue
SDP logement	23 800	25 525
SDP activités économiques	4 580	2649
SDP commerces et services	800	800
Total	29 180	28 974

2.2 – Evolution du Programme des Equipements Publics :

Suite aux études conduites par les équipes de conception du projet, le programme des équipements publics a évolué pour répondre aux enjeux de la Cité paysagère et fertile au travers d'un plan de composition et un plan de masse des espaces publics permettant le développement :

- d'un quartier apaisé qui limite les flux de transit avec un schéma directeur des mobilités plus volontariste (pacification du quartier – mise en sens unique des voies internes – création de venelles piétonnes ...) ;
- d'une nouvelle centralité avec la création d'une place qui constitue un lieu d'échanges, de mixité sociale et d'animation avec une orientation forte d'agriculture urbaine ;
- d'une halle agricole, dans le cadre de l'Appel à projet « Quartier fertile » dans une première phase de préfiguration ;
- de venelles paysagères aux multiples usages.

En complément, la requalification de l'avenue Ben Gourion est étendue sur l'ensemble de son linéaire afin d'apaiser cette axe viaire important.

Au total, le montant du PEP actualisé est estimé à 14 693 796,17 € HT soit 17 632 555,40 € TTC.

III- Evolutions financières de l'avenant n° 1 :

3-1 - Evolutions de la répartition du financement des équipements publics

Il est rappelé que l'aménageur prend à sa charge la réalisation de l'ensemble des travaux et équipements publics concourant à l'opération, ainsi que le financement de l'opération. L'aménageur prendra à sa charge la part du coût des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants et usagers de l'opération.

La Métropole et la Ville de Lyon, pour des équipements qui les concernent, verseront une participation publique correspondant au coût des équipements publics excédant les besoins de l'opération. À cet effet, l'aménageur, la Ville et la Métropole ont décidé de se placer dans le cadre d'une convention de PUP adossée à la concession d'aménagement.

Sur la base du PEP actualisé d'un montant de 14 693 796,17 € HT, les participations des collectivités s'établissent désormais comme suit :

- les participations affectées par la Métropole, au financement des équipements publics excédant les besoins de l'opération, sont portées de 3 314 689 € HT à 6 734 752 € HT ;
- les participations affectées par la Ville de Lyon, au financement des équipements publics excédant les besoins de l'opération, sont portées de 1 792 280 € HT à 2 926 720 € HT (soit 3 512 064 € TTC), soit une augmentation de 1 134 440 € HT (soit 1 361 328 € TTC).

Le bilan de l'opération prendra en charge 5 032 323,46€ HT

L'évolution de la participation de la Ville de Lyon au financement des équipements publics de l'opération PUP La Sauvegarde nécessite donc l'approbation d'un avenant n° 1 à la convention de PUP.

3-2 – Participations financières des collectivités à l'équilibre de l'opération

Le bilan global prévisionnel initial de l'opération d'aménagement de la Sauvegarde s'élevait à 34 959 000 € HT et prévoyait une participation d'équilibre des collectivités, à savoir :

- 17 809 000 € (hors champ de la TVA) pour la Métropole ;
- 1 978 000 € (hors champ de la TVA) pour la Ville de Lyon.

Soit respectivement 90 % et 10 % du montant global du déficit.

Le nouveau bilan financier prévisionnel de l'opération s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 38 242 023 € HT soit une augmentation de 3 283 023 €.

La participation affectée à la Ville de Lyon à l'équilibre de l'opération, est portée de 1 978 000€ à 1 802 573€ (hors champ de la TVA) soit une baisse de 175 427 €.

L'évolution de la participation de la Ville de Lyon à l'équilibre de l'opération nécessite donc l'approbation d'un avenant n°1 à la convention tripartite entre la Ville de Lyon, la

Société d'Equipement du Rhône et de Lyon (SERL) et la Métropole de Lyon en vue du versement de la participation d'équilibre de la Ville de Lyon au déficit de l'opération dans le cadre du traité de concession.

Vu les délibérations n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, n° 2019/4843 du 1^{er} juillet 2019 et n° 2019/5288 du 19 décembre 2019 ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention du Projet Urbain Partenarial et ses annexes ;

Vu le projet d'avenant n° 1 à la convention tripartite entre la Ville de Lyon, la Société d'Equipement du Rhône et de Lyon (SERL) et la Métropole de Lyon en vue du versement de la participation d'équilibre de la Ville de Lyon au déficit de l'opération dans le cadre du traité de concession ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 1 à la convention de PUP relative à l'opération d'aménagement La Sauvegarde (Lyon 9) est approuvé.
- 2- L'avenant n°1 à la convention tripartite entre la Ville de Lyon, la Société d'Equipement du Rhône et de Lyon (SERL) et la Métropole de Lyon en vue du versement de la participation d'équilibre de la Ville de Lyon au déficit de l'opération dans le cadre du traité de concession est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 4- Le nouveau montant de l'opération n° 69018001 « PUP Duchère - Sauvegarde et participation au déficit de l'opération (ANRU 2) » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagement urbain 2015-2020 », n° 2015-1, programme 00016.
- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville sur le programme 00016, AP n° 2015-1 - opération n° 69018001 et seront imputées sur les chapitres 204 et 23, fonction 510 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2023 : 257 510 euros ;

- 2024 : 616 910 euros ;
- 2025 : 2 461 962,80 euros ;
- 2026 : 257 910 euros ;
- 2027 et suivantes : 1 720 741,20 euros.

6- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2456-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2456

Ecole élémentaire Paul Bert - Cours nature – 289 rue Paul Bert à Lyon 3e - Opération n°
03347001 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme
n° 2021-3, programme n° 00006

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2456 - ECOLE ELEMENTAIRE PAUL BERT - COURS NATURE –
289 RUE PAUL BERT A LYON 3E - OPERATION N°
03347001 - LANCEMENT DES TRAVAUX ET
AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE
PROGRAMME N° 2021-3, PROGRAMME N° 00006
(DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Rénovation et plan de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Végétalisation des cours d'écoles 2021-2026 », n° 2021-3, programme 00006.

La végétalisation de la cour de l'école élémentaire Paul Bert s'insère dans le programme « Cours Nature » mené par la Ville de Lyon, prévoyant la végétalisation des cours d'écoles et des lieux d'accueil des jeunes enfants au cours du mandat 2021/2026. Ce programme est mené avec un triple objectif :

- Favoriser le contact quotidien avec la nature pour les enfants tout en leur offrant un nouveau support pédagogique ;
- Diversifier les usages et les pratiques en faisant des cours des espaces inclusifs et apaisés ;
- Participer au développement de la nature en ville et répondre aux enjeux du changement climatique.

L'école élémentaire Paul Bert, dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon, comporte 7 classes et une cour d'une surface de 957 m². La cour est presque entièrement minérale, peu ombragée et ne compte aucun arbre, elle est de fait très chaude en été.

Une concertation approfondie a été menée avec les enfants d'une part, et le personnel de l'école d'autre part : direction de l'école et de l'accueil de loisirs, enseignants, animateurs périscolaires et agents Ville (gardien.ne, ATSEM/ASEP...). S'appuyant sur les résultats de ces ateliers de concertation, le projet Cours nature propose de transformer entièrement la cour en un espace plus naturel et ombragé, améliorant le confort de vie des usagers (enfants et personnel éducatif), et répondant aux enjeux liés au changement climatique. La nouvelle cour propose ainsi un meilleur équilibre et une plus grande flexibilité entre des espaces de jeux dynamiques et sportifs, des espaces calmes et des espaces à vocation pédagogique. Chaque type d'espace se voit conférer une ambiance propre, où chaque enfant pourra trouver sa place. Le projet paysager prévoit la plantation de nombreux arbres de hautes tiges, cépées et arbustes, ainsi que la mise en œuvre de sols naturels perméables sur une part importante de la cour.

L'ensemble des frais d'études (études préalables, diagnostics et de maîtrise d'œuvre, ainsi que d'autres prestations), ainsi que les coûts travaux et aménagements sont estimés à 520

000 € TTC. Ils sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3 « Végétalisation des cours d'écoles 2021-2026 » n° 2021-3, programme 00006.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 du 25 mars 2021 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des travaux et autres prestations de l'opération n° 03347001 « Ecole élémentaire Paul Bert - Cours nature » est approuvé. Ces travaux et autres prestations seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n° 00006.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n° 00006, AP n° 2021-3, opération n° 03347001, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 212, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

Déjà réalisé : 29 591,19 € ;
2023 : 486 448,81 € ;
2024 : 1 320,00 € ;
2025 : 1 320,00 € ;
2026 : 1 320,00 €.

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2457-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2457

Engagement de la Ville de Lyon dans la labellisation Ville Européenne - Candidature à l'obtention de la plaque Ville Européenne

Cabinet du Maire

Service des Relations Internationales

Rapporteur : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2457 - ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LYON DANS LA LABELLISATION VILLE EUROPEENNE - CANDIDATURE A L'OBTENTION DE LA PLAQUE VILLE EUROPEENNE (CABINET DU MAIRE - SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Les enjeux de la Ville de Lyon en matière d'action européenne

La Ville de Lyon est confrontée, comme de nombreuses autres grandes villes européennes, à de nombreux défis sociaux et environnementaux. Pour les relever, la Ville de Lyon agit au quotidien pour construire un territoire solidaire, hospitalier, favorisant le bien-vivre ensemble et l'épanouissement de chacun.

L'ouverture au monde peut nous aider à trouver des solutions pour réduire les inégalités, favoriser la diversité culturelle, l'accès aux droits fondamentaux et lutter contre le dérèglement climatique. C'est pourquoi la Ville soutient et développe des actions à l'échelle européenne, notamment en lien avec l'Union Européenne. Elle entend aussi valoriser ce que l'Union Européenne apporte et peut apporter à notre territoire et ses habitants et habitantes, en facilitant, entre autres choses, l'éducation à la citoyenneté européenne ou la diffusion des cultures européennes sur son territoire.

Pour ce faire, la Ville de Lyon soutient l'initiative française et européenne, « le Joli Mois de l'Europe », en facilitant la valorisation d'actions menées sur notre territoire et en soutenant la programmation d'événements ad hoc. En parlant Europe aux habitants grâce à des événements pluriels et en les écoutant sur les grands enjeux environnementaux et sociétaux, la Ville de Lyon entend contribuer à ce que chacun devienne un citoyen actif et impliqué sur les questions européennes impactant sa vie quotidienne. La découverte de la diversité des cultures à travers les musiques ou les littératures européennes fait également partie de la programmation du « Joli Mois de l'Europe ». La culture est, en effet, un levier important pour tisser des liens qui rassemblent et pour bâtir sans relâche une société inclusive et respectueuse des différences. Autour d'événements, de débats et de conférences, elle implique et met en valeur les acteurs qui promeuvent l'Europe et les soutient financièrement grâce à un appel à projets internationaux lancé chaque année.

Face aux grands défis environnementaux, humains et sociaux, la Ville de Lyon s'implique également fortement auprès des institutions européennes pour apporter de nouvelles réponses sur son territoire, en lien avec les autres grandes villes européennes. Ainsi, elle a été retenue dans le réseau européen des 100 Villes climatiquement neutres et intelligentes pour accélérer la transition écologique et tendre vers la neutralité climatique en 2030 en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union Européenne, la Ville de Lyon a aussi organisé, le 9 février 2022, un sommet de villes européennes dédié aux enjeux de santé globale. Une vingtaine de villes européennes se sont engagées pour une prise en compte de la santé dans toutes les politiques, du niveau local au niveau européen.

A l'issue de cette rencontre, une déclaration de politique commune a été signée par les villes participantes et portée à la connaissance des 27 ministres européens de la santé. Cette déclaration souligne notamment la nécessité de prévenir et combattre durablement les épidémies à travers une approche préventive, en agissant sur leurs causes profondes et les facteurs qui les aggravent : destructions des écosystèmes et dérèglement climatique, maladies chroniques, fragilisation des systèmes de santé, etc.

La Ville a également une politique active de recherche de financements européens pour développer ses politiques publiques.

Elle est notamment lauréate depuis 2021 de plusieurs appels à projets lui permettant d'obtenir des financements complémentaires et des collaborations fructueuses avec d'autres villes et universités européennes au service d'actions nouvelles contribuant à renforcer la sobriété énergétique, la santé globale et la justice sociale sur son territoire.

- **School food 4 change** est un projet œuvrant pour des changements de régimes et d'habitudes alimentaires en Europe, à travers la restauration scolaire. La Ville de Lyon bénéficiera d'un financement de 305 425,50 €.
- **RENEWAL (Renovation Wave of Lyon Municipal Buildings)** permet d'accompagner l'élaboration de la stratégie de la Ville de Lyon en matière de transition écologique du patrimoine bâti. La Ville bénéficiera d'une expertise technique et financière à hauteur de 60 000 €.
- **ASCEND** est un projet qui vise à accélérer la création de quartiers à énergie positive et propre pour la transition des villes vers la neutralité climatique et la justice sociale en Europe. La Ville de Lyon bénéficiera de **382 125 €**.
- « **Concevoir une mobilité urbaine inclusive, sûre, abordable et durable** » est un appel à projets qui s'inscrit dans le cadre de la mission « 100 Villes climatiquement neutres et intelligentes ». Il a pour objet de tester de nouvelles pratiques de mobilité urbaine en associant les habitantes et habitants. La Ville obtiendra 400 000 €.

II- Contenu du Label Ville Européenne

Le label Ville Européenne a été créé en janvier 2020. Il est porté par trois associations : le Mouvement Européen-France, les Jeunes Européens-France et l'Union des Fédéralistes Européens. Dans le but de promouvoir la démocratie européenne et de faire vivre l'esprit européen au plus près des habitants, ce label propose de grands domaines d'action (pédagogie, coopération européenne, citoyenneté et culture) qui se déclinent en cinq niveaux d'objectifs.

Le critère de niveau 1 est accessible à toutes les communes :

- Placer, dans sa collectivité, un drapeau européen à côté du drapeau français ;
- Marquer, par la présence d'un pictogramme formé du drapeau européen, tout projet financé par l'Union Européenne ;
- Organiser, au minimum une fois par an, un événement (conférence, projection, exposition,) avec pour thème l'Europe ou un pays européen.

Les quatre autres niveaux sont attribués chaque année par un comité de suivi organisé par les Jeunes Européens. À ce jour, environ 90 collectivités ont reçu ce label, qui concerne des territoires aussi différents que Lille, Nantes, Clermont-Ferrand ou Veauce.

Les associations ont également développé un autre prix complémentaire au Label : la Plaque Ville Européenne, qui constitue l'échelon suivant pour les collectivités qui le souhaitent : elles déposent un dossier de candidature avec leurs motivations, les actions mises en place au regard de la grille indicative et leurs projets principaux afin d'obtenir la Plaque après validation du comité de pilotage composé des trois associations partenaires.

III – Les objectifs poursuivis par la Ville de Lyon :

Cette démarche de labellisation est conçue comme un processus continu permettant à la Ville de Lyon de valoriser, de structurer et d'améliorer les actions relevant de ses nombreuses compétences.

Parmi les bénéfices attendus, la signature de la charte label Ville Européenne permettra à la collectivité :

- de mettre en synergie les différentes actions mises en œuvre dans des secteurs d'interventions très différents mais qui concourent tous à favoriser la citoyenneté européenne ;
- de suivre la progression de ses actions en matière européenne à travers l'évolution des niveaux de label ;
- de bénéficier des retours d'expériences des autres villes françaises labellisées grâce au réseau des villes labellisées, animé par les associations porteuses du label, et à la journée annuelle des collectivités labellisées ;
- de renforcer la visibilité de ses actions sur les sujets européens notamment grâce aux outils de communication du réseau des villes labellisées (lettres d'informations, réseaux sociaux, ...) ;
- de mobiliser les bénévoles formés des associations pour initier sur notre territoire de nouvelles actions;
- de faire vivre les thématiques européennes sur l'ensemble des quartiers de Lyon au plus près des partenaires, des habitants et habitantes et en lien étroit avec eux.

IV – Etendue des engagements :

La collectivité, signataire de la charte d'engagement du label Ville Européenne, s'engage à intégrer le réseau des collectivités labellisées et à poursuivre des actions destinées à placer l'Europe dans le quotidien des citoyens et citoyennes pour éveiller la conscience européenne. La grille d'évaluation est une source d'inspiration : la collectivité établit ses propres plans d'actions en fonction des besoins de son territoire.

Un dossier annuel présentant les réalisations et les justificatifs correspondants permettent au comité de suivi du Label de déterminer le niveau de labellisation.

Dans le cadre de la demande de plaque, la Ville de Lyon s'engage à renforcer de façon équilibrée ses actions dans les différentes thématiques de la grille d'évaluation. La Ville de Lyon développera plus particulièrement des projets autour des thèmes suivants :

- Promouvoir en Europe une transition écologique juste et solidaire : lauréate en 2022 du programme européen « 100 villes climatiquement neutres », la Ville de Lyon participe à la création d'un réseau de collectivités fortement engagées dans cette transition et souhaite renforcer son exemplarité en Europe à travers la construction d'actions innovantes et impliquant tous les citoyens ;
- Renforcer les actions de pédagogie tout particulièrement à destination des jeunes en s'appuyant sur les idées et besoins recensés lors des temps d'implication des habitantes et habitants et en mobilisant les savoir-faire des partenaires du territoire. La Ville sera notamment associée à la simulation de Parlement européen initiée par les Jeunes Européens dans le cadre du Joli mois de l'Europe ;
- Promouvoir les valeurs de solidarité européenne à travers un soutien actif et concret aux initiatives européennes permettant de soutenir le peuple ukrainien : engagée depuis le mois de février 2022 dans l'accueil de réfugiés en France et à l'étranger, notamment à Lodz, ville partenaire de la Ville de Lyon, et dans l'acheminement de matériels sur place (en Pologne et en Ukraine), la Ville souhaite également apporter une aide en termes de méthode et de compétences pour contribuer à la reconstruction des villes ukrainiennes. Elle s'investira aux côtés des institutions européennes, dans le cadre des réseaux de villes et notamment Eurocities.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

DELIBERE

- 1- L'engagement de la Ville dans la labellisation Ville Européenne et l'obtention de la Plaque Ville européenne sont approuvés.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la charte d'engagement Ville Européenne et la convention à intervenir entre la Ville de Lyon et les associations Jeunes européens, le Mouvement européen et l'Union des Fédéralistes Européens au titre du Label et de la Plaque Ville européenne.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2458-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2458

Convention encadrant le programme "Lyon Ville Refuge" en partenariat avec l'association Agir pour les Droits Humains

Cabinet du Maire

Service des Relations Internationales

Rapporteur : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2458 - CONVENTION ENCADRANT LE PROGRAMME "LYON VILLE REFUGE" EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AGIR POUR LES DROITS HUMAINS (CABINET DU MAIRE - SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale définit les principes et le cadre d'action possible pour les collectivités territoriales en la matière, ainsi que la loi n° 2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales (AECT).

Engagée dans des partenariats de territoire à territoire, la Ville de Lyon a une longue tradition d'échanges internationaux. Elle contribue ainsi, à son échelle, sur la base de ses compétences et en lien avec les acteurs de son territoire, à apporter des réponses aux Objectifs de développement durable (ODD) que les Nations Unies ont adoptés en 2015 pour un monde plus juste et plus solidaire.

Ces objectifs entendent répondre aux défis du XXI^e siècle que sont le dérèglement climatique, l'élimination de la faim, l'accès de toutes et tous aux soins, à une éducation de qualité ou à des services énergétiques fiables et durables.

Outre ses coopérations bilatérales, et son soutien aux acteurs locaux de la solidarité internationale, la Ville de Lyon est membre de plusieurs réseaux internationaux de collectivités et participe à des programmes qui agissent en faveur des processus de développement, de décentralisation, de bonne gouvernance des territoires et de respect des droits humains.

Les défenseurs des droits humains, sont, à travers le monde, victimes de nombreuses persécutions. D'aucuns font l'objet de menaces et risquent leur vie pour mener leurs combats. Ces actes visent à intimider, décourager, voire éliminer celles et ceux qui dénoncent les violations des droits humains commis, tant par des acteurs étatiques que des groupes armés voire des entreprises privées.

Présentation du Programme « Lyon, Ville Refuge »

La Ville de Lyon a souhaité réaffirmer son attachement aux droits et libertés fondamentales et à exprimer sa solidarité vis-à-vis des défenseurs et défenseuses des droits humains, dans toute la diversité de leurs engagements en faveur des : droits civils et politiques ; droits économiques, sociaux et culturels ; droits collectifs ou de solidarité. C'est pour cela que la Ville a rejoint le réseau international ICORN - *International Cities of Refuge Network* (délibération n° 2021/506 du 28 janvier 2021) et s'est rapprochée de

l'initiative « Shelter City », soutenue par le mécanisme de l'Union Européenne *Protect Defenders.eu* (délibération n°2021/1012 du 8 juillet 2021).

De son côté, l'association Agir Ensemble œuvre depuis 1989 à la protection des défenseur.e.s des droits humains, à travers notamment son « Fonds d'urgence pour les défenseur.e.s en danger », premier mécanisme de ce type créé en France, et en étant membre de la Plateforme de l'Union Européenne de Relocalisation Temporaire (EUTRP). Elle accueille régulièrement à Lyon des hommes et des femmes défenseur.e.s des droits humains, soit temporairement, soit durablement.

Dans ce cadre, Agir Ensemble a proposé à la Ville, qui a accepté, dans le strict cadre de l'engagement municipal, d'accueillir des personnes menacées, et considérant leurs engagements communs, de regrouper les dispositifs expérimentaux tels qu'ICORN et Shelter City, au sein du programme « Lyon, Ville Refuge pour les défenseur.e.s des droits humains », ci-après dénommé « Lyon, Ville Refuge », qui bénéficie en priorité aux auteurs, autrices, journalistes, artistes ou défenseur.e.s des droits humains d'une part ; et aux défenseur.e.s de l'environnement luttant notamment pour les droits des peuples autochtones, le droit des individus à l'eau potable et à l'assainissement, la lutte contre l'exploitation des terres, la déforestation ou encore l'agriculture intensive d'autre part.

Le soutien de la Ville s'illustre notamment par la mise à disposition de deux appartements pour les bénéficiaires de ce programme – ci-après dénommés « défenseur.e.s » (dans le cadre de Conventions d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit approuvées par les délibération n° 2021/1282 du 18 novembre 2021 et n° 2021/1012 du 8 juillet 2021 et dont la valeur locative annuelle cumulée est estimée à 24 732 euros), et par le versement d'une bourse destinée à la personne accueillie dans le cadre du dispositif ICORN. Cette bourse est fixée à 12 000 € pour l'année 2023. Pour les années suivantes, le montant sera fixé par le Conseil municipal. Une convention d'application sera alors conclue.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention encadrant le partenariat entre la Ville de Lyon et l'association Agir Ensemble pour les Droits Humains autour du programme « Lyon, Ville Refuge ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu ladite convention.

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

DELIBERE

1- La convention cadre portant sur le programme « Lyon, Ville Refuge ».

2- Le versement de la bourse annuelle ICORN d'un montant de 12 000 € pour l'année 2023 Et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

- 3- La dépense en résultant sera prélevée sur l'opération ACTEURS du programme LOCAUXRI du service 11350 (ligne de crédit 56164 - nature 65748 - fonction 048 - chapitre 65) de l'exercice en cours et les suivants.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2459-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2459

Lancement de l'opération n°60SEECOS "Aide à l'éco-rénovation du parc social de logements construits avant 1948" et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 00016 –
Approbation et autorisation de signature de la convention type d'attribution de subvention

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : Mme POPOFF Sophia

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2459 - LANCEMENT DE L'OPERATION N°60SEECOS "AIDE A L'ECO-RENOVATION DU PARC SOCIAL DE LOGEMENTS CONSTRUITS AVANT 1948" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2021-2, PROGRAMME 00016 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TYPE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION (DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil municipal n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Rénovation énergétique du parc social – surcoûts patrimoniaux ».

Par délibération n°2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Habitat 2021-2026 », n°2021-2 programme 00016.

Depuis près d'un siècle, la Ville de Lyon développe sur son territoire des programmes de logements sociaux. En témoignent les 5 400 logements « HBM » (habitations à bon marché) construits entre les années 1920 et la seconde guerre mondiale. Par la suite, le parc social s'est développé non seulement par des constructions neuves, au fil de l'urbanisation du territoire, mais aussi par une politique active d'acquisition-amélioration d'immeubles existants. Ainsi, depuis le début des années 2000, plus de 10 000 logements sociaux ont été créés par conventionnement d'immeubles existants.

La réhabilitation du patrimoine HBM ou développé dans l'habitat ancien acquis-amélioré est souvent rendue très coûteuse et techniquement complexe en raison des contraintes architecturales qui s'imposent.

Parallèlement aux opérations nécessaires dans le parc social bâti après 1948, à Lyon, les bailleurs sociaux sont déjà engagés dans cette démarche de requalification énergétique du patrimoine ancien, notamment de type HBM comme en témoignent :

- les rénovations énergétiques achevées : Grand Lyon habitat, résidences Montchat (3^e) et Perrache (2^e), SA régionale HLM : Cité Mignot (2^e), Alliade habitat, 164 av. Jean Jaurès (7^e) ;
- Les projets en cours : Grand Lyon Habitat, Cité Tony Garnier, tranche 1 (8^e) et Marius Donjon (9^e).

Dans la perspective d'accélérer la transition énergétique, et la mise en œuvre des nouvelles contraintes réglementaires qui l'accompagnent (restrictions pour la location de « passoires thermiques », notamment), l'aide de la Ville de Lyon doit servir de levier pour atteindre les ambitions climatiques nationales et locales, notamment la neutralité carbone en 2030, et encourager les bailleurs sociaux à mettre en œuvre les solutions les plus performantes dans les immeubles cumulant les contraintes techniques (matériaux de construction, modénatures, insertion paysagère, menuiseries singulières) ou

règlementaires. Ces rénovations thermiques permettront d'améliorer le confort des locataires ainsi que leur pouvoir de vivre.

1. Sur le bâti ancien du secteur HLM (constructions antérieures à 1948), et notamment les immeubles du parc diffus conventionné ou destiné à l'être après travaux, il est donc proposé d'apporter une aide, désignée sous le nom de « Ecopatrimoine parc social », aux projets de rénovation énergétique visant le label BBC Rénovation (Bâtiment basse consommation), soit une consommation annuelle inférieure à 96 KWh équivalent pétrole par mètre carré).
Le montant de l'aide est de 2500 € par logement pour les projets portant jusqu'à 40 logements. Au-delà de 40 logements, le montant de l'aide sera dégressif et calculé de la manière suivante : L étant le nombre de logements, la subvention en € sera égale à $(200 * L) + 46000 * (3 - 40 / L)$. Pour les ensembles immobiliers importants (cités HBM), il ne pourra être attribué une subvention par tranche de travaux que si les ordres de service sont distants de plus de 2 ans, et dans la limite de l'enveloppe disponible.
2. Par ailleurs, tout projet de ravalement dans le parc social bâti avant 1948 intégrant le recours à des enduits correcteurs thermiques pourra bénéficier d'une aide de la ville de Lyon, calculée selon le même mode de calcul que l'aide « Ecopatrimoine » dans le parc privé, soit 70 € par mètre carré d'enduit pour le ravalement (évaluation forfaitaire de 70% de la différence entre un ravalement ordinaire et un enduit isolant à la chaux) plafonnée à 100 000 € par opération. Les produits utilisés devront répondre à une valeur d'isolation minimum basée sur leur coefficient lambda, soit un coefficient maximum de 0,25.

En raison de l'importance du diagnostic et de l'adéquation des solutions proposées, il est souhaitable que les opérations retenues aient été étudiées et suivies par un architecte ou un architecte du patrimoine selon la qualité patrimoniale de l'ensemble immobilier. L'autorisation de travaux au titre de l'urbanisme et du patrimoine, s'il y a lieu, devra avoir été obtenue.

Une avance pourra être accordée aux bailleurs sociaux bénéficiaires de ces aides, à l'émission des premiers ordres de service des travaux subventionnés.

Ces subventions, en permettant de limiter l'apport en fonds propres des bailleurs sociaux pour ces opérations, permettront d'engager ces programmes plus rapidement et plus massivement.

En contrepartie de l'effort porté sur les travaux d'amélioration énergétique, malgré les contraintes liées à ce bâti, les bailleurs sociaux pourront ainsi prétendre à un cumul de l'aide « Ecopatrimoine parc social » de la Ville de Lyon et de l'aide Ecoreno'v de la Métropole. Celle-ci peut s'élever à :

- 3 500 € pour les projets permettant d'atteindre le label BBC rénovation ;
- 5 000 € pour des projets à caractère innovant et/ou démonstrateur

Le montant total de l'enveloppe réservée à cette opération est de 1 000 000 €. Il est à financer par affectation d'une partie de l'AP n°2021-2, programme 00016.

Un modèle type des conventions d'attribution de subvention est joint au rapport.

Vu l'article L 2252-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 312-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment ses articles 148 à 251 ;

Vu la délibération 021-0541 du 15 mars 2021 modifiant le règlement pour les aides de la Métropole à la rénovation énergétique performante du parc social ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, et n°2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2022 créant une aide « écopatrimoine » pour la rénovation thermique du bâti ancien ;

Vu ladite convention type d'attribution de subventions aux bailleurs sociaux ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60SEECOS « Aide à l'éco-rénovation du parc social de logements construits avant 1948 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP « Habitat 2021-2026 » n°2021 - 2, programme 00016.
- 2- Les conventions type d'attribution de subvention de la Ville de Lyon aux bailleurs sociaux OPH, ESH et SEM ou coopératives sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la subvention en résultant sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00016, AP 2021-2, opération 60SEECOS, et seront imputées sur le chapitre 204, fonction 555 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas ou autres pouvant survenir :
 - 2023 : 300 000 €
 - 2023 : 300 000 €

- 2024 : 300 000 €
- 2025 : 100 000 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2460-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2460

Requalification du jardin Girard Desargues (jardin archéologique), situé rues des Estrées, Mandelot et de la Bombarde à Lyon 5ème - Convention d'étude avec l'Institut d'urbanisme de Lyon

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2460 - REQUALIFICATION DU JARDIN GIRARD DESARGUES
(JARDIN ARCHEOLOGIQUE), SITUE RUES DES ESTREES,
MANDELLOT ET DE LA BOMBARDE A LYON 5EME -
CONVENTION D'ETUDE AVEC L'INSTITUT
D'URBANISME DE LYON (DIRECTION DE
L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le jardin archéologique correspond à une partie du site d'implantation du groupe épiscopal de Lyon composé des églises Saint-Jean, Saint-Etienne et Sainte-Croix. Des vestiges importants de ces édifices découverts dans les années 70 y sont mis en valeur et accessibles au public. Le jardin est situé sur un parcours important d'entrée dans le Vieux Lyon en provenance des quais de Saône et constitue un espace de respiration dans le quartier, permettant de contempler et parcourir ces vestiges archéologiques. Son aménagement est aujourd'hui daté et après plusieurs décennies d'existence n'est plus au niveau de sa position urbaine, ni des vestiges archéologiques qu'il recèle.

Afin d'anticiper un projet à venir, sur les court et moyen termes, en prenant en compte à la fois les usages de cet espace, le fonctionnement interne du quartier et les besoins de ses habitants, la qualité des vestiges qu'il contient et la mise en valeur des Monuments Historiques de grande valeur qui le bordent, il est proposé d'organiser un atelier professionnel de l'Institut d'Urbanisme de Lyon.

L'Institut d'Urbanisme de Lyon (IUL) de l'Université Lyon 2 délivre, comme département de l'UFR Temps et Territoires, un master Urbanisme et Aménagement (UA), co-accrédité par l'Université Lyon 2 et l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat. L'élément pédagogique central du deuxième semestre de la première année du master UA est l'atelier professionnel. Dans le cadre de cet atelier, les étudiants sont amenés à travailler sur une étude confiée par un commanditaire externe à l'IUL. Cet atelier professionnel forme une première expérience professionnalisante pour les étudiants au sein de l'Université, complétée par un stage long en deuxième semestre de la deuxième année de master.

Cette prestation est organisée par une convention permettant de définir l'objet, l'organisation et les modalités de mise en œuvre, ainsi que les autres modalités juridiques de sa réalisation. Le montant de la prestation, correspondant aux frais annexes de l'étude à l'exclusion de la rémunération des intervenants étudiants et enseignants, est de 5 000,00 €

Vu ladite convention,

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- La convention d'étude en partenariat avec l'Institut d'Urbanisme de Lyon de l'Université Lyon 2 est approuvée.
- 2- Les dépenses en résultant soit 5 000 € seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2023 sur les chapitre 011, fonction 617, nature 510.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat dont le projet est annexé à la présente délibération et tout document nécessaire à ce dossier.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2461-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2461

Lyon 8e - Lancement de l'opération n° 58049 "Place du Bachut Est Végétalisation" -
Affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00012 - Autorisation de signer une
convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et recette d'une participation financière de la part
de la Métropole de Lyon

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI,
Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS,
Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme
ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS
BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC,
Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme
DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS,
Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M.
CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme
POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER,
M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M.
SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL),
Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2461 - LYON 8E - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 58049
"PLACE DU BACHUT EST VEGETALISATION" -
AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-1,
PROGRAMME 00012 - AUTORISATION DE SIGNER UNE
CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE
D'OUVRAGE ET RECETTE D'UNE PARTICIPATION
FINANCIERE DE LA PART DE LA METROPOLE DE LYON
(DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend le projet « Végétalisation de la place du Bachut Est ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville dont celle des « Aménagements espaces verts 2021-2026 », n° 2021-1, programme n° 00012.

La place du Bachut, nommée place du 11 novembre 1918 après la construction de la mairie et du théâtre du 8^{ème} entre 1966 et 1968, a fait l'objet d'un concours (remporté par Jacqueline Osty) en 1999, à l'occasion de l'arrivée du tramway depuis l'avenue Berthelot, et d'un réaménagement partiel en 2002 de la partie ouest située devant la médiathèque.

Cette place est aujourd'hui très minérale, à l'exception d'un alignement d'arbres au nord de la place, accompagné de massifs plantés, et de quelques platanes subsistant de l'alignement sud.

Le 8^{ème} est un arrondissement très carencé en espaces de nature accessibles au public (1,8m²/habitant, pour une moyenne lyonnaise de 5,3 m²/habitant).

A partir d'avril 2023 et jusqu'à fin 2025, le groupe scolaire Kennedy sera installé provisoirement sur les parkings nord et sud de la mairie du 8^{ème} et de l'ex-commissariat.

L'objectif du projet est de transformer cet espace minéral en une place îlot de fraîcheur grâce à des aménagements paysagers encourageant les liens sociaux, pour une centralité de quartier au pied de la maison de la danse. Le programme prévu sur le périmètre d'études intègre les enjeux d'apaisement de la circulation par l'arrivée de la voie lyonnaise 8 sur la rue Mermoz et donc des cheminements actifs à renforcer, ainsi que le confortement et développement de la trame verte dans le secteur.

Afin d'anticiper une cohérence de centralité urbaine végétalisée et apaisée, le périmètre de réflexion a été étendu à l'ensemble des espaces publics de l'îlot, de la

« pointe » de la place à l'Ouest, au square du CEFI à l'Est - non compris, soit 15 000 m². Ces terrains appartiennent à la Ville de Lyon.

Le périmètre de l'opération d'aménagement paysager programmée pour ce mandat correspond aux 8570 m² de l'espace public métropolitain (partie « parvis de la Maison de la Danse »).

Les études préliminaires porteront sur l'ensemble du périmètre de réflexion (15 000 m²).

La suite des études à partir de la phase Avant-Projet, et les travaux, porteront sur le seul périmètre opérationnel inscrit à la PPI.

Le montant global de l'opération est estimé à 2 220 000 € TDC répartis ainsi :

- frais d'études et de maîtrise d'ouvrage : 393 000 € TTC ;
- travaux (y compris provisions pour imprévus et variations de prix) : 1 827 000€ TTC.

Sur la place constituant le périmètre opérationnel, qui appartient au domaine public métropolitain, compte tenu de l'imbrication des compétences de la Ville de Lyon et de la Métropole mobilisées et afin de garantir la plus grande cohérence dans la conception et la réalisation du projet, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon seront liées par une Convention de Transfert de Maitrise d'Ouvrage (CTMO), conformément aux dispositions de l'article L 2422-12 du code de la commande publique. La réalisation de l'ensemble des études et des ouvrages sera confiée à la Ville de Lyon, maître d'ouvrage principal.

Dans le cadre de cette CTMO, le montant de l'opération sera réparti entre les deux collectivités en fonction de leurs compétences respectives.

La Ville de Lyon sollicite la participation de la Métropole de Lyon à hauteur de 1 310 000 € TTC, correspondant à la quote-part des frais de maîtrise d'ouvrage, d'études et de travaux relevant de ses compétences.

La Ville de Lyon prend en charge un montant de 910 000 € TTC, correspondant à la quote-part des frais de maîtrise d'ouvrage, d'études et de travaux relevant de ses compétences, et au montant des études préliminaires sur le périmètre de réflexion « élargi » aux espaces publics lui appartenant sur le reste de l'ilot.

Ce montant est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2 « Végétalisation espaces publics 2021-2026 », programme n° 00012.

La Direction des Espaces Verts - service Aménagement et Paysages assurera la conduite de cette opération. La maîtrise d'œuvre sera confiée à une équipe pluridisciplinaire externe retenue via une procédure de marché public.

Vu ladite convention ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 du Conseil municipal ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 58049 « Végétalisation de la place du Bachut Est » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 «Aménagements espaces verts 2021-2026 », programme n° 00012.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer avec la Métropole de Lyon la Convention de Transfert de Maitrise d'Ouvrage qui autorise le transfert provisoire de la maîtrise d'ouvrage pour la végétalisation de la place du Bachut Est à la Ville de Lyon.
- 3- La prise en charge des ouvrages réalisés à ce titre pour la Métropole de Lyon est estimée à ce jour à 1 310 000 € TTC. Cette participation correspondra au montant réel TTC des travaux et prestations réalisées pour le compte de la Métropole de Lyon et sera versée selon les règles établies dans la CTMO.
- 4- Le cas échéant, la participation de la Métropole sera dégrevée des éventuelles aides financières perçues pour son compte par le maître d'ouvrage principal.
- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses résultant de cette opération n° 58049 seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00012, AP n° 2021-1, et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23, 45 et autres, fonction 823, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte-tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
 - 2023 : 150 000 € TTC ;
 - 2024 : 250 000 € TTC ;
 - 2025 : 1 820 000 € TTC.
- 6- M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et administratives nécessaires à l'opération
- 7- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen et mécénat, auprès des partenaires concernés, y compris au titre des compétences de la Métropole mobilisées dans le cadre de la CTMO. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

- 8- Les recettes afférentes seront inscrites sur le budget en cours et à venir fonction 511, chapitre 45.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2462-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2462

Attribution d'une subvention d'équipement pour un montant de 1 472 000 euros maximum au syndicat intercommunal Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) - Approbation de la convention financière correspondante - Lancement de l'opération n° 07SEPFIA " PFIAL - Subvention d'équipement pour la construction d'un four à reliquaires et travaux crématorium " et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20012

Direction des Cimetières

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2462 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR UN MONTANT DE 1 472 000 EUROS MAXIMUM AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE (PFIAL) - APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE CORRESPONDANTE - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 07SEPFIA " PFIAL - SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN FOUR A RELIQUAIRES ET TRAVAUX CREMATORIUM " ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-1, PROGRAMME 20012 (DIRECTION DES CIMETIÈRES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2022/2036 en date du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation du patrimoine Cimetières 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20012.

Le Syndicat Intercommunal des PFIAL, par délibération n° 2022/25 lors du comité syndical du 19/12/22, sollicite les villes de Lyon et Villeurbanne pour un accompagnement financier pour les investissements structurants ci -dessous :

- a) La création d'un four à reliquaire est un équipement qui servira exclusivement à la crémation de reliquaires issus de reprises administratives sur les territoires des communes actionnaires du PFP. Dans ce sens, cet équipement est réputé hors champ concurrentiel. De plus, il est entièrement le fruit d'une contrainte particulière de fonctionnement : le foncier sur les cimetières de Lyon et de Villeurbanne ne permet pas la mise à l'ossuaire de l'ensemble des reliquaires, il engendre un volume très important de reprises qui ne peuvent être prises en charges dans un crématorium « classique ». De plus un tel équipement permettrait de prioriser l'utilisation du crématorium historique aux usagers et de limiter l'usure prématurée des équipements ;
- b) Les travaux au crématorium de la Guillotière : Du fait de son emplacement spécifique, en cœur de ville, et de son architecture particulière, qui fait de lui un bâtiment d'intérêt patrimonial et soumis aux prescriptions de l'architecte des bâtiments de France. Ainsi, les travaux à réaliser au crématorium de la Guillotière font l'objet de surcoûts importants par rapport à un crématorium sans ces contraintes, de même capacité : Pour garder un parvis accessible, les installations techniques ont été placées dans un bâtiment enterré (le bâtiment en superstructure comprenant les cheminées dispose d'une emprise limitée à 60 m²) ce qui complique fortement les interventions pour assurer la maintenance des

équipements, et leur remplacement le cas échéant. De surcroît, en raison des servitudes et de la densité du voisinage (proximité du crématorium historique, jardin du souvenir et limite de voirie sur la rue Pierre Delors) l'emprise disponible était également réduite. A cela s'est ajoutée une servitude de tréfonds, limitant également la profondeur du projet. Le montant total des investissements programmés au titre de crématorium est de 1 500 000€. Sur ce montant, le PFIAL a été sollicité à hauteur des surcouts estimés du fait de l'intérêt patrimonial du bâtiment. Le total des surcouts est identifié à hauteur de 650 000 € se détaillant ainsi :

- Les opérations de maintenance: le désenfumage, du fait de la création d'un crématorium en sous-sol, donc le cout est estimé à environ 30 000€ ;
- Les grosses réparations :
 - o Le remplacement de la chaudière, nécessitant l'ouverture de la dalle fusible, sa re fermeture, dont le surcout est estimé à environ 120 000 € ;
 - o Les filtres à poche donc les surcouts liés aux particularités du bâtiment sont estimés à 150 000 € auxquels il convient d'ajouter 30 000 € pour les modifications à réaliser pour permettre le passage de caissons ;
 - o La réfection du béton désactivé pour un montant prévisionnel de 75 000 € ;
 - o Le remplacement des fours dont le surcout est estimé à 160 000 € pour l'ouverture et la refermeture des trémies au-dessus de chaque four ;
 - o 80 000 € de surcouts sont estimés dans le cadre de la réfection des réfractaires, du fait de la réalisation de trémies ;
 - o 5 000 € de surcouts liés à l'utilisation d'une grue pour les travaux en sous-sol.

II- Propositions :

Les couts des travaux sont donc estimés (en juillet 2022) à un total de 1 750 000 € soit 1 100 000 € pour le four à reliquaires, et à 650 000 € pour les surcouts liés à l'intérêt patrimonial du bâtiment du crématorium. Cependant aux vues des évolutions des coûts à la construction actuels, il est nécessaire d'envisager un montant total subventionnable permettant de faire face à cette hausse dans une enveloppe maximum, à savoir un montant de 1 900 000 € sur présentation de factures.

Le PFIAL sollicite donc les deux communes membres du syndicat, Lyon et Villeurbanne, pour l'obtention de subventions d'investissement d'un montant maximal de 1 900 000 € cumulés sur les exercices 2023, 2024 et 2025, selon calendrier de versement suivant. En se basant sur la répartition de la population entre les villes de Lyon et de Villeurbanne, selon les derniers chiffres de l'INSEE (au 01/12/2022- population municipale 2019), la sollicitation de subvention auprès des deux villes se répartit de la manière suivante :

	Lyon	Villeurbanne	Total
Population municipale 2019	522 969	152 212	675 181
Proportion	77,46%	22,54 %	
Subvention 2023	1 007 000 €	293 000 €	1 300 000 €
Subvention 2024	310 000 €	90 000 €	400 000 €
Subvention 2025	155 000 €	45 000 €	200 000 €
Total	1 472 000 €	428 000 €	1 900 000 €

La subvention d'investissement des villes de Lyon et Villeurbanne au PFIAL sera ajustée en fonction des montants réels et justifiés des travaux (four à reliquaires) et/ou des justifications des surcoûts liés à l'intérêt patrimonial du bâtiment (crématorium de la Guillotière) dans le cadre de l'enveloppe maximum de 1 900 000 €. Une convention entre les villes et le Pfiäl, annexée en pièce jointe, précisera les conditions de versement de cette subvention d'investissement.

Cette opération estimée à 1 472 000 euros maximum est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine cimetières 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20012.

Vu ladite convention ;

Vu les délibérations n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/2036 en date du 10 novembre 2022 ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'équipement pour un montant de 1 472 000 euros maximum est attribuée au syndicat intercommunal Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) pour la construction d'un four à reliquaires et les travaux du crématorium.
- 2- Le lancement de l'opération n° 07SEPFIA « PFIAL - Subvention d'équipement pour la construction d'un four à reliquaires et travaux crématorium » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP « Conservation du patrimoine cimetières 2021-2026 » n° 2021-1, programme 20012.
- 3- La convention d'investissement annexée, établie entre la Ville de Lyon et le PFIAL est approuvée.
- 4- M. le maire est autorisé à signer ladite convention.
- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20012, AP n° 2021-1, opération n°07SEPFIA et seront imputées sur le chapitre 204, fonction 025, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

2023 : 1 007 000 € ;
2024 : 310 000 € ;
2025 : 155 000 €.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2463-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2463

Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros à la Maison de l'agriculture urbaine lyonnaise, sise 60 rue Gabriel Péri à Villeurbanne pour la coordination des 48 heures de l'agriculture urbaine

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2463 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 1 000 EUROS A LA MAISON DE L'AGRICULTURE URBAINE LYONNAISE, SISE 60 RUE GABRIEL PERI A VILLEURBANNE POUR LA COORDINATION DES 48 HEURES DE L'AGRICULTURE URBAINE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Maison de l'agriculture urbaine Lyonnaise (MAUL) a pour objet d'accompagner l'émergence, de soutenir et de développer les projets d'agriculture urbaine éthiques, écologiques et humains sur le territoire de Lyon et la région lyonnaise. Les objectifs de l'association sont de :

- donner accès à des ressources et outils à tout un chacun ;
- comprendre et faire dialoguer les acteurs des territoires locaux, être un relais local de l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP) ;
- appuyer ceux qui font de l'agriculture urbaine leur métier ou passion ;
- être garant de projets utiles à une société engagée pour le vivant.

Ses actions concernent notamment l'organisation d'événements grand public, l'animation du réseau d'acteurs, la mise en lien des porteurs de projets entre eux ou avec des partenaires, ou encore la production méthodologique.

L'évènement des 48 heures de l'agriculture urbaine est coordonné au niveau national par l'AFAUP.

A Lyon, l'évènement est mené par la MAUL depuis plusieurs années.

En 2022, un village des initiatives s'était tenu au jardin Girondins dans le 7^{ème} arrondissement, tandis qu'un ensemble de visites / balades urbaines, ainsi qu'une conférence-débat faisant intervenir une personnalité inspirante de l'agriculture urbaine au Canada (Eric Duchemin), ont été proposés au grand public.

L'édition 2023 se tiendra les 29 et 30 avril prochains.

Il est prévu de proposer au grand public une série de visites dans diverses structures agri-urbaines lyonnaises.

Dans cette perspective, la MAUL souhaite coordonner une série d'actions et d'évènements s'inscrivant dans le cadre de l'activité régulière d'acteurs de l'agriculture urbaine lyonnaise, sur un week-end.

La Maison de l'Agriculture urbaine prévoit également, à cette occasion, de mettre en place un ciné-débat, des balades urbaines réalisées par les membres de l'association et/ou des ateliers de jardinage.

La MAUL a sollicité la Ville de Lyon pour l'attribution d'une subvention, au titre de l'appel à projets jardins partagés et initiatives d'agriculture urbaine, pour un montant de 2 000 euros.

Le total de l'action présentée correspond à un montant de 7 836,60 euros dont 4 300 euros de contributions volontaires en nature. Les principales dépenses envisagées concernent la création et l'impression de supports pédagogiques et l'organisation d'un ciné-débat.

Pour rappel, en 2022, une subvention d'un montant de 2 500 euros (non soumis à TVA) a été allouée à l'association par la Ville de Lyon, pour l'organisation du village des initiatives notamment.

Au regard du projet présenté, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 euros (non soumis à TVA) afin de soutenir la MAUL dans la coordination des 48h de l'agriculture urbaine 2023.

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros (non soumis à TVA) est allouée à l'association « Maison de l'Agriculture Urbaine Lyonnaise » pour son action « 48h de l'agriculture urbaine ».
- 2- La dépense en résultant, soit 1 000 euros (non soumis à TVA), sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédits 41765, nature 65748, fonction 511.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2464-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2464

Lancement de l'opération n° 60022002 " Restauration et numérisation des registres du Service administratif funéraire " et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00012

Direction des Cimetières

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINA, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2464 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60022002 " RESTAURATION ET NUMERISATION DES REGISTRES DU SERVICE ADMINISTRATIF FUNERAIRE " ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-3, PROGRAMME 00012 (DIRECTION DES CIMETIÈRES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend le projet « Numérisation des registres cimetières ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Enveloppes Cimetières 2021-2026 », n° 2021-3, programme n° 00012.

La Direction des Cimetières dispose de registres, aussi bien au Service administratif funéraire que dans les cimetières eux même, qui consignent tous les mouvements dans les cimetières depuis leur création jusqu'aux années 2000 (arrivée de la donnée numérique). Il s'agit là d'un important patrimoine, d'un point de vue historique, et qui est encore utilisé puisque la Direction vérifie toujours quotidiennement de nombreuses informations grâce à ces registres.

Au Service administratif funéraire, il s'agit de :

- 88 registres de convois funéraires, qui enregistrent les évènements (inhumations, crémations) entre 1975 à 1995 ;
- 8 registres de morts pour la France ;
- 3 cahiers concernant le cimetière de Saint Rambert (avant que Saint Rambert ne soit rattaché à Lyon) ;
- 21 registres de lignes, qui consignent l'historique des terrains, emplacement par emplacement, depuis la création des cimetières. Des plans peuvent être inclus ;
- et enfin des registres des concessions, qui enregistrent les contrats. Il y en a 57, dont 7 qui concernent les perpétuelles.

Les cimetières eux même disposent également de registres : pour les convois, les exhumations, et des registres de lignes.

II- Propositions :

Ces registres sont très endommagés, ce qui pose un problème de conservation de la donnée. En l'état ils ne peuvent pas être numérisés directement et doivent d'abord être restaurés, avant d'être ensuite numérisés.

Cette opération estimée à 150 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Enveloppes Cimetières 2021-2026, n° 2021-3, programme n° 00012.

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60022002 « Restauration et numérisation des registres du Service administratif funéraire » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Enveloppes Cimetières 2021-2026 » n° 2021-3, programme n° 00012.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00012, AP n° 2021-3, opération n° 60022002 et seront imputées sur les chapitres 20, 21 et 23 (et autres), fonction 025, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

2023 : 50 000 € ;
2024 : 50 000 € ;
2025 : 50 000 €.
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2465-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2465

Aide d'urgence suite au séisme en Turquie et en Syrie - Attribution d'une subvention de 40 000 euros à l'association Alliance Urgences et d'une subvention de 10 000 euros à l'association Soleil Rouge - Roja Sor France

Cabinet du Maire

Service des Relations Internationales

Rapporteur : M. BERZANE Olivier

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2465 - AIDE D'URGENCE SUITE AU SEISME EN TURQUIE ET EN SYRIE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 40 000 EUROS A L'ASSOCIATION ALLIANCE URGENCES ET D'UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS A L'ASSOCIATION SOLEIL ROUGE - ROJA SOR FRANCE (CABINET DU MAIRE - SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le 6 février 2023 au petit matin, un séisme de magnitude 7,8 dévastait en quelques secondes de vastes régions dans le sud de la Turquie et le nord de la Syrie, de part et d'autre de la frontière entre les deux pays. De nombreux villages ont été détruits et dans les grandes villes, au premier rang desquelles Gaziantep et Adana en Turquie ou Alep et Idleb en Syrie, des quartiers entiers ont disparu.

Le nombre de victimes a rapidement atteint une dimension qui fait de cette catastrophe l'une des plus meurtrières du début du XXI^{ème} siècle. A ce jour, le bilan définitif n'est pas connu, mais aux dizaines de milliers de morts s'ajoutent des centaines de milliers de blessés et de sans-abris. Dans les régions turques touchées vivent 12 millions d'habitants, dont 2 millions de réfugiés syriens. Côté syrien, à proximité immédiate de la frontière, 4,1 millions de personnes dépendent de l'aide humanitaire.

L'urgence humanitaire a été immédiatement activée par l'arrivée des premiers secouristes pour trouver des survivants. Les températures très basses et les conditions climatiques hivernales, avec de fortes chutes de neige, ont rendu indispensable une intervention à grande échelle des ONG internationales pour participer immédiatement à la mise à l'abri, aux soins et à l'approvisionnement en eau et en nourriture des habitants de la zone sinistrée.

Les organisations internationales, les ONG et associations spécialisées dans la gestion des crises et le soutien aux populations ont immédiatement fait appel aux dons car les besoins sont immenses pour couvrir les premières urgences.

Dans ce contexte la Ville de Lyon, en coordination avec la Métropole de Lyon, souhaite participer à l'aide humanitaire à hauteur de 50 000 € et attribuer deux subventions d'urgence aux associations suivantes :

- L'Alliance Urgences, association basée à Lyon, est un collectif regroupant six grandes associations humanitaires : Action Contre la Faim, CARE, Handicap International, Médecins du Monde, Plan International et Solidarités International. Elle a pour mandat de faciliter l'élan de solidarité nationale dans le cadre de situations d'urgence de grande ampleur, en lançant des appels communs à la générosité. Les six associations membres sont déjà engagées dans les zones touchées par le séisme, aussi bien en Turquie qu'au nord de la Syrie et grâce à leur complémentarité, leur réponse d'urgence porte sur :

- Des soins de santé primaire et un soutien psychologique ;
 - Des services de réadaptation physique et fonctionnelle et la fourniture d'aides à la mobilité ;
 - Des distributions d'aide alimentaire et d'eau ;
 - Des distributions de matelas, de couvertures, de tentes et de combustibles ;
 - Des distributions de kits d'hygiène, d'articles d'hygiène menstruelle et de matériel de première nécessité ;
 - Une aide à l'enlèvement des décombres, à la démolition, à la réparation et à la reconstruction ;
 - La réhabilitation des systèmes de distribution d'eau et des réseaux d'assainissement.
- Soleil Rouge - Roja Sor France est une association humanitaire franco-kurde. Elle intervient au Kurdistan de part et d'autre de la frontière et notamment en Syrie dans le cadre d'une coopération étroite avec le Croissant Rouge kurde. Elle y aide les populations des zones touchées aujourd'hui par le séisme et depuis de nombreuses années par les combats et l'exode. Cette aide se matérialise par :
- La fourniture de tentes, de matelas et de couvertures ;
 - L'approvisionnement en nourriture et établissement de dépôts et de stocks alimentaires ;
 - La fourniture de produits d'hygiène ;
 - L'installation de générateurs électriques.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 40 000 euros à l'association L'Alliance Urgences pour soutenir son intervention dans les zones sinistrées de Turquie et de Syrie et de l'autoriser expressément à reverser tout ou partie de la subvention à ses ONG membres à savoir Action Contre la Faim, CARE, Handicap International, Médecins du Monde, Plan International et Solidarités International ;
- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'association Soleil Rouge - Roja Sor France pour soutenir son action dans les zones sinistrées en particulier du nord de la Syrie et de l'autoriser expressément à reverser tout ou partie de la subvention à son ONG partenaire le Croissant Rouge Kurde.

Le versement de la subvention pour Soleil Rouge - Roja Sor interviendra en une seule fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Le versement de la subvention pour Alliance Urgences interviendra selon les conditions mentionnées dans la convention.

Vu ladite convention ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1611-4 et 2121-29 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 40 000 € est allouée à l'association L'Alliance Urgences domiciliée 138 avenue des Frères Lumière à Lyon 8^{ème}.
- 2- Une subvention de 10 000 € est allouée à l'association Soleil Rouge - Roja Sor France domiciliée 7 rue de la Castellane à Paris 8^{ème}.
- 3- La convention entre la Ville de Lyon et l'association L'Alliance Urgences définissant notamment les conditions d'utilisation de la subvention est approuvée.
- 4- La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice 2023 de la Direction des Relations Internationales (code service 11350), programme LOCAUXRI, opération ACTEURS, ligne de crédit 56164, nature 65748, fonction 048, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2466-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2466

Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2023 phase 1

Cabinet du Maire

Service des Relations Internationales

Rapporteur : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2466 - SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE OU STRUCTURES ASSIMILEES RELATIF A L'ACTION INTERNATIONALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS INTERNATIONAUX (AAPI) 2023 PHASE 1 (CABINET DU MAIRE - SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales définit les principes et le cadre d'action possible pour les collectivités territoriales en la matière.

Engagée dans des partenariats de territoire à territoire, la Ville de Lyon a une longue tradition d'échanges internationaux. Dans ce cadre, elle contribue, à son échelle, sur la base de ses compétences et en lien avec les acteurs de son territoire, à répondre aux défis du XXI^{ème} siècle : innovations et adaptation face aux changements climatiques, conséquences des instabilités géopolitiques mondiales, interdépendances socio-économiques, développement de l'emploi ou du mieux vivre ensemble, en concourant, notamment, aux dix-sept objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par les membres des Nations Unies pour un monde plus juste et plus solidaire.

Elle peut soutenir, grâce à des subventions sur projets, des actions menées par les acteurs locaux du territoire, en cohérence avec les principaux axes stratégiques à l'international de la Ville de Lyon : stratégie Europe, coopérations bilatérales, coopération au développement avec les pays émergents, internationalisation du territoire, information et sensibilisation des citoyens et citoyennes, notamment des publics les plus jeunes.

Depuis 2017, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont lancé une procédure commune d'appel à projets internationaux (AAPI) pour l'attribution et le financement des subventions relevant de leurs compétences respectives.

La reconduction pour l'année 2023 ainsi que les modalités d'organisation d'un nouvel appel à projets internationaux, selon une procédure commune avec la Métropole de Lyon et sur la base de nouveaux objectifs, ont été approuvées par la délibération n° 2022/2108 adoptée en Conseil Municipal du 20 septembre 2022.

I- Rappels sur l'appel à projets internationaux :

- Cadre

Ce nouvel appel à projets commun à la Ville et à la Métropole de Lyon est conçu pour répondre aux objectifs généraux suivants :

- stimuler l'engagement de la société civile, et plus particulièrement de la jeunesse, en réponse aux défis du XXI^{ème} siècle ;

- faire émerger des dynamiques d'actions innovantes et concertées dans le cadre des compétences et des intérêts de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon ;
- structurer l'accompagnement des porteurs de projets internationaux du territoire ;
- favoriser les projets multi-acteurs et partenariaux ;
- optimiser l'impact auprès des habitants dans une logique d'échanges entre ici et là-bas.

Trois thématiques ont été retenues permettant de décliner ces objectifs globaux de la manière suivante :

1) Des projets favorisant les dynamiques d'interculturalité qui devront s'inscrire dans un ou plusieurs objectifs spécifiques suivants :

- la contribution du projet à la coopération internationale et transnationale ;
- la promotion de la diversité des cultures présentes sur notre territoire et nos territoires partenaires ;
- la promotion de la francophonie et de la langue française, dans toute sa diversité, grâce à l'implication d'une multiplicité d'acteurs géographiques et thématiques (culturels, entrepreneuriaux, associatifs...)
- la valorisation de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon sur la scène européenne et internationale et notamment en lien avec leurs emblèmes (gastronomie, lumière, soie, cinéma).

2) Des projets favorisant l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale qui devront s'inscrire dans un ou plusieurs objectifs spécifiques suivants :

- la participation citoyenne, notamment de la jeunesse, aux défis du XXI^e siècle ;
- la construction de sociétés plus pacifiques, tolérantes et inclusives ;
- la valorisation de l'Europe et de ses institutions (Union Européenne, Conseil de l'Europe, etc.) ainsi que des programmes européens facilitant la mobilité des personnes, et notamment des jeunes ;
- l'organisation d'événements favorisant la sensibilisation du grand public sur les enjeux européens et internationaux.

3) Des projets de solidarité internationale qui devront s'inscrire dans un ou plusieurs ...objectifs spécifiques suivants :

- la transition écologique et la résilience des territoires aux dérèglements climatiques ;
- le respect des droits et libertés fondamentales ainsi que des diversités culturelles ;
- la protection des personnes les plus vulnérables, le respect de leurs droits et la prise en compte de leurs besoins spécifiques ;
- l'hospitalité, l'accueil sur le territoire et le bien-vivre ensemble ici et là-bas ;
- l'implication d'acteurs de la société civile des territoires partenaires ;
- les démarches partenariales avec les secteurs de l'économie sociale et solidaire, de la microfinance et de l'entrepreneuriat ;
- l'appui à la gouvernance locale.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- l'appel à projets est ouvert aux associations, Groupements d'Intérêt Public (GIP), établissements publics, Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP) et Sociétés

Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) domiciliés ou ayant leur siège social sur le territoire de la Ville de Lyon ou de la Métropole de Lyon ;

- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt général et l'intérêt local de la Ville de Lyon ;
- sont exclus les projets individuels, études de faisabilité, stages, séjours touristiques, demandes de bourses, les projets concernant exclusivement des dons ou de l'acheminement de denrées comme du matériel, des fournitures scolaires, des médicaments ;
- sont exclus les projets à visée culturelle, syndicale ou politique ;
- une attention particulière sera apportée aux projets en cohérence avec les territoires de coopération ou stratégiques pour la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

Chaque projet retenu peut être subventionné par la Ville de Lyon ou conjointement par la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon. Dans les deux cas, le montant total des subventions accordées est plafonné à :

- 50 % des dépenses éligibles du budget global prévisionnel du projet pour les projets supérieurs à 2 000 € ;
- 80 % des dépenses éligibles du budget global prévisionnel du projet pour les projets égaux ou inférieurs à 2 000 €.

Les dossiers sont instruits par le service commun des relations internationales Ville de Lyon / Métropole de Lyon, dans le respect des objectifs fixés par chaque collectivité sur son champ de compétences.

- **Rappel du calendrier de l'AAPI 2023**

L'AAPI 2023 est organisé selon le calendrier prévisionnel suivant :

Phase 1 :

- lancement de l'appel à projets le 1er octobre 2022,
- date limite de dépôt des dossiers le 31 octobre 2022,
- présentation de la délibération relative aux subventions des projets financés lors du Conseil municipal de mars 2023.

Phase 2 :

- lancement de l'appel à projets le 1^{er} avril 2023,
- date limite de dépôt des dossiers le 30 avril 2023,
- présentation de la délibération relative aux subventions de fonctionnement ou d'investissement pour les projets retenus lors d'un Conseil municipal du deuxième semestre 2023.

II- Résultats de l'AAPI 2023 phase 1 et proposition de financement :

Pour la première phase de l'appel à projets 2023, 67 dossiers éligibles ont été reçus, dont 17 présentés par de nouveaux porteurs de projets :

- 32 dossiers sur la thématique de l'interculturalité,
- 18 dossiers sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale,
- 17 dossiers sur la thématique de la solidarité internationale.

Il est proposé d'apporter un soutien à 30 structures dans le cadre de cette phase, dont 4 nouveaux porteurs de projets, pour un montant total de 115 000 €, répartis comme suit :

- 1) 15 dossiers sur la thématique de l'interculturalité,
- 2) 8 dossiers sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale,
- 3) 7 dossiers sur la thématique de la solidarité internationale.

1) 15 dossiers sur la thématique de l'interculturalité

99 - 25 avenue des Frères Lumière - 69008 LYON

Les Séances du Doc : des rendez-vous bimestriels à la MJC Monplaisir consacrés au film documentaire court avec un programme thématique (films germanophones, hispanophones, exil et migrations...) de films du monde entier, sous-titrés en français. Projet d'accueillir davantage d'élèves et d'organiser des projections en partenariat à Łodz.

ASSOCIATION CHEF MENTEUR - 422 chemin de Viralamande - 69140 Rillieux la Pape

Deuxième escale européenne du projet « guitares sur un bateau ivre »: accueil à Lyon de 20 jeunes guitaristes allemands de Leipzig après une préparation de six mois à distance. Deux concerts communs avec vingt jeunes guitaristes lyonnais seront organisés, l'un à Lyon, l'autre à Leipzig.

ASSOCIATION DES BURKINABE DE LYON (ABL) - 39, Rue Georges Courteline - 69100 VILLEURBANNE

Organisation des journées culturelles burkinabè pour promouvoir la culture du Burkina Faso à Lyon, offrir un moment de rencontres festif et convivial aux Burkinabè de Lyon, aux amis du Burkina Faso et aux personnes intéressées.

ASSOCIATION LA SAUCE SINGULIERE - 33 rue Pasteur - 69007 LYON

En écho à la Biennale Hors Normes de Lyon, création de micro biennales à l'étranger permettant la mise en place d'échanges en exposant des artistes de la métropole à l'étranger et des artistes étrangers à Lyon dans un principe de réciprocité et de solidarité: ateliers dans des bidonvilles à Madagascar et dans des hôpitaux psychiatriques au Sénégal, échanges avec la 2^{ème} Biennale d'Art hors les normes à Shanghai.

CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE DE LYON (CIMCL) - 11 Place Tobie Robatel - 69001 LYON

18^{ème} concours international de musique de chambre de Lyon. Une quinzaine de trios du monde entier prendront part aux épreuves en avril 2023 à Lyon. trois d'entre eux seront primés et accompagnés dans leur début de carrière. Les épreuves sont des concerts ouverts au public et gratuits, sous forme de festival pendant cinq jours. Ce concours s'est établi dans le calendrier des concours internationaux et renforce la visibilité de Lyon dans le domaine de la musique classique.

CENTRE DES MUSIQUES TRADITIONNELLES RHÔNE-ALPES (CMTRA) - 46 cours Docteur Damidot - 69100 VILLEURBANNE

Les « Juedis des Musiques du Monde » en juillet et août 2023 dans le jardin des Chartreux : six soirées de concerts gratuits, animation jeune public, deux groupes sur scène et un DJ mettant en lumière les cultures du monde présentes à Lyon ou en escale. Diversité et découverte musicale, soutien à la scène régionale, convivialité, diversité des publics et accessibilité favorisant les voyages sonores et les dialogues interculturels.

ECHANGES RHÔNE-ALPES AUVERGNE PALESTINE (ERAP) - 44 rue Saint Georges - 69005 LYON

8ème édition du Festival « Palestine En Vue » du 28 mars au 5 avril 2023 avec une programmation de films, de courts métrages, de débats, une table ronde, une exposition, une master class avec la Cinéfabrique et une rétrospective. Les projections seront suivies de rencontres entre les réalisateurs palestiniens, des lycéens et étudiants.

KARAKIB - 21 rue d'Austerlitz - 69004 LYON

World Beat Wahad : ce programme d'échanges met à l'honneur la coopération artistique et interculturelle entre des acteurs et des structures de Lyon et d'autres pays. Cette année, le projet est mené en partenariat avec le Yabous Cultural Center de Jérusalem-Est. Des artistes et professionnels lyonnais y seront accueillis pour une résidence de travail. À l'issue de cette première étape, les artistes et professionnels palestiniens seront à leur tour accueillis à Lyon pour une résidence de travail suivie de restitutions publiques, concerts et ateliers auprès de musiciens et musiciennes professionnelles.

MAISON DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES EN AUVERGNE RHONE-ALPES (MALRA) - 1 Grande rue des Feuillants - 69001 LYON

Tout un monde de couleurs et de saveurs : en partenariat avec l'Instituto Cervantès, mise en valeur dans une exposition de vêtements traditionnels et anciens du Panama et du Guatemala (huipil et mola) et présentation de produits typiques de ces pays (cacao, café...) et issus du commerce équitable.

MASSIS CLUB D'ECHECS - 40 rue d'Arménie - 69003 LYON

1ère édition du Chess Open international et intergénérationnel de Lyon-Métropole 2023. Organisation d'un tournoi d'échecs inédit en région Auvergne-Rhône-Alpes, international et intergénérationnel qui se déroulera à Lyon sur plusieurs jours au printemps 2023 avec notamment la réception de délégations d'une dizaine de joueurs d'Arménie et d'Algérie.

OFFICE DES SPORTS DE LYON - 419 avenue Jean Jaurès - 69007 LYON

Projet d'échange Lyon-Francfort-Birmingham. 2023, un challenge pour la relance des échanges post covid. Échanges et rencontres sportives de 150 jeunes (12 à 17 ans) des trois villes dont une cinquantaine issus de neuf associations sportives lyonnaises (AS Bellecour Perrache, ASUL Lyon 8, Tennis de Table, Badminton Club de Lyon, Le Masque de Fer, Hip Hop Lyon, ALGM, CLAR Lyon Basket, Lyon Olympique Échecs, Tir Lyon Métropole). Les jeunes sportifs sont logés dans des familles d'accueil.

LES PETITS CHANTEURS DE LYON - 7 place St Irénée - 69005 LYON

Échange entre la Maîtrise de l'Opéra de Leipzig et la Maîtrise de la Primatiale de Lyon. Ce projet prévoit un échange musical, humain et culturel entre deux structures au niveau international. Il est l'occasion d'un réel échange entre professionnels de la musique et entre jeunes chanteurs en formation. Il aboutira avec plusieurs concerts en France et en Allemagne autour d'une production commune entre les deux Maîtrises,

PLATEFORME DE LA JEUNE CREATION FRANCO ALLEMANDE - 165 avenue de Saxe - 69003 LYON

Les Passeurs d'Europe sont un spectacle théâtral, multilingue, poétique et musical qui rassemble sur scène une quarantaine de personnes de langues maternelles différentes et de diverses origines sociales. Il est joué les 28 février et 1er mars 2023 au théâtre Astrée (Villeurbanne) en collaboration avec les instituts culturels européens à Lyon.

Fête des Lumières : les étudiant.e.s en DN MADE régie lumière du Lycée Branly à Lyon, du Master en techniques interactives du CINETic Bucarest et du Master en architecture de la HTWK Leipzig, des danseuses et danseurs du Centre de Formation Désoblique à Lyon et du Leipziger Tanztheater travailleront ensemble sur une installation lumière et une performance dansée. Cette expérimentation étudiante franco-germano-roumaine sera exposée pendant la Fête des Lumières à Lyon.

PRIX LITTÉRAIRE DES JEUNES EUROPÉENS (PLJE) - 25 rue de l'Université - 69007 LYON

Le Prix Littéraire Des Jeunes Européens a comme objectif de promouvoir la littérature européenne auprès des étudiants de la Ville et de la Métropole de Lyon. Créé en 2009, le PLJE a pour vocation de primer divers auteurs européens à l'issue d'une sélection de 27 livres représentant chacun un pays de l'Union. Le projet est soutenu par un comité de pilotage composé des principaux instituts de langue étrangère de Lyon: Goethe-Institut, Instituto Camões, Instituto Cervantès, Institut Culturel Italien et Institut de Langue et Civilisation Polonais ainsi que par le consulat général de Roumanie à Lyon, l'Université Goethe de Francfort, l'Université de Cluj en Roumanie et l'Institut Culturel de Séville.

REGARD SUD - 1-3 rue des Pierres Plantées - 69001 LYON

Festival cinémas du Sud : 23ème édition. Cette édition se déroulera courant avril à l'Institut Lumière, partenaire historique et dans trois autres cinémas. La programmation présentera des fictions et documentaires de la jeune génération originaires d'Algérie, du Maroc, de Tunisie, d'Égypte, du Liban, de Jordanie, d'Arabie Saoudite, du Soudan et de Palestine en leur présence permettant des rencontres et des débats avec le public.

2) 8 dossiers sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale

ANNEE LUMIERE - 61 rue de la Part-Dieu - 69003 Lyon

Découvrir et prendre soin de notre patrimoine européen commun. Année lumière a pour objet d'accompagner les jeunes pour leur permettre de construire leur projet d'orientation et d'entreprendre leur vie avec sens. Le projet consiste à préparer puis réaliser une mobilité européenne via un chantier solidaire en Europe (Portugal, Roumanie, Estonie, Danemark) pour découvrir et prendre soin du patrimoine commun, pour rencontrer des habitants d'un autre pays d'Europe, échanger et développer la citoyenneté européenne. Il concerne environ 65 jeunes suivis par l'association.

ASSOCIATION DE GESTION DE LA VILLA GILLET - 25 rue Chazière - 69004 Lyon
Bureau des idées européen. Dans le cadre de la Saison des idées et de son Festival Mode d'emploi, la Villa Gillet prévoit d'étendre le dialogue sur les grandes questions citoyennes contemporaines au territoire européen. La programmation pour le débat d'idées se déclinera en une partie tous publics et en un bureau des idées européen à destination des scolaires (collèges et lycées) et des étudiants. Invitation d'auteurs et penseurs européens et organisation d'échanges entre classes / promotions françaises et européennes.

ASSOCIATION DE SOUTIEN A ICAN EN FRANCE - 187 Montée de Choulans - 69005 Lyon

« Rencontre et dialogue avec les lyonnais.e.s pour agir en faveur du désarmement ». Deux grandes actions - « Véloration du désarmement nucléaire » et un cycle de conférences « Comprendre et agir sur le monde en vivant à Lyon » pour lier découverte de la ville, rencontre avec le public lyonnais, présentation de sujets ayant trait aux droits

humains, à la protection de l'environnement, aux générations futures — en lien avec le danger des armes nucléaires, engager un dialogue et apporter des solutions concrètes.

CA PRESSE - 28 rue Denfert-Rochereau - 69004 Lyon

Rencontres internationales du dessin de presse. En 2023, elles traiteront particulièrement des enjeux démocratiques à l'intérieur et aux frontières de l'Europe. La quinzaine de dessinateurs invités, français et européens présenteront dans différents lieux de la ville et de la métropole plus de 250 dessins qui interrogeront les principales politiques européennes. En parallèle, plusieurs débats en présence de journalistes et d'experts des politiques européennes seront proposés, en partenariat avec la Maison des Européens.

E-GRAINE ARA - 36 cours du Général Giraud - 69001 Lyon

“Bougeons nos frontières”. Dans le cadre du programme “ Un Univers Citoyen”, déploiement de deux dispositifs pédagogiques visant à déconstruire les idées fausses sur l'immigration et à éduquer contre les préjugés racistes : l'exposition expérientielle “LISA : l'exposition dont vous êtes la migrante” au sein du hall du campus H.E.P René Cassin durant les semaines du 27 mars au 1er avril et du 3 au 8 avril ainsi que l'organisation le samedi 1er avril d'une journée de sensibilisation à la citoyenneté universelle et à la libre circulation avec ateliers et conférences ouverts à toutes et tous.

ESN COSMOLYON - 25 rue Jaboulay - 69007 Lyon

« 50 nuances d'Erasmus plus vertes » a pour objectif de compléter l'exposition “50 nuances d'Erasmus” créée en 2018 avec une mise à jour et de nouveaux panneaux en écho à la programmation Erasmus+ 2021-2027 avec un focus sur la mobilité dans le cadre de la transition écologique ainsi qu'un focus sur les coopérations franco-allemandes dans le cadre des 60 ans du Traité de l'Élysée.

LES CANUTS DES CANITS - 28 rue Denfert-Rochereau - 69004 Lyon

Gypsy Lyon Festival, spécial Jerez. La ville de Jerez de la Frontera et sa culture, étroitement liée au flamenco « originel », seront mises à l'honneur au cours de l'édition 2023 du festival. Celui-ci permet des rencontres et des interactions entre différentes communautés, nationales, ethniques ou autres, afin de favoriser une meilleure connaissance et une meilleure compréhension interculturelle.

TRACES - 44 rue St-Georges - 69005 Lyon

Exposition : « Ukraine, guerre et exil ». Cette exposition inédite sur les répercussions de la guerre en Ukraine centre le propos sur les déplacements, l'exil et l'accueil mais aussi les solidarités et la résilience des Ukrainiens. Elle sera exposée à Lyon au premier semestre 2023.

3) 7 dossiers sur la thématique de la solidarité internationale

AGIR ENSEMBLE POUR LES DROITS HUMAINS - 16 avenue Berthelot - 69007 Lyon

Programme « Lyon – Ville Refuge » : soutenu par le programme « Protect Defenders » de l'Union Européenne et dans la droite lignée de l'initiative « Marianne » lancée en décembre 2021, projet visant à mettre à l'abri, en éloignant de manière temporaire (six mois), deux défenseurs des droits humains, inquiétés dans leur pays.

ASSOCIATION FRANCE ETHIOPIE CORNE DE L'AFRIQUE - 58 rue Docteur Ollier - 69100 Villeurbanne

Projet d'aménagement d'un lieu d'accueil pour étudiants français et en particulier lyonnais dans le cadre d'échanges entre l'Université de Lyon et celle de Dire Dawa. Préservation du patrimoine ferroviaire construit par les Français en Ethiopie car la maison qui servira de lieu d'accueil appartenait à la compagnie ferroviaire.

ENTREPRENEURS DU MONDE - 33 cours Albert Thomas - 69003 Lyon

Favoriser l'autonomisation économique des femmes et des filles déplacées internes des régions du Centre et Centre-Sud du Burkina Faso. L'objectif du projet est d'accompagner durablement l'insertion économique et l'intégration de femmes et filles déplacées internes au sein de leurs communautés d'accueil (accompagnement social individuel et prise en charge initiale de leurs besoins de base : subsistance, santé, alphabétisation ; formation et accompagnement dans le démarrage d'activités génératrices de revenus ; accès à des services).

FORUM REFUGIES COSI - 28 rue de la Baïsse - 69100 Villeurbanne

Projet REVIV2 (Réfugiés – Victimes – Vulnérables). L'ONG Forum Réfugiés met en œuvre la deuxième phase du projet REVIV qui bénéficie également du soutien de l'Agence Française de Développement. Les objectifs portent sur l'amélioration des conditions de prise en charge des réfugiés et des personnes vulnérables au Liban, en particulier en facilitant l'accès à la justice pour faire valoir leurs droits.

GENERATION LUMIERE - 90 rue de Marseille - 69007 Lyon

Projet « Njiani » (sur le chemin). L'association est gérée par des jeunes (moins de quarante ans) et agit en France et dans la région des Grands Lacs (Burundi, République démocratique du Congo, Ouganda et Rwanda) en faveur de la justice environnementale. L'objectif est de former et d'accompagner 40 porteuses et porteurs d'initiatives citoyennes, en priorité ceux disposant d'un « double ancrage » sur Lyon et le continent africain, afin de faciliter l'émergence de projet portant sur les questions environnementales et sociales.

KABUBU - 215 rue Vendôme - 69003 Lyon

L'amitié par le sport : montée en puissance du projet visant à favoriser l'inclusion sociale des personnes migrantes en proposant des activités sportives gratuites et accessibles à tous et toutes et en organisant des rencontres avec des personnes locales. Le projet s'étoffe avec la proposition d'une action en direction des publics féminins : POTENTIELLES.

SANTE MALI RHONE ALPES (SMARA) - 8 rue Franklin - 69002 Lyon

Équipement en lampes solaires et station de charge collective « Lagazel » pour les femmes qui accouchent à la maternité de deux centres de santé communautaires du district sanitaire de Niafunké, Région de Tombouctou, Mali.

Pour information, il est rappelé dans le tableau suivant, le montant des subventions obtenues en 2022 par les porteurs de projets bénéficiaires de l'appel à projets internationaux 2023 phase 1 :

Thématiques	Tiers subventionnés	AAPI 2022 phase 1	AAPI 2022 phase 2
I	99	0 €	0 €
I	ASSOCIATION	2 500 €	0 €

Thématiques	Tiers subventionnés	AAPI 2022 phase 1	AAPI 2022 phase 2
	CHEF MENTEUR		
I	ABL	4 000 €	0 €
I	ASSOCIATION LA SAUCE SINGULIERE	0 €	0 €
I	CIMCL	0 €	0 €
I	CMTRA	3 000 €	0 €
I	ERAP	3 000 €	0 €
I	KARAKIB	0 €	3 000 €
I	MALRA	0 €	0 €
I	MASSIS CLUB D'ECHEC	0 €	0 €
I	OFFICE DES SPORTS	0 €	0 €
I	PETITS CHANTEURS DE LYON	0 €	0 €
I	PLATEFORME DE LA JEUNE CRÉATION FRANCO ALLEMANDE	3 000 €	2 000 €
I	PRIX LITTÉRAIRE DES JEUNES EUROPÉENS	0 €	0 €
I	REGARD SUD	0 €	2 000 €
EC	ANNEE LUMIERE	0 €	0 €
EC	ASSOCIATION DE GESTION DE LA VILLA GILLET	5 000 €	0 €
EC	ASSOCIATION DE SOUTIEN A ICAN EN France	0 €	0 €
EC	CA PRESSE	0 €	0 €
EC	E-GRAINE ARA	2 500 €	0 €
EC	ESN COSMOLYON	4 500 €	6 000 €
EC	LES CANUTS DES CANITS	0 €	0 €
EC	TRACES	0 €	0 €
SI	AEDH	10 000 €	0 €
SI	ASSOCIATION FRANCE ETHIOPIE CORNE DE L'AFRIQUE	5 000 €	0 €
SI	ENTREPRENEURS DU MONDE	0 €	5 000 €
SI	FORUM REFUGIES COSI	0 €	0 €

Thématiques	Tiers subventionnés	AAPI 2022 phase 1	AAPI 2022 phase 2
SI	GENERATION LUMIERE	0 €	0 €
SI	KABUBU	4 000 €	0 €
SI	SMARA	0 €	0 €

Le versement des subventions interviendra en une seule fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération. Chaque structure devra en outre fournir à la Ville de Lyon, un bilan qualitatif et financier du projet subventionné dans un délai de 6 mois à compter de sa réalisation. Pour la structure faisant l'objet d'une convention, ce sont les modalités de versement définies dans cette dernière qui s'appliquent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-4 et 2121-29 ;

Vu ladite convention entre la Villa Gillet et la Ville de Lyon ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 7^e et 8^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

DELIBERE

- 1- Les subventions de fonctionnement suivantes, pour un montant total de 115 000 €, sont allouées aux associations ci-dessous, au titre de la 1^{ère} phase de l'appel à projets internationaux de l'année 2023 :

Interculturalité	à hauteur de :
99	2 000 €
Association Chef Menteur	5 000 €
Association des burkinabè de Lyon	2 000 €
Association La Sauce Singulière	3 000 €
Concours International de Musique de Chambre de Lyon	2 500 €
Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes	3 000 €
Échanges Rhône-Alpes Auvergne Palestine	5 000 €
Karakib	3 000 €
Maison de l'Amérique Latine et des Caraïbes	1 000 €
Massis Club d'Échecs	4 000 €
Office des Sports de Lyon	4 000 €
Les Petits Chanteurs de Lyon	3 000 €
Plateforme de la Jeune Création Franco-Allemande	4 000 €
Prix Littéraire des Jeunes Européens	2 000 €
Regard Sud	2 000 €

Éducation à la citoyenneté européenne et mondiale	à hauteur de :
Année Lumière	2 000 €
Association de gestion de la Villa Gillet	8 000 €
Association de soutien à ICAN en France	3 000 €
Ca presse	4 000 €
E-Graine ARA	2 000 €
ESN CosmoLyon	1 000 €
Les Canuts des Canits	5 000 €
Traces	6 000 €

Solidarité internationale	à hauteur de :
Agir Ensemble pour les Droits Humains	12 000 €
Association France Ethiopie Corne de l’Afrique	2 000 €
Entrepreneurs du Monde	5 000 €
Forum Réfugiés Cosi	10 000 €
Génération Lumière	2 500 €
Kabubu	5 000 €
Santé Mali Rhône-Alpes	2 000 €

- 2- La convention susvisée, établie entre l’association de gestion de la Villa Gillet et la Ville de Lyon est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur l’opération ACTEURS du programme LOCAUXRI du service 11350 (ligne de crédit 56164 - nature 65748 - fonction 048 - chapitre 65) de l’exercice en cours.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2467-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2467

Convention de coopération entre la Ville de Lyon et la Ville de Barcelone

Cabinet du Maire

Service des Relations Internationales

Rapporteur : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2467 - CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA VILLE DE BARCELONE (CABINET DU MAIRE - SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 1986, les villes de Lyon et Barcelone ont développé des relations continues, en particulier entre les élu.e.s et les services des deux collectivités. Des rencontres régulières ont permis de nombreux échanges d'expertise, source d'inspiration mutuelle et de partage de modèles d'organisation pour une amélioration de la gestion des villes et leur adaptation aux évolutions urbaines. Que ce soit sous forme de relations bilatérales, (voyages d'études, dialogue entre services) ou au sein de réseaux de villes (Eurocities, réseau Délice...), mais également de travaux communs menés dans le cadre de projets européens, les deux capitales régionales de dimension européenne coopèrent régulièrement sur des sujets tels que la défense des valeurs européennes, le logement digne et accessible, la jeunesse, la sécurité, les mobilités actives, etc.

Par ailleurs, de nombreux projets bilatéraux ont vu le jour grâce aux collaborations entre acteurs culturels, éducatifs et économiques de nos deux territoires. Ces liens enrichissent les projets et l'offre culturelle proposés aux Lyonnais et aux Lyonnaises. À titre d'exemple en 2023 et 2024, l'Orchestre National de Lyon, le Musée des Beaux-Arts, l'Opéra mais aussi des associations telles que Quai du Polar, Lyon BD Festival ou Cité Anthropocène programmeront d'intéressants projets croisés.

Du 14 au 17 novembre 2022, le Maire de Lyon a effectué une mission officielle à Barcelone axée sur la visite du port, les super ilots (superillas) en centre-ville, des structures culturelles (bibliothèque, auditorium, centre d'art contemporain) et la végétalisation des cours d'écoles. De nombreux échanges ont eu lieu avec élu.e.s et technicien.ne.s barcelonais sur l'énergie, les politiques en faveur de l'éducation et des enfants, la stratégie de la ville accessible ainsi que la justice globale et les coopérations internationales.

C'est à cette occasion et lors d'une rencontre avec la Maire de Barcelone, que la décision de renforcer les relations entre les deux villes par la signature d'un accord officiel a été prise.

Au regard des similitudes entre les deux villes, des enjeux partagés et d'une même volonté politique, il est proposé de formaliser un accord de coopération. Une convention de coopération entre Lyon et Barcelone est aujourd'hui soumise au vote du conseil municipal.

1/ Les villes de Barcelone et Lyon ont de nombreuses caractéristiques historiques, géographiques, économiques ou culturelles en commun :

- Des villes de rang international, sans être capitale de leur pays, et très investies sur la scène européenne notamment (elles sont d'ailleurs toutes deux villes fondatrices du réseau Eurocities)
- Des villes marquées par la « Résistance » et les luttes sociales, l'essor industriel au mitan des XIX^e et XX^e siècles (textile, chimie)
- Des villes bénéficiant d'atouts fluviaux ou maritimes

- Des villes hôtes d'établissements ou événements culturels de renommée internationale, notamment dans le domaine de la littérature.

2/ Elles sont également confrontées à des enjeux partagés, au premier titre celui de l'adaptation du territoire au dérèglement climatique.

Barcelone et Lyon ont été retenues parmi les 100 Villes Climatiquement Neutres (100VCN), dispositif de la Commission Européenne dont l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2030, en mobilisant largement les acteurs du territoire.

Cet objectif fait écho à l'ensemble des politiques publiques déployées sur nos territoires pour améliorer le bien-être des habitants : par exemple, les Refuges climatiques ou les superillas à Barcelone ; cour-nature ou encore les rues aux enfants à Lyon. Un dialogue continu et nourri sur ces projets est souhaité.

En outre, les deux municipalités portent des transformations ambitieuses en matière de planification urbaine, de végétalisation, de mobilité ou encore d'alimentation.

Cet objectif se conjugue avec celui de justice sociale et d'inclusion, afin d'assurer une transition pour toutes et tous. Au premier titre, par des politiques attentives aux plus vulnérables, notamment en matière de logement et d'hospitalité, mais aussi en aménageant la ville à hauteur d'enfants ou encore en assurant l'accessibilité universelle.

Les coopérations existantes dans le domaine artistique et culturel seront renforcées, en particulier dans le champ de la littérature et de nouvelles perspectives de partenariat seront envisagées, dans l'ensemble des disciplines : lumière événementielle, musique classique et musiques actuelles, spectacle vivant, lieux muséaux, cinéma, etc.

Enfin, les deux villes maintiendront des échanges, retours d'expériences et bonnes pratiques, en matière de gouvernance, sécurité, de santé globale, de participation citoyenne ou encore de tourisme durable.

3/ Barcelone et Lyon portent une volonté politique et des valeurs communes, dont l'amplification à l'échelle européenne et internationale est indispensable.

Ainsi, les deux villes s'associeront au travers de réseaux constitués ou ad hoc, ou encore dans le cadre de campagnes de plaidoyers, pour défendre les valeurs de l'idéal européen et le respect des droits humains, porter leur modèle de ville en transition mais aussi la défense de relations équilibrées et socialement justes avec l'ensemble des territoires (coopération Nord-Sud notamment).

Pour les villes de Barcelone et de Lyon, une diplomatie des villes, premier échelon des politiques publiques et de dialogue avec les citoyens, est en effet nécessaire pour réussir une transition écologique inclusive et porter une voix forte auprès des institutions nationales, européennes et internationales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4 et 2121-29 ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

DELIBERE

- 1- Approuve la convention entre la Ville de Barcelone et la Ville de Lyon.
- 2- Autorise M. le Maire à signer ladite convention

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2468-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2468

Attribution d'une subvention - Approbation et autorisation de signature de la convention cadre
2023-2026 entre le Comité des Œuvres Sociales (COS) et la Ville de Lyon

Direction Pilotage financier et juridique RH

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2468 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE 2023-2026 ENTRE LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) ET LA VILLE DE LYON (DIRECTION PILOTAGE FINANCIER ET JURIDIQUE RH)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Ville de Lyon soutient les activités du COS pour proposer des activités culturelles, de loisirs et des prestations d'action sociale pour les agents et leur famille.

En contrepartie de ce soutien, le COS inscrit son action dans le cadre d'un contrat d'objectifs afin notamment de mettre en œuvre les prestations sociales, culturelles et de loisirs qu'elle réalise selon les orientations suivantes :

- Assurer une politique sociale cohérente en faveur des diverses catégories d'adhérents-es, notamment basée sur les revenus fiscaux de référence, l'indice majoré de l'adhérent-e, de la situation familiale, la situation financière ;
- Aider socialement et financièrement les adhérents-es et leurs familles (ayants-droits) en difficulté : changement de situation familiale, aides sociales d'urgence, logement, dettes de loyer... ;
- Aider socialement et financièrement les adhérents-es bénéficiaires d'obligation d'emploi ;
- Favoriser l'accès aux loisirs (chèques vacances, locations de vacances...), au sport et à la culture (abonnements sportifs, spectacles...), dans la limite du budget voté par l'association ;
- Apporter un équilibre vie professionnelle/vie personnelle ;
- Maîtriser les dépenses dans la limite des ressources dont elle dispose ; assurer une cohérence entre son niveau d'activité et le niveau de la participation financière apportée par la Ville de Lyon ;
- Améliorer les outils de communication existants pour donner plus de visibilité à l'offre de services du COS auprès des adhérents ; éditer un rapport d'activité synthétique valorisant les services réalisés, porté à la connaissance des adhérents ;
- Mener une enquête de satisfaction auprès des adhérents actifs ainsi qu'une étude comparative sur l'offre de services d'autres COS de grandes villes afin d'être en mesure de proposer une gamme de services consolidés ; faire évoluer le catalogue de prestations en fonction des besoins sociaux avérés.

De plus, le COS s'engage à mettre en œuvre les recommandations du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes qui a été transmis à la Ville de Lyon et au COS le 24 novembre 2022.

Afin de permettre au COS la poursuite de ces objectifs, il est proposé une nouvelle convention cadre pour la période 2023-2026.

Cette nouvelle convention, dans un souci de transparence et de lisibilité, reprend l'ensemble des relations conventionnelles liant la Ville de Lyon et le COS (mise à disposition du personnel, des équipements informatiques et téléphoniques, des locaux et de moyens de fonctionnement).

Elle offre au COS une garantie de progression de la subvention versée par la Ville.

En effet, après négociations avec les organisations syndicales siégeant au conseil d'administration du COS, il a été décidé de garantir :

- Pour l'année 2023, une augmentation de 3% du montant de la subvention par rapport au montant 2022 de la subvention hors dépenses liées à la prime retraite ;
- Pour les années 2024, 2025 et 2026, le montant de la subvention annuelle évoluera en fonction de la progression du nombre d'agents permanents de la Ville, avec si cette dernière est inférieure à 2%, une garantie de progression minimale de 2% par an par rapport au montant de la subvention de l'année précédente.

Enfin, à partir de 2024, le montant de la subvention sera abondé de 40 000 €.

A cette convention cadre sont assorties trois conventions annexes concernant les mises à disposition du personnel, des équipements informatiques et téléphoniques, des locaux et de moyens de fonctionnement consenties par la Ville de Lyon au profit de l'association.

La convention annexe de mise à disposition du personnel régit les conditions d'emploi des agents fonctionnaires de la Ville de Lyon actuellement mis à disposition de l'association. Elle prévoit les modalités financières de ces mises à disposition, étant entendu que l'association reverse à la Ville de Lyon, à l'euro près, le coût du personnel mis à disposition.

La convention annexe d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit et de mise à disposition de moyens de fonctionnement rappelle que l'association jouit de la disposition exclusive de locaux d'une surface de 152,15 m² environ situé à l'entresol du bâtiment dénommée « Annexe de l'Hôtel de Ville » sis Place Louis Pradel à Lyon 1^{er}. Elle dispose également que la Ville de Lyon prend à sa charge l'entretien courant des locaux, des fluides mais aussi du mobilier et matériel. Enfin, cette convention régit les conditions d'occupation et de sécurité à respecter par l'association. Cette valorisation est estimée à 40 790 € pour 2023.

La convention annexe de mise à disposition d'équipements et prestations informatiques définit les prestations, les modalités d'organisation et de facturation des frais engagés par la DSITN pour mettre à disposition de l'association les équipements informatiques et téléphoniques. Afin d'optimiser ses coûts d'investissement et de fonctionnement, la Ville

de Lyon a axé le développement de son infrastructure fédérale sur des principes de consolidation et de mutualisation des équipements informatiques. Les principes d'utilisation de ces moyens mutualisés sont uniques pour toutes les directions de la Ville de Lyon et s'appliquent également au COS. Pour autant, le COS s'engage à rembourser à la DSITN la somme représentant sa participation aux prestations telles que définies dans ladite convention. Ces prestations représentent près de 6 500 € par an.

Il est proposé d'attribuer au COS une subvention de 2 369 571 € en 2023. Pour rappel, la Ville de Lyon a attribué au COS une subvention de 2 900 554 € au titre de l'année 2022.

La Chambre régionale des comptes (CRC) a jugé que la prestation d'allocation de départ en retraite constituait un élément de rémunération illégal qui devait être supprimé.

Comme l'indique la Chambre régionale des comptes, les dépenses du COS pour le versement de l'allocation de départ en retraite se sont élevées à 603 000 € en 2021. Le montant de la subvention versée par la Ville au COS en 2022 consacré à des dépenses autres que la prime retraite est évalué à 2 300 554 € (2 900 554 € - 600 000 €).

Conformément aux engagements pris lors des négociations avec les organisations syndicales siégeant au CA du COS, le montant de la subvention 2023 est égal à ce montant de 2 300 554 € augmenté de 3%, pour tenir compte notamment de la progression de l'inflation.

La diminution de la subvention induite par la suppression de la prime retraite a été entièrement réaffectée à la politique sociale de l'employeur : la Ville a consacré près de 700 000 € pour prendre en charge 50% des hausses de cotisations des agents sur la santé et la prévoyance.

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.731-1 à L.731-5, L.733-1 et L.733-2,

Vu ladite convention et ses annexes ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

- 1- La convention cadre susvisée et ses annexes entre la Ville de Lyon et le COS sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et ses annexes.

- 3- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits des exercices 2023 et suivants et répartie entre les différents budgets concernés selon les modalités suivantes et imputée sur les natures 65748 et 6743 :

Budget Principal	Budget des Célestins	Budget des Halles	Budget Auditorium
2 306 145 €	13 423 €	2 685 €	47 318 €

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET



Gregory DOUCET
Maire de Lyon

Signé électroniquement
Le 13 mars 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216901231-20230309-2023-2469-DE
Date de télétransmission : 14/03/2023
Date de réception préfecture : 14/03/2023

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2469

Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées et de la Vie des Elu-es

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2469 - COLLEGE D'ETHIQUE DE LA VIDEOPROTECTION DES ESPACES PUBLICS - REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA VIE DES ELU-ES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

Sur la base de l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Le Conseil municipal fixe la composition de ces comités, dont la durée ne peut excéder celle du mandat en cours, et il revient au Maire de désigner un Conseiller municipal pour les présider.

En application de l'article L 2143-2 du CGCT, la Ville de Lyon a créé, par délibération n° 2003/2379 en date du 14 avril 2003, le Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics.

La création du comité et le renouvellement du dispositif pour le mandat en cours ont été approuvés par délibération n° 2020/260 du 19 novembre 2020.

Cette instance consultative est chargée de vérifier que les conditions d'exploitation et les procédures de conservation, de communication et de destruction des données ne contreviennent pas aux principes généraux du droit et ne soient pas attentatoires aux libertés publiques et individuelles.

Elle informe les citoyens sur les conditions de fonctionnement du système de vidéoprotection et reçoit leurs doléances dans le respect de l'article 10 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité.

II - Propositions :

Le Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics est administré par un comité consultatif composé de :

- 6 conseillers municipaux titulaires et 6 conseillers municipaux suppléants élus par le Conseil municipal ;
- 6 associations de défense des Droits de l'Homme dont les représentants désignées par le Conseil municipal ;
- 6 personnalités qualifiées nommées par le Maire de Lyon, dont 4 représentent le monde du droit, de l'éducation, de l'économie et du social et 2 représentent le commerce de proximité.

Il est présidé par un Président délégué nommé par le Maire de Lyon.

Le Conseil municipal a procédé par délibération n° 2020/260 en date du 19 novembre 2020 aux désignations des 6 membres titulaires et 6 membres suppléants du Conseil municipal mentionnés ci-après pour représenter la Ville de Lyon au sein du Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics de la Ville de Lyon :

- Titulaires : Mesdames Florence DELAUNAY et Marie-Noëlle FRERY et Messieurs Mohamed CHIHI, Philippe PRIETO, Pierre OLIVER et Jean-Yves SECHERESSE ;
- Suppléant-es : Mesdames Pauline BRUVIER-HAMM et Sylvie PALOMINO et Messieurs Patrick ODIARD, Emmanuel VIVIEN, Tristan DEBRAY et Pascal BLACHE.

Par délibération n° 2022/1974 du 20 septembre 2022, Monsieur David KIMELFELD a été désigné en remplacement de Madame Sylvie PALOMINO pour représenter la Ville de Lyon au sein du Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics de Lyon en qualité de suppléant.

Le Conseil municipal du 19 novembre 2020 a désigné les six associations de défense des Droits de l'Homme suivantes pour participer au Comité Consultatif du Collège d'éthique de la Vidéoprotection des espaces publics :

1. MRAP (association historique dans le collège)
2. LICRA (association historique dans le collège)
3. CLAUDA (association historique dans le collège)
4. AEDH (association historique dans le collège)
5. LDH (association historique dans le collège)
6. Femmes contre les intégrismes

Les six personnalités qualifiées suivantes ont été nommées par arrêté du maire n° 2021/2061 du 4 mars 2021 :

1. Mme Mathilde Philip-Gay
2. M. François-Régis Lacroix
3. M. Olivier Michel
4. Mme Dany Cardelli
5. Mme Mélissandre Gaudin
6. M. André Gachet

Par arrêté du maire n° 2021/3341 du 2 novembre 2021, madame Caroline Chamard-Heim a été désignée en remplacement de Madame Mathilde Philip-Gay pour siéger en tant que personnalité qualifiée et rapportrice au sein du Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics de Lyon.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au remplacement de Madame Pauline BRUVIER-HAMM, désignée par délibération n° 2020/260 du 19 novembre 2020 au sein du Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics de Lyon en qualité de suppléante.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2121-33 et L 2143-2 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2003/2379 du 14 avril 2003, n° 2004/3628 du 19 avril 2004, n° 2020/260 du 19 novembre 2020 et n° 2022/1974 du 20 septembre 2022 ;

DELIBERE

Madame Marie-Agnès CABOT est désignée en remplacement de Madame Pauline BRUVIER-HAMM pour représenter la Ville de Lyon en qualité de suppléante, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Collège d'éthique de la vidéoprotection des espaces publics de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET